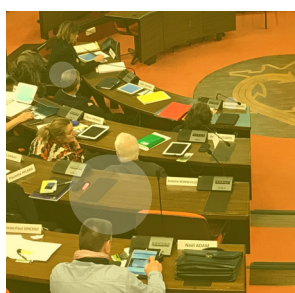


LES ESPACES RURAUX À LA CROISÉE DES CHEMINS. QUELS AVENIRS POUR LES CAMPAGNES DU CENTRE-VAL DE LOIRE, À L'HORIZON 2050 ?

OCTOBRE 2023



CESER
CENTRE-VAL DE LOIRE



Le lieu de convergence des idées

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
DÉLIBÉRATION.....	5
AVIS	6
INTRODUCTION.....	9
PARTIE I – LES ESPACES RURAUX EN CENTRE-VAL DE LOIRE : DES DYNAMIQUES TRÈS CONTRASTÉES.....	13
1. INTRODUCTION.....	13
2. LA RURALITÉ : UNE RÉALITÉ COMPLEXE ET DIVERSIFIÉE, EN FRANCE COMME EN CENTRE-VAL DE LOIRE. 14	
2.1. DES TERRITOIRES A FAIBLE DENSITE.....	14
2.2. DES TERRITOIRES SOUS INEGALE INFLUENCE D’UN POLE URBAIN	15
2.3. EN CENTRE-VAL DE LOIRE, UNE HETEROGENEITE TOUT AUSSI MARQUEE	17
2.4. LA RURALITE, UNE MOSAÏQUE TERRITORIALE EN MUTATION.....	21
3. LES TERRITOIRES RURAUX DU CENTRE-VAL DE LOIRE : DE FORTES INEGALITÉS DE DÉVELOPPEMENT	27
3.1. UN MONDE RURAL TRAVERSE PAR DES INEGALITES DE DEVELOPPEMENT CUMULATIVES	27
3.2. LES DISPARITES DE DEVELOPPEMENT NE SE RESUMENT PAS A DES ECARTS DE REVENU OU A DES DIFFERENCES DANS LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES.....	29
3.3. LES DISPARITES AU SEIN DU MONDE RURAL CENTRO-LIGERIEN : UNE APPROCHE MULTIFACTORIELLE.....	33
3.4. LA SANTE : DES TERRITOIRES INEGALEMENT CONCERNES PAR LA DESERTIFICATION MEDICALE.....	33
3.5. L’ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES : DE FORTES INEGALITES TERRITORIALES EN CENTRE-VAL DE LOIRE	36
3.6. UNE FRACTURE NUMERIQUE PERSISTANTE, ENCORE PLUS ACCENTUEE DANS LES TERRITOIRES TRES PEU DENSES	37
3.7. L’ACCESSIBILITE ET LES TRANSPORTS, UN AUTRE ENJEU FORT POUR LE DEVELOPPEMENT DU RURAL A FAIBLE DENSITE	39
3.8. LES VALEURS FONCIERES ET IMMOBILIERES, MARQUEURS DES DISPARITES TERRITORIALES EN MILIEU RURAL.....	40
3.9. DES COMMERCES ET DES SERVICES AUX MENAGES INEGALEMENT DISTRIBUES ET EN FORT RECUIL DANS LES TERRITOIRES A FAIBLE DENSITE.....	41
3.10. L’ACCES AU SPORT ET A LA CULTURE : UNE REPARTITION RELATIVEMENT HOMOGENE DES EQUIPEMENTS QUI NE SUFFIT PAS A ELIMINER LES INEGALITES D’ACCES.	43
4. DES TERRITOIRES RURAUX MARQUÉS PAR UNE AGRICULTURE EN GRANDE MUTATION	45
4.1. RURALITE ET AGRICULTURE : UNE RELATION DE MOINS EN MOINS ETROITE, MAIS UN MARQUEUR FORT	45
4.2. L’AGRICULTURE DU CENTRE-VAL DE LOIRE : UN SECTEUR CONFRONTE A DES TRANSFORMATIONS MAJEURES, SELON LES RESULTATS DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE (RGA).....	47
4.3. UNE AGRICULTURE CENTRO-LIGERIENNE CONFRONTEE A DE NOUVEAUX ENJEUX LIES A DES CHANGEMENTS GLOBAUX. ..	49
5. CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	50
PARTIE 2 – LES RURALITÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE : DES SCÉNARIOS DE FUTURS POSSIBLES	51
1. PRÉAMBULE.....	51
1.1 LA REFLEXION PROSPECTIVE AU DEFI DE L’INCERTITUDE.....	51
2. LES SCÉNARIOS DE TRANSFORMATION DES ESPACES RURAUX À L’HORIZON 2050	52
2.1 L’AVENIR DES CAMPAGNES VU A L’ECHELLE NATIONALE	52
2.2 UNE PREMIERE EXPLORATION DE L’AVENIR DES CAMPAGNES EN CENTRE-VAL DE LOIRE : SYNTHESE DES TRAVAUX REALISES PAR LES ETUDIANTS DE POLYTECH’TOURS	53
3. CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE.....	83
PARTIE III – ENJEUX, LEVIERS D’ACTION THÉMATIQUES ET PRÉCONISATIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT RURAL ÉQUILIBRÉ ET COHÉSIF EN CENTRE-VAL DE LOIRE	85

1. INTRODUCTION.....	85
2. LE DÉVELOPPEMENT RURAL, DURABLE ET INCLUSIF, EN CENTRE-VAL DE LOIRE : UN « ENCHAINEMENT D'ENJEUX »	85
3. LA REDYNAMISATION DES TERRITOIRES RURAUX : UNE STRATÉGIE À MENER AU TRAVERS DES ACTIONS INTEGRÉES ET COMPLÉMENTAIRES.	89
3.1 4 THEMES D'ACTION « TRANSVERSALE »	90
3.1.1 Fiche n°1 : L'attractivité démographique.....	90
3.1.2 Fiche n° 2 : le maillage des territoires ruraux par les petites villes et les gros bourgs.....	92
3.1.3 Fiche n° 3 : La mobilité	94
3.1.4 Fiche n° 4 : La transition écologique et énergétique.....	96
3.2 LES ACTIONS « SECTORIELLES »	98
3.2.1 Fiche n°5 : La redynamisation des centres-bourgs et des cœurs de village.....	98
3.2.2 Fiche n°6 : L'amélioration de l'accès aux services publics et au public.....	99
3.2.3 Fiche n°7 : La santé et l'offre de soins.....	101
3.2.4 Fiche n°8 : Le renouvellement et le développement d'activités économiques, y compris dans la sphère agricole et forestière	102
3.2.5 Fiche n°9 : Promouvoir le tourisme rural	104
3.2.6 Fiche n°10 : Le préservation de la biodiversité	106
3.2.7 Fiche n°11 : Le patrimoine naturel est bâti au service de la préservation des identités locales...	107
3.2.8 Fiche n°12 : La dynamisation de la vie culturelle et sportive	108
4. LES « OUTILS » À MOBILISER OU À CRÉER POUR ACTIVER LES LEVIERS	110
4.1 ELABORER EN CONCERTATION AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS REGIONAUX UN « AGENDA RURAL REGIONAL »	110
4.2 MOBILISER LES DISPOSITIFS DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE ET L'AIDE AUX TERRITOIRES	112
4.2.1 Mobiliser les aides européennes.....	114
4.2.2 Permettre aux territoires ruraux de tirer parti de la restructuration des dispositifs contractuels de soutien, créés et gérés par l'État.....	116
4.2.3 Renforcer le soutien de la Région aux territoires en vue de renforcer la cohésion régionale.....	121
4.2.4 Le soutien (non contractuel) des départements aux territoires ruraux.....	124
4.2.5 L'appui des métropoles aux territoires ruraux à travers les contrats de réciprocité.....	124
5. CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE	125
CONCLUSION.....	130
COMPOSITION DE LA SECTION PROSPECTIVE	133
REMERCIEMENTS	134
AUDITIONS.....	135
BIBLIOGRAPHIE	136
ANNEXES.....	140
INTERVENTIONS DES GROUPES	150

AVANT-PROPOS



Les zones rurales du Centre-Val de Loire, caractérisées par une faible densité de population et une désertification progressive, font face à un avenir incertain. La diminution de leur population s'accompagne d'une baisse des services publics et un recul des

commerces de proximité, ce qui rend la vie quotidienne plus difficile pour les habitants.

Face à ces défis, il est essentiel de trouver des solutions pour assurer un avenir plus prometteur aux territoires peu denses en Centre-Val de Loire.

Sur la base de scénarios prospectifs élaborés en section, ce rapport propose une analyse approfondie de long terme des enjeux pour les territoires peu denses à l'horizon 2050. Celui-ci offre également aux acteurs tant soient locaux que régionaux des éléments pour établir leurs stratégies territoriales respectives. Au niveau régional, le CESER plaide pour une

politique publique spécifiquement en faveur des campagnes : un agenda rural régional. En complémentarité avec le Plan France Ruralités, l'agenda serait porté par le Conseil régional en vertu de sa compétence en matière d'aménagement du territoire.

Enfin, il est primordial de promouvoir une meilleure coopération entre les territoires peu denses et les grandes villes de la région. En encourageant les échanges économiques, culturels et sociaux, il serait possible de réduire les disparités territoriales et de favoriser un développement harmonieux de l'ensemble de la région.

Les territoires peu denses en Centre-Val de Loire font face à de nombreux défis qui mettent en péril leur avenir. Cependant, en adoptant des politiques favorables au développement économique, à l'amélioration des services publics et à la coopération entre les territoires, il est possible de créer un avenir plus prometteur pour ces zones rurales. Il est essentiel de prendre des mesures dès maintenant pour inverser la tendance et assurer un développement équilibré de l'ensemble de la région.

Éric CHEVÉE, Président du CESER Centre-Val de Loire

DÉLIBÉRATION

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 3 et 4 octobre 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 9 octobre 2023,

Monsieur Jean-Louis RENIER, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Avis et rapport adoptés à l'unanimité.



Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

AVIS

Rapporteur : Jean-Louis RENIER

Comme tout rapport de prospective réalisé par le CESER Centre-Val de Loire, ce rapport sur les ruralités offre une vision de long terme. Il ne propose pas des prévisions, mais explore des futurs possibles et plausibles en vue d'apporter une aide à la décision à travers des recommandations d'action publique. Les nombreux apports théoriques et stratégiques font de ce texte un document unique en son genre tant du point de vue des ruralités que du point de vue de la prospective.

1- LES APPORTS DU RAPPORT

Le rapport de la section prospective s'inscrit dans un renouveau du concept de ruralité. En 2020, l'INSEE a adopté une nouvelle définition de l'espace rural alors que traditionnellement on définissait la ruralité « en creux » c'est-à-dire qu'était rural tout ce qui n'était pas urbain. La nouvelle définition s'attache au critère de densité de la population pour mieux rendre compte de la diversité des territoires. La mise en relation de la grille de densité et les aires d'attraction des pôles urbains permet à l'INSEE de distinguer quatre catégories d'espaces ruraux. Cette approche constitue une véritable transformation de la représentation du réel de ces territoires. Ce renouvellement ne peut être évoqué sans parler de la crise des gilets jaunes à laquelle le gouvernement a alors répondu par l'adoption de l'agenda rural. Celui-ci a été renforcé et renouvelé par le récent plan France ruralité. L'intérêt porté par les pouvoirs publics notamment par la toute jeune ANCT, aux ruralités a généré un regain d'intérêt académique et a donné une forte acuité aux recherches menées dans ce domaine. Ce rapport, sans viser l'exhaustivité, fait état d'avancées très récentes sur le plan « scientifique » dans sa partie consacrée au diagnostic.

On notera que le Centre-Val de Loire apparaît comme l'une des régions les plus rurales de France : le poids démographique des communes rurales se situe à un niveau élevé (49 %), autrement dit un habitant sur deux habite dans la campagne peu dense ou très peu

dense. Ce chiffre permet de montrer à quel point le sujet du devenir des ruralités est prégnant dans notre région (surtout dans le sud) et le rapport met en évidence toutes les incertitudes qui pèsent sur leur avenir : déficit démographique, désert médical, problèmes de mobilité, absence ou raréfaction des services publics, fermeture des commerces de proximité etc. Les scénarios N°1 et N°2 c'est-à-dire celui du lent déclin démographique, économique et social des territoires ruraux et celui de la désertification irréversible décrivent cette réalité et l'amplifient.

Ce rapport recherche un équilibre du territoire durable et inclusif porté par une politique d'aménagement du territoire volontariste. Dès lors, il est apparu évident que la collaboration avec des étudiants du Département Aménagement de Polytech Tours serait un franc succès. En effet, quoi de plus naturel que de solliciter des jeunes qui étudient l'aménagement du territoire pour leur faire élaborer des visions du futur des territoires ruraux. Le rapport rassemble une masse importante d'informations sur les ruralités du Centre-Val de Loire, notamment à travers une cartographie originale et inédite ainsi que 3 scénarios à l'échelle inter-communale.

Comme le souligne Vincent Grimault dans son livre « La renaissance des campagnes » les territoires ruraux pâtissent d'une image de territoires endormis et figés dans le passé. Or cette image ne correspond pas à la réalité. Celle-ci est d'une part beaucoup plus complexe

et d'autre part plus résiliente. Dans le droit fil de cette analyse, le rapport de la section ouvre des perspectives notamment pour les territoires les plus reculés. Ces perspectives appellent une transformation systémique et le rapport fait mention de 4 leviers d'action transversaux : l'attractivité démographique, le maillage des territoires ruraux par les petites villes et les gros bourgs, la mobilité, la transition écologique et énergétique.

Des transformations sectorielles sont également à envisager :

- La redynamisation des centres-bourgs et des cœurs de village,
- l'amélioration de l'accès aux services publics et au public,
- la santé et l'offre de soins,
- le renouvellement et le développement économique, y compris dans la sphère agricole,
- la promotion du tourisme rural,
- la préservation de la biodiversité,

- le patrimoine naturel et bâti au service de la préservation des identités locales,
- la dynamisation de la vie culturelle et sportive .

Tous ces thèmes font l'objet de fiches détaillées et d'exemples documentés présentés sous forme d'encarts pour une lecture fluide et facilitée. Sous l'angle pratique, le rapport propose des outils spécifiques (une centaine de propositions) afin de répondre aux besoins d'un pilotage politique renforcé.

Comme il est dit dans le rapport : « à toutes les échelles, et plus encore au niveau micro-local, s'impose la nécessité de sortir de l'auto-résignation et de la compétition permanente entre les territoires, par la co-construction de solidarités nouvelles ». Seule une politique volontaire de la part de l'Etat et de la Région pourrait dissiper les concurrences entre les élus locaux et les « blocages » liés au mille-feuille territorial.

2- PLAIDOYER POUR UNE POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DES RURALITES

Une des originalités de ce rapport consiste à situer le débat sur les ruralités au niveau régional. Du fait de sa compétence d'aménagement du territoire, la Région est tout à fait légitime à s'emparer du sujet de manière structurée et spécifique. L'acuité de la question est d'autant plus forte que les problèmes rencontrés par les territoires ruraux les moins denses risquent de s'aggraver fortement au fil des années, sous l'effet des transformations à l'œuvre dont le changement climatique (voir scénario 3 « La ruralité consumée ! »).

Encourager l'idée d'un agenda rural régional est au centre des recommandations du CESER et correspond à une vraie innovation celle d'une stratégie « à 360° ». Cette dernière intégrerait toutes les dimensions du

développement local et de la redynamisation du monde rural. La proposition d'un agenda rural régional coconstruit avec tous les acteurs de la ruralité constitue en quelque sorte une méta-préconisation qui englobe toutes les autres.

Ce rapport constitue, à travers ses 90 préconisations consignées dans les fiches, un document de référence appelé à jouer un rôle de boîte à idées et à outils pour l'élaboration de documents de planification territoriale aux différentes échelles (SRADDET, SCoT, PLUi, etc.). Les outils actuels à la disposition des élus locaux ne correspondent pas toujours à leurs besoins. La priorité qu'ils expriment consiste à disposer de ressources en ingénierie pour faire émerger des projets, mais aussi à renforcer les coopérations interterritoriales.

3- LA SUITE ET LES PERSPECTIVES

Ce rapport sur les ruralités avec une vision très large vient compléter celui sur le métropolisation produit par le CESER en 2020. Il vient aussi faire écho aux observations de ce précédent rapport.

Il est maintenant essentiel de porter ce travail à la connaissance de l'ensemble des acteurs locaux des territoires, via les associations d'élus (AMF, AMRF, etc.) de même que le rapport sur le ZAN logement.

En effet, l'ensemble des réflexions et préconisations formulées par le CESER peuvent nourrir le travail tant dans le domaine de l'évolution du monde agricole que dans celui de la réindustrialisation, ainsi que dans celui de l'attractivité des territoires ruraux pour les jeunes qui sont appelés à en découvrir toutes les potentialités.

L'Etat et ses services sont aussi questionnés dans de nombreux domaines tels que les maisons France service, la continuité des

services administratifs au service de la population de ces territoires, ainsi que dans le domaine des mobilités. Il sera intéressant d'observer si le nouveau programme « village d'avenir », pourra apporter des réponses à tous ces enjeux.

La proposition de mettre en œuvre en Région Centre-Val de Loire un Agenda Rural Régional pourrait permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés et de leur permettre dans un processus dynamique de construire un plan pluriannuel d'aménagement et de développement des ruralités.

La mobilisation des dispositifs de la solidarité territoriale et d'aide aux territoires ainsi que les 90 préconisations du rapport pourraient ainsi servir de base à cette grande réflexion sur les ruralités à la condition d'y associer tous les acteurs, mais aussi la population.

Le CESER continuera à porter cette question dans les futurs travaux qu'il mènera.

INTRODUCTION

« *Sortir de l'esclavage du quotidien est indispensable pour gérer le changement dans le sens du souhaitable.* » (Hughes de Jouvenel, Invitation à la prospective, 2014)

EN CENTRE-VAL DE LOIRE, DES TERRITOIRES RURAUX INQUIETS POUR LEUR AVENIR, MAIS AUX TRAJECTOIRES DE DEVELOPPEMENT FORT DIFFERENCIEES



Jean-Paul Carrière
Président de la section
prospective – 3^{ème} Collège

En Centre-Val de Loire, comme dans bien d'autres régions françaises, s'expriment de nombreuses inquiétudes au sujet du devenir des territoires ruraux, des inquiétudes qui se traduisent par un sentiment de malaise, parfois d'abandon et de nostalgie, dans un contexte marqué par les effets de la mondialisation, et de son corollaire territorial, la

concentration métropolitaine. Dès lors, il n'est pas si surprenant de voir, ici et là, émerger une forme de scepticisme par rapport à la priorité retenue par le SRADDET de l'équilibre et de l'égalité des territoires au sein même de la Région. La crainte est souvent formulée de voir les deux métropoles régionales, fortes de leur poids démographique et économique aspirer toutes les forces vives de la Région sous l'effet d'un tropisme métropolitain incontrôlé et irréversible, accélérant ainsi des processus de désertification et de vieillissement déjà amorcés dans certains territoires.

Mais, le rapport que la Section prospective avait consacré aux conséquences de la métropolisation, adopté en 2020¹ par le CESER à l'unanimité, avait montré, à travers ses scénarios prospectifs et ses préconisations, que des réponses pouvaient être apportées à cette crainte ; et qu'un aménagement du territoire plus durable et cohésif, relevant d'une volonté politique affirmée et intégrant toutes les composantes du territoire régional, fondé sur des principes de coopération et de solidarité territoriale, était possible. C'est fort de cette conviction, sous-tendue par les analyses du rapport de 2020, que le CESER s'est à nouveau engagé à travers son autosaisine, menée par sa section

spécialisée, dans une réflexion prospective et la recherche d'un développement plus harmonieux du territoire régional, en se focalisant plus spécifiquement sur **la question du devenir des territoires ruraux en Centre-Val de Loire à l'horizon 2050.**

La doxa courante, alimentée par un certain nombre de clichés sur la France périphérique, est fortement empreinte de fatalisme et de pessimisme : La cause serait entendue, les campagnes centro-ligériennes n'ont plus d'avenir ! Il est vrai qu'au vu d'un certain nombre d'indicateurs, comme, par exemple, en matière d'offre de soins ou de mobilité, la situation peut paraître critique dans certains territoires, alimentant certains discours sur la « fin du rural ». C'est d'ailleurs très probablement ce qui a provoqué d'une part des mouvements sociaux de grande ampleur, atteignant les petites villes et les campagnes, tels que la révolte des « bonnets rouges » en Bretagne, ou à l'échelle nationale, le mouvement des « gilets jaunes », d'une forte intensité en Centre-Val de Loire. C'est aussi ce qui peut expliquer une forme de prise de conscience d'un sujet crucial pour la cohésion nationale et régionale, qui s'est concrétisée au niveau national par l'adoption en 2019 de l'Agenda rural et ses 181 mesures, et le lancement plus récent du Plan France Ruralités, annoncé en juin 2023. Même s'il suscite débats et controverses relatifs à son ampleur et à son effectivité, ce plan par son existence-même témoigne de nouvelles préoccupations en matière d'aménagement et de développement rural.

Mais deux écueils sont à éviter lorsque l'on aborde la question de la destinée des territoires ruraux, qui doivent nous inciter à sortir d'une vision binaire et trop simple opposant un urbain riche et prospère à un rural en déperdition : Le premier est de réduire les territoires ruraux à leur dimension d'espaces de nature, et de n'y voir plus que des lieux de repos et

¹ CESER Centre-Val de Loire (Rapport de la section prospective - Octobre 2020): « Métropolisation et cohésion régionale. Tours et Orléans peuvent-elles « faire métropole » ? Un défi régional en Centre-Val de Loire. 114 pages

de récréation, alors qu'ils recèlent d'incontestables potentiels² ; le second étant d'homogénéiser nos représentations dans un tableau global, car de fait le monde rural connaît une diversité considérable avec des territoires pour certains très en difficulté, tandis que d'autres bénéficient de dynamiques positives, accueillant de nouveaux habitants et de nouvelles activités ; ce qui se vérifie pleinement en Centre-Val de Loire où nombre de territoires peu denses sont le siège de belles initiatives innovantes.

La question du sort à long terme des espaces ruraux de la Région est donc complexe, parce que multidimensionnelle et systémique, dans la mesure où les dynamiques rurales sont le fruit d'évolutions et d'interdépendances multiples (démographiques, économiques, sociologiques, environnementales, sectorielles, notamment sous l'effet des transformations de l'agriculture, etc.). Mais cette complexité devient et deviendra aussi de plus en plus intense en raison des multiples transitions actuelles qui impactent directement les dynamiques de développement local en milieu rural ; qu'il s'agisse des transitions écologiques (le changement climatique et la 6^{ème} extinction de la biodiversité) et énergétiques (la remise en question des énergies fossiles et l'émergence de systèmes énergétiques territorialisés), économiques et numériques (avec la relocalisation d'industries dans les petites villes, l'essor de l'économie circulaire, la révolution de l'intelligence artificielle, le développement de la bioéconomie et de l'agroécologie, etc.), sociales et sociétales sous l'effet des changements résidentiels et des innovations sociales induites par le renouvellement des populations, etc. Or, les mutations résultant de ces changements globaux ne vont pas sans entraîner des conflits d'usage de l'espace et des tensions locales, dont le vif débat actuel sur les effets du Zéro artificialisation nette dans les communes rurales n'est que l'un des reflets. S'il fallait une preuve supplémentaire de cette complexité croissante, le simple constat d'une différenciation très perceptible des trajectoires territoriales au sein de la ruralité régionale en apporte la démonstration : tous les territoires ruraux du Centre-Val de Loire ne sont pas égaux et, pour des raisons principalement d'ordre structurel, ne parviennent pas tous à surmonter les risques de décrochage et de fragmentation, tandis que

d'autres tirent mieux parti de leurs capacités d'adaptation.

C'est de cette question complexe que le CESER, fort de sa diversité interne et de son indépendance, a souhaité s'emparer de façon non-manichéenne, car, tout comme la métropolisation étudiée dans le rapport précédent, elle met en jeu la cohésion du territoire régional. Le présent rapport, résultat de deux années et demie de travaux a donc pour finalité d'analyser les transformations possibles à long terme des ruralités en Centre-Val de Loire ; des ruralités au pluriel, tant les situations apparaissent contrastées au sein de cette Région entre des territoires très peu denses, hors zone d'influence des grands pôles (notamment dans le sud régional comme déjà constaté par le SRADDET) et d'autres mieux à même d'exploiter leurs potentiels de développement et leurs capacités de contribuer aux transitions globales.

Pour explorer l'avenir du monde rural centroligérien, et surtout dégager des préconisations en matière d'action publique et d'aménagement rural à mettre en œuvre dans le cadre d'une stratégie intégrée et de long terme, la section prospective, comme lors de ses travaux antérieurs, a fait appel à **la méthode des scénarios prospectifs**. Par son approche prospective, le présent rapport a donc pour ambition, dans une perspective d'aide à la décision, de proposer aux acteurs et aux décideurs des orientations et des thèmes d'action à intégrer dans une stratégie d'aménagement et de développement rural en Centre-Val de Loire.

Un rapport organisé en trois parties

Comme lors de l'étude des effets potentiels de la métropolisation, le présent rapport est structuré en trois parties, afin de répondre à plusieurs interrogations :

- Quelle sont les réalités actuelles et les transformations en cours au sein des ruralités régionales ? Quel est l'état des lieux du développement rural en Centre-Val de Loire, et quels en sont les enjeux ?
- Comment peuvent évoluer à long terme les territoires ruraux de la Région ? Comment peuvent-ils s'adapter aux changements globaux ? Leurs trajectoires respectives laissent-elles entrevoir des perspectives de rapprochement de leurs niveaux de

² Voir à ce sujet l'ouvrage de V. Grimault, *La renaissance des campagnes*, ed. du Seuil, 2020, ou l'article du géographe L. Rieutort : « La ruralité en France : des potentiels oubliés ? » *Population et Avenir*, n° 731, janvier-Février, 2017

développement, et de résilience, pour les plus fragiles ; ou au contraire nous conduisent-elles à augurer d'une amplification des disparités territoriales en Centre-Val de Loire ? Une amplification que l'on pourrait considérer comme une « perte de chances » pour le développement et la cohésion régionale ?

- Comment penser l'action publique en matière d'aménagement et de développement rural ? Quelle stratégie multidimensionnelle permettrait de tirer parti de potentiels trop souvent oubliés pour engager les ruralités régionales sur le chemin de la résilience ? Quels peuvent être les leviers de développement à activer ? Que peut-on attendre des dispositifs de soutien mis en œuvre aux différentes échelles, européenne, nationale, régionale, voire départementale ? Comment, en faisant appel à l'imagination créatrice et à l'innovation sociale, mieux répondre aux enjeux identifiés en Centre-Val de Loire ? Comment éviter les « scénarios de l'inacceptable » et emprunter la voie d'un développement plus durable et plus cohésif des campagnes de la Région ?

Les trois parties du rapport se déclinent comme suit :

- La première, intitulée : « **Les espaces ruraux en Centre-Val de Loire : des dynamiques très contrastées** » a pour objet de **dresser un état des lieux** de la ruralité en Centre-Val de Loire de façon à appréhender les réalités présentes et servir de base à la réflexion prospective. Cette partie nous permet de mettre en évidence à partir de données objectives la diversité du monde rural dans la région et de souligner les fortes inégalités de développement entre territoires ruraux, particulièrement élevées dans notre région. Elle est complétée par un focus sur la relation complexe entre ruralité et agriculture, au sein d'une région où les mutations du monde agricole sont particulièrement prégnantes.
- La seconde partie du rapport, ayant pour titre : « **Les ruralités en Centre-Val de Loire : des scénarios de futurs possibles.** » est réservée à la présentation de **4 scénarios à l'horizon 2050** sous forme de récits fictifs présentés à la fois de façon littéraire, sous forme de récits fictionnels, et graphique à l'aide de planches de dessin. La prospective n'ayant pas pour but de prévoir, et encore moins de proposer « une photographie » de l'avenir, mais simplement d'explorer les futurs possibles et plausibles

sous différents faisceaux d'hypothèses, vise à explorer des évolutions contrastées mais toujours possibles des ruralités centro-ligériennes, allant dans le sens :

- Soit de la poursuite d'un lent déclin démographique, économique et social des territoires ruraux les plus fragiles, sans pour autant exclure l'occurrence d'actions de développement innovantes, locales et nationales, telles que l'on peut déjà en observer dès aujourd'hui ; ce scénario, « morose », s'inscrit dans le prolongement des tendances actuelles, telles que mises en évidence dans la première partie du rapport.
- Soit d'une toujours possible exacerbation des tendances défavorables, marquées par l'amplification des disparités de développement allant jusqu'à engendrer une situation de désertification irréversible de la plupart des territoires ruraux, à l'exception d'une partie des franges franciliennes, du corridor ligérien ou des espaces fortement patrimonialisés de Sologne.
- Soit d'une « catastrophe » découlant d'une brutale dégradation climatique ayant induit un état de sécheresse continue et sans précédent, affectant l'ensemble des campagnes dans toute la région. Ce « scénario du pire » nous alerte sur les risques à l'échelle des territoires ruraux de l'inaction climatique.
- Soit d'un rebond et d'une nette résilience de ces mêmes territoires. Ce scénario est celui d'une véritable renaissance des campagnes et de la non-résignation face à un déclin trop vite annoncé comme inéluctable. Il résulte d'un véritable changement de paradigme en matière d'aménagement rural qui présuppose une volonté politique commune et partagée aux différentes échelles de l'action publique territoriale, sous l'impulsion de la Région.

Ces scénarios ont été élaborés à partir de l'analyse des évolutions possibles de dix grandes « variables », en formulant pour chacune d'entre elles des hypothèses alternatives de changement, plausibles mais contrastées, permettant alors de rédiger des « récits » fictifs mettant en scène des futurs possibles. Ces récits – ou scénarios - sont destinés à nous alerter sur les transformations et les actions susceptibles de modifier en profondeur, soit

positivement soit négativement, les trajectoires de développement en milieu rural. Ils permettent de distinguer nettement ce qui est de l'ordre du possible et du souhaitable, de ce qui est de l'ordre de l'inacceptable, et de la « perte de chances » pour toute la Région dans son ensemble. Ils invitent à repenser les orientations et les dispositifs de l'action publique.

- La dernière partie est dédiée à l'énoncé des **recommandations et préconisations** du CESER en vue de promouvoir une stratégie volontariste et intégrée d'aménagement et de développement rural, favorisant la résorption des inégalités territoriales et la cohésion régionale. Cette dernière partie permet d'identifier les enjeux et les leviers de développement à activer, en rassemblant dans des fiches-actions les principales dispositions et mesures relevant de l'action publique. Elle se complète par un examen, qui ne prétend pas être absolument exhaustif, de différents systèmes d'aide au développement des

territoires ruraux, actuellement en vigueur, sans omettre de préciser leurs limites. C'est pourquoi cette partie se conclut par l'intervention (fictive) d'une conseillère régionale, Zoé Tousterat, ayant pour mission de présider à l'élaboration d'une stratégie de revitalisation des territoires ruraux. Celle-ci souligne à la fois l'urgence de la situation, face aux transformations en cours, et la nécessité de faire appel à l'imagination créatrice et à l'innovation sociale pour trouver les voies d'un développement rural plus durable et inclusif. Il importe de souligner que les préconisations rassemblées dans cette dernière partie l'ont été avant tout en considérant en priorité la nécessité d'inverser la spirale du déclin dans les territoires les plus fragiles, autrement dit les moins denses et hors zone d'influence des grands pôles ; ceux qui connaissent une marginalisation accentuée et un fort déficit d'attractivité, notamment auprès des populations les plus jeunes dont dépend leur avenir.

PARTIE I – LES ESPACES RURAUX EN CENTRE-VAL DE LOIRE : DES DYNAMIQUES TRÈS CONTRASTÉES

1. INTRODUCTION

La ruralité a longtemps été définie par défaut, et de façon indifférenciée, comme ce qui était non urbain : étaient ainsi considérées, comme rurales, en France, les communes n'appartenant pas à une unité urbaine, autrement dit un regroupement de plus de 2000 habitants au sein d'un espace uni-ou pluri-communal présentant une continuité de son bâti³. L'espace rural, ainsi défini négativement, représentait à peine 5 % des communes et guère plus de 10% de la population.

Les travaux de nombreux économistes et géographes, critiques de cette approche réductrice, ont amené à repenser la question en proposant de nouvelles définitions positives ou des typologies permettant de se détacher d'une approche purement binaire opposant la ville à la campagne, et ne tenant pas compte de la diversité des situations territoriales et des interactions avec le monde urbain.

Par ailleurs, si la ruralité a parfois pu être l'objet de représentations négatives, aussi bien chez certains urbains peu connaisseurs des réalités rurales que de la part de ruraux fascinés par « les lumières de la ville », elle apparaît aujourd'hui de plus en plus « investie, d'un point de vue symbolique, de connotations positives. » (Grimault, p. 99)⁴.

La pandémie a aussi contribué à cette inversion de l'image des campagnes, même si cette évolution était déjà bien amorcée avant son déclenchement, et si, on le sait maintenant, elle n'a pas provoqué « d'exode urbain »⁵. La conséquence en est que la

perception aujourd'hui largement partagée du monde rural est celle de territoires de vie présentant tous de fortes singularités et de fortes spécificités, que vient renforcer la promotion des savoirs-faires locaux et des produits de terroirs. Une image plus positive de la ruralité émerge qui implique de repenser ses fonctions et ses significations, au point que certains évoquent « une inversion de sens donné à la notion de ruralité » (Bouron & Georges, p. 112)⁶.

Alors qu'une volumineuse littérature reste consacrée aux effets espérés – à tort ou à raison - de la métropolisation, une prise de conscience des avantages que peuvent également offrir les territoires peu denses s'affirme de plus en plus⁷. Ceci explique aussi qu'il est de plus en plus admis, y compris au sein des instances décisionnelles des métropoles, que celles-ci ont des responsabilités vis-à-vis des territoires environnants, les conduisant à engager des coopérations actives. Ces échanges peuvent se concrétiser par des *contrats de réciprocité*, tels que ceux signés par Métropole de Tours-Val de Loire avec les 11 EPCI, y compris les « plus ruraux » de l'Indre et Loire, comme le précédent rapport de la section prospective du CESER⁸ a pu le montrer. On ne peut plus aborder la question du devenir du rural, comme s'il s'agissait d'un monde à part, alors que se nouent d'importantes interactions entre métropoles, villes intermédiaires et espaces ruraux (Mainet & Rieutort, 2020)⁹.

³ Selon la définition même de l'INSEE ; le critère de continuité du bâti se définit par l'absence de coupure entre deux constructions, supérieure à 200 mètres

⁴ V. Grimault, *La renaissance des campagnes. Enquête dans une France qui se réinvente*. Ed. du Seuil, 2020.

⁵ La covid a davantage accentué des tendances déjà à l'œuvre, selon l'étude "Exode urbain : un mythe, des réalités" réalisée par la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (Popsu), présentée le 17 février 2023, lors d'un colloque organisé par le PUCA. Selon cette étude, les tendances à l'œuvre depuis la crise sanitaire peuvent s'exprimer comme la poursuite de la périurbanisation qui s'étend toujours plus loin, la « littoralisation » de la population française, mais aussi celle de la "renaissance rurale" observée depuis des décennies, mais "géographiquement sélective".

⁶ J.-B. Bouron & P.-M. Georges. *Les territoires ruraux en France*. Ed. Ellipses, 2^{ème} édition, 2019

⁷ Voir à ce sujet le dossier de L. Rieutort sur « les territoires ruraux face à quatre transitions » paru dans le numéro 761 de la revue *Population et avenir* (Janvier – février 2023)

⁸ CESER Centre-Val de Loire, *Métropolisation et cohésion régionale. Tours et Orléans peuvent-elles faire métropole ? un défi régional en Centre-Val de Loire, Rapport de la section prospective, Octobre 2020*

⁹ H. Mainet & L. Rieutort, *Métropoles, villes intermédiaires et espaces ruraux. Quelles interactions au service du développement territorial*, Presses universitaires Blaise Pascal, coll. Territoires, Clermont-Ferrand, 2020

En d'autres termes, la vision actuelle de la ruralité gagne en substance, en épaisseur, tout en s'avérant de plus en plus plurielle. Il en résulte que mener une réflexion prospective sur le devenir à long terme de la - ou plutôt des - ruralité(s) relève nécessairement d'une approche multidimensionnelle et systémique que l'on ne peut réduire à de simples données statistiques, même si celles-ci ont toute leur place dans l'analyse proposée ci-après.

Celle-ci a pour objet de dresser, dans la première partie de ce rapport, un « état des lieux » des ruralités centro-ligériennes, base de la réflexion prospective, et s'articule pour ce faire en trois

chapitres : Dans un premier temps, est mise en évidence la diversité du monde rural que l'on peut observer à différentes échelles nationales et régionales, y compris en Centre-Val de Loire. Le second chapitre (§ 3, P. 25) illustre, à partir d'un ensemble d'indicateurs, les fortes inégalités de développement au sein du monde rural lui-même ; inégalités qui se révèlent particulièrement élevées dans notre région. Le troisième chapitre (§ 4, P. 43) examine de façon plus directe la relation complexe entre ruralité et agriculture, au sein d'une région où les mutations du monde agricole sont particulièrement prégnantes.

2. LA RURALITÉ : UNE RÉALITÉ COMPLEXE ET DIVERSIFIÉE, EN FRANCE COMME EN CENTRE-VAL DE LOIRE.

2.1. DES TERRITOIRES A FAIBLE DENSITE

En Centre-Val de Loire, tout comme dans l'ensemble du pays, les espaces ruraux se définissent en première analyse par leur faible ou très faible densité de population, à l'instar de l'approche proposée par l'office de statistiques européen Eurostat, qui rassemble sous le vocable de « rural » l'ensemble des territoires les moins densément peuplés. Selon cette définition, la France occupe une place moyenne en Europe, avec un poids du rural bien supérieur à celui des pays de l'Europe du Nord-ouest (Royaume-Uni, Allemagne, Benelux, etc.).

Mais outre le fait que la densité d'un territoire ne se résume pas à sa population et peut aussi se décliner à partir d'autres variables (densité médicale, commerciale, enclavement territorial etc.), on ne peut ignorer que les territoires ruraux se caractérisent aussi par des paysages, des espaces vécus, des représentations, des habitus, des socio-cultures spécifiques, recouvrant ainsi des réalités multifformes. Le sociologue Benoît Coquard dans un ouvrage très récent (B. Coquard 2022)¹⁰ a montré à partir d'une enquête immersive de plusieurs années

que persistent, à rebours des idées reçues, de réelles consciences collectives et un mode de vie spécifique chez « ceux qui restent » et font leur vie dans des campagnes en déclin ; ceci, malgré la paupérisation de franges importantes de la population, la disparition des services publics, des commerces, des cafés, etc.

En conséquence, le critère de la densité, à lui seul ne peut suffire à rendre compte des dynamiques à l'œuvre dans les campagnes. Seul l'usage du pluriel convient pour prendre en compte le monde rural, et son hétérogénéité.

C'est pourquoi, l'Agenda rural (2019) dans son rapport « *Ruralités : une ambition à partager - 200 propositions à partager* »¹¹ exprimait le vœu de voir l'INSEE proposer une nouvelle approche des espaces ruraux « *qui ne soit pas en négatif de la définition de l'urbain, qui combine des critères de densité et ceux de nature fonctionnelle, et qui permette de traiter du continuum entre les espaces les plus urbanisés et les espaces les plus isolés et peu peuplés.* »

¹⁰ B. Coquard, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, ed. La Découverte Poche, Paris, 2022

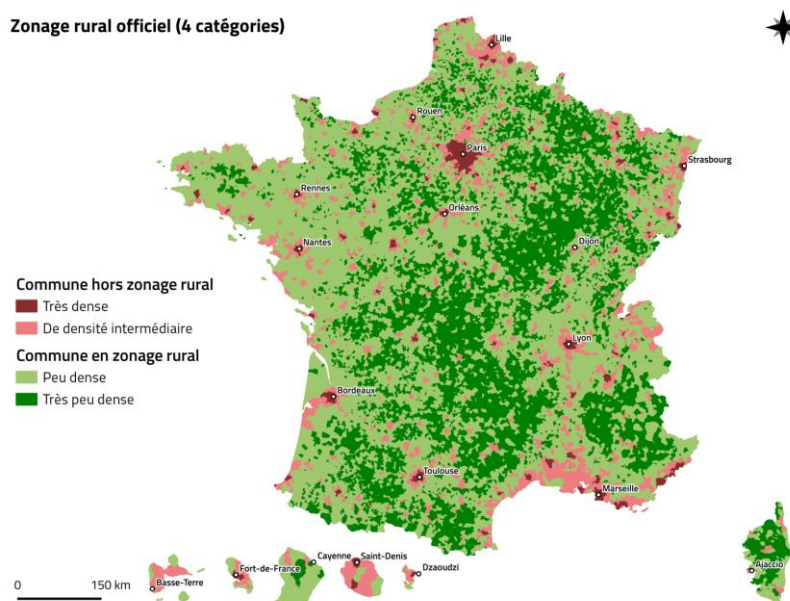
¹¹ D. Labaronne, P. Joly, P. Jarlier, C. Gallien, D. Dhumaux, *Ruralités : une ambition à partager - 200 propositions à partager Rapport de la Mission Ruralités*, Avril 2019

2.2. DES TERRITOIRES SOUS INEGALE INFLUENCE D'UN POLE URBAIN

Suivant cette recommandation l'INSEE a décidé de s'appuyer sur la grille communale de densité pour définir l'espace rural, dans un cadre partagé au niveau européen. Ainsi, sera

qualifiée comme rurale une commune peu dense ou très peu dense au sens de la grille communale de densité (voir carte n° 1).

Carte n° 1 : Zonage INSEE 2020 à partir de la grille communale de densité



Source de la carte : ANCT : Etude sur la diversité des ruralités « Typologie et trajectoires de territoire ». Rapport final Acadie + Magali Talandier

Toutefois, on peut aussi observer la façon dont les territoires à faible (ou très faible) densité se situent géographiquement par rapport aux grandes aires d'attraction des villes (plus de 50 000 habitants). Celles-ci sont délimitées à partir d'une approche fonctionnelle, fondée sur l'analyse des déplacements domicile-travail, ce qui permet de voir comment les territoires ruraux s'insèrent ou non dans les aires d'influence urbaine. L'INSEE caractérise ainsi les espaces ruraux en deux temps, en commençant par distinguer les communes peu denses et très peu denses, à partir d'un carroyage du territoire national d'un Km² sans tenir compte des périmètres institutionnels (INSEE Références, 2021), pour ensuite prendre en compte le degré d'inclusion des espaces à faible densité dans les aires d'attraction des villes.

Cette méthode permet *in fine* d'identifier 3 catégories de communes rurales, les deux premiers groupes pouvant être qualifiés de « ruraux

périurbains », et le troisième de « rural autonome » ou de « rural hors grandes aires d'attraction des villes », ou encore « hors influence des pôles »¹². Ces trois groupes rassemblent :

- Les communes rurales sous influence d'un pôle d'emploi appartenant à une aire d'attraction urbaine de plus de 50 000 habitants, ce qui concrètement se matérialise pour ces communes par une proportion supérieure à 30% de leurs actifs travaillant dans le pôle.
- Les communes sous faible influence d'un pôle, qui appartiennent à une aire de plus de 50 000 habitants, mais où entre 15% et 30% des actifs travaillent dans le pôle.
- Les communes hors influence des villes ou appartenant à une aire d'attraction de moins de 50 000 habitants. Au sein de cette dernière catégorie, une sous-distinction sépare les communes peu denses des très peu denses (moins de 25 habitants au Km²), en distinguant

¹² Voir pour plus de détails <https://www.insee.fr/statistiques/6443039>

celles dont 50% au moins de la population habite en zone peu dense, et celles où plus de 50% des habitants résident en zone très peu dense.

Ces trois catégories sont assez comparables en nombre d'habitants (voir tableau 1 et carte 2) et rassemblent globalement 33% de la population française et 88 % des communes. Le rural se retrouve ainsi à un niveau plus conforme à son poids réel dans la société française, ce qui n'était pas le cas avec la définition « en creux ». La typologie ainsi constituée (complétée par deux catégories « urbaines » dense et à densité intermédiaire) donne à voir un « gradient de ruralité » avec des territoires présentant de forts contrastes tant sur un plan morphologique que socio-démographique, et nous permet déjà d'appréhender une forte

hétérogénéité des territoires ruraux, tout en réévaluant fortement le poids du rural en France. Il en va de même en Centre-Val de Loire.

L'examen des caractéristiques morphologiques des catégories INSEE d'espaces ruraux révèle des différences notables en termes d'occupation des sols : les espaces hors influence des pôles, peu denses et très peu denses, se caractérisent par une présence des forêts et des espaces aquatiques beaucoup plus marquée que dans les espaces sous influence, avec un pourcentage de 44,7% des sols dans les moins denses. Il en va de même pour les résidences secondaires. En revanche, les proportions de sol artificialisé ou dédié à l'agriculture sont nettement plus élevées dans le périurbain, où les terres agricoles représentent les deux tiers de la surface totale.

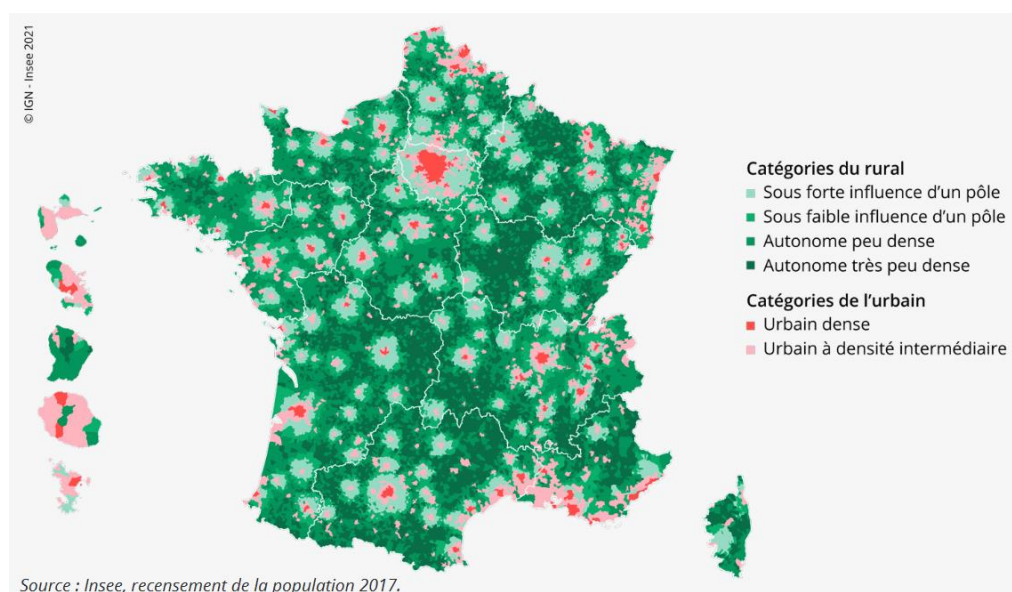
Tableau n° 1 Répartition des communes et de la population française selon le type d'espace

	Nombre de communes	Répartition des communes en %	Population en milliers	Répartition de la population en %
RURAL	30 775	88	21 881	33
Rural autonome	16 206	46	9 143	14
Très peu dense	8 097	23	1 561	2
Peu dense	8 109	23	7 582	11
Rural sous faible influence d'un pôle	7 899	21	5 937	9
Rural sous forte influence d'un pôle	7 170	21	6 801	10
URBAIN	4 193	12	44 900	67
ENSEMBLE	34 968	100	66 781	100

Source : INSEE, RGP, 2017, in *La France et ses territoires*, INSEE références, ed. 2021, p. 65

Lecture : 46 % des communes et 14 % de la population font partie du rural autonome

Carte n° 2 : Espaces urbains et ruraux en France, selon la typologie INSEE



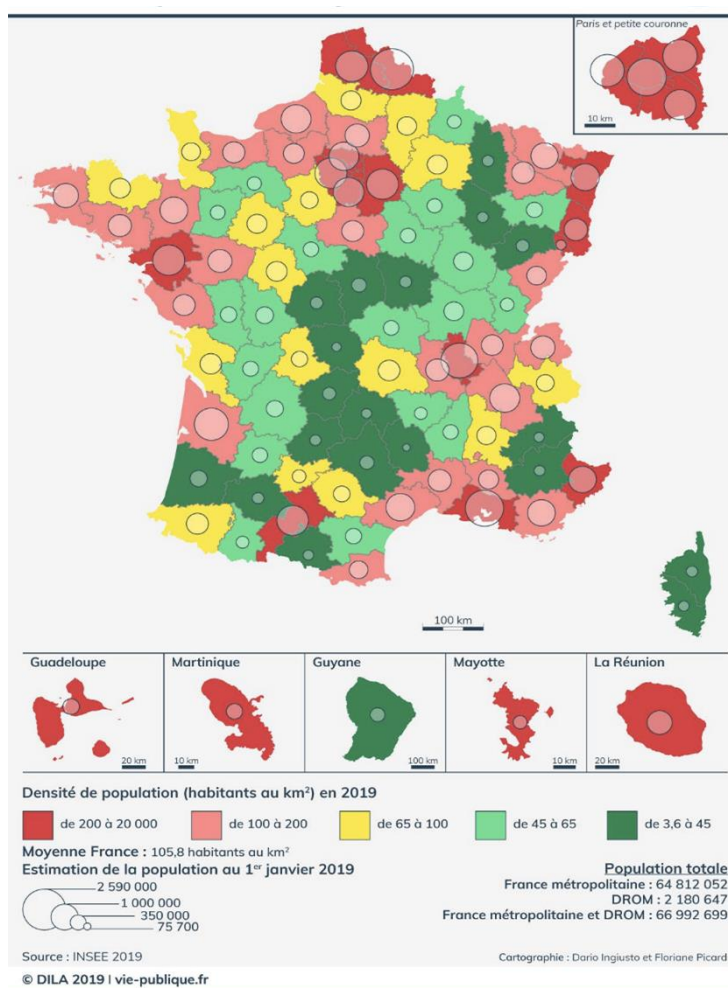
2.3. EN CENTRE-VAL DE LOIRE, UNE HETEROGENEITE TOUT AUSSI MARQUEE

Au sein de la Région Centre-Val de Loire, en se basant sur la même typologie, la proportion de communes rurales appartenant aux trois catégories est légèrement supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire national, puisque parmi les 1757 communes de la Région, 1622 sont classées comme rurales, soit 92,3% (France entière : 88 %). En revanche, la Région se distingue par le poids démographique de ces communes qui abritent un habitant sur deux de la Région (49%) soit une proportion largement supérieure à celle de la France entière (40% pour la France de province, hors Île de France¹³). Centre-Val de Loire apparaît de ce fait comme l'une des régions les plus rurales de

France, et 4 de ses départements dépassent le seuil des 50% (Cher, Eure et Loir, Indre, et Loir et Cher).

Si la région se distingue par une densité moyenne faible, expliquant un poids relatif des communes rurales plus important qu'ailleurs, il importe d'en souligner la spécificité que représente un quasi-continuum des aires urbaines dans le corridor ligérien, véritable colonne vertébrale du territoire régional. Mais tout aussi caractéristique est l'inclusion des départements du sud régional, Indre et Cher, et en partie du Loir et Cher dans ce qu'on appelle la « *diagonale des faibles densités* »¹⁴, comme le montre la carte n° 3

Carte n° 3 : Répartition et densité de la population Française par département au 1er janvier 2019
(Source : [DILA](#))



¹³ Source : INSEE flash Centre-Val de Loire, n° 43, avril 2021

¹⁴ Ce terme étant désormais plus usité, car plus précis et plus objectif, que celui souvent employé de « diagonale du vide »

Toutefois, les données INSEE nous permettent d'analyser à un niveau plus fin la répartition des densités sur l'ensemble du territoire régional. On dénombre en Centre-Val de Loire 7 pôles générant une aire d'influence supérieure à 50 000 habitants (Montargis et Chartres au nord, Orléans, Blois et Tours sur l'axe ligérien, Bourges et Châteauroux au sud), mais 22 % de la population centro-ligérienne, soit près de 570 000 habitants, vivent dans une commune rurale peu ou très peu dense hors influence d'un grand pôle. C'est surtout dans le sud régional que s'étend une ruralité hors influence des grands pôles (voir carte n° 4)¹⁵, alors que dans le nord l'armature urbaine polarise et structure davantage l'espace rural. Les ruraux vivant dans une commune sous influence représentent une population de 700 000 habitants, soit 27% de la Région, principalement installés dans le corridor ligérien ou les franges franciliennes. Ce sont ces derniers espaces qui portent la croissance démographique régionale, car y siègent les communes sous forte influence, celles-ci ayant connu la plus forte progression de 2007 à 2017 (+ 9,0%), soit 95% de la croissance démographique régionale, traduisant ainsi la pression de la périurbanisation. Dans le même temps, on voit la population des communes rurales hors influence se contracter (- 0,9%), surtout en ce qui concerne les moins denses (-2,2%); or, ces dernières se

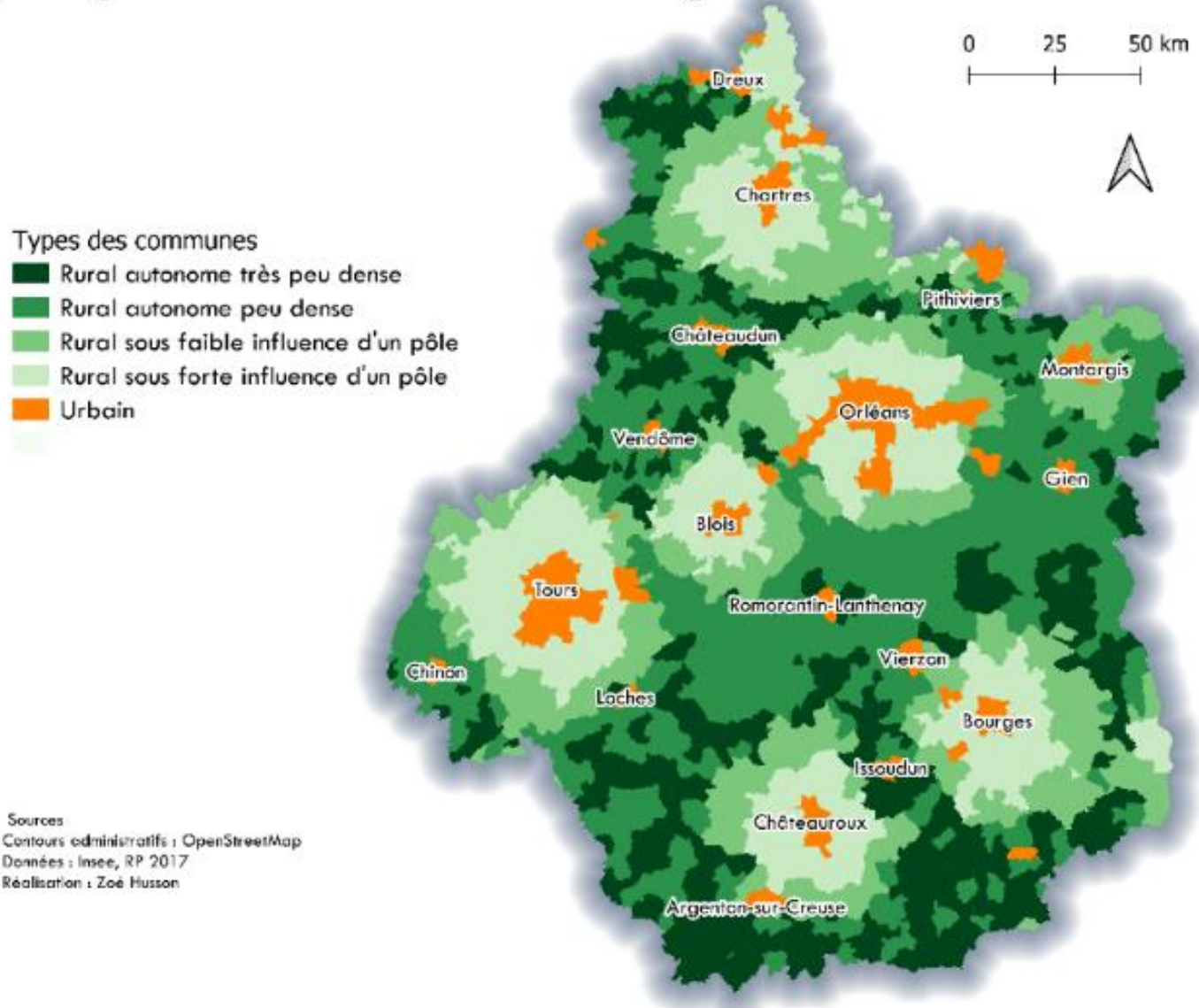
retrouvent en plus forte proportion dans le sud régional.

Comme l'explique l'encart n° 1, la géographie de la population française a été sujette à une profonde recomposition, à laquelle les ruralités du Centre-Val de Loire n'ont pas non plus échappé. La comparaison des cartes A et B de l'évolution démographique métropolitaine observée au cours de deux périodes intercentennaires éloignées (1968-1975 et 2008-2018) montre que les territoires du sud régional, qui étaient au cours de la première période en décroissance du fait d'un solde migratoire négatif conjugué à un solde naturel également négatif, ont vu pour certains, notamment dans le sud -ouest (sud de l'Indre et Loire, Indre), leur solde migratoire redevenir positif, bénéficiant partiellement de la remise en cause de la concentration urbaine et métropolitaine ; mais sans que cela ne permette de compenser complètement la chute de leur croît naturel. En d'autres termes, au sein même des zones peu denses, les dynamiques territoriales sont contrastées, puisque certaines d'entre elles semblent retrouver une forme d'attractivité démographique limitant l'impact du recul des naissances, pendant que d'autres connaissent un dépeuplement induit par l'addition de leurs évolutions négatives, tant migratoire que naturelle.

¹⁵ Cette carte est extraite d'un projet de fin d'études, réalisé et soutenu par Zoé Husson, élève-ingénieure de 5^{ème} année en Génie de l'aménagement de Polytech Tours, sous le titre « Dynamiques internes et leviers de redynamisation des territoires ruraux en Centre-Val de Loire : analyse statistique multivariée des communes du département de l'Indre. Comment développer les espaces ruraux en périphérie lointaine et isolés de la région Centre-Val de Loire dans un souci d'aménagement durable ? ». Janvier 2023.

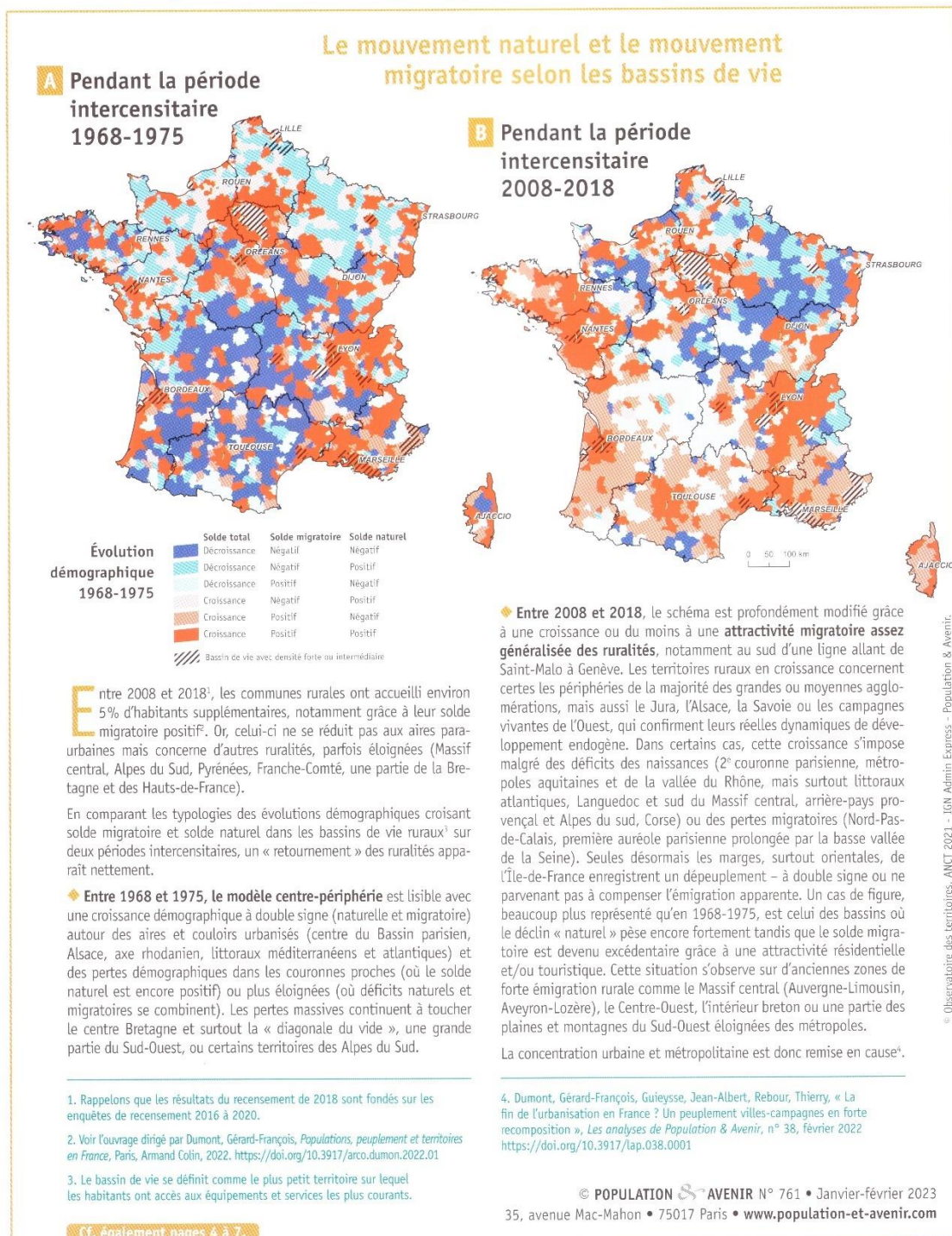
Carte n° 4 : Répartition des communes en fonction de leur densité démographique et de leur insertion dans une aire d'influence d'un pôle urbain (typologie INSEE)

Typologie des communes de la région Centre-Val de Loire



Encart n°1 : Une attractivité migratoire des ruralités qui se généralise, y compris partiellement en Centre-Val de Loire

La métamorphose des territoires ruraux de France métropolitaine : de la répulsion à l'attraction, une recomposition de la géographie de la population ?



Cette dernière page est libre de reproduction à fins d'enseignement, sous forme de photocopie papier ou numérique, sous réserve de conserver l'indication des sources.

Source : *population et avenir* n° 761, janvier-février 2023

La renaissance du rural, avérée aux échelles nationale et régionale, n'atteint pas de toute évidence toutes les campagnes de la Région de la même façon, celles du sud étant les premières impactées par le déclin de leur population et confrontées de ce fait à un réel défi démographique ; ceci d'autant plus qu'elles attirent peu les étudiants et les jeunes actifs, plus présents dans l'urbain ou le rural sous influence. Corrélativement, c'est dans ces mêmes territoires que la part des seniors est la plus forte, la

proportion de personnes âgées de 65 ans et plus atteignant 26,7% dans les communes rurales hors influence, alors que la moyenne régionale ressort à 21,8%.

Une approche à partir des bassins de vie conduirait sans nul doute à des conclusions du même ordre, mais leur zonage par l'INSEE étant en cours de révision au moment de l'écriture de ces lignes, les données disponibles deviennent obsolètes et ne peuvent donc être actualisées dans l'immédiat¹⁶

2.4. LA RURALITE, UNE MOSAÏQUE TERRITORIALE EN MUTATION

L'approche statistique, telle que présentée ci-dessus, a le mérite de nous laisser entrevoir un rural aux dynamiques territoriales très contrastées, y compris à la seule échelle de la région Centre-Val de Loire. Pour autant, elle ne paraît pas suffisante pour rendre compte de la variété des situations et des nouvelles territorialités qui se recomposent au sein des campagnes. Cette variété gagne en ampleur et en complexité dès lors que l'on cesse de s'en remettre au seul indicateur de la densité pondérée par l'intensité de l'attraction urbaine.

Les espaces ruraux sont avant tout des espaces où vivent des populations dont les modes de vie, en particulier de consommation, ont certes tendance à s'homogénéiser, mais ce sont aussi des paysages, des reliefs, des climats, des usages du sol multiples et diversement répartis (Sols artificialisés, terres agricoles, forêts et milieux semi-naturels, openfields et bocages, etc.), des systèmes productifs locaux à dominante résidentielle ou présente selon les cas, des habitats dispersés ou concentrés, des lieux de création et d'innovation sociale et culturelle (Jean & Rieutort, 2018)¹⁷ que l'on ne peut réduire, comme on l'imagine parfois de façon assez simpliste, à leurs dimensions d'espace d'agriculture, de nature et de loisirs.

Pour appréhender cette variété, de nombreuses typologies autres que celle de l'INSEE ont été proposées. Les limites de ce rapport ne nous

permettent pas de les examiner toutes de façon exhaustive. En revanche, une étude récente commanditée par l'ANCT, et réalisée par la coopérative ACADIE avec le concours de l'économiste Magali Talandier¹⁸, nous propose une double typologie des territoires ruraux, la première de caractère structurel qui complète et réactualise d'anciens travaux typologiques de la DATAR de 2003 et 2011, et la seconde, relevant d'une démarche systémique inédite et donnant à voir les capacités contributives des territoires ruraux aux enjeux écologiques, économiques et sociaux.

La typologie structurelle des communes rurales, à l'origine de la carte n° 5, se base sur des données de 2018 concernant une trentaine d'indicateurs démographiques, économiques, d'attractivité, sociaux, de profil des populations et des caractéristiques de logement. Ces indicateurs permettent de dresser des typologies intermédiaires, dont l'agrégation débouche sur la définition de huit catégories de communes rurales qui peuvent se regrouper en 4 familles :

- Les ruralités résidentielles : aisées et mixtes ;
- les petites polarités : industrielles et mixtes ;
- les ruralités productives ouvrières et agricoles ;
- les ruralités touristiques : à dominante résidentielle et spécialisées.

¹⁶ Le Bassin de vie, au sens de l'INSEE, correspond au territoire le plus petit sur lequel les habitants ont accès aux services et aux équipements les plus courants (Bouron & Georges, 2021, op.cit.). Dans l'attente du nouveau zonage, on peut relever que les bassins de vie de l'ancien découpage considérés comme ruraux représentaient 77 % des 1666 bassins de vie délimités en France, 72 % des communes, 79 % de la surface du territoire national et 31 % de la population française.

En Centre-Val de Loire, plus des trois quarts des anciens bassins de vie pouvaient être considérés comme « ruraux » ... (INSEE Centre Info, n° 184, décembre 2012)

En outre, pour éviter toute confusion, il convient de préciser que pour la mise en œuvre de sa politique contractuelle à travers les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), la Région a réalisé son propre découpage de la Région en 25 « bassins de vie » obtenus par regroupement d'EPCI. Cette question est reprise dans le chapitre 4.

¹⁷ Y. Jean & L. Rieutort (dir.). Les espaces ruraux en France. Armand Colin, 2018

¹⁸ ANCT (2023) Etude sur la diversité des ruralités (op.cit.)

Carte n°5 : La diversité structurelle des communes rurales en France

Typologie structurelle 2022

France hors communes urbaines

Typologie des communes rurales

Les ruralités résidentielles

■ Aisées

■ Mixtes

Les petites polarités

■ Industrielles et artisanales

■ Mixtes

Les ruralités productives

■ Ouvrières

■ Agricoles

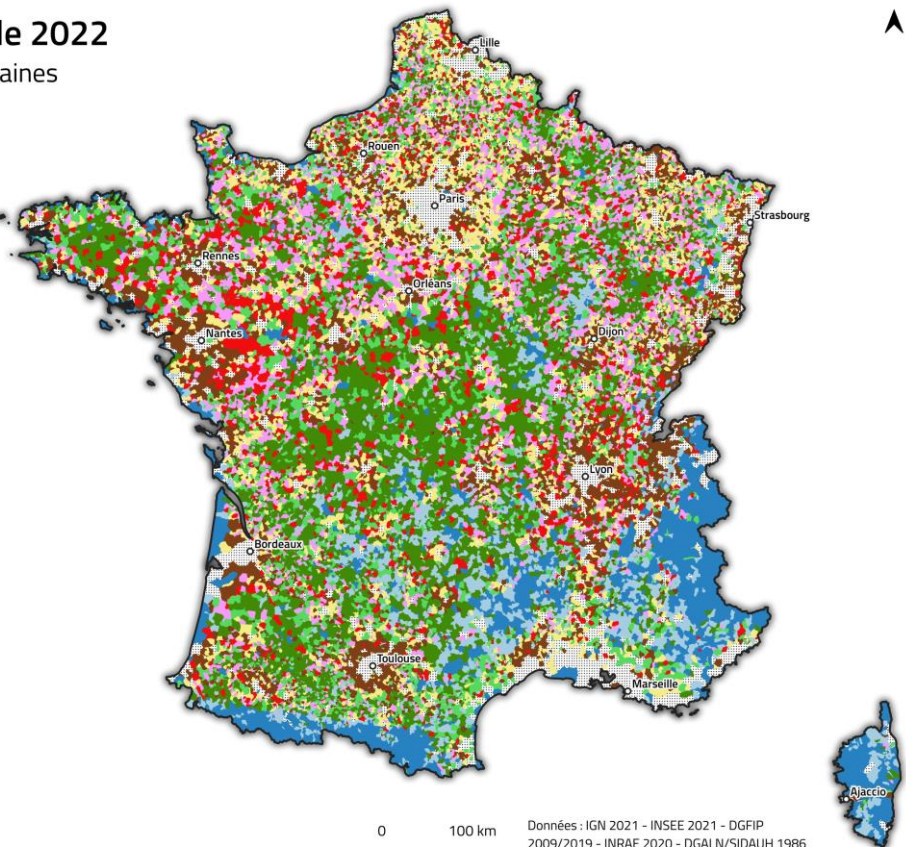
Les ruralités touristiques

■ A dominante résidentielle

■ Spécialisées

■ Communes urbaines

acadie + Magali Talandier



Les « ruralités résidentielles » aisées se caractérisent, entre autres, par des revenus élevés et en forte progression, une forte artificialisation des sols et un indice de jeunesse élevé, alors que dans les « mixtes », l'artificialisation des sols est plus modérée, l'économie présente est très présente, avec des niveaux de revenus variables, et une population plutôt jeune. En Centre-Val de Loire, on retrouve ce type de communes rurales principalement dans le corridor ligérien. Elles forment un halo autour des villes principales, en particulier autour des deux métropoles.

Les « petites polarités productives et de services » structurent l'espace rural et se partagent en deux sous-catégories : Les « polarités industrielles et artisanales » se distinguent par la présence importante d'emplois de fabrication, tandis que les « mixtes » se caractérisent par la présence d'emplois et de services plus diversifiés. Les deux sous-catégories sont relativement dynamiques du point de vue démographique. On notera que les trois quarts des communes bénéficiant du programme « petites villes de demain » relèvent de

cette catégorie. La Région Centre-Val de Loire avec son maillage important de petites villes et de bourgs-centres connaît une répartition relativement homogène de ce type de communes rurales, surtout dans sa moitié sud.

Les « ruralités productives » ont en commun d'être éloignées des aires d'influence des villes et cumulent d'importants handicaps au regard de nombre des indicateurs retenus, au premier rang desquels le cumul de soldes naturel et migratoire négatifs. La plupart sont d'ailleurs classées en zones de revitalisation rurale (cf. 3^{ème} partie, P. 114). Ces communes, particulièrement nombreuses dans le sud et la frange nord-ouest de la Région (notamment dans le Perche) se partagent entre celles dites « ouvrières », caractérisées par une surreprésentation des ouvriers à revenu faible ou moyen, et une faible artificialisation de leurs sols, et celles dites « agricoles » du fait d'une part d'emploi agricole importante. Cette dernière catégorie de communes se distingue par un niveau de vieillissement prononcé de la population, des retraites faibles et une forte vacance résidentielle.

Elle est particulièrement présente dans le sud régional.

« Les ruralités touristiques », elles aussi, présentent deux profils bien distincts : le premier groupe rassemble les communes du « tourisme résidentiel », avec un poids élevé de résidences secondaires. Paraissant peu dynamiques, leur spécialisation touristique ressort comme par défaut ; ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles n'ont pas de carte à jouer dans le contexte actuel, car si le phénomène de l'exode urbain est loin d'être aussi massif que ce l'on avait pu penser après l'émergence de la crise sanitaire, l'arrivée de quelques résidents secondaires peut à leur échelle devenir un facteur de dynamisation. Les communes spécialisées dans le tourisme, caractérisées par la forte présence d'hébergements marchands et d'emplois touristiques, soit se concentrent dans des zones dotées d'un patrimoine naturel ou bâti, soit se développent autour d'équipements spécifiques (comme à Beauval en Centre-Val de Loire).

Au total cette typologie présente l'avantage de souligner une forte diversité de situations qui traversent le monde rural français, comme Centroligérien.

Mais la seconde typologie, de caractère systémique, nous donne à voir un monde rural encore plus complexe, si l'on analyse « les capacités contributives des espaces ruraux [appréhendés à l'échelle des EPCI, en ne prenant en compte que les communes rurales de ceux-ci] aux grands enjeux des transitions sociales, économiques et environnementales qui sous-tendent l'ambition de planification écologique... » (p. 73). Cette approche procède d'une vision qui se veut résolument positive des ruralités, et elle est conduite de façon à révéler les apports essentiels et potentiels des ruralités, dans les réponses à apporter aux grands défis auxquels le pays est aujourd'hui confronté.

Les capacités contributives des territoires ruraux sont mises en lumière à travers trois lignes d'analyse, à savoir :

- la contribution des espaces ruraux à la protection et à la valorisation de la nature, qui induit d'importantes transformations du rapport au milieu naturel (nouvelles pratiques agricoles, nouveaux modes d'habiter, protection et valorisation des milieux, fourniture d'autres ressources

environnementales, comme le bois, production de matériaux, etc.) ;

- la contribution des ruralités à la production industrielle, agroalimentaire et énergétique nationale, qui assure au pays dans son ensemble la fourniture de biens et de services essentiels et participe à l'économie exportatrice (entre autres : alimentation, énergie, eau, logistique et industrie rurale, etc.) ;
- et enfin, celle à l'accueil des personnes aux différentes étapes de leurs parcours résidentiels tout au long de la vie, professionnels et familiaux.

Selon les combinaisons entre ces trois dimensions, appréhendées à partir d'une cinquantaine d'indicateurs statistiques, il ressort que les espaces ruraux contribuent ou pourraient contribuer de façon différenciée aux grands enjeux de la transition écologique et énergétique. Cette dernière se décompose en quatre familles d'enjeux prospectifs dans lesquelles se distribuent 7 classes ; ce qui amène à distinguer autant de types d'espaces ruraux en fonction de la façon dont ils contribuent effectivement ou potentiellement par leurs caractéristiques propres aux réponses apportées à ces enjeux, ce qu'illustre la carte n° 6. Ajoutons que l'étude a pris le parti d'employer le terme de système « pour bien montrer qu'il ne s'agit pas de caractériser tel ou tel territoire en particulier mais bien un regroupement qui fait sens dans son ensemble » (p.64).

Ainsi les regroupements de communes rurales sont définis par leurs enjeux principaux de transition écologique et énergétique, en distinguant :

- les transitions agro-écologiques concernant plus spécifiquement des espaces agricoles qui s'engagent dans des transformations écologiques et des pratiques plus respectueuses de l'environnement ;
- les transitions agro-industrielles affectant des espaces agricoles et industriels soumis à la nécessité de transformer leur système productif pour reconquérir une compétitivité agricole et industrielle, alors qu'ils sont soumis à un vieillissement et une perte de population active ;
- les transitions agro-métropolitaines relatives à des systèmes agricoles et résidentiels, qui contribuent au développement et à la transformation des espaces métropolitains, mais qui doivent repenser leurs relations avec les villes centres, notamment à travers des

- contrats de réciprocité pour ne plus en rester au statut de déversoir de l'étalement urbain ;
- les transitions agro-techniques transformant des espaces agricoles et industriels ayant entamé une diversification vers la production de biens communs environnementaux (énergie, eau, gestion des déchets, par exemple), tout en gérant les contradictions, conflits locaux et risques associés notamment aux implantations d'équipements énergétiques participant à la transition énergétique nationale.

Il est à remarquer que les auteurs de l'étude ont utilisé de façon systématique le préfixe agro pour souligner le rôle structurant de l'agriculture, en tant que mode d'occupation de l'espace rural, quelle que soit l'importance du déclin de la population active agricole.

Les 7 types d'espaces ruraux, formant système et identifiés à partir du traitement statistique, se définissent de la façon suivante :

- les systèmes à forte valeur naturelle ou agricole sous pression résidentielle et touristique ;
- les systèmes à forte valeur naturelle sous forte pression touristique ;
- Les systèmes agricoles et industriels exportateurs et diversifiés, dans des espaces d'accueil de retraités : des espaces industriels (manufacturiers, agricoles et agroalimentaires) au cœur de l'économie productive ;
- les systèmes agricoles et industriels exportateurs et spécialisés, dans des espaces d'accueil de retraités ;
- les systèmes des métropoles à dimension régionale, sous pression résidentielle et

économique, incluant des espaces diversifiés combinant accueil résidentiel, services, grandes cultures et maraîchage ;

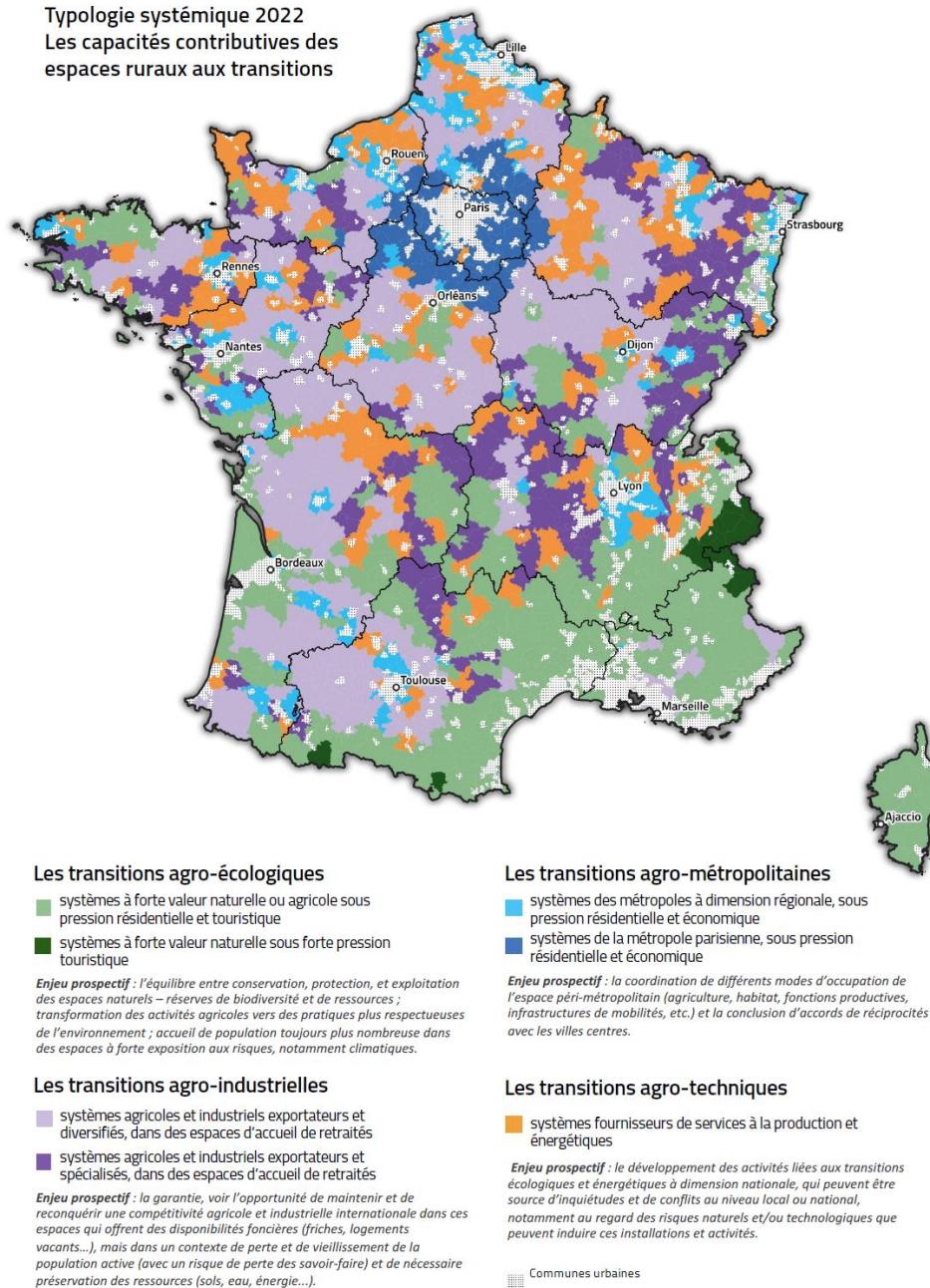
- les systèmes de la métropole parisienne, sous pression résidentielle et économique de la capitale ;
- les systèmes fournisseurs de services à la production et énergétiques, spécialisés dans la production de services environnementaux (production d'ENR, traitement des déchets, traitement de l'eau...)

Cette typologie confirme la grande diversité des territoires ruraux en termes économiques et sociaux, mais son intérêt principal est de montrer que l'adaptation de ces territoires aux transitions à l'œuvre passe par des « politiques résilientes adaptées aux ressources et aux vulnérabilités des territoires » selon les termes d'un rapport de France Stratégie¹⁹ : autre façon de dire que la redynamisation des territoires ruraux les plus fragiles ne peut résulter d'une politique conçue à la seule échelle nationale et de façon uniforme, mais nécessite des actions définies à l'échelle locale, prenant en compte les spécificités environnementales, sociales et économiques des territoires, dans une démarche d'inclusion et de participation des populations locales. Autre façon de dire encore que le devenir des ruralités implique une territorialisation des politiques qui leur sont appliquées en vue de soutenir leur développement, quel que soit le niveau de décision d'où elles émanent, national ou régional.

C'est en vertu de ce principe que le présent rapport propose de repenser les politiques d'aménagement et de développement rural, comme on le verra dans les deuxième et troisième parties.

¹⁹ France Stratégie : *Soutenabilités ! orchestrer et planifier l'action publique* (Rapport - mai 2022)

Carte n° 6 : La diversité systémique des espaces ruraux en France (source : ANCT, 2023)



acadie + Magali Talandrier

Au vu de cette carte, on relèvera que se retrouvent dans la Région Centre-Val de Loire tous les types de ruralité, même si la majorité en termes de superficie sont ceux concernés par les transitions agro-

industrielles, où dominent des systèmes agricoles diversifiés, dans des espaces d'accueil de retraités (en mauve sur la carte). Il s'agit des territoires qui sont dans la nécessité de faire évoluer leur appareil

productif, dans un contexte de déprise démographique plus ou moins forte. On remarquera également que les territoires ruraux des franges franciliennes sont plus directement concernés par les transitions agro-métropolitaines, tandis que les espaces ruraux du corridor ligérien voient leur évolution plus directement impactée par les transitions agro-écologiques ou agro-techniques.

Divers, les territoires ruraux de la France le sont de toute évidence. Malgré des points communs, on peut relever de façon non exhaustive que ce sont :

- **Des territoires peu denses, mais faisant face à plusieurs transitions**, et soumis à de fortes mutations démographiques, économiques, et sociologiques, notamment du fait de l'arrivée déjà ancienne des néo-ruraux, qui assurent à l'échelle nationale un solde migratoire positif (+ 4% entre 2008 et 2018) et une variation positive de l'emploi (+ 4% également sur la même période)²⁰. Toutefois, cette arrivée ne compense pas toujours le départ des jeunes actifs originaires des communes concernées, dans les territoires éloignés des villes.
- **Des territoires où les retraités pèsent d'un poids plus important** que sur l'ensemble du territoire national et disposent d'un revenu annuel moyen supérieur à celui de la population nationale globale.
- **Des territoires très majoritairement occupés par des propriétaires occupants** (80% contre 57,5% en France entière), et où le phénomène des résidences secondaires continue à progresser (+ 8% entre 2008 et 2018).
- **Des territoires à l'économie multifonctionnelle** où s'articulent agriculture, industrie, tourisme, services tertiaires de proximité, mais où **domine l'économie présente**, cette dernière apportant en moyenne près de 80 % des revenus d'un

territoire rural (toutes catégories confondues) selon les calculs de l'économiste Laurent Davezies (2008)²¹. Les communes ayant la plus forte proportion d'emplois liés à des activités présentes sont surreprésentées dans le sud régional.²²

- **Des lieux où les activités agricoles sont évidemment encore très présentes** : plus de la moitié des communes rurales françaises ont plus de 21,3% d'emplois liés à l'agriculture.
- **Des lieux où perdurent de fortes identités et des sentiments d'appartenance forts**, y compris dans les territoires marqués par le déclin économique et la déprise démographique.
- **Des lieux où peuvent aussi se développer de belles initiatives de valorisation de ressources locales**, matérielles ou non, spécifiques et non transférables, et, dotés d'importantes richesses patrimoniales, tant bâties que naturelles ; la vallée de la Loire en étant l'exemple le plus emblématique.

Certes, les transitions sont complexes entre ville et campagne, à l'instar de ces zones périurbaines où s'intriquent zones urbanisées et aires non artificialisées, mais où la ruralité, ou plutôt les ruralités, perdurent aussi bien en tant que réalités morphologiques que comme représentations mentales. **Au demeurant, quelle que soit leur hétérogénéité, on y retrouve une communauté de problématiques qui tiennent à des mobilités contraintes, à la dépendance à la voiture individuelle, à une désertification médicale croissante, à de fortes disparités de développement, et à un sentiment fréquent d'abandon lié à un socle déficitaire de services du quotidien, même si ce sentiment relève parfois plus de représentations que de données objectives, comme on le verra plus loin.**

²⁰ Selon le rapport de l'ANCT (2023) *Etude sur la diversité des ruralités...* op.cit.

²¹ L. Davezies, *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, éditions du Seuil, 2008

²² Selon la définition de l'INSEE (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1886>) : « Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. » Ces activités locales regroupent par exemple les services aux particuliers, la construction, la santé, les actions sociales, les commerces de détails, les hébergements et restaurations, les transports, les télécommunications, les activités financières et d'assurances, les activités immobilières, les administrations publiques, etc.

3. LES TERRITOIRES RURAUX DU CENTRE-VAL DE LOIRE : DE FORTES INEGALITÉS DE DÉVELOPPEMENT

3.1. UN MONDE RURAL TRAVERSE PAR DES INEGALITES DE DEVELOPPEMENT CUMULATIVES

La situation des campagnes, considérée globalement, n'apparaît pas nécessairement aussi négative que le laisse supposer un ressenti souvent partagé au sein de l'opinion publique, et il est exagéré de considérer que toutes les campagnes vont mal. En effet, les dynamiques observables au sein de nombreux territoires ruraux offrent aussi des motifs d'espoir en dépit d'indices de fragilité, dont la réalité est également incontestable (une population vieillissante à faibles revenus, l'exode des jeunes, un manque d'emplois, des services publics en recul, des entraves à la mobilité et des transports collectifs en déshérence, une désertification médicale qui s'accélère, un effet de gentrification²³ rurale dans certaines communes induit par l'installation de ménages français ou étrangers, souvent jeunes retraités et à hauts revenus, etc.). Les raisons d'espérer une redynamisation des territoires ruraux tiennent à la fois à une reprise démographique avérée (Les campagnes françaises ayant gagné 5 millions de nouveaux habitants de 1968 à 2014, en grande partie dans les communes sous influence d'un pôle²⁴), à un système fiscal et social globalement redistributif de l'urbain vers le rural, à la redécouverte d'une qualité de vie un temps oubliée (pendant les « 30 glorieuses »), à des activités économiques très liées à l'économie présente, mais qui peuvent aussi être créatives et innovantes en réponse à de nouvelles demandes (développement de l'agriculture « paysanne », des circuits courts et des labels, tourisme vert, « *silver economy* » ...), à la résistance de l'industrie rurale, et aussi à la volonté de « ceux qui restent » de

défendre activement un devenir collectif (Coquard, 2022, op.cit.), etc.

Toutefois, sans nier les réelles opportunités de développement qui s'offrent aujourd'hui à la ruralité prise dans sa globalité, il importe de souligner que la destinée des campagnes offre d'importants contrastes selon les types de territoire. En d'autres termes, tous les territoires ne disposent pas des mêmes perspectives de développement, et ne sont pas confrontés au même degré de fragilité.

A l'échelle nationale, le constat a largement été établi d'une persistance au sein du monde rural de fortes inégalités de développement qui permettent de mieux comprendre le décalage entre d'un côté un ressenti d'abandon, voire de mépris par les urbains, qui conduit une partie de la population rurale, et souvent de ses élus, à considérer qu'ils n'ont aucune prise sur des processus de déclin irréversible, et d'un autre côté l'observation de signaux positifs, qui donnent à penser que le pire n'est jamais sûr, qu'un développement territorial est du domaine du possible pour peu que soient bien identifiées les ressources locales, matérielles ou non, à valoriser et qu'une ingénierie ad-hoc puisse être mobilisée.

Le déphasage entre les représentations et la réalité est alimenté par de profondes disparités entre la campagne et la ville, mais aussi au sein de la ruralité elle-même, ce que révèle de nombreux indicateurs socio-économiques.

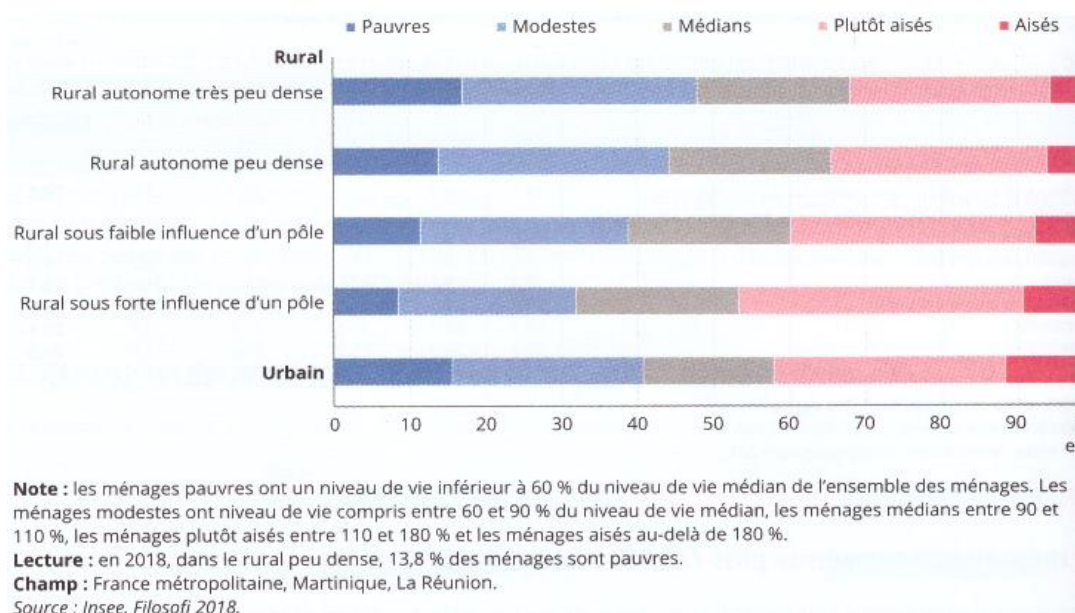
²³ La gentrification, mot d'origine anglo-saxonne que l'on pourrait traduire plus ou moins bien par « embourgeoisement » désigne les transformations de territoires liées à l'arrivée de catégories sociales plus favorisées ayant des modes vie et de consommation se distinguant des populations originelles. Appliquée au milieu rural, le terme renvoie au processus selon lequel « des individus et ménages suffisamment pourvus en capitaux économiques, sociaux, et culturels s'installent dans les campagnes attractives » (Richard, Tommasi, & Saumon, 2017, *Le capital environnemental, nouvelle clé d'interprétation de la gentrification rurale ?* *Noroi*, 243, 89-110). Elle peut être vue comme un facteur de développement positif lorsqu'elle s'accompagne de l'importation de nouvelles activités et d'innovations techniques et/ou sociales, mais aussi comme une évolution défavorable si elle entraîne une perte du lien social et d'identité locale, voire un effet d'éviction de certaines populations à faible revenu, comme on peut le voir dans certains quartiers urbains.

²⁴ Comme on le verra aussi plus loin pour la région Centre-Val de Loire. Cf : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/53608030>

Ces inégalités s'expriment tout d'abord en termes de revenus, puisque, selon les données de l'INSEE, le revenu médian²⁵ des ménages résidant dans les espaces peu denses sous faible influence d'un pôle ou très peu denses est nettement inférieur à celui de la population globale de la France, alors que celui des habitants des espaces de densité intermédiaire et des espaces urbains est au contraire supérieur. Pour autant, là encore, il faut se départir d'une vision réductrice qui conduirait à considérer que

s'opposent des campagnes de pauvres faisant face à des villes de riches. En revanche, il est clair que la surreprésentation dans les territoires ruraux des agriculteurs²⁶, des retraités ruraux et des ouvriers, que viennent renforcer des urbains à revenu faible à la recherche d'une vie moins chère, est à l'origine des écarts indiqués précédemment et explique que les niveaux de vie soient globalement plus faibles quand on s'éloigne des pôles (cf. Tableau n° 2)

Tableau N° 2 : Répartition des ménages français selon leur niveau de vie par type d'espace



Source : INSEE, in *La France et ses territoires*, INSEE références, Ed. 2021, p. 68

Toutefois, les données de l'INSEE révèlent des inégalités internes moindres au sein des territoires ruraux, le ratio entre les revenus des 10% des ménages les plus riches et des 10% les plus modestes variant peu selon le type d'espace rural, qu'il s'agisse de territoires autonomes hors influence des pôles ou non, denses ou très peu denses (entre 2,8 et 3 en 2018) et étant moindre que celui observé au sein-même des villes (3,8).

En corrélation négative étroite avec le niveau des revenus, le poids des activités agricoles et industrielles est comparativement nettement plus fort au sein des espaces ruraux que dans les villes (où sont surreprésentés les services, notamment les

services aux entreprises, et les emplois de cadres) et augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne des pôles pour atteindre 30 % des emplois dans le rural très peu dense, contre moins de 20% dans le rural sous forte influence d'un pôle. Il en va de même du tourisme très présent dans le rural hors influence des pôles, particulièrement les moins denses.

Le rural, pris dans sa globalité, reste donc marqué par d'importantes disparités internes de revenu et de structure d'activité. Il en va de même en matière démographique, le renouveau démographique des campagnes, révélé par les derniers recensements, n'étant pas toutefois généralisé à l'ensemble du

²⁵ Le revenu médian correspond au niveau partageant la population en deux moitiés de poids équivalent.

²⁶ Malgré leur faible poids relatif

territoire national (Bouron & Georges, 2019, op. cit. p. 88), tout comme en Centre-Val de Loire.

La structure par âge est souvent perçue comme une source de fragilité des territoires ruraux, affectés par des soldes migratoires négatifs de jeunes ayant entre 18 et 23 ans, les étudiants et les jeunes actifs se délocalisant en forte proportion vers les pôles, en particulier les métropoles, et revenant « au pays » d'autant moins après leurs études qu'ils sont plus qualifiés ; ceci quelle que soit la catégorie d'espace rural. Mais là encore des disparités entre catégories de territoires ruraux se creusent, la proportion de jeunes diminuant au fur et à mesure que l'on s'éloigne des pôles, tandis que corrélativement le poids des seniors augmente, induisant un vieillissement aggravé des populations résidant dans les communes du rural autonome très peu dense. Le rural « profond » est ainsi doublement pénalisé par l'exode des plus jeunes, et le vieillissement prononcé des résidents, souvent en situation d'assignation territoriale due à la fois à un manque de capacité à la mobilité et à la faiblesse de leurs revenus.

Dès lors, on comprend que les espaces les plus isolés n'aient pas pu bénéficier du renouveau

démographique des campagnes qu'indiquent les statistiques globales. En effet, c'est le rural périurbain, en particulier celui des premières couronnes sous forte influence d'un pôle qui attirent les habitants délaissant l'urbain pour déménager dans le rural : en 2017, selon l'INSEE (INSEE, La France et ses territoires, 2021, P. 70), 39,5% des personnes habitant en ville ayant déménagé vers le rural se sont installées dans une commune rurale sous forte influence d'un pôle, alors qu'ils n'étaient que 4,7% à faire le choix du rural très peu dense. Tout donne à penser, notamment les observations ponctuelles que l'on peut faire ici ou là, que depuis 2017, il n'y a pas eu d'inversion de cette asymétrie. La conséquence en est que la renaissance démographique des campagnes, observée depuis les années 70 selon le géographe ruraliste Bernard Kayser, est spatialement différenciée. Il n'en va pas différemment en Centre-Val de Loire comme on le verra plus loin. Un des symptômes de cette différenciation réside dans la prégnance des logements vacants dans les territoires les moins denses, là où la déprise démographique est la plus nette²⁷.

3.2. LES DISPARITES DE DEVELOPPEMENT NE SE RESUMENT PAS A DES ECARTS DE REVENU OU A DES DIFFERENCES DANS LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES.

Les disparités internes aux territoires ruraux ne se limitent pas à des différences de revenu ou de structure démographique. Bien d'autres formes d'inégalité sont identifiables, que ce soit en termes de niveau de formation des jeunes, d'accessibilité à la culture, et plus globalement aux services de santé et à l'ensemble des services publics. Il est de notoriété publique que les jeunes ruraux font preuve d'aspirations plus modestes en termes de poursuite d'études et de projets de métier (Grelet & Vivent, 2011)²⁸, ce qui peut s'expliquer à la fois par une moindre offre locale d'emplois qualifiés et une moindre mixité sociale, surtout dans les territoires les moins denses, comme l'a montré le sociologue B. Coquard (2022, op.cit.). Quant à l'offre culturelle,

elle est dans de nombreux cas originale et spécifique en milieu rural, mais reste globalement très concentrée géographiquement, principalement dans les métropoles, du fait de la localisation des grands équipements dans les capitales régionales et les grandes villes.

On peut constater une forme de paradoxe : les espaces ruraux sont dans l'ensemble mieux dotés en argent public proportionnellement à leur nombre d'habitants, alors que nombre d'entre eux sont fragilisés par la faiblesse d'un socle déficient de services publics. On ne doit pas conclure trop vite à un abandon des territoires ruraux au seul vu de la fermeture des équipements physiques, car les dispositifs de soutien aux territoires ruraux sont

²⁷ Au cours de la dernière décennie, selon J-M. Esnault (2022) le nombre de logements vacants, tous types de territoires confondus, aurait augmenté de 40 %, ce qui pour une part explique le choix du législateur d'aller vers le zéro artificialisation nette, prévu par la Loi « Climat et résilience »

²⁸ Y. Grelet & C. Vivent. La course d'orientation des jeunes ruraux, *Céreq Bref*, n° 292, Novembre 2011

importants et nombreux (Voir 3^{ème} partie, § 4, P. 104 et suivantes). Mais ces dispositifs, reposant sur des zonages prédéfinis et « descendants » vers des territoires « sous tutelle » restent insuffisants pour réduire les disparités et permettre un développement régional intégré, plus cohésif, articulant dynamiques métropolitaines et logiques territoriales du milieu rural.

A cela s'ajoute le fait que le ressenti local consécutif à la disparition de nombre de services publics dans les territoires les moins denses est fortement négatif, et s'est exacerbé à la suite de la crise des gilets jaunes. Le géographe François Taullèle a souligné lors d'un séminaire organisé en janvier 2022 par le CPAT²⁹ et l'ANCT les effets parfois délétères et spectaculaires de la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P), initiée il y a une quinzaine d'années, en 2007, dans les territoires à très faible densité. Cette politique, qui avait sans doute sa rationalité en termes d'utilisation des fonds publics, a été à l'origine d'un « effet boule de neige », induit par son application sectorielle et cumulative dans les territoires à plus faible densité qui ont vu les services régaliens (Poste, écoles, Gendarmeries, tribunaux, équipements de santé, etc.) très fortement impactés les uns après les autres par des mesures de rationalisation, conduisant à un « *délaissement des territoires* ». Les études dirigées par l'auteur dans 5 départements « *très ruraux* », dont l'Indre, révèlent l'importance du ressenti négatif de cette situation par les populations locales³⁰. Mais, elles ont aussi mis en évidence dans ces mêmes territoires de fortes innovations émanant de la société civile permettant l'essor d'une offre de services non régaliens, liée à des formes nouvelles de mutualisation (notamment en matière de transport).

Lors du « grand débat », organisé à la suite de la crise des gilets jaunes, 52% des 375 000 contributions déposées sur la plateforme en ligne ont affirmé avoir accès aux services publics, mais cette proportion tombe à seulement 30% parmi les contributeurs « ruraux ».

La prise de conscience d'un déficit des services publics dans les territoires à faible densité a motivé l'instauration, en 2015 par la Loi NOTRE de Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), rendus obligatoires et co-élaborés par les Préfectures et les Conseils Départementaux. Plus récemment, l'Etat s'est engagé, en 2019, dans la labellisation de 2500 Espaces France Service, autrement dit de guichets

mutualisés de services publics ayant pour fonction d'aider les administrés des territoires ruraux à accomplir leurs démarches administratives numérisées. Ces deux dispositifs illustrent par eux-mêmes le caractère crucial de la question de l'accès à un socle de services publics, à même de répondre à la demande sociale des ruraux. Toutefois, alors que la mise en place des Espaces France Services n'a pas encore produit tous les effets attendus en termes d'atténuation du déficit de l'offre de services publics en territoires à faible densité, force est de constater avec G. Doré (intervention au séminaire CPAT – ANCT de Janvier 2022) que les SDAASP présentent de réelles limites dans leur élaboration et leur mise en œuvre (très faible participation des opérateurs, absence de portée prescriptive, absence d'articulation avec le SRADET, non-mobilisation des usagers, etc.)

Au total, la persistance des disparités de développement explique alors des différentiels d'attractivité considérables, même si, considérée globalement, la campagne paraît redevenue attractive, du fait de ses aménités naturelles (le soleil, l'air pur, etc.) qui attirent des populations urbaines à la recherche d'un mode de vie alternatif ou des étrangers (britanniques, néerlandais, etc.). Mais là encore, c'est le rural périurbain qui tire le mieux son épingle du jeu, puisque deux tiers des urbains s'installant dans le rural (712 000 pour la seule année 2017 selon l'INSEE) optent pour des localisations périurbaines, permettant ainsi de dégager un solde migratoire positif entre les campagnes et les villes ; tandis que les communes les moins denses hors influence des pôles restent peu attractives aussi bien pour les urbains que les ruraux qui déménagent, le déficit des services et la distance-temps d'accès aux pôles jouant alors comme des facteurs de « désattractivité ».

Au regard de ce cumul de disparités de développement internes au monde rural, la Région Centre-Val de Loire peut être vue comme une France en miniature. On y retrouve des territoires ruraux attractifs et bien dotés, essentiellement périurbains dans les franges franciliennes ou le corridor ligérien, alors que d'autres restent confrontés aux processus de dépérissement que l'on constate nationalement à l'échelle de la « *diagonale des faibles densités* ».

La région Centre-Val de Loire se place au 6^{ème} rang national, des régions les plus rurales selon les

²⁹ Cercle pour l'Aménagement du Territoire

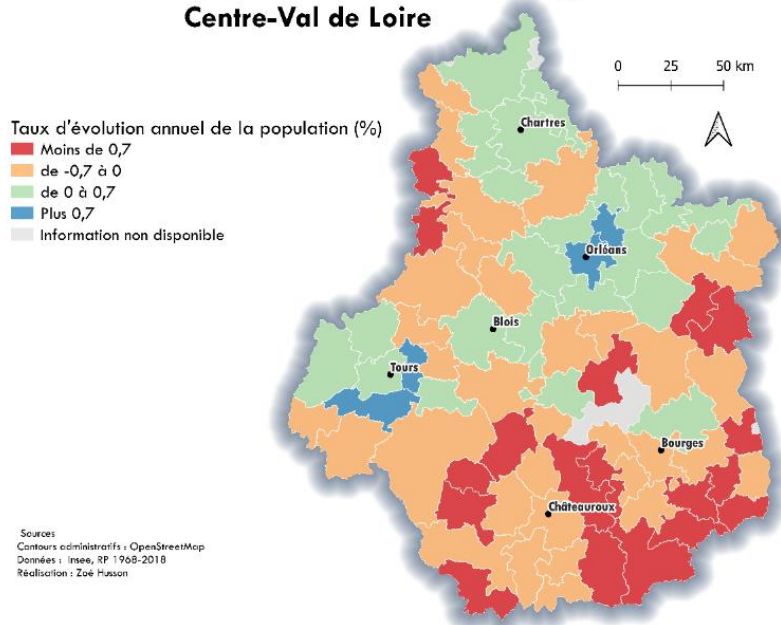
³⁰ Voir T. Courcelle, Y. Fijalkow, F. Taullèle (dir.), *Services Publics et Territoires. Adaptations, innovations et réactions*. Ed. Presses Universitaires de Rennes, coll. *Espaces et Territoires*, 2017

données INSEE³¹. Mais, comme l'indique la carte n° 7 les dynamiques démographiques sont très différentes en fonction des EPCI, avec d'une part une croissance soutenue entre 2013 et 2018 dans l'axe ligérien et dans les franges franciliennes, en

particulier autour de Chartres, et d'autre part des évolutions négatives dans l'ouest peu dense (le Perche) et la moitié sud de la Région ; plus particulièrement dans les départements de l'Indre et du Cher.

Carte n° 7 : Des dynamiques démographiques contrastées entre EPCI, avec une déprise démographique forte dans le sud régional

**Evolution de la population des EPCI de la région
Centre-Val de Loire**



A l'échelle régionale, la population a augmenté de 0.2% par an entre 2011 et 2016. Au total 58 300 habitants ont élu domicile dans la région en dix ans³², mais le rural hors influence d'un grand pôle a connu une baisse de - 0,2%. C'est surtout le rural sous influence d'un grand pôle qui porte la croissance démographique régionale, avec 1,8% de croissance annuelle. Cette croissance démographique périurbaine est le résultat de 3 décennies d'étalement urbain.

Le Cher et l'Indre, au sud, se distinguent par une diminution de leur population, respectivement de - 3,3% et - 4%, déprise démographique et diminution de l'emploi allant de pair. Dans ces deux départements, la croissance en milieu rural sous influence d'un grand pôle ne suffit pas à compenser les baisses observées dans les villes et dans les territoires hors influence des pôles. Ce phénomène s'explique par l'effet conjugué de soldes migratoire

et naturel négatifs. L'Indre connaît un déclin plus marqué du fait d'une population plus âgée.

Au-delà des constatations récentes ou actuelles, les projections de l'INSEE (INSEE Flash n° 58, novembre 2022) ne laissent pas entrevoir de perspectives de réduction des écarts démographiques entre territoires infrarégionaux : Dans l'hypothèse d'une poursuite des tendances actuelles, la population globale du Centre-Val de Loire serait de 2 411 000 habitants en 2070, soit une perte de 162 000 personnes par rapport à 2018. L'excédent migratoire ne suffirait pas à compenser le déficit naturel. La baisse démographique concernerait tous les départements à l'horizon 2050, mais la diminution de population serait la plus importante dans les départements du sud de la région (- 0,37 % par an entre 2018 et 2070 dans le Cher et l'Indre).

Par ailleurs, le vieillissement de la population se poursuivrait principalement dans les territoires à

³¹ Voir : INSEE Flash Centre-Val de Loire, n° 43, avril 2021. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5360830>

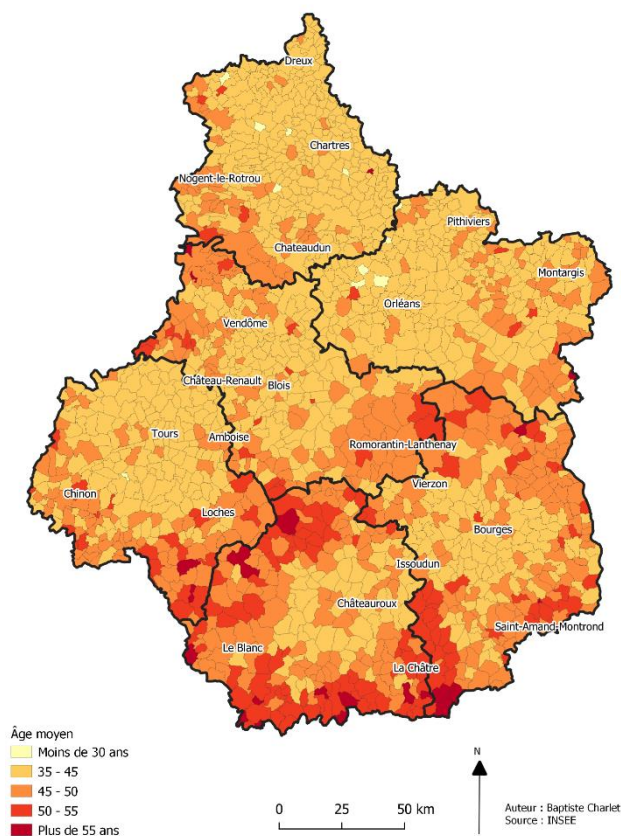
³² Voir : *Les métropoles régionales portent la croissance en Centre-Val de Loire*. Insee analyses Centre Val de Loire, n°50, 2019

très faible densité. Comme le montre la carte n° 8, un tout petit nombre de communes de la Région se caractérise par une population jeune, dont l'âge moyen reste inférieur à 30 ans. En revanche

beaucoup plus nombreuses sont celles où l'âge moyen de leurs habitants dépasse les 45 ans, voire les 55 ans, principalement dans les territoires les moins denses du Cher et de l'Indre.

Carte n° 8 : un vieillissement de la population très prononcé dans les communes à très faible densité, en particulier dans l'Indre et le Cher

Âge moyen par commune en région Centre Val de Loire



Source : INSEE, 2019

Comme le constate Z. Husson (2023. Op.Cit.) l'analyse de l'indice de vieillissement permet de constater la différenciation entre la population jeune des départements du nord et celle vieillissante des départements du sud,

allant jusqu'à 137 pour l'Indre (91ème département métropolitain avec l'indice de vieillissement le plus élevé sur 96). (Voir tableau 3).

Tableau n° 3 : Indice de vieillissement des départements de la région Centre-Val de Loire

Zone géographique	Région CVL	Loiret	Eure et Loir	Indre et Loire	Loir et Cher	Cher	Indre
Indice de vieillissement ³³	94.7	78	80	90	109	120	137

³³ L'indice de vieillissement correspond au nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

3.3. LES DISPARITES AU SEIN DU MONDE RURAL CENTRO-LIGERIE : UNE APPROCHE MULTIFACTORIELLE

La Section prospective a laissé le soin à des élèves-ingénieurs du Département Aménagement et Environnement de Polytech Tours de mener plus avant le diagnostic des disparités rurales au sein de la Région au cours d'un stage collectif réalisé au sein des services du CESER³⁴. Les lignes, et les cartes qui suivent sont directement issues de leurs travaux.

Pour illustrer et analyser à l'échelle de la Région les disparités territoriales entre les différentes catégories de territoires définies par l'INSEE, les stagiaires ont examiné les 8 items suivants, pour lesquels ils ont cartographié les données auxquelles ils ont eu accès :

- La répartition des établissements de santé, des pharmacies, des médecins.

- La répartition spatiale des diplômés de l'enseignement supérieur.
- La couverture internet.
- L'offre de transports en commun.
- La distribution spatiale des valeurs foncières et immobilières.
- L'implantation des résidences secondaires.
- L'implantation des commerces et des services.
- La répartition des équipements sportifs et culturels.

3.4. LA SANTE : DES TERRITOIRES INEGALEMENT CONCERNES PAR LA DESERTIFICATION MEDICALE.

Le CESER a déjà étudié de façon approfondie la question cruciale du déficit régional en matière de services de Santé dans son projet de rapport commun avec le Conseil Régional (février 2022) préfigurant le « Pacte régional de santé » et l'adoption en mai 2022 par les deux assemblées du rapport « Acte II du Pacte régional de santé ». La désertification médicale est devenue l'un des principaux, sinon le principal frein à l'attractivité des territoires et au maintien de leur qualité de vie. Un examen plus approfondi de la répartition spatiale

de l'offre de soins révèle là encore de profondes différences selon les territoires.

Ainsi, les établissements de santé de court, moyen et long séjour, les Maisons de Santé Pluridisciplinaires et les centres de santé apparaissent sans surprise principalement concentrés dans les pôles urbains. En revanche, ils sont quasiment absents des territoires très peu denses, les 278 établissements recensés dans la Région se répartissant comme indiqué dans le tableau 3, ci-après :

Tableau n° 3 Nombre de communes disposant d'au moins un établissement de santé, par catégorie de communes

Types de communes avec la présence d'au moins un établissement de santé					
Types de communes	Urbaines	Sous influence forte	Sous influence faible	Hors influence peu dense	Hors influence très peu dense
Nombre de communes	54	15	17	46	1
Pourcentage de communes	40%	4%	4,2%	10%	0,2%

Sources : INSEE : recensement 2017 et Base permanente de données 2019
Conception et réalisation : Alexandre Kressman

³⁴ En stage d'avril à juillet 2021, deux étudiants de 4^{ème} année, Maud Duplan et Brice Caillaud, et un étudiant de 5^{ème} année, Alexandre Kressman, ont rédigé un rapport commun intitulé : « Un diagnostic des ruralités en Région Centre-Val de Loire. Des analyses statistiques révélant des disparités territoriales »

En revanche, La répartition des pharmacies est bien plus homogène sur le territoire régional que celle des établissements de santé, mais on sait que leur implantation n'est pas libre. Il n'en reste pas moins que, d'après une étude de Harris Interactive datant de 2019, 46% des Français interrogés considèrent

les pharmacies trop peu nombreuses ; cette insatisfaction monte à 53% en zone rurale.

Toutefois, là encore, les communes très peu denses hors influence d'un pôle sont les moins bien dotées, au regard de leur poids régional.

Tableau 4 : Nombre de communes avec la présence d'au moins une pharmacie, par catégorie de communes

Types de communes avec la présence d'au moins une pharmacie					
Types de communes	Urbaines	Sous forte influence	Sous faible influence	Hors influence peu dense	Hors influence très peu dense
Nombre de communes	117	86	61	153	7
Pourcentage de communes	87%	23%	15,2%	34,1%	1,7%

Sources : INSEE : recensement 2017 et Base permanente de données 2019
Conception et réalisation : Alexandre Kressman

La Région Centre-Val de Loire est depuis de trop longues années parmi les régions métropolitaines celle qui présente la plus faible densité médicale, avec un taux de 97,9 médecins généralistes (tous modes et tous types d'exercice) pour 100 000 habitants, alors que la moyenne française ressort à 123,8.

D'après les calculs de l'Observatoire des Territoires qui se basent sur le recensement de 2017 et la Base permanente des Equipements 2019, la région ne compte que 76,7 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants (France entière : 92,3). Cette réalité est fort connue et est en grande partie à l'origine de la mobilisation du CESER Centre-Val de Loire sur le sujet de la santé³⁵.

Mais la prégnance de cette question est encore bien plus vive en milieu rural, car une très grande

majorité de médecins généralistes, et encore plus de médecins spécialistes³⁶, se concentrent dans et autour des communes urbaines, notamment Tours, Orléans, Blois, Bourges, Chartres et les franges franciliennes autour de Dreux (cf. cartes n° 9 et n° 10).

En ce qui concerne la présence de médecins libéraux, généralistes et spécialistes dans les campagnes, les deux cartes, et les deux tableaux 5 et 6 qui les complètent, donnent à voir l'ampleur du déficit dont souffrent les territoires à faible densité démographique. On est alors fondé à parler d'une situation de désertification médicale exacerbée dans ces territoires³⁷, même si la Région Centre-Val de Loire n'en a malheureusement pas l'apanage.

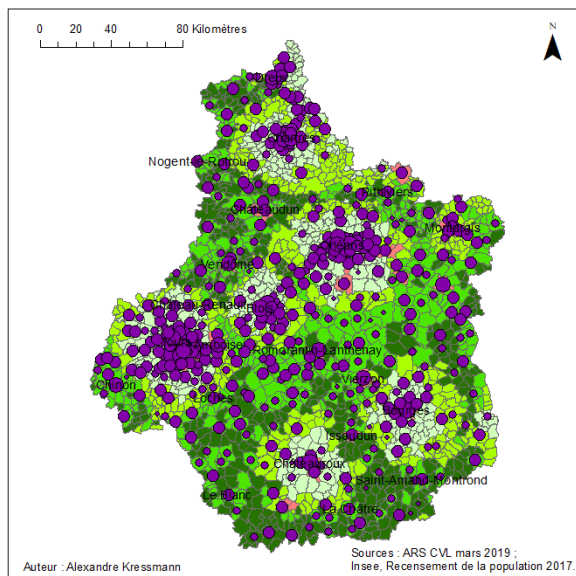
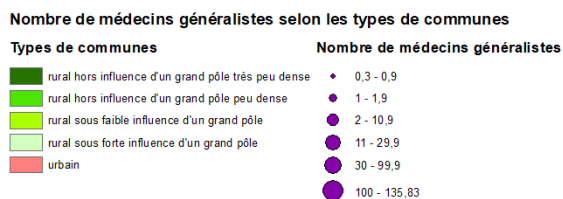
³⁵ CESER Centre-Val de Loire (février 2022). *Pacte régional pour répondre aux enjeux de la santé publique*. 52 pages

³⁶ Alors que 447 communes bénéficient de la présence d'un médecin généraliste sur leur territoire, seulement 110 communes bénéficient de celle d'un médecin spécialiste libéral.

³⁷ Il convient également de souligner l'importance d'un effet « collatéral » de la désertification médicale qui s'accompagne d'un phénomène de saturation chez beaucoup de médecins, conduisant ceux-ci à refuser l'accueil de nouveaux patients.

Cartes n° 9 et n° 10 : Une désertification médicale plus accentuée dans les territoires à faible densité

Répartition des médecins généralistes en Centre Val de Loire



Répartition des médecins spécialistes en Centre Val de Loire

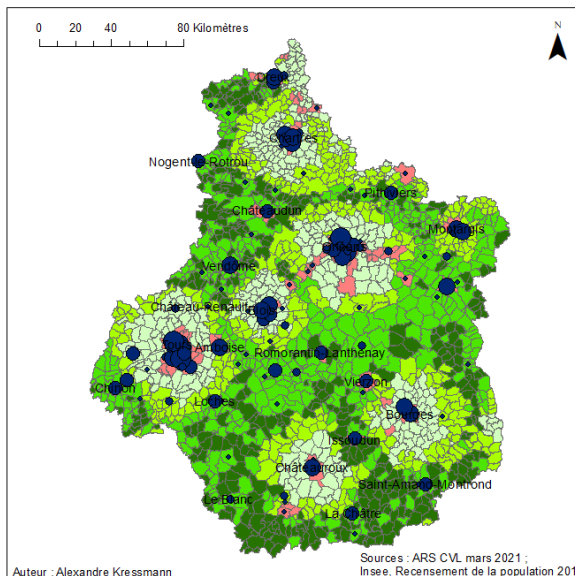


Tableau n° 5 : Nombre de communes ayant au moins un médecin généraliste par catégories de communes

Types de communes avec la présence d'au moins un médecin généraliste					
Types de communes	Urbaine	Sous forte influence	Sous faible influence	Hors influence peu dense	Hors influence très peu dense
Nombre de communes	117	99	66	157	8
Pourcentage de communes	87%	26,5%	16,5%	35%	2%

Sources : INSEE : recensement 2017 et Base permanente de données 2019
Conception et réalisation A. Kressman, in CESER, 2021

Tableau n° 6 : Nombre de communes ayant au moins un médecin spécialiste libéral par catégories de communes

Types de communes avec la présence d'au moins un médecin spécialiste libéral					
Types de communes	Urbaines	Sous forte influence	Sous faible influence	Hors influence peu dense	Hors influence très peu dense
Nombre de communes	65	10	7	28	0
Pourcentage de communes	48%	2,6%	1,7%	6,2%	0%

Sources : INSEE : recensement 2017 et Base permanente de données 2019
Conception et réalisation A. Kressman, in CESER, 2021

Les données concernant l'ensemble des professions para-médicales révèlent elles aussi une sous-densité par rapport à la moyenne nationale, avec une exacerbation de cette situation dans les territoires les moins denses.

Au total, il ressort bien de cet ensemble d'observations qu'au-delà de la difficulté à pallier un déficit global de l'offre de soins, la Région Centre-Val de Loire connaît de fortes disparités territoriales en la matière, au préjudice des territoires ruraux les moins denses.

3.5. L'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES : DE FORTES INEGALITES TERRITORIALES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

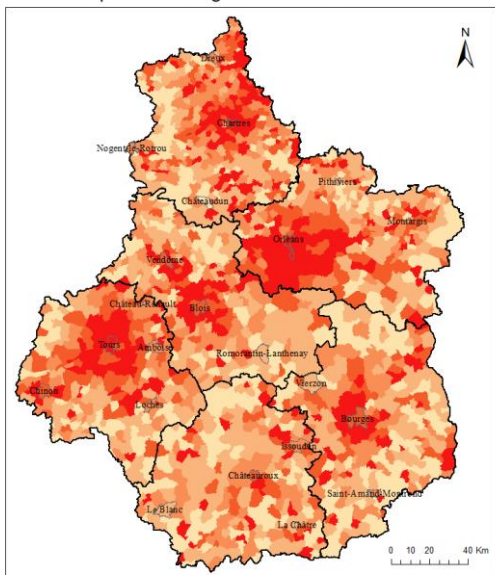
Que l'on considère l'implantation régionale des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur de la classe d'âge 24 – 35, ou à l'inverse de celle des non-diplômés de la classe 20 – 24, le constat est similaire : les jeunes ruraux du Centre-Val de Loire connaissent un niveau de diplomation d'autant moindre s'ils sont issus d'un territoire à faible densité. La comparaison des cartes n° 11 et 12 permettent d'en prendre la mesure : la répartition territoriale des jeunes diplômés traduit la forte attraction exercée par les villes, notamment celles du corridor ligérien, auprès des populations concernées qui y trouvent plus aisément des emplois en correspondance avec leur niveau de qualification, tandis qu'à l'inverse leur présence dans les territoires les moins denses du sud régional s'avère des plus réduites. La part des 25-34 ans à être diplômés de l'enseignement supérieur a été

divisée en 5 catégories pour réaliser la carte n°11. Les communes avec un faible taux de diplômés, entre 0% et 23,7%, sont en beige clair, tandis que la catégorie la plus élevée, de 43% à 100%, est en rouge.

Alors que les zones situées autour de Tours, Orléans et Chartres connaissent un taux de diplômés parmi les 25-34 ans amplement supérieur à 43% de la tranche d'âge, 28% des communes peu denses et 36% des communes très peu denses hors influence des pôles se retrouvent dans la catégorie la plus faible (avec un taux inférieur à 23.7%) en beige clair. La corrélation avec d'autres indicateurs de développement local est des plus évidentes, l'opposition étant nette entre le corridor ligérien urbanisé et les territoires ruraux les moins denses, en particulier au sud.

Cartes n° 11 et n° 12 : Des proportions de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou sans aucun diplôme par commune moins favorables dans le sud régional

Part des 25-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en région Centre-Val de Loire



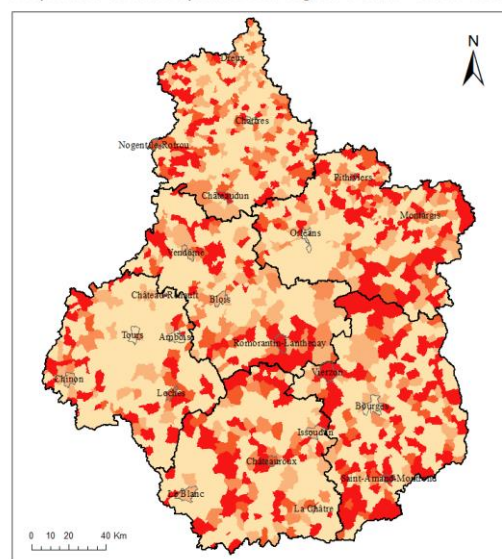
Légende Part des 25-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (en %)

- 0.0 - 23.7
- 23.8 - 30.7
- 30.8 - 36.4
- 36.5 - 42.9
- 43.0 - 100.0

Auteur : Caillaud Bice

Données : Insee, recensement de la population, 2017

Proportion de non diplômés en région Centre-Val de Loire



Légende Part des 20-24 ans sans diplôme (en %)

- 0.0 - 11.9
- 12.0 - 14.5
- 14.6 - 16.4
- 16.5 - 18.8
- 18.9 - 100.0

Auteur : Caillaud Bice

Données : Insee, recensement de la population, 2017

Inversement les non-diplômés à l'âge de 24 ans révolus, autrement dit l'âge théorique d'entrée dans la vie active d'un jeune sortant de l'enseignement supérieur (tous diplômes confondus), se retrouvent en forte proportion dans les communes situées hors influence des pôles urbains ; ceci d'autant plus que la densité démographique de ces communes est faible, ce qui peut s'expliquer par une forme « d'assignation territoriale », les jeunes de ces communes n'ayant pas tous les ressources leur permettant de s'installer en ville, où le coût de la vie, en particulier du logement, est sensiblement plus élevé. C'est également dans ces communes qu'ils trouveront éventuellement des emplois ruraux plus en adéquation avec leur manque de qualification. Les jeunes exclus de l'enseignement supérieur et des formations post-bac se retrouvent très majoritairement en dehors des pôles urbains et de leurs périphéries, ce qu'illustre nettement la carte n° 12.

La faiblesse de l'accessibilité physique à l'enseignement supérieur, en termes à la fois de

distance-temps de parcours, et de coût de déplacement, se révèle un véritable frein pour de nombreux jeunes, et constitue aussi un facteur de « décrochage », comme l'a montré un récent rapport du CESER Centre-Val de Loire³⁸. Il en ressort qu'agir sur les distances, les temps et les coûts de déplacement pour accéder aux formations supérieures est d'un intérêt stratégique majeur pour les territoires à faible et très faible densité. En cohérence avec ce qui précède, une étude récente de l'INSEE³⁹ montre que parmi les jeunes ruraux résidant en Centre-Val de Loire à 17 – 18 ans, 22 % ont obtenu un diplôme de niveau licence ou supérieur quelques années plus tard, alors que cette proportion s'élève à 30 % chez les jeunes urbains.

Enfin, selon des études récentes de l'INSEE⁴⁰ la part des jeunes ni en emploi ni en formation est nettement plus faible dans les métropoles de Tours (18%) et d'Orléans (17%) comparativement aux zones les moins denses du sud régional.

3.6. UNE FRACTURE NUMERIQUE PERSISTANTE, ENCORE PLUS ACCENTUEE DANS LES TERRITOIRES TRES PEU DENSES

Actuel enjeu majeur pour les ruralités, la connexion internet reste trop peu répandue, dans certains territoires, alors que l'accès à une connexion internet de qualité « *n'est plus une option* » pour le développement local (Grimaud, 2019, op. cit. P.44). La culture numérique prend une place croissante dans la société : Le télétravail, la téléconsultation, la télémedecine, les sources d'informations, les réservations touristiques, les outils de gestion et les démarches administratives se font de plus en plus via les réseaux internet, et le développement des services en est de plus en plus tributaire. La dématérialisation de l'accès aux services publics et aux démarches administratives devient la règle à laquelle aucun territoire n'échappe. La problématique de l'accessibilité au numérique est donc une condition primordiale pour que de nouvelles populations s'installent en milieu rural. Sa présence est un réel facteur d'attractivité pour les nouveaux habitants, et inversement son absence limite les possibilités de mise en valeur des opportunités de développement local. Certes, la

situation évolue rapidement et favorablement : En 2019, 83 % des plus de 15 ans ou plus ont utilisé internet au cours des 3 derniers mois contre 65 % en 2009. Les plus âgés rattrapent leur retard : 32 % des 75 ans ou plus sont utilisateurs contre 8 % d'entre eux en 2009. En 2019, 75 % des résidents en France se connectaient via l'internet mobile (ordinateur portable, téléphone portable, tablette), alors qu'ils n'étaient que 18 % en 2009. Mais il n'en reste pas moins qu'un quart des Français n'utilisent pas internet, étant limités par leurs ressources ou leurs connaissances, et quelquefois par choix. Les Français les mieux éduqués, les plus aisés et dans une moindre mesure les plus jeunes, utilisent plutôt mieux le numérique que les autres. La fracture numérique renvoie à la fracture sociale, et crée de réelles inégalités territoriales au détriment du « rural profond et enclavé ». En 2018, le Défenseur des droits notait : « *La persistance de zones blanches et grises entrave l'accès aux droits des personnes domiciliées en zone rurale* » tout en observant que : « *la dématérialisation est parfois un*

³⁸ CESER Centre-Val de Loire (juin 2021). *Comprendre le décrochage pour mieux agir*. 98 pages

³⁹ INSEE : *Les jeunes qui ont quitté le Centre-Val de Loire sont plus diplômés, mais pas plus souvent en emploi*. Insee Flash Centre-Val de Loire, novembre 2022 n° 55, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6656106>

⁴⁰ Cf. E. Piraux, *En Centre-Val de Loire, les jeunes sont moins diplômés et en emploi un peu plus tôt*, INSEE ANALYSES CENTRE-VAL DE LOIRE N° 79 Paru le : 14/09/2021. <https://insee.fr/fr/statistiques/5422140>

palliatif à la réduction des services d'accueil du public guidée par une logique budgétaire... ». Certes au cours des trois dernières années, beaucoup a été fait en termes d'infrastructures de connexion, et, des dispositifs nationaux comme la création des espaces France-Services évoquée plus haut, ou locaux, comme les tiers-lieux, ont été instaurés avec l'ambition de réduire cette fracture, mais sans qu'on puisse présumer la disparition à très court terme du handicap que subissent les territoires les moins bien connectés.

En Centre-Val de Loire, la Région, certaines intercommunalités ou des départements comme l'Eure et Loir, mènent des initiatives fortes pour déployer le très haut débit, jusque dans les campagnes les moins connectées.

Si l'on regarde l'état de la couverture 4 G du territoire régional, la situation semble globalement bonne, mais il n'en reste pas moins que perdurent de nombreuses « zones blanches » non couvertes par l'un des 4 opérateurs historiques dans un nombre élevé de communes hors influence des pôles, peu ou très peu denses, principalement dans les départements de l'Indre et du Cher. Cependant même dans les zones couvertes par un opérateur, la qualité du réseau peut encore rester médiocre, pénalisant ainsi bon nombre d'habitants de territoires ruraux.

En ce qui concerne le raccordement à la fibre optique, il est à noter que le Plan France Très Haut Débit, orchestré par le gouvernement dans l'optique de garantir un haut débit sur tout le territoire à court terme, a permis à la Région de se placer au 6^{ème} rang national, mais en 2020 on ne comptait que 53,2% de locaux raccordables, selon L'Observatoire des Territoires. En 2023, de nombreuses communes ont encore des taux de raccordement faibles, y compris parmi celles sous influence d'un pôle.

Dès lors, la question reste posée pour l'avenir des ruralités de savoir si la fracture numérique et l'illectronisme persisteront. Quel impact pourrait alors avoir un développement intensif du télétravail, de l'école à distance, des courses en ligne, de la télé-médecine sur le développement des territoires ?

L'enjeu à long terme du numérique n'est pas principalement d'ordre technique : on peut présumer qu'à l'horizon 2050, et même bien avant, les problèmes de connexion et de généralisation des réseaux seront résolus, dans tous les territoires. En revanche, tout donne à penser que la prégnance de la question, éminemment sociale et territoriale,

de l'illectronisme restera encore importante. Tout comme l'est encore celle de l'illettrisme, après des décennies d'école obligatoire !

Il serait hasardeux de parier, pour résorber l'illectronisme, sur la montée en compétences des plus jeunes que l'on a tendance à surestimer. Être agile pour communiquer via les réseaux sociaux, ce qui est le cas de la plupart des jeunes d'aujourd'hui, ne correspond en rien aux compétences requises pour un usage performant du numérique ! De plus, avec l'âge, un usage aisé peut parfaitement s'amenuiser jusqu'à devenir impossible, et du fait du vieillissement accru des habitants des territoires les moins denses, on peut supposer qu'il y aura une frange croissante de personnes confrontée aux difficultés d'accès aux services numériques.

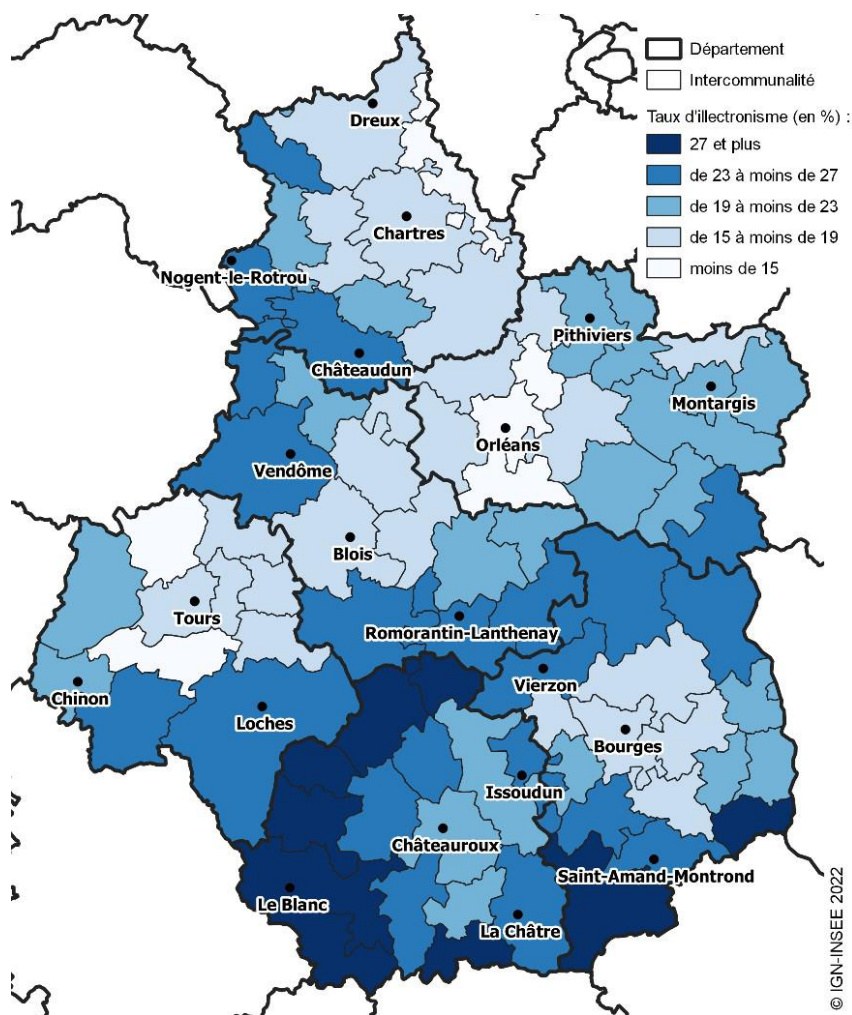
Par ailleurs en s'appuyant sur une étude récente de l'INSEE⁴¹, il apparaît clairement que le niveau de l'illectronisme en Centre-Val de Loire est très fortement corrélé avec les tous autres indicateurs traduisant des difficultés de développement, en particulier dans le sud régional. En 2019, un habitant de plus de 15 ans sur quatre est en situation d'illectronisme dans l'espace rural à habitat dispersé. Il y a donc là aussi un enjeu d'égalité et de cohésion territoriale, qui justifierait d'inscrire la lutte contre l'illectronisme comme un axe à part entière de la stratégie numérique régionale.

La carte n°13 réalisée par l'INSEE en 2019 donnait à voir l'importance des disparités territoriales en matière d'illectronisme. Le taux d'illectronisme était supérieur dans les départements les plus ruraux du sud régional, le Cher (22 %) et l'Indre (25 %). À l'échelle des intercommunalités, le taux d'illectronisme était globalement plus faible dans les territoires à population plus jeune et plus diplômée, notamment le long de l'axe ligérien et entre Orléans et Chartres, là où aussi on trouve les effectifs de cadres et de professions intermédiaires. À l'inverse, dans les 9 intercommunalités où le taux d'illectronisme était le plus élevé, toutes situées au sud de la région, plus de 20 % des habitants ne disposaient pas d'un accès à internet (contre 13 % en Centre-Val de Loire) et 27 % n'avaient pas utilisé internet au cours des 12 derniers mois (10 points au-dessus du niveau régional). Ce ne sont là que des taux qui ont pu évoluer depuis leur calcul, mais tout indique qu'ils restent encore élevés au moment de l'écriture de ces lignes. Ayant été mesurés à des échelles territoriales relativement importantes, on peut présumer qu'ils sont encore plus élevés dans

⁴¹ Voir : INSEE flash, n°56, novembre 2022

les espaces à habitat très dispersé, où la couverture numérique est la moins complète.

Carte n° 13 : Un taux d'illectronisme, plus fort dans le sud régional



Sources : Insee, estimations à partir de l'enquête TIC ménages 2019 et des données du Recensement

3.7. L'ACCESSIBILITE ET LES TRANSPORTS, UN AUTRE ENJEU FORT POUR LE DEVELOPPEMENT DU RURAL A FAIBLE DENSITE

L'accessibilité des territoires ruraux repose grandement sur la voiture, car les transports en commun, insuffisants et « trop rigides » desservent mal les territoires très peu denses. Le degré de dépendance à la voiture, dont l'usage est presque exclusif dans le rural très peu dense, varie en proportion inverse du niveau de la densité démographique. Si parmi les navetteurs, autrement dit les personnes qui ne résident pas dans la commune où ils travaillent, près de 80% utilisent quotidiennement leur voiture, la proportion s'élève à 94% dans les zones peu denses et 96% dans les très peu denses. Leurs habitants réalisent les kilométrages les plus élevés (15 500 par an pour une

moyenne de 11 400 en Île de France) et les dépenses de transport les plus importantes en valeur relative. Selon les communes, seulement de 9% à 16% des ruraux ont accès à un transport collectif à moins d'un kilomètre de leur domicile, cette proportion dépassant les 90% dans les aires métropolitaines.

Malgré une desserte des réseaux ferroviaires et des bus Rémi relativement homogène, subsistent, en Centre-Val de Loire, des communes hors influence de pôles urbains particulièrement éloignées des réseaux de transports en communs. Les réseaux SNCF et Rémi sont en forme de toiles d'araignée

centrées autour des pôles urbains, en dépit des efforts notables de la Région pour réhabiliter en partenariat avec l'Etat les petites lignes ferroviaires⁴² desservant les petites villes et les bourgs ruraux. Il reste de nombreuses communes hors influence de pôles urbains non intégrées dans les réseaux de transports en commun. La question se pose donc de se tourner vers des formes de mobilité partagée et innovante (Co-voiturage organisé, autopartage, aménagements de piste cyclables, transport à la demande, etc.) permettant de désenclaver les territoires les moins denses, tout en cherchant à réduire la demande de déplacements (portage à domicile, etc.)⁴³. L'assignation territoriale que connaît une part importante de la population dans ces territoires constitue une véritable entrave au développement local et réduit les possibilités d'accès aux services assurés dans les petites villes. C'est pourquoi, Marie Huyghe, consultante spécialiste des questions de mobilité, auditionnée par la Section, insiste sur la nécessité de concevoir un mix de solutions permettant de ne plus s'en remettre à l'usage

exclusif de la voiture et de rompre avec la pratique de l'autosolisme, en particulier là où le développement des transports en commun, bus et train, reste très contraint ; ce qu'avait déjà démontré le rapport de recherche MOUR co-financé par la Région, l'ADEME et le PNR Loire-Anjou-Touraine et réalisé en 2013 par une équipe de chercheurs tourangeaux du Laboratoire CITERES (Université de Tours). Dans cette perspective, des territoires à faible densité de la Région, où le lien entre précarité matérielle et difficultés de mobilité est particulièrement prononcé, se sont déjà engagés dans des expérimentations innovantes. Par exemple, le Pays de la Châtre en Berry, est en train de se doter d'une politique de création de transport solidaire, complété par un service de location mensuelle de vélos électriques. Une expérimentation de navettes automatiques à Mézière en Brenne est en cours. Mais dans l'attente de l'éventuelle généralisation de ces innovations, la question de la mobilité, ou plutôt des entraves à la mobilité, reste déterminante dans les territoires à très faible densité.

3.8. LES VALEURS FONCIERES ET IMMOBILIERES, MARQUEURS DES DISPARITES TERRITORIALES EN MILIEU RURAL

Un marqueur important des disparités au sein du monde rural est à prendre en considération : le niveau relatif des valeurs immobilières et foncières, qui peut être considéré comme un révélateur indirect de l'attractivité des territoires. Selon les données INSEE, les valeurs moyennes des transactions immobilières, mais aussi leur nombre, décroissent avec la densité de la commune. Les transactions les moins nombreuses, avec moins de 2 ventes par an, sont très majoritairement situées dans le sud régional, dans les territoires en régression démographique du Cher et de l'Indre. Il en résulte d'ailleurs un effet paradoxal de moyenne de prix très élevée, supérieure à 3000 Euros dans certaines communes du rural profond, dû à un très petit nombre de transactions exceptionnelles portant sur des biens de très grandes valeurs (châteaux ou résidences de très haut standing).

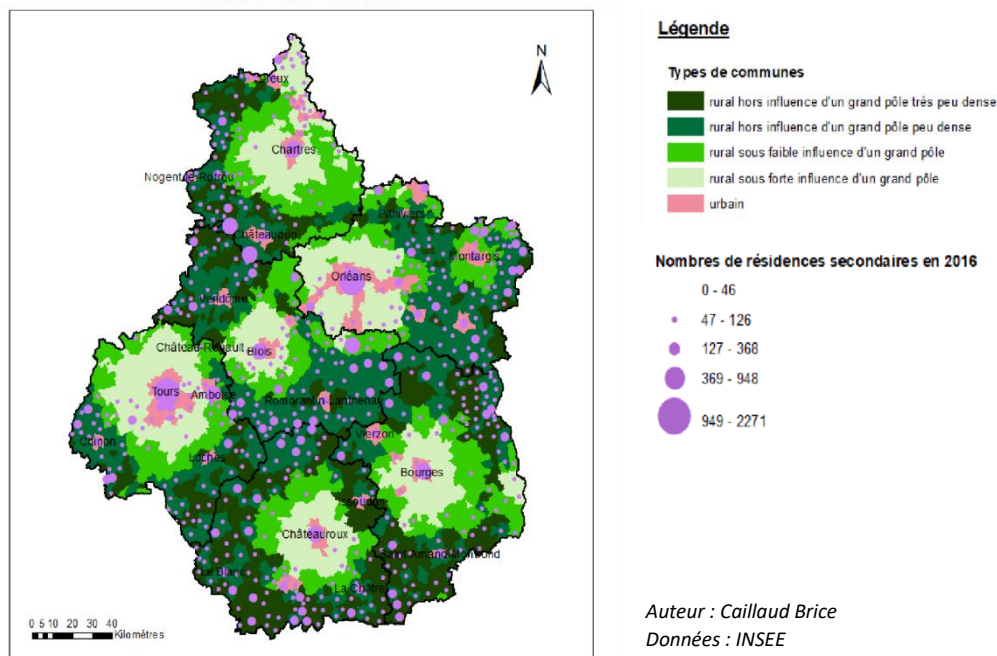
Une attention plus spécifique à l'implantation des résidences secondaires (carte n° 14) montre toutefois que si leur nombre en valeur absolue reste plus élevé dans les grands pôles urbains, ce sont les territoires hors influence à faible densité qui en sont relativement les mieux dotés. Ceci peut être interprété comme l'indice d'une forte propension des urbains à rechercher les aménités naturelles offertes par ces territoires. La nature est aussi un atout à valoriser dans le cadre de politiques de développement local. Une Communauté de communes du sud de la France n'a-t-elle pas lancé une campagne de marketing avec le slogan : « Nous n'avons qu'une seule chose à vous vendre : le silence ! » ?

⁴² Il est prévu que soient rénovées à l'horizon 2027 les lignes Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Bourges-Montluçon, Salbris-Valençay, Tours-Loches Tours-Chinon.

⁴³ Comme on le verra dans la troisième partie du présent rapport, le CESE en collaboration avec plusieurs CESER dont celui de Centre-Val de Loire, et après des consultations citoyennes, a émis en 2023 un avis comportant des préconisations en vue du développement de mobilités durables et inclusives en territoire peu dense, et déclinant des mesures visant à permettre la généralisation du « droit à la mobilité ».

Carte n° 14 : Les résidences secondaires : une forte présence en milieu rural

Répartition des logements secondaires dans la région Centre-Val de Loire



Enfin, il est avéré que les territoires les moins denses, au parc immobilier plus réduit, sont aussi ceux où les taux de vacances des logements sont les plus élevés. Selon les données de l'INSEE, de 2008 à 2018, le pourcentage de logements vacants à l'échelle de la région est passé de 7,6% à 10,1%. Ce phénomène est commun en France mais se révèle plus important en Centre-Val de Loire⁴⁴ ; mais le sud de la région est la partie du territoire la plus touchée par cette tendance.

De plus, dans les zones les moins denses, le non-raccordement aux réseaux d'assainissement, plus élevé qu'ailleurs, ne facilite pas l'installation de nouvelles populations et encore moins des populations jeunes et actives souvent avec des enfants qui ne veulent ou ne peuvent pas faire de travaux lors de leur installation.

3.9. DES COMMERCE ET DES SERVICES AUX MENAGES INEGALEMENT DISTRIBUES ET EN FORT RECU DANS LES TERRITOIRES A FAIBLE DENSITE.

La restructuration des commerces et services aux ménages, engagée depuis de nombreuses années en France comme ailleurs, s'est traduite par un déclin très net de l'activité commerciale et de l'offre de services aux ménages dans les campagnes. Centre-Val de Loire n'a pas échappé à cette évolution, qui aboutit à ce qu'aujourd'hui plus de la moitié des communes, 901 selon la Base

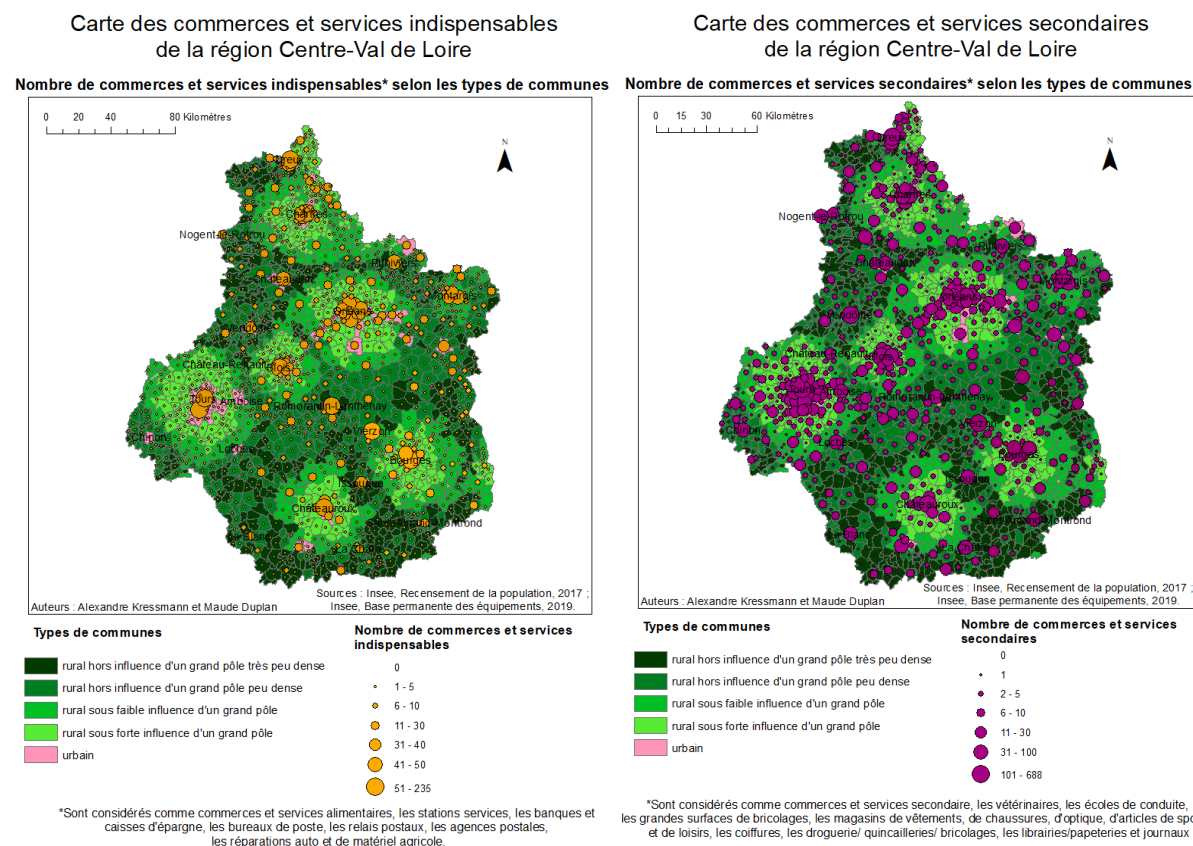
Permanente des Equipements en 2019, ne possèdent aucun commerce alimentaire, et parmi celles-ci on trouve sans surprise une majorité (481) localisées dans des territoires hors influence des pôles, peu ou très peu denses. De même, les commerces hors alimentation et autres services de première nécessité, jugés indispensables, sont absents de nombreuses communes rurales situées

⁴⁴ Source INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3572856>

dans des zones hors influence des pôles (voir carte n° 15). Dans une proportion encore plus forte, c'est le cas des commerces et services ne répondant à

des besoins quotidiens, définis comme « secondaires » (voir carte n° 16).

Cartes n° 15 et 16 : De nombreuses communes sans commerces « indispensables » ou « secondaires » dans le rural peu dense et hors influence des pôles



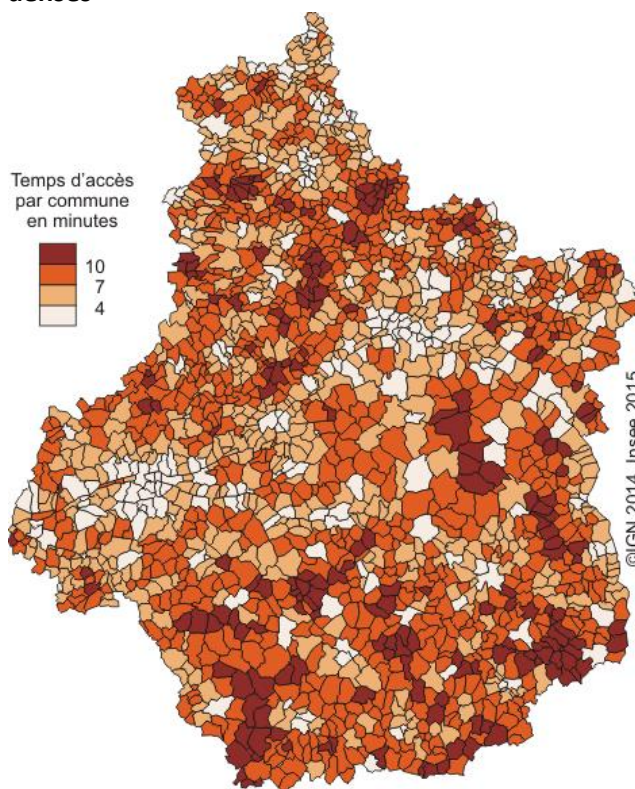
Combiné avec le manque de facilités de déplacement, le déficit en commerces et services dans les zones peu denses détermine un temps d'accès aux biens et services courants très inégal selon les communes. Le calcul par l'INSEE⁴⁵ d'un temps d'accès moyen par commune⁴⁶ montre des écarts très importants entre communes, au préjudice de celles à la densité la plus faible, ce qui permet là encore de souligner la situation plus favorable des résidents-consommateurs des

communes de l'axe ligérien et des franges franciliennes, alors que ceux des communes isolées et très peu dense du sud régional ou du Perche sont confrontés à la nécessité de temps de parcours nettement plus longs (voir Carte n° 17), même si l'accessibilité à des équipements ou services usuels est globalement meilleure en Centre-Val de Loire que dans d'autres régions, notamment du fait d'un relief peu accidenté.

⁴⁵ Clément Meyniel (2016) *La densité de population déterminante en matière de temps d'accès aux équipements courants* INSEE Analyses n° 20 – Janvier 2016, accessible en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908432>

⁴⁶ Il s'agit de la moyenne des temps d'accès à chacun des équipements d'un panier de biens ou de services du « quotidien » et d'usage très courant. Ces paniers et la nomenclature des biens et services qui les composent, ont été conçus conjointement par l'INSEE, l'IAURP et le CGET

Carte n° 17 Un temps d'accès au panier de biens et services usuels nettement plus important dans les communes très peu denses



Source : INSEE, BPE 2023, Distancier Métric

3.10. L'ACCES AU SPORT ET A LA CULTURE : UNE REPARTITION RELATIVEMENT HOMOGENE DES EQUIPEMENTS QUI NE SUFFIT PAS A ELIMINER LES INEGALITES D'ACCES.

Au vu de la Base Permanente des Equipements de 2019, les équipements sportifs, au nombre de 7922 dans la Région Centre-Val de Loire, sont distribués dans 84,5% des communes. Peu de communes rurales ne disposent d'aucune installation. Leur répartition couvre l'ensemble des catégories de territoire, à l'exception d'une fraction non négligeable des communes très peu denses, comme le montre le tableau 7.

En revanche, le degré d'accès à la culture, mesuré à travers le prisme de la localisation des équipements culturels, décroît fortement avec le gradient de densité des territoires ruraux (tableau 8). L'accès à ces équipements reste majoritairement réservé aux habitants urbains et périurbains et diminue drastiquement au fur et à mesure que l'on s'éloigne des zones d'influence des pôles.

Tableau n° 7 : Une distribution des équipements sportifs globalement bien répartie, à l'exception des communes très peu denses moins bien équipées

Types de communes avec la présence d'au moins un équipement sportif					
Types de communes	Urbaines	Sous forte influence	Sous faible influence	Hors influence peu dense	Hors influence très peu dense
Nombre de communes	134	328	325	414	284
Pourcentage de communes	99,2%	87,7%	81%	92,2%	71,4%

Sources : INSEE : recensement 2017 et Base permanente de données 2019

Conception et réalisation : Alexandre Kressman

Tableaux n°8 : Une distribution des équipements culturels très inégalement répartie

Types de communes avec la présence d'au moins un équipement culturel					
Types de communes	Urbaines	Sous forte influence	Sous faible influence	Hors influence peu dense	Hors influence très peu dense
Nombre de communes	113	193	143	246	78
Pourcentage de communes	83,7%	51,6%	35,6%	54,8%	19,6%

Sources : INSEE : recensement 2017 et Base permanente de données 2019

Conception et réalisation : Alexandre Kressman

Pour conclure : En dépassant l'analyse séparée de chacun des indicateurs présentés ci-dessus, de fortes corrélations ressortent entre tous à la seule lecture des cartes⁴⁷. Elles traduisent d'importantes inégalités cumulatives de développement, entre non seulement les villes et les campagnes centro-ligériennes, mais aussi au sein de celles-ci. Les territoires hors influence des pôles, peu denses et très peu denses, cumulent en leur défaveur des handicaps de développement comparativement aux autres catégories, au regard de beaucoup d'indicateurs.

Pour autant, la mise en évidence d'un relatif retard de développement affectant les territoires les

moins favorisés ne doit pas conduire à enfermer ceux-ci dans une image négative, et à rester dans une simple logique de rattrapage de la campagne « profonde », mais nécessite au contraire de « promouvoir un discours positif et engageant, en mettant en avant les opportunités et les potentialités que représentent les territoires ruraux », comme le dit un rapport de l'ANCT (Labaronne et al. P. 15)⁴⁸. Il convient de repenser la ruralité dans sa diversité et lui restituer un avenir assuré : c'est du moins l'esprit dans lequel seront formulées les préconisations déclinées dans la troisième partie de ce rapport.

⁴⁷ Ces corrélations ont fait l'objet de calculs précis, que le cadre limité de ce rapport ne permet pas de restituer. Mais on peut les retrouver dans le rapport sur le diagnostic des ruralités remis par les stagiaires de Polytech Tours en 2021. On retrouvera aussi dans le rapport des étudiants de nombreuses autres cartes, non reprises ici, qui à partir d'autres indicateurs confirment globalement les disparités territoriales mises en évidence dans cette partie.

⁴⁸ Voir Daniel LABARONNE, Patrice JOLY, Pierre JARLIER, Cécile GALLIEN, Dominique DHUMEAUX (2019), Ruralités : une ambition à partager 200 propositions pour un agenda rural, https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/Rapport_Mission-ruralite_juillet-2019.pdf

4. DES TERRITOIRES RURAUX MARQUÉS PAR UNE AGRICULTURE EN GRANDE MUTATION

Les territoires ruraux du Centre-Val de Loire ne se définissent pas que par des paysages, des peuplements ou des socio-cultures locales. Ils restent aussi le siège d'activités non limitées au seul secteur résidentiel et partagent en dépit de leur diversité des particularités communes que l'on retrouve également à l'échelle nationale. Celles-ci tiennent à la fois la résistance d'une industrie rurale qui se maintient⁴⁹, à une moindre présence des services (seulement 11% des emplois de services marchands sont situés dans des communes rurales, en 2019), surtout en ce qui concernent les services dits « supérieurs » concentrés tout particulièrement dans les métropoles, et à une agriculture connaissant de profondes mutations. Or, cette dernière est aujourd'hui confrontée à des défis de plus en plus importants (adaptation au

changement climatique, déclin de la biodiversité, et exigences environnementales, notamment), mais comme le dit le rapport de l'ANCT : « ..., même si les agriculteurs sont minoritaires et, en certains lieux, en voie de disparition, l'agriculture reste un mode d'occupation du sol et des ressources naturelles déterminant dans l'approche systémique des territoires ruraux. » (ANCT, 2023, p.65)⁵⁰

Ce chapitre n'a pas l'ambition de dresser un tableau exhaustif de la situation des systèmes productifs locaux caractérisant les territoires ruraux de la Région, mais de proposer un focus sur les mutations de l'agriculture régionale, qui sont porteuses d'évolutions territoriales à prendre en compte dans une démarche prospective.

4.1. RURALITE ET AGRICULTURE : UNE RELATION DE MOINS EN MOINS ETROITE, MAIS UN MARQUEUR FORT

Dans l'imaginaire de la plupart des citoyens, la ruralité reste profondément associée à l'agriculture, alors que son poids relatif en termes d'emplois n'y est jamais supérieur à 10 %, exception faite des territoires très peu denses où la proportion avoisine les 20 % (données INSEE, 2017). La représentation dominante de la (des) ruralité(s) est celle de territoires anthropisés, façonnés par des siècles d'activités culturelles ou d'élevage. La confusion sémantique entre ruralité et campagne est fréquente (le présent rapport n'y échappe pas), tant l'image mentale la plus forte du monde rural renvoie à des champs, des prairies, des forêts, des fermes ! En outre, il est avéré que dans les gouvernances locales des communes ou des intercommunalités rurales, le poids des agriculteurs

reste sinon prépondérant du moins beaucoup plus élevé que leur poids démographique.

Mais en réalité, n'oublions pas que des composantes importantes de l'appareil industriel restent localisées dans les campagnes⁵¹, que la fonction agricole n'a jamais été la seule fonction productive des espaces ruraux, qu'un maillage étroit de petites villes et de bourgs-centres participe pleinement du monde rural, ce qui est particulièrement avéré en Centre-Val de Loire, où les bassins de vie ruraux sont tous polarisés par des petites villes. Qui plus est, l'influence relative de l'agriculture au sein des territoires ruraux, qui sont aussi des territoires de loisirs et dotés d'un riche patrimoine naturel et bâti, diminue au sein des économies locales face à l'essor du tourisme diffus⁵². Ce dernier s'accompagne d'une

⁴⁹ A l'échelle nationale, selon une étude de la DATAR Nouvelle Aquitaine (*L'industrie en milieu rural en France et en Nouvelle Aquitaine, mai 2021*). Site web : <https://banquedesterritoires.fr>) 29,8% de l'emploi industriel se situe dans le rural, soit un niveau supérieur à la moyenne nationale, ce qui peut s'expliquer à la fois par la proximité géographique de certaines ressources et des besoins en termes de foncier moins onéreux qu'en milieu urbain. Qui plus est, les emplois industriels sont présents dans toutes les catégories de rural, à l'exception du rural très peu dense, en plus grand nombre que dans l'urbain, où ils représentent désormais moins de 10% des emplois.

⁵⁰ ANCT (2023) *Etude sur la diversité des ruralités « Typologie et trajectoires de territoire »*. Rapport final Acadie + Magali Talandier (op.cit.)

⁵¹ A l'exception du rural autonome très peu dense, dans toutes les autres catégories d'espace rural, l'industrie représente entre 3 et 4 fois le poids de l'agriculture. Pour des données plus précises, se reporter à INSEE, *La France et ses territoires*, ed. 2021, p. 66

⁵² Le tourisme est particulièrement présent dans le rural autonome, peu ou très peu dense, où le niveau relatif des nuitées pour 1000 habitants est plus de deux fois supérieur à celui mesuré dans les autres territoires ruraux ou urbains. La part des résidences secondaires y est la plus forte (Cf. INSEE, *La France et ses territoires*, ed. 2021, p. 67)

patrimonialisation croissante incluant des périmètres naturels protégés, des paysages, à l'instar de la vallée de la Loire classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, et des sites monumentaux, avec la création des AVAP (Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). En 2020, 66 territoires ruraux étaient classés Pays d'Art et d'Histoire, dont 3 en Centre-Val de Loire (Pays Loire Val d'Aubois, Pays Loire Touraine, Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais). Autre symptôme d'un développement devenu multifonctionnel des territoires ruraux : ceux-ci comptent plus d'emplois dans les services et l'économie sociale et solidaire⁵³ que l'agriculture elle-même.

Enfin, il convient de rappeler que l'espace rural est aussi largement occupé par des forêts dont l'impact s'exprime à la fois en termes d'accroissement de surfaces occupées et de valeurs économiques, environnementales et écosystémiques grandissantes.

Quoiqu'il en soit, une réflexion prospective concernant le devenir des ruralités ne peut s'affranchir d'une prise en compte de mutations de l'agriculture, car leur impact réel dépasse largement les seuils indiqués par les statistiques.

L'agriculture, si elle occupe une faible proportion des actifs, tient une place importante dans l'économie nationale, en particulier en nourrissant le pays. Mais peu de secteurs ont connu des bouleversements d'une telle ampleur depuis la seconde guerre mondiale. En 1936, les actifs agricoles représentaient 36 % de la population active. Aujourd'hui à peine 4 % ! En 2020, on ne dénombre plus en France métropolitaine que 380 000 exploitations, soit 100 000 de moins qu'en 2010, d'une taille moyenne de 69 hectares, d'après le recensement agricole de 2020⁵⁴. Ce que certains ont appelé « *révolution silencieuse* » a profondément contribué au remodelage des territoires ruraux. Tout indique que les mutations en cours de ce secteur d'activité continueront à

modifier les dynamiques territoriales. En se professionnalisant et en se modernisant au prix d'un effort d'investissement considérable - l'agriculture est parfois qualifiée « *d'industrie lourde* » du fait du poids relatif des investissements réalisés par l'ensemble du secteur ! - en intensifiant ses productions par un usage accru des intrants chimiques et le recours à la motorisation, en devenant l'un des premiers bénéficiaires de la Politique Agricole Commune, et en concentrant ses structures d'exploitation, l'agriculture française a adopté un modèle productiviste très performant en termes de rendements, et a transformé les paysages et les espaces ruraux comme jamais auparavant, alors que dans le même temps on a vu la surface agricole utile (SAU) diminuer de 35 millions d'hectares en 1961 à 28 millions aujourd'hui) et reculer face à la forêt et à l'artificialisation des sols. Au-delà de ce recul, on peut aussi observer un processus de déprise agricole - objet d'un rapport récent du CESER Centre-Val de Loire⁵⁵ - correspondant au recul des surfaces exploitées, et à l'extension des friches, des broussailles et des bois, etc.

Mais aujourd'hui, aussi bien à l'échelle régionale que nationale, l'agriculture est confrontée à de nouveaux enjeux, et selon les réponses qui y seront apportées, les impacts territoriaux pourront être profondément contrastés. La seule certitude qui s'impose est que l'agriculture qui a participé pleinement aux grandes mutations initiées lors des « trente glorieuses » va continuer à connaître de profonds bouleversements, rendant probablement moins étroit le lien entre le secteur et la ruralité⁵⁶. C'est pourquoi afin de pouvoir proposer une vision prospective des évolutions du monde agricole et de ses incidences sur les territoires ruraux du Centre-Val de Loire, il est nécessaire de dresser un état des lieux du secteur en se basant sur les résultats récents du dernier recensement général de l'Agriculture (RGA).

⁵³ Où elle représente 13,8% de l'emploi total (Cf. (Cf. INSEE, *La France et ses territoires*, ed. 2021, p. 66)

⁵⁴ Dont on peut retrouver les résultats sur le site web <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2105/detail> (consulté le 02/08/2022)

⁵⁵ CESER Centre-Val de Loire (Juin 2022) *Déprise agricole*. 67 pages

⁵⁶ A cela s'ajoute le développement récent d'activités agricoles et/ou horticoles au cœur même d'espaces urbains (jusque dans les sous-sols des tours de La Défense, à Paris !)

4.2. L'AGRICULTURE DU CENTRE-VAL DE LOIRE : UN SECTEUR CONFRONTÉ A DES TRANSFORMATIONS MAJEURES, SELON LES RESULTATS DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE (RGA)

La Région Centre-Val de Loire, dans nombre de discours d'élus comme de représentants de la société civile, se pense comme rurale, ne serait-ce qu'en raison de sa SAU largement supérieure à la moyenne nationale : 61% du territoire régional en 2019, alors que la moyenne nationale ressort à 45 %⁵⁷ ! Selon le recensement général de l'agriculture de 2020, le Centre-Val de Loire compte 19 916 exploitations agricoles, soit 21 % de moins qu'en 2010 (cf tableau 9) et environ 4 fois moins qu'en 1970. Les exploitations valorisent désormais en moyenne 115 ha (+ 24 %), alors que la SAU régionale a diminué de 1% en dix ans. La baisse du nombre d'exploitations est particulièrement marquée pour les exploitations d'élevage ou mixtes

(- 32 %). Ces simples données témoignent déjà à elles seules de l'ampleur des mutations en cours.

Celles-ci ne se concrétisent pas seulement par l'évolution des exploitations en nombre et en taille, mais aussi par une régression spectaculaire des actifs dont l'effectif a diminué, toutes catégories confondues, de 21%, passant de 83 753 en 2010 à 66 354 ; ce pourcentage étant ramené à - 11% en considérant le nombre d'équivalents temps plein. Toutes les catégories de main d'œuvre permanente, saisonnière ou occasionnelle ont connu une baisse prononcée, le nombre des actifs exploitants, coexploitants ou associés actifs reculant de - 22 % !

Tableau n°9 :

2 Le recensement agricole en quelques chiffres

	2010	2020	Évolution 2020 / 2010
Exploitations	25 081	19 916	- 21 %
dont à spécialisation végétale	16 389	13 960	- 15 %
à spécialisation animale	5 410	3 774	- 30 %
mixtes (polyculture, polyélevage)	3 078	1 962	- 36 %
Exploitations sous statut individuel	15 970	10 498	- 34 %
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	2 %	8 %	+ 5 points
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	11 %	14 %	+ 3 points
Part des exploitations vendant en circuit court ³ (%)	15 %	20 %	+ 5 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	30 760	24 139	- 22 %
dont ayant 60 ans ou plus (%)	23%	26%	+ 4 points
femmes (%)	25%	22%	- 2 points
Travail agricole ⁴ (ETP)	37 167	32 908	- 12 %
SAU moyenne ⁵ (ha)	92	115	+ 24 %
SAU totale (ha)	2 311 373	2 283 016	- 1 %
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	1 659 252	1 581 951	- 5 %
prairies (ha)	408 593	442 035	+ 8 %
cultures permanentes (ha)	27 639	28 249	+ 2 %
Cheptel (UGB)	819 450	747 855	- 9 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Hors prestations de service (ETA, Cuma, ...)

5. Y compris exploitations sans SAU

Source : AGRESTE Centre-Val de LOIRE, ESSENTIEL, Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020), mars 2022, N° 1

A l'image du territoire régional, l'agriculture du Centre-Val de Loire présente une grande diversité, notamment en ce qui concerne ses orientations technico-économiques (OTEX). La carte n° 18, qui reflète l'activité de production agricole principale par commune, permet de distinguer des spécialisations caractéristiques avec, au nord, des

grandes cultures, principalement céréalières et/ou d'oléoprotéagineux, dans le corridor ligérien essentiellement des cultures maraîchères, fruitières, horticoles et viticoles (avec un nombre important d'appellations par commune, pouvant aller jusqu'à 7, qui font le prestige des vins de Loire) , et au sud de la polyculture et/ou du polyélevage,

⁵⁷ Source : AGRESTE, statistique agricole annuelle, 2019

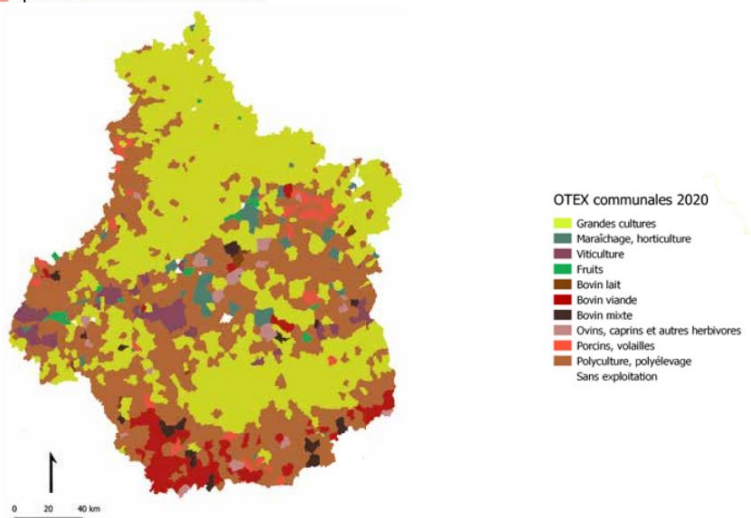
avec une forte présence d'AOC laitières et fromagères (Poulligny Saint-Pierre, Chavignolles, Selles sur Cher, Sainte Maure, Valençay ...). De plus, certaines zones agricoles se sont engagées dans de

nouvelles activités de transformation spécialisées, tels que les primeurs transformés, les pommes de terre chips, etc.

Carte n ° 18 : répartition géographique, à l'échelle communale, des exploitations agricoles par OTEX en Centre-Val de Loire

Taille économique et OTEX

7 Spécialisation des communes en 2020



Source : AGRESTE Centre-Val de LOIRE, ESSENTIEL, Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020), mars 2022, N° 1

Phénomènes encore limités mais n'étant plus négligeables, des évolutions se font également jour dans les démarches de valorisation, le nombre d'exploitations pratiquant l'agriculture biologique représentant désormais 8% du total, contre 4 fois moins 10 ans plus tôt, tandis celui des exploitations intégrées dans les circuits courts et la vente directe atteint désormais le seuil des 20 % ; 10 ans plus tôt à peine 15 % des exploitations régionales y participaient. A cet égard, il apparaît que les nouvelles pratiques agroécologiques se diffusent à un rythme assez similaire à ce qui se constate à l'échelle nationale.

Sans analyser de façon exhaustive et en détail tous les changements affectant la situation de l'agriculture régionale, il faut enfin souligner que la démographie agricole est impactée par le

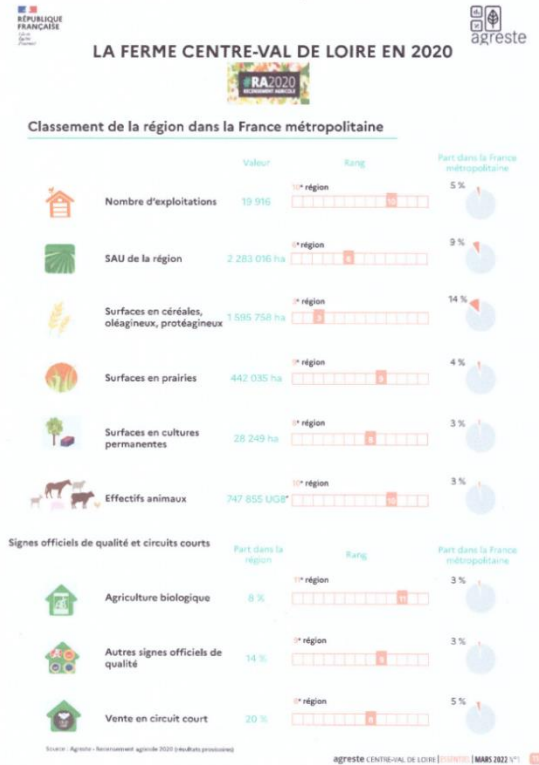
vieillessement des actifs : en 10 ans le poids relatif des plus de 50 ans est passé de 55 % à 59 %, et parmi les plus de 60 ans seuls 30 % sont assurés de voir leur exploitation reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers, ce qui laisse présager la poursuite du déclin numérique des exploitations, soit du fait de regroupements, soit en raison de nouveaux usages (déprise et friches comprises) non agricoles. Le vieillissement des actifs agricoles constitue une tendance de long terme contribuant au déclin du nombre d'exploitations et à la déprise agricole.

Les deux tableaux suivants, issus des résultats provisoires du RGA publiés par AGRESTE récapitulent les données principales caractérisant l'agriculture en Centre-Val de Loire.

Tableau 10 :



Tableau 11 :



4.3. UNE AGRICULTURE CENTRO-LIGERIENNE CONFRONTÉE A DE NOUVEAUX ENJEUX LIÉS A DES CHANGEMENTS GLOBAUX.

Aujourd’hui, en Centre-Val de Loire, tout comme au niveau national, l’agriculture est confrontée à de nouveaux enjeux, et selon les réponses qui y seront apportées, les impacts territoriaux pourront être profondément contrastés, modifiant en profondeur les trajectoires de développement local.

Sans en dresser une liste exhaustive, il est possible d’identifier les principaux facteurs de changement globaux qui modifieront le – ou plutôt les – profil(s) de l’agriculture régionale, restructurant ainsi les bases de développement des territoires infra-régionaux et infléchissant le devenir des ruralités :

- En premier lieu, si la mondialisation des échanges et de la production a profondément favorisé en Centre-Val de Loire le développement de certaines OTEX, en particulier la lourde spécialisation céréalière et en oléo/protéagineux, dont on ne rappellera pas les effets considérables sur l’économie mais aussi les paysages des territoires de Beauce, d’autres formes d’organisation spatiale et de mise en valeur des territoires

ruraux émergent, favorisant une agriculture de proximité. Ce qui correspond aussi à une profonde évolution de la demande sociale plus soucieuse de qualité des produits, conjuguée avec le souci de préservation des milieux et des paysages. Le rapprochement entre producteurs et consommateurs s’amorce de multiples façons (Associations pour le Maintien d’une agriculture Paysanne -AMAP -, Marchés ou magasins de producteurs, ventes à la ferme, etc.) et participe à un regain d’attractivité des territoires ruraux. L’essor de la labellisation, processus déjà ancien, accompagne ce mouvement en faveur d’une réorganisation de la production et des marchés.

- Et précisément la période où l’essor de l’agriculture productiviste pouvait se faire en dehors de toute préoccupation environnementale est totalement révolue. Nombre d’agriculteurs de la région Centre-Val de Loire contribuent eux-mêmes à la diffusion de nouvelles pratiques, en redécouvrant des méthodes traditionnelles, moins agressives pour les milieux naturels, pour tenter de

conjuguer performance et qualité, dans le cadre de l'agroécologie. Celle-ci peut donner lieu à des interprétations très différentes, voire antagonistes, mais représente aux yeux de ses promoteurs, les prémices d'une véritable mutation de l'appareil productif agricole, qui, si elle se confirme, aura des incidences fortes sur la destinée des territoires ; ceci d'autant plus que les aides publiques de l'UE évoluent progressivement vers l'écoconditionnalité et l'imposition de normes agro-environnementales, à l'exemple des bandes enherbées le long des ruisseaux ou des bandes florales le long des routes. Dès lors, le secteur agricole du Centre-Val de Loire épouse les tendances nationales et devient lui-même de plus en plus multifonctionnel, avec une contribution repensée et renouvelée aux dynamiques rurales, au maintien du lien social et à la préservation de l'environnement dans les territoires ; et ceci en dépit du fait que ces évolutions ne sont pas unanimement approuvées et suscitent d'importantes controverses.

- Parmi les changements globaux induisant de fortes mutations du monde agricole centro-ligérien, il convient aussi de prendre en compte les effets du changement climatique qui de toute évidence aura des incidences

considérables sur les pratiques culturelles et les orientations des exploitations. Cette question ayant déjà été analysée dans un rapport antérieur de la Section prospective⁵⁸, le lecteur est invité à s'y reporter pour y trouver une analyse plus détaillée de ses conséquences en Centre-Val de Loire.

- En lien avec ce qui précède, l'agriculture centro-ligérienne prend toute sa part à l'émergence de nouvelles contributions économiques, comme la production d'énergie⁵⁹.
- Enfin, on ne peut que s'interroger, sans pouvoir aujourd'hui y apporter des éléments de réponse, sur les conséquences à venir de l'évolution des marchés mondiaux, notamment en ce qui concerne les céréales et les oléagineux, résultant du retour de la guerre sur le sol européen. En toute hypothèse, et en réfutant toute vision réductrice et manichéenne, on ne saurait imaginer voir disparaître le modèle productiviste de l'agriculture intensive, mais on peut également présumer que la montée en puissance d'une agriculture de proximité, basée sur des productions qualitatives aura de son côté des effets positifs sur la destinée et l'attractivité des territoires ruraux de la Région.

5. CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

La ruralité en CVL est profondément diverse et connaît d'importantes disparités de développement.

Son devenir dépendra d'importantes modifications structurelles (place et mutation de l'agriculture, développement des petites villes, évolutions démographiques, refondation des politiques publiques territoriales, etc.), de ses aptitudes à surmonter les défis socio-économiques, et, à faire face aux changements globaux, environnementaux

et sociétaux. Tout dépendra aussi de sa capacité à tirer parti d'une attractivité renaissante en retenant sa jeunesse, tout en accueillant de nouvelles populations. **Un préalable paraît toutefois incontournable, selon le CESER CVL : à toutes les échelles, et plus encore au niveau micro-local, s'impose la nécessité de sortir de l'auto-résignation et de la compétition permanente entre les territoires, par la co-construction de solidarités nouvelles.**

⁵⁸ CESER Centre-Val de Loire (novembre 2015). *38,3° C le matin à l'ombre -S'adapter au changement climatique en région Centre-Val de Loire*. 63 pages

⁵⁹ A l'échelle nationale les agriculteurs produisent 25% des énergies renouvelables (hors hydroélectricité), cette proportion montant à 83% pour l'éolien, 96% pour les biocarburants, 26% pour la méthanisation, 13% pour le photovoltaïque (données en provenance du rapport du Sénat n°646 – 2020 – sur l'agriculture face au défi de la production d'énergie, cité par L. Rieutort, *Les territoires ruraux face à quatre transitions, Population et avenir n°761, Jan-fev. 2023*)

PARTIE 2 – LES RURALITÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE : DES SCÉNARIOS DE FUTURS POSSIBLES

1. PRÉAMBULE

Dire que nous sommes dans un monde qui change relèverait presque du truisme, tout comme affirmer que la conjonction de phénomènes actuels de portée planétaire entraînera à moyen et long terme des conséquences majeures sur notre organisation territoriale à toutes les échelles, y compris locales. Les ruralités en seront impactées dans leur évolution/transformation, en Centre-Val de Loire, comme ailleurs ; ce qui conduit à la nécessité d'identifier les nouveaux enjeux auxquels la planification et les politiques territoriales, dont celles de la Région, devront répondre.

Or, pour cela, il est nécessaire d'explorer les futurs plausibles de nos territoires, et c'est précisément là le rôle d'une prospective exploratoire destinée à mettre en évidence des *Futuribles*, selon l'expression de Bertrand de Jouvenel⁶⁰.

Il paraît difficile d'anticiper tous les impacts du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité, des changements sociétaux et technologiques, ou encore de la situation géopolitique, qui constituent la toile de fond sociétale et planétaire de nos dynamiques

territoriales. Mais, la démarche de prospective territoriale a bien pour finalité de comprendre les futurs possibles du territoire dans un environnement en mutation, en vue d'établir la feuille de route en précisant les objectifs et les échelles des politiques territoriales. Il s'agit de concevoir une orientation stratégique et de dessiner pour le territoire d'étude une trajectoire de développement souhaitable ; ceci même si on ne peut jamais prévoir l'arrivée des « Cygnes noirs » (selon le mot de N. Taleb⁶¹) ou l'occurrence de « surprises stratégiques », comme la survenue de la pandémie ou le retour de la guerre sur le sol européen.

La prospective, à travers les scénarios qu'elle propose, vise à réduire l'incertitude et ne prétend pas pouvoir la supprimer. Elle ne relève pas de la futurologie ! Mais en identifiant à partir de scénarios alternatifs les enjeux de développement de nos territoires ruraux, elle nous permet d'envisager des perspectives d'action sous forme de préconisations stratégiques, ce qui sera proposé dans la troisième partie de ce rapport.

1.1 LA REFLEXION PROSPECTIVE AU DEFI DE L'INCERTITUDE.

La méthode, désormais éprouvée au fil de ses travaux par la Section Prospective du CESER Centre-Val de Loire, est celle des scénarios, très largement dominante aujourd'hui dans les études de prospective. Mais il reste que les scénarios ne sont pas des prévisions, et encore moins des photographies de l'avenir. Il s'agit simplement de démarches exploratoires visant à envisager, non pas un, mais des avenir plausibles à partir de faisceaux d'hypothèses alternatives et contradictoires, de façon à intégrer les bifurcations et les ruptures possibles ; l'objectif de l'exercice étant ici d'éclairer

la prise de décision et l'action publique, relatives au développement de territoires ruraux, dont les trajectoires sont contrastées. Mais il est clair qu'il ne s'agit pas tant de prévoir ce qui pourrait se passer demain, que « *de proposer un détour par l'avenir pour permettre aux acteurs d'un territoire, d'outiller leur prise de décision, et de se mobiliser collectivement* », selon le mot de Frédéric Weill⁶².

Ces scénarios prennent, on le verra plus loin, la forme de récits fictifs permettant de donner à voir des trajectoires variées et même opposées dans

⁶⁰ De Jouvenel, H. (2014). « Invitation à la prospective ». Ed. *Futuribles*

⁶¹ Nassim Nicolas Taleb dans son ouvrage « *Le cygne noir, la puissance de l'imprévisible* » (Ed. Les belles lettres – Format Poche – 2020) fait référence à tous les événements qu'on pensait impossibles et qui redéfinissent notre compréhension du monde.

⁶² Phrase prononcée lors de la réunion du groupe de travail « méthodologie de la prospective » de CESER de France, du 5 janvier 2023

l'évolution des ruralités en Région Centre-Val de Loire. En l'occurrence, ce sont quatre scénarios à l'horizon 2050 qui ont été formulés de façon fictionnelle.

Comme le précédent rapport de la section prospective du CESER Centre-Val de Loire sur la métropolisation l'avait déjà souligné – nous en reprenons ici les termes – « *La seule chose dont on peut être à peu près certain, c'est que la réalité à l'horizon 2050 sera différente de ce que suggère chacun de ces 4 scénarios, et ne sera pas non plus une impossible synthèse de ceux-ci ; mais, il faut le réitérer, la finalité de la prospective est de jeter un « coup de projecteur » sur le long terme pour inscrire cette dimension temporelle dans la réflexion préparatoire à l'action, alerter et mobiliser les acteurs, et étayer les préconisations que l'on peut aujourd'hui formuler en fonction des enjeux découlant des évolutions possibles.* »

Mais alors, envisager des scénarios prospectifs à l'échelle régionale en Centre – Val de Loire fait-il

encore sens ? Edgard Morin (Le monde du 19 avril 2020) nous suggère quelques éléments de réponse lorsqu'il nous dit : « *L'expérience de l'imprévu dans l'histoire n'a guère pénétré les consciences. Or, l'arrivée d'un imprévisible était prévisible, mais pas sa nature [...] Cette épidémie (la Covid, NDLR) nous apporte un festival d'incertitudes. [...] cette crise devrait ouvrir nos esprits depuis longtemps confinés sur l'immédiat* ». Autre façon de dire qu'il ne faut pas renoncer à explorer le long terme, à étudier les signaux préfigurateurs d'évolutions possibles, et à concevoir des scénarios à l'horizon 2050, même si, et aussi parce que, nous peinons tant à comprendre le présent.

Toutefois, avant de présenter les scénarios élaborés par la section prospective, il nous faut évoquer les conclusions de travaux prospectifs concernant le devenir des espaces ruraux qui ont pu inspirer les options de la section, en particulier ceux réalisés à l'échelle nationale, par l'ex-DATAR, l'ex-INRA ou encore le Sénat.

2. LES SCÉNARIOS DE TRANSFORMATION DES ESPACES RURAUX À L'HORIZON 2050

2.1 L'AVENIR DES CAMPAGNES VU A L'ECHELLE NATIONALE

L'ex-DATAR (intégrée désormais dans l'ANCT), l'ex-INRA devenu INRAE, et le Sénat ont proposé au cours de la première moitié des années 2010 différents scénarios d'évolution des campagnes, qui gardent encore aujourd'hui une pertinence certaine, y compris en Centre-Val de Loire, sans pour autant faire abstraction des évolutions plus récentes. Une synthèse en est présentée en annexe 1 (P. 132), restituant des visions contrastées de l'avenir des campagnes françaises à des horizons plus ou moins éloignés. Les trajectoires dessinées vont de l'inacceptable au plus souhaitable et ouvrent ainsi la porte à des réflexions stratégiques en matière d'action publique territoriale.

Bien que, déjà un peu anciens et non territorialisés aux échelles locales et régionales, ces scénarios nationaux constituent de ce fait une source d'analyse et d'inspiration pour définir les facteurs d'évolution des ruralités centro-ligériennes, et examiner des leviers d'action pour offrir un avenir moins récessif, plus durable et plus cohésif, à nos campagnes régionales ; ceci d'autant plus que quelles que soient ses particularités, les ruralités de la Région Centre-Val de Loire restent, comme dans bien d'autres domaines, tributaires dans leurs évolutions des grands changements qui traversent la société et l'économie française.

2.2 UNE PREMIERE EXPLORATION DE L'AVENIR DES CAMPAGNES EN CENTRE-VAL DE LOIRE : SYNTHESE DES TRAVAUX REALISES PAR LES ETUDIANTS DE POLYTECH'TOURS

En réponse à une demande du CESER, les élèves-ingénieurs de 5^{ème} année en Génie de l'Aménagement de Polytech'Tours⁶³ ont exploré les leviers potentiels d'action permettant de faire face à la déprise démographique dans les territoires ruraux et d'améliorer leur attractivité⁶⁴. Cette commande les a amenés à une double approche de caractère prospectif, d'une part en élaborant trois scénarios « globaux » et contrastés à l'échelle de la Région, d'autre part en proposant des scénarios stratégiques en faveur d'un développement territorial durable à l'échelle de 4 territoires-tests, caractérisés par leur faible densité, et dont la situation présente s'exprime en termes de difficultés de développement. Ces scénarios locaux s'inscrivent dans une perspective de **résilience** à l'échelle locale, permise par des solutions propres à chacun d'entre eux ; confirmant ainsi que les réponses au syndrome du déclin ne peuvent être que définies à l'échelle locale.

Le premier scénario régional est un **scénario de résignation** entraînant le déclin de l'agriculture et un déclin démographique. Le deuxième est celui d'une redéfinition de la ruralité dans une dynamique d'**adaptation** par 3 ouvertures : une économie plus résidentielle, une agriculture de circuit court et la production locale d'énergie renouvelable. Le dernier scénario envisage un changement radical de fonction des territoires ruraux avec une **recomposition généralisée** de ceux-ci en espaces hybrides, "rurbains"⁶⁵. Les scénarios 2 et 3 fluctuent entre valorisation des atouts naturels et résidentialisation du territoire.⁶⁶

Sans reprendre en détail le déroulement de ces scénarios, les lignes qui suivent en précisent quelques points essentiels :

Le **premier scénario** se définit comme celui du « **décrochage** » irréversible des territoires ruraux de la Région. Les tendances lourdes de 2020 se confirment, les disparités démographiques en Centre-Val de Loire continuent de s'intensifier à cause d'un vieillissement ayant pour corollaire un dépeuplement des populations des territoires les moins denses. Ce processus de déclin socio-économique s'accompagne simultanément d'une très forte dégradation de l'état écologique des cours d'eau et des sols, sous l'effet des pollutions agro-chimiques. La question de la gestion des ressources en eau devient alors la question-clef du développement régional, compromettant aussi bien l'approvisionnement des villes, que le maintien dans les campagnes de l'activité économique, en particulier agricole, tout comme la poursuite de la production d'énergie électro-nucléaire. En effet, Les pronostics les plus alarmistes établis par l'agence de l'eau et la DREAL pour l'horizon 2050 ont sous-estimé l'impact du réchauffement climatique. En 2050, la région Centre-Val de Loire a atteint un point de non-retour. La biodiversité est fortement affectée tout comme l'approvisionnement des populations en eau potable. On a longtemps cru que les contrats de réciprocité entre métropoles et EPCI ruraux des années 2020 renforceraient les liens économiques et stratégiques entre les métropoles et les communautés de communes périphériques. C'était sans compter sur les bouleversements démographiques et économiques que subissent les métropoles et l'ensemble de la Région, tandis que le désintérêt des citoyens pour l'action publique s'amplifiait à un niveau jamais atteint. A ce scénario « noir », les étudiants opposent deux approches moins défavorables.

⁶⁴ Atelier DAE 5 – filière urbanisme et ingénierie territoriale – option ITI. « Les défis démographiques dans les territoires peu denses en Région Centre-Val de Loire : enjeux et stratégies d'action. » Dec. 2022

⁶⁵ Le néologisme de « rurbanisation », titre d'un ouvrage célèbre de 1976 (G. Bauer et J-M. Roux, « La rurbanisation ou la ville éparpillée », Editions du seuil, Paris, 1976) désigne le processus d'urbanisation rampante de l'espace rural, d'imbrication des espaces ruraux et des zones urbanisées. Mais si dans l'esprit de ses inventeurs, ce terme s'appliquait de fait aux espaces périurbains et renvoyait à l'idée d'une périurbanisation sans planification, créant un paysage en « taches de léopard » autour des villes, le scénario conçu par les étudiants de Polytech envisage une généralisation du processus à tout le territoire régional, tout en lui ôtant ses connotations négatives.

⁶⁶ Chacun de ces trois scénarios est illustré par un récit fictionnel non repris ici et que l'on peut retrouver dans le rapport des étudiants (Les défis démographiques... op cit.)

Ainsi, **le second scénario** met-il l'accent sur une inversion de tendances, se concrétisant par une **reprise du développement résidentiel** des territoires ruraux de la Région, une forte mutation de l'agriculture et une dynamique économique retrouvée grâce à la production d'énergie renouvelable. Comme dans le reste de la France, le phénomène de la vacance des logements a connu une forte progression au cours des deux premières décennies du 20^{ème} siècle, offrant ainsi un fort potentiel de requalification de logements en zone rurale. La rénovation massive de ces logements permet d'accueillir de nouvelles populations, y compris dans un contexte marqué par l'application stricte de la règle du Zéro Artificialisation Nette, dès lors que sont activés différents leviers d'actions en faveur du développement résidentiel dans les centres-bourgs. Le scénario envisage également une série d'innovations sociales favorisant l'installation de nouveaux habitants dans ces territoires, une gouvernance des territoires donnant une place accrue à la participation citoyenne, et un renforcement de la coopération entre communes rurales et urbaines.

Le second volet de ce scénario procède d'une réinvention de l'agriculture, plus durable, pour faire face aux conséquences du changement climatique. Avec l'aide publique, on assiste à une revalorisation de l'activité agricole, à travers un gros effort de diversification, notamment avec des productions maraîchères et légumières plus importantes et la création de nouveaux circuits de commercialisation. Cela s'accompagne d'une baisse de la taille des exploitations, et d'une très forte augmentation en 30 ans du nombre de travailleurs dans une agriculture plus tournée vers la polyculture.

Enfin, l'un des faits les plus marquants de ce scénario de l'adaptation réside dans un changement de fonction économique des zones rurales, désormais plus tournées vers la production énergétique, en relève de la monoculture, en particulier dans le nord de la Région. Une part importante des ressources foncières est désormais affectée à la production d'énergies nouvelles et renouvelables, faisant appel à des financements participatifs. La montée en puissance de ces énergies participe de la transition énergétique et écologique et contribue à empêcher le déclin démographique des territoires ruraux.

Au total, par la conjonction de ces trois grandes mutations, l'espace rural de 2050, moins dépendant de l'urbain, aura réussi à conserver ses habitants par le maintien d'une qualité de vie avérée, de nouvelles opportunités d'emplois, et la mise en valeur des ressources locales. Les territoires ruraux de Centre-Val de Loire connaissent un regain d'attractivité.

Le troisième scénario n'est autre que celui d'une nouvelle « **rurbanisation** », qui apparaît désormais (en 2050) étendue à l'ensemble des campagnes centro-ligériennes. Ce scénario n'est pas sans rappeler celui de la « *faible densité absorbée* » de la DATAR (cf. annexe 1, P. 132) et repose sur un renversement des tendances actuelles, conjuguant augmentation démographique dans les territoires ruraux et diminution dans les territoires urbains. Ce serait donc le nouvel **exode urbain** induit par un ensemble de facteurs tenant à une meilleure qualité de vie en campagne, à la création d'emplois diversifiés, à la volonté politique de réhabiliter les campagnes comme terres d'accueil d'entreprises innovantes et dynamiques, et à la résolution des problèmes de mobilité par la promotion de nouveaux moyens de déplacement. Cette délocalisation des hommes et des activités vers les territoires ruraux est également induite par un phénomène de répulsion de villes ayant atteint un seuil de saturation et de congestion de leur espace. La décentralisation des infrastructures d'enseignement permet un bien meilleur maillage du territoire régional et limite le départ des jeunes. Tous ces facteurs concourent à augmenter la densité démographique des territoires ruraux et y favorisent l'arrivée de néo-ruraux suscitant une nouvelle dynamique d'innovation et d'entrepreneuriat. L'agriculture se réinvente comme dans le scénario précédent, contribuant à son tour à une profonde transformation des paysages. Pour autant, en 2050, le processus de rurbanisation du territoire régional n'est pas intégral.

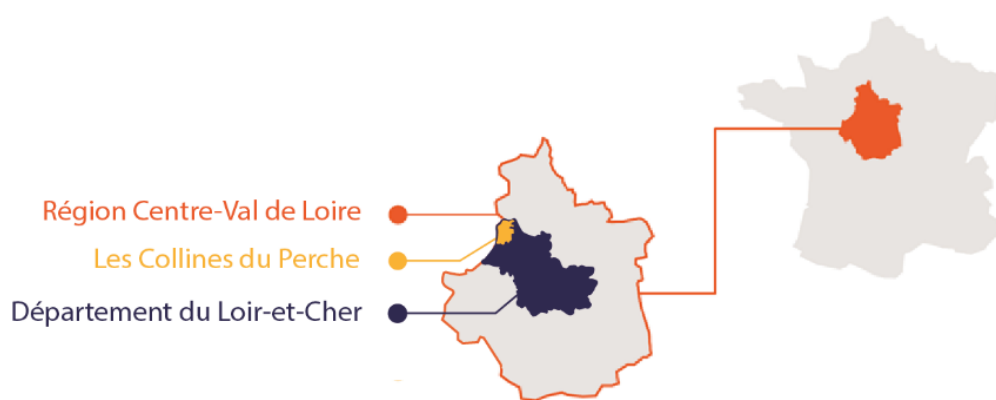
Au total, les 3 scénarios proposés par les étudiants de Polytech'Tours, fortement contrastés (à tout le moins entre le premier et les deux autres), nous montrent que les territoires ruraux de la Région Centre-Val de Loire sont bien à la croisée des chemins, et sont confrontés à de nombreux enjeux, qu'il s'agisse de la rénovation de l'habitat, de la résolution des problèmes de mobilité, des impacts des mutations des activités économiques, en particulier de l'agriculture, de la transition énergétique ou encore de leur gouvernance.

Les 3 scénarios régionaux résumés ci-dessus ont permis aux étudiants d’approfondir, dans une seconde phase de leur étude, des propositions stratégiques dans 4 territoires-tests, visant à la fois à l’évitement du scénario de l’inacceptable, celui du décrochage, et à permettre des évolutions plus en conformité avec les perspectives offertes par les scénarios 2 et 3. Les territoires-tests, tous identifiés comme relevant de la ruralité au sens générique du terme, sont ceux d’EPCI, à savoir : Les Collines du Perche située dans le 41, Loche Sud Touraine dans le 37, La Châtre Sainte-Sévère dans le 36 et enfin

Porte du Berry entre Loire et Val d’Aubois dans le 18. Tous les quatre se caractérisent par des niveaux de densité faible, une évolution démographique récessive, mais se distinguent par un éloignement plus ou moins prononcé d’un grand pôle urbain.

Dans chaque territoire, des entretiens avec des acteurs du développement local et l’étude d’une batterie d’indicateurs ont permis de mener une analyse AFOM⁶⁷, à partir de laquelle sont esquissées des propositions de développement local spécifiques à chaque territoire, résumées ci-après :

a) Les collines du Perche, un potentiel touristique et économique, centré sur la filière bois, à mettre en valeur

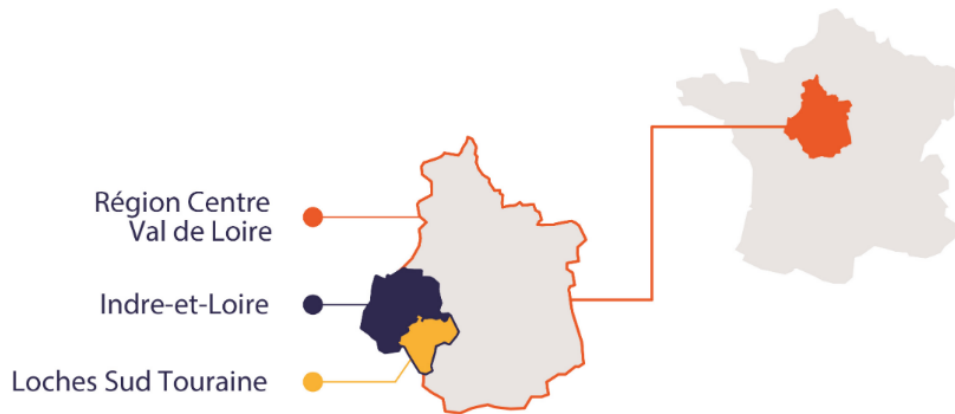


Ainsi, pour la Communauté de Communes des Collines du Perche, la plus petite de Centre-Val de Loire, avec un niveau de densité très bas (20,2 hab/km²) est proposée une perspective « réaliste », qui, sous la condition d’une mobilisation active des acteurs locaux permettrait l’ancrage d’une économie locale forte. La proposition principale serait de promouvoir le développement d’une filière bois basée notamment sur la valorisation de l’héritage des trognes, patrimoine naturel fort dans les Collines du Perche. Seraient ainsi mis en place une activité de production sylvicole, des formations

avec des cursus professionnalisants autour du travail du bois, un méthaniseur, une ligne de tram-train mixte pour le transport de personnes et des marchandises, la valorisation des haies bocagères, et des projets auxiliaires tels que la production de bois-énergie avec une chaufferie biomasse, des bâtiments en construction bois à basse consommation énergétique, ou encore la sensibilisation et la formation des exploitants à une agriculture régénératrice. L’écotourisme associé au développement de cette filière constituerait le second pilier du développement local.

⁶⁷ Atouts – faiblesses – opportunités – menaces

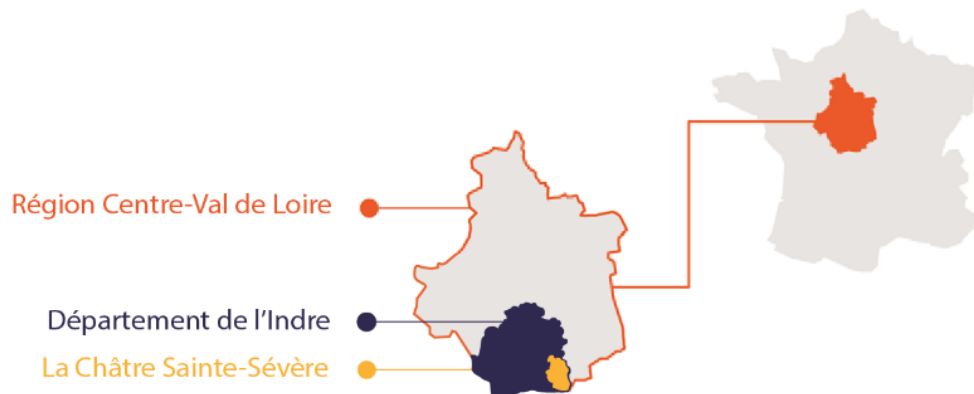
b) Loches-Sud Touraine : vers un territoire intégré



Ce territoire polarisé par une petite ville se caractérise, lui aussi, par une faible densité (28,2 hab/km²) et une déprise démographique (-2,9% entre 2008 et 2019), surtout accentuée dans sa partie sud (-5,7% dans la même période). La stratégie de développement territorial intégré pour ce territoire privilégie trois axes : Le développement des services à la population, le

renforcement de la connectivité par le développement des transports en commun, et celui de l'activité économique, avec un renforcement de l'identité touristique (mise en valeur des espaces naturels et du petit patrimoine) et la modification du système agricole combinant agricultures vivrière et maraîchère.

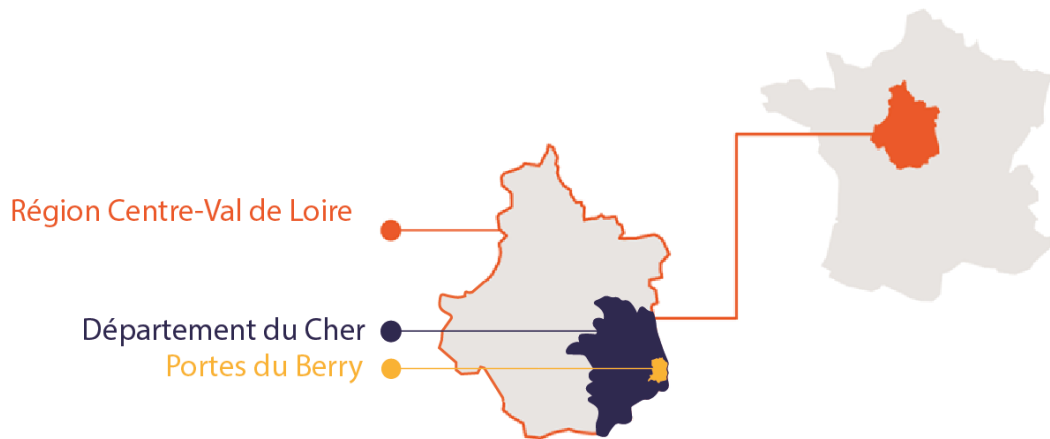
c) La Châtre – Ste Sève : vers un territoire réinventé



Cet EPCI, du sud de l'Indre, à la population très peu dense (25,2 Hab/Km²) et particulièrement âgée (40,6% de plus de 60 ans en 2019), pourrait paraître voué à un dépérissement irréversible. Mais, la forte mobilisation des acteurs locaux peut constituer le

socle d'une réinvention du territoire, lui apporter visibilité et attractivité, grâce à l'aboutissement du projet de PNR et à l'essor de l'économie résidentielle.

d) Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois : Vers un développement endogène



Cette communauté de communes à peine plus dense que les précédentes (33,3 hab./km²) et avec une forte proportion de personnes âgées (33,0% de plus de 60 ans en 2019), peut s'inscrire dans un scénario de type 2 à partir de la mise en valeur de ses potentialités de développement endogène, en

donnant priorité au renforcement de la polyculture et des circuits courts, à l'essor de productions énergétiques locales, et à la rénovation de son parc immobilier vacant, comme moyens d'une redynamisation de ses bases de développement.

Conclusion

La prospective stratégique laisse entrevoir pour chacun de ces quatre territoires des « portes de sortie » positives. Contrairement à nombre d'idées reçues, ils disposent de potentiels incontestables et de capacités d'innovation ; ce qui nous conduit à

éviter d'essentialiser la ruralité à la seule déprise, et à dépasser les fréquents stéréotypes sur les territoires ruraux, pour lesquels des perspectives de redynamisation existent, comme le montrent les 4 cas étudiés.

2.3 QUELS AVENIRS POSSIBLES POUR LES RURALITES DE CENTRE-VAL DE LOIRE ? 4 SCENARIOS DE LA SECTION PROSPECTIVE

La Section prospective s'est, elle-même, livrée à l'exercice des scénarios pour envisager de façon globale les futurs possibles de l'ensemble des territoires ruraux de la Région, mais avec une attention plus prononcée sur les évolutions des territoires les moins favorisés, en général très peu denses.

Les membres de la section prospective ont commencé par identifier des variables jouant un rôle majeur de transformation des dynamiques à l'œuvre dans les territoires. Ces variables et leurs

évolutions possibles ont été prises en compte dans les scénarios, en appliquant à chacune des hypothèses plausibles mais contrastées. Par exemple et à titre illustratif, en matière d'habitat en milieu rural on peut tout aussi bien imaginer que s'accroissent à long terme les phénomènes de dégradation et d'augmentation de la vacance, sous l'effet d'un nouvel exode rural, tout comme on peut aussi considérer comme recevable l'hypothèse d'un regain d'attractivité du fait d'une amplification de l'effet covid qui semble s'être manifesté au

cours de la période récente⁶⁸. C'est donc de cette façon, en considérant variable par variable des hypothèses alternatives voire contradictoires qu'ont été imaginés les récits fictifs proposés dans les pages suivantes.

Au total, dix grandes variables ont été retenues (ordre de présentation non hiérarchisé) : l'habitat, les services publics, les Technologies de l'information de la communication et l'utilisation du numérique, l'économie considérée à la fois aux échelles globale et locale, l'accessibilité et la mobilité, la gouvernance territoriale et l'organisation institutionnelle des territoires, les représentations et images des territoires, le pouvoir d'achat, les conditions d'accès aux soins, et les transformations de l'espace naturel et des paysages. Pour chacune de ces variables, des « fiches-variables » ont été élaborées permettant d'énoncer de façon hypothétique différentes évolutions possibles, pour structurer le contenu des 4 scénarios proposés.

Le terme temporel retenu, 2050, a paru suffisant pour échapper à la fois au risque d'une approche par trop « court-termiste », sachant que les transformations territoriales s'inscrivent dans un temps long, et au danger d'une démarche purement conjecturale qu'impliquerait un terme trop lointain. En outre, ce terme de 2050 correspond à celui adopté par d'autres approches prospectives ou divers documents stratégiques (par exemple en matière de transition énergétique).

Au total, ce seront 4 récits fictifs, qui auront été imaginés à partir de combinaisons diverses des variables précitées. Ils nous donnent à voir autant de futurs possibles et plausibles, mais fortement différenciés, des territoires peu denses et très peu denses ; autrement dit de ceux les plus directement

sujets au risque de dépérissement et de marginalisation.

Les trois premiers récits s'enchaînent selon un gradient allant du non souhaitable – le prolongement des tendances en cours – à l'intolérable, sous l'effet d'une catastrophe climatique, en passant par l'inacceptable qui serait celui de l'exacerbation des tendances à la désertification humaine et économique.

Par opposition, le dernier renvoie à des perspectives beaucoup plus positives sous la condition essentielle d'une mobilisation active de l'ensemble des acteurs publics et privés, s'engageant dans une stratégie de développement et d'aménagement rural coordonnée et intégrée.

Sont ainsi envisagés des évolutions des ruralités centro-ligériennes allant dans le sens :

- Soit de la **poursuite d'un lent déclin démographique, économique et social des territoires ruraux**, à faible ou très faible densité, principalement dans le sud ou l'ouest régional ; ce scénario, « morose », prolonge des tendances aujourd'hui observables (cf. Partie 1).
- Soit d'un **risque toujours possible de « désertification » irréversible des territoires ruraux de la Région**, à l'exception d'une partie des franges franciliennes, du corridor ligérien ou des espaces fortement patrimonialisés de Sologne, les seuls parvenant à résister à cette dynamique du déclin et de la marginalisation.
- Soit d'une **« catastrophe » découlant d'une brutale dégradation climatique et induisant un état de sécheresse continue et sans précédent**, affectant l'ensemble des campagnes, mais aussi le fonctionnement de l'armature urbaine régionale jusqu'aux deux métropoles ; ce « scénario du pire » nous

⁶⁸ Voir, à ce sujet, les travaux diffusés par la plateforme POPSU Territoires (op.cit. – voir note 3) sous le titre « Exode urbain : un mythe, des réalités » (op.cit.). Cette étude a été réalisée à partir de données, inédites et jusqu'alors inexploitées, issues de La Poste et de plateformes en ligne comme Leboncoin, Meilleursagents, Seloger. Elle montre que si, il n'y pas eu de phénomène massif d'exode urbain post-covid, les profils des ménages qui ont quitté les centres urbains depuis le début de la pandémie sont très variés se partagent entre cinq types principaux : 1° les retraités et pré-retraités, qui reviennent au pays après leur vie professionnelle effectuée en ville, ou après avoir découvert le lieu de leur nouvelle implantation au cours de leurs vacances ; 2° les ménages de professions intermédiaires et classes populaires stables qui allongent leurs "navettes" quotidiennes grâce au télétravail et s'installent en général dans les couronnes périurbaines éloignées ; 3° les cadres supérieurs et professionnels ; 4° les diplômés alliant télétravail et reconversion professionnelle (autoentreprise de services, artisanat, maraîchage...) ; 5° les "marginiaux" et ménages en situation de précarité plus ou moins choisie, qui cherchent un mode de vie alternatif et s'installent dans des territoires où il est possible de vivre de peu grâce à la solidarité locale, la débrouille ou l'autosuffisance. Toutefois, si la migration vers les campagnes induites par la covid semble en définitive globalement très modeste, il n'en reste pas moins qu'à l'échelle de petits villages ou de bourgs ruraux, son impact peut se révéler important en termes de structure démographique et induire des effets socio-territoriaux importants.

alerte sur les risques à l'échelle des territoires ruraux de l'inaction climatique.

- Soit, *a contrario* dans une perspective beaucoup plus favorable et volontariste, **d'un rebond et d'une nette résilience de ces mêmes territoires, permettant l'interruption des processus de désertification et « d'abandon » trop souvent annoncés comme inéluctables** ? Ce scénario marque le rejet d'une résignation prématurée et témoigne d'une confiance retrouvée dans la capacité des acteurs publics et privés à se mobiliser.

Bien entendu, ce ne sont que 4 scénarios, parmi un éventail des possibles beaucoup plus large, qui découlent d'une sélection fondée sur la plausibilité de leurs hypothèses ; car il est impossible de traiter toutes les incertitudes, en particulier de celles relevant du « global » : Qu'en sera-t-il de la situation sanitaire à l'horizon 2050 ? Ne va-t-on pas vers des pandémies à répétition ? Les impacts du changement climatique, notamment en matière de préservation des ressources en eau iront-ils jusqu'à remettre en question l'habitabilité de certains territoires ? Ira-t-on, en matière économique vers une forme de démondialisation, impliquant une redistribution des richesses et un nouveau partage de la valeur ajoutée ? La révolution numérique induira-t-elle une transformation radicale des comportements de mobilité et de notre rapport à l'espace ? Jusqu'où ira le développement de l'intelligence artificielle et quels en seront les

impacts sur le rapport des hommes au territoire ? Ce sont autant de questions chargées d'incertitude auxquelles la prospective territoriale ne peut répondre par elle-même, même si quelques « signaux faibles »⁶⁹ peuvent laisser entrevoir des réponses possibles.

Mais il faut le redire, le rôle de la prospective n'est pas d'offrir des photographies de l'avenir, mais d'aider à concevoir des stratégies de développement territorial, plus conformes aux exigences de la durabilité et de la cohésion territoriale, à l'échelle de l'ensemble de la Région, ce qui sera l'objet de la dernière partie du rapport.

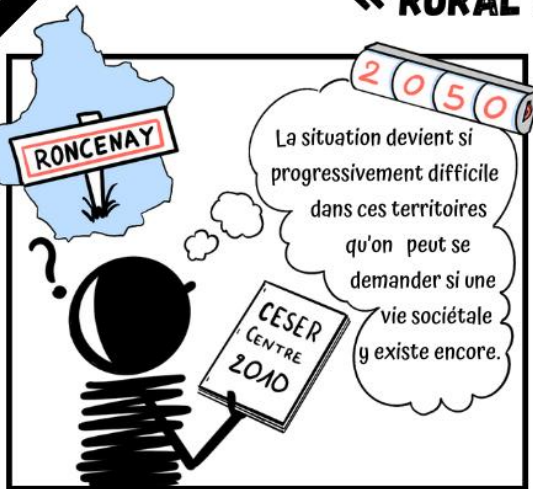
Les scénarios qui suivent ont pour ambition d'éclairer un avenir, par définition imprédictible. Il incombe aux décideurs, élus ou non, participant directement ou indirectement au développement des territoires, de s'en emparer comme une base de réflexion proposée par les représentants de la société civile organisée au sein du CESER et devant conduire à des pistes de développement ; l'objectif ultime étant de définir des stratégies à long terme, en vue de la construction d'une Région Centre-Val de Loire plus cohésive, et aux disparités territoriales les plus réduites possibles. Les pages qui suivent présentent les 4 scénarios à la fois sous forme de planches dessinées et de récits imaginés de processus alternatifs qui pourraient déterminer le futur de ruralités centro-ligériennes, aujourd'hui à la croisée des chemins.

⁶⁹ En prospective, « le signal faible » correspond à un ou des phénomènes émergents qui paraissent pouvoir se généraliser. Il s'agit d'évènements de faible intensité, qui laissent entrevoir des transformations plus profondes à terme, et des tendances nouvelles, par opposition au « signal fort » qui, lui, témoigne directement d'un changement en train de s'opérer.

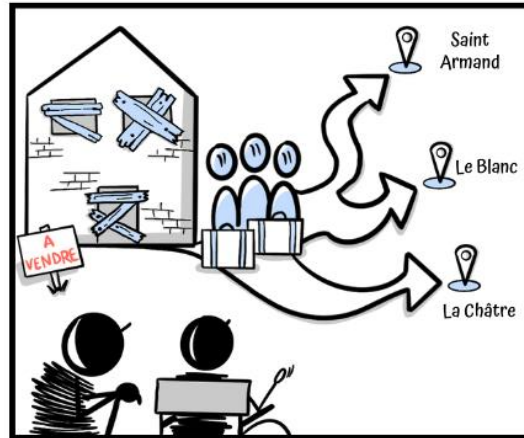
a) Scénario N° 1 : Les disparités s'accroissent : « Rural as usual »

SCENARIO 1

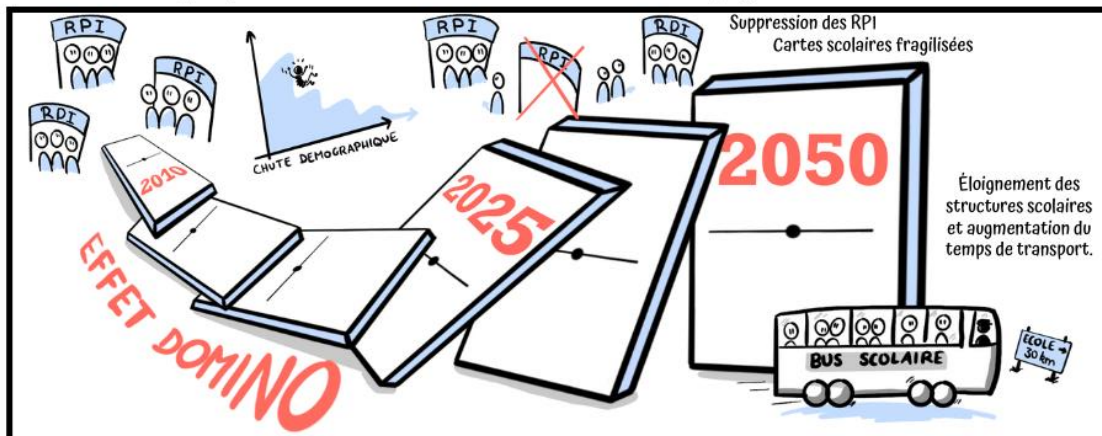
**LES DISPARITÉS S'ACCROISSENT :
« RURAL AS USUAL »**



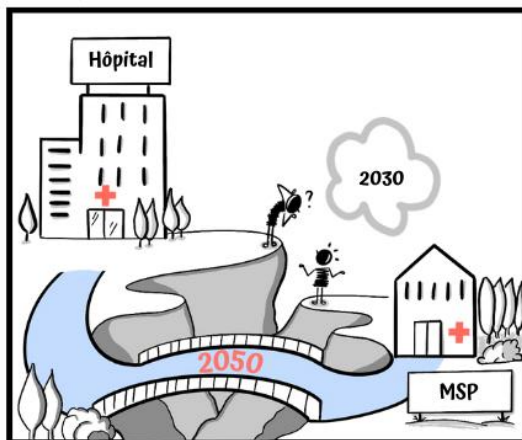
Nul ne pourrait dire ce qui avait bien pu pousser Zoé, jeune maire de Roncenay, à consulter un vieux rapport du CESER Centre de 2010. Le rapport parlait de "territoires en survie".



La migration massive vers de petits noyaux où la population se concentre entraîne un vieillissement spectaculaire, ainsi qu'une désertification progressive de ces territoires.



SCOLARITÉ : Les évolutions démographiques avaient fragilisé l'existence des collèges ruraux. Les formations présentées par les lycées avaient été mises en tension par les questions d'accessibilité. Les cartes scolaires avaient été redéfinies, et l'organisation des ramassages scolaires, destinés à pallier les conséquences de l'éloignement des écoles est devenue de plus en plus complexe.

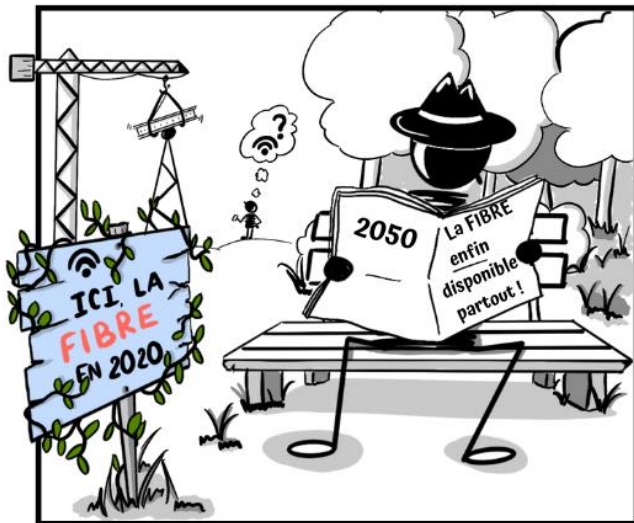


SANTÉ : Les problèmes d'accès à la santé n'avaient pas diminué. Combien d'années perdues par une dégradation de l'accès à l'hôpital, qui ne fonctionnait pas en coordination avec la MSP !

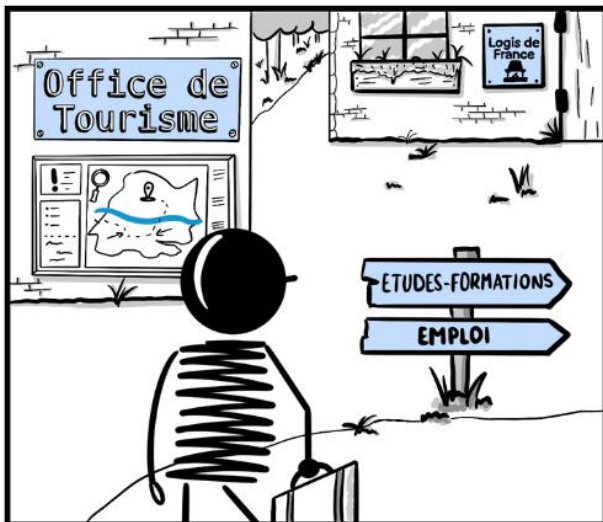


MOBILITÉ : Il y a bien eu, sous l'impulsion d'intercommunalités, des initiatives, mais qu'il a souvent fallu compléter par beaucoup de débrouillardise (Communes, Associations, Bénévoles).

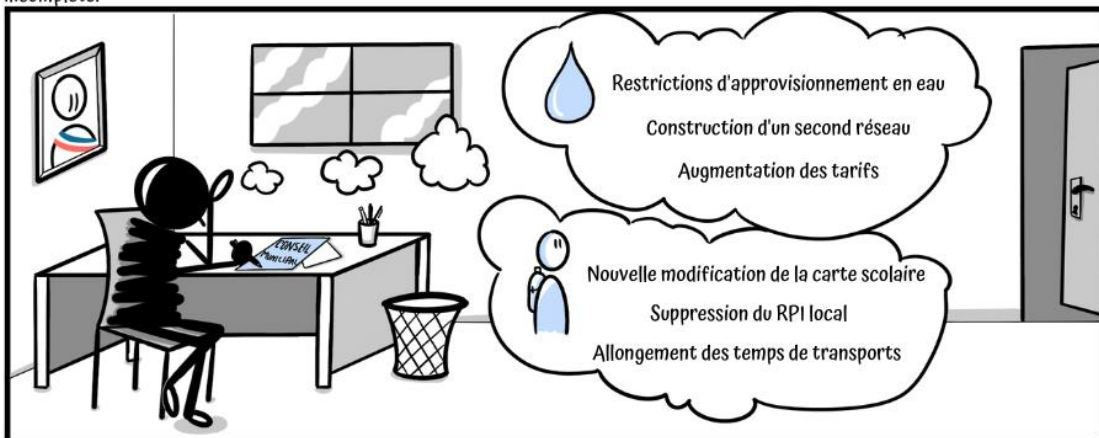
@Explore-LEM



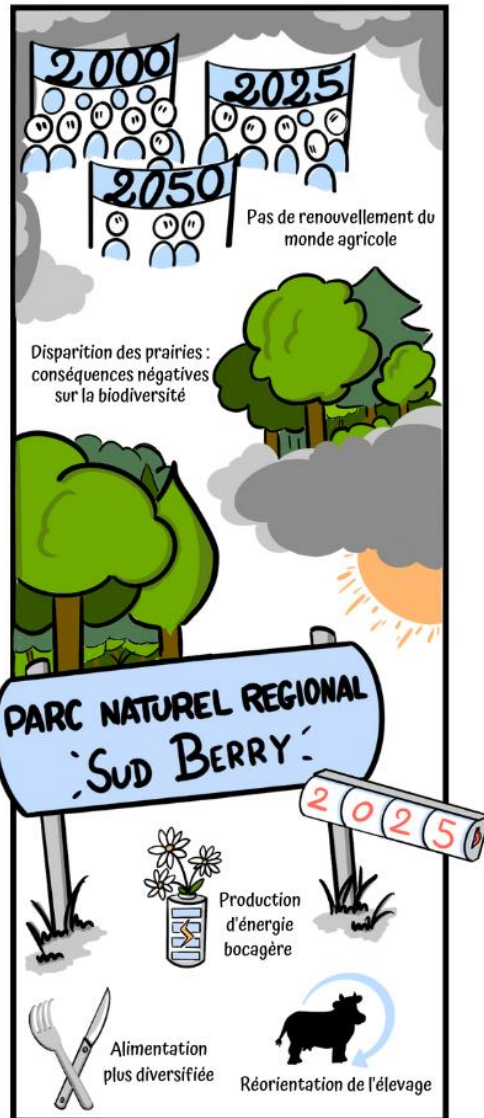
EMPLOI ET SERVICES : les efforts sur la fibre ont été mal récompensés car l'accès aux services s'était dégradé trop vite.



Si les retombées économiques se constatent en matière d'accueil et d'hébergement, la redynamisation des communes concernées reste incomplète.



En 2050, ces disparités s'accroissent, Zoé le ressent en préparant le prochain Conseil Municipal.



AGRICULTURE : La baisse de la population risque d'entraîner une véritable désertification agricole, et par conséquent une absence d'entretien des milieux.

@Explore-IEM

Des bassins de vie fragilisés par leurs évolutions démographiques

Nul ne pourrait dire en ce jour de printemps 2050 ce qui avait bien pu pousser Zoé, cette jeune musicienne et factrice d'instruments en début de carrière, à consulter un vieux rapport du CESER Centre datant de 2010, qui portait sur les évolutions des bassins de vie en Centre-Val de Loire, à l’horizon 2030⁷⁰ ? Si elle fut surprise de constater qu’à l’époque on pouvait laisser penser que la Loire prenait sa source à quelques kilomètres en amont de Saumur, elle le fut encore plus de la qualité prospective de ce rapport finalement pas poussièreux du tout : les définitions des bassins démographiques ayant servi au rapport du 9 décembre 2010, projetaient assez semblablement une typologie qu’on pouvait reconnaître : aux bassins de type 4 (impacts fortement négatifs) et de type 3 (impacts négatifs) correspondaient finalement les territoires à faible ou très faible densité sans pôle urbain fort. Elle le savait fort bien, elle habitait à Roncenay, à la bordure de la forêt de Tronçay, territoire à très faible densité s’il en est, et le rapport parlait de « *territoires en survie* ».

« *La situation devient si progressivement difficile dans les territoires de type 4 qu’on peut se demander si une vie sociétale y existe encore* ». De cette phrase écrite en 2010, il fallait tout autant en sourire qu’en constater la prémonition tranquille : le vieillissement spectaculaire s’était confirmé, et même accentué par l’arrivée de jeunes retraités cherchant des conditions de vie moins urbaines. « *Au fil du temps, la vie de ces territoires finit par se concentrer dans quelques petits noyaux : La Châtre, Saint Amand ou Le Blanc* », la factrice d'instrument acquiesçait. Les évolutions démographiques avaient fragilisé l’existence des collèges les plus ruraux. La continuité de ces collèges avait tenu à un reste de volonté politique. Les formations présentées par les lycées avaient été mises en tension par les

Les réalités paradoxales de 2050

En 2050, le grand chantier de réfection du ferroviaire a commencé tout juste à porter ses effets, la survie d’arrêts TER étant toujours conditionnée à la manifestation d’actions de

questions d’accessibilité. Formée elle-même moitié à Tours et moitié à la Châtre, Zoé pensait qu’elle devait plutôt le fait d’aimer ce pays à sa mère, militante novatrice bien incomprise, il faut l’avouer. C’était celle-ci qui avait décidé d’habiter ce Sud Berry.

L’étape de possibilité de suppression de RPI (regroupements pédagogiques dans le primaire) avait été franchie punissant ainsi des zones où, dès 2010, les évolutions de classes d’âge 3-10 ans baissaient dans des proportions allant de 20 à 51 %. Les cartes scolaires avaient été d’une fragilité de plus en plus extrême, d’autant qu’il n’avait jamais existé d’organisation collective en état de négocier avec l’Etat. Dire qu’en 2050 on en est encore là ! Les ramassages scolaires, destinés à pallier les conséquences de l’éloignement des écoles, sont devenus de plus en plus tendus pour des raisons de manque de disponibilité de chauffeurs et du fait d’adaptations à la réalité du terrain pas toujours bien partagées.

Les problèmes d’accès à la santé n’avaient pas diminué, bien au contraire, puisque les territoires moins vulnérables ont été eux aussi gravement touchés depuis les années 2020. Tendanciellement, malgré la remise en cause du nombreux clausus des études de médecine, une amélioration notable de l’accès rural à la santé s’est seulement fait sentir vers 2035. Tous les éléments d’alarmes cités en 2010 avaient été confirmés. L’implantation de Maisons Pluridisciplinaires de Santé, bien que vécue comme positive n’avait vraiment eu de sens que lorsque l’Etat eut intégré l’étendue de ses erreurs. Combien d’années perdues par une dégradation de l’accès à l’hôpital, hôpital local qui ne fonctionnait pas en coordination avec la MPS ! Rare hôpital rural ayant pu survivre avec des activités de chirurgie, l’hôpital de Saint Amand-Monrond avait le mérite d’être une exception.

protestation. Pour les territoires ruraux de type 3 et 4 le rapport 2010 évoquait qu’en « *dehors de liaisons entre bourgs ruraux et les autres villes (axes structurants) le reste des liaisons est plus difficile*.

⁷⁰ CESER Centre (décembre 2010). *Populations et territoires de la Région Centre. Scénarios pour 2030*, 61 pages

L'absence de transports peut être un frein à la mobilité ». Ce point a été confirmé et la crise énergétique des années post covid avait eu pour conséquence que la relégation des territoires s'était ancrée dans le vécu des habitants. Il y a bien eu, sous l'impulsion d'intercommunalités (pratiquement inexistantes avant 2010) des initiatives sur la mobilité, mais des initiatives qu'il a souvent fallu compléter par beaucoup de débrouillardise (notamment le système de bénévolat aidé pour le transport local des personnes). Des communes, des associations et des bénévoles y ont contribué.

Les prévisions des niveaux d'emploi ont plutôt été confirmées pour l'axe ligérien. Pour les territoires de type 4, les concentrations d'activité n'ont pu contrebalancer les baisses d'activité du rural que partiellement. Cependant, on peut pondérer la projection 2010. En effet, il n'y avait pas été question de la mise en réseaux numériques et de la fibre. La structuration de cette offre a pourtant conjugué des efforts des collectivités et son développement est moins inégal que l'accès à la mobilité. Malheureusement, un développement par l'attractivité devant prioritairement être cohérent, les efforts sur la fibre ont été mal récompensés car l'accès aux services s'était dégradé trop vite. Et la téléphonie mobile a mis trop de temps à couvrir les territoires ruraux.

Le rapport 2010 avait judicieusement développé une argumentation sur les espaces et ressources naturelles. L'alerte donnée sur l'utilisation du foncier et l'artificialisation est restée valable. Et pour les territoires 3 et 4, cela donnait : *« Enfin, sur les territoires de type 4 la situation n'est peut-être pas aussi favorable qu'on pourrait le penser à première vue. La baisse de la population risque d'entraîner une véritable désertification agricole (pas de renouvellement du monde agricole), et par conséquent une absence d'entretien des milieux, avec des répercussions négatives au moins à court et moyen terme (friches, embroussaillage évoluant vers un boisement uniforme). La disparition des prairies aurait, en particulier, des conséquences négatives sur la biodiversité. A contrario un entretien écologique*

adapté de ces territoires pourrait avoir des effets positifs, y compris sur l'attrait touristique, voire global de ces territoires. »

En écho postérieur à cette alerte, il faut noter la mise en place d'un Parc Naturel Régional en Sud Berry en 2025, ce qui a pu conforter *a minima* une agriculture davantage tournée vers la production d'énergie bocagère, vers une alimentation un peu plus diversifiée, et une réorientation de l'élevage permise par une autonomie en productions fourragères. Mais si les retombées économiques se constatent en matière d'accueil et d'hébergement, la redynamisation des communes concernées reste incomplète. D'ailleurs, Zoé est très partagée : continuera-telle son activité professionnelle à Tours ou à Roncenay ? Elle se sent aussi à l'aise ici que là, même en étant maire de Roncenay. Il faut préciser que de manière imprévisible pour elle, les jeunes conseillers municipaux élus avec elle aux dernières municipales l'ont désignée maire de Roncenay.

Ce soir de printemps 2050, Zoé va donc présider la séance de Conseil Municipal de Roncenay. C'est important, bien entendu. Deux sujets sont épineux. L'un concerne le SCOT et elle devra animer un débat municipal concernant l'application de la nouvelle directive eau qui impliquerait la création de deux réseaux d'eau chez les particuliers, ce qui est la conséquence des incontournables restrictions d'approvisionnement en eau. Le syndicat intercommunal des eaux ne peut que proposer une hausse des tarifs, hausse qui posera des problèmes à certains particuliers. Et ce qui la tracasse tout autant dépendra d'une appréciation par son EPCI de la prochaine carte scolaire prévue encore une fois par le rectorat et de manière tout autant verticale que par le passé : le RPI avec les 3 communes voisines aura-t-il la possibilité de survivre ? A priori, au vu des chiffres, ce sera non. Et elle ne voit pas comment le déplacement des enfants sur une distance de 17 km pourrait être crédible. Il lui faut constater que la création du PNR, acquise à l'époque d'extrême justesse, n'a pas réussi à donner toute l'énergie nécessaire pour retenir l'installation durable de jeunes foyers en nombre suffisant.

b) Scénario N° 2 - Une dévitalisation irréversible : il n'est plus temps d'oser le désert !

SCENARIO 2

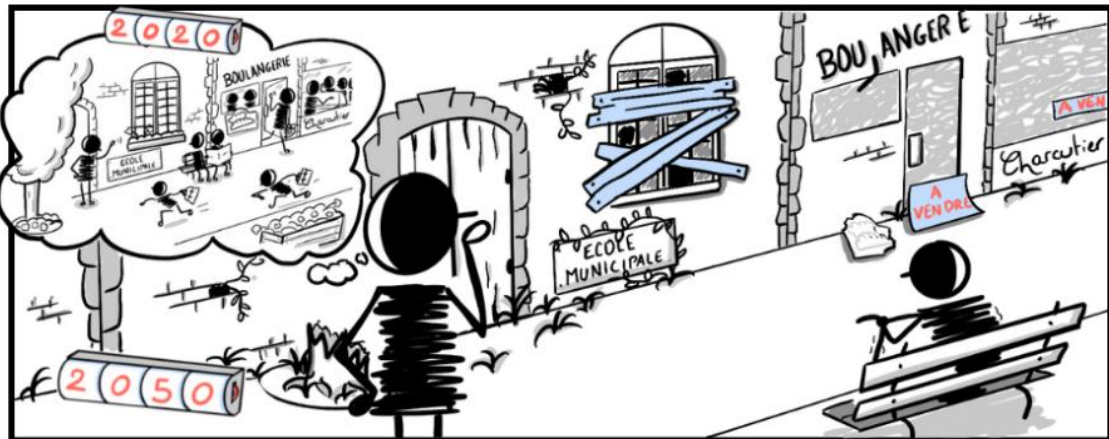
**UNE DÉVITALISATION IRRÉVERSIBLE :
« IL N'EST PLUS TEMPS D'OSER LE DÉSERT ! »**



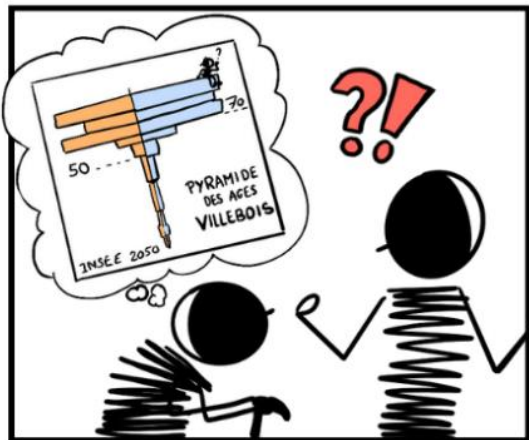
Romain, médecin libéral à Dunkerque, revient dans son village d'enfance de Villebois sur Indre, 32 ans après l'avoir quitté pour ses études.



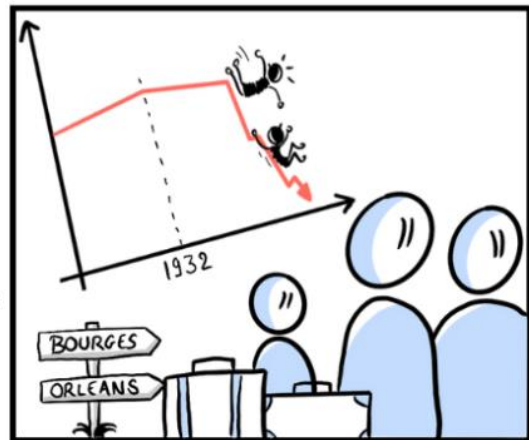
La petite commune était désormais bien isolée : la ligne de chemin de fer avait fermé en 2030. Il n'y avait plus, non plus, de bus pouvant le conduire à destination.



Une fois de retour à Villebois, le choc fut rude : les rues avaient été désertées, les commerces avaient disparu, l'école avait manifestement fermé ses portes longtemps auparavant, et les innombrables maisons en vente n'avaient visiblement pas trouvé preneur. Il régnait un climat de désolation, preuve que la situation n'avait fait qu'empirer au fil des ans.

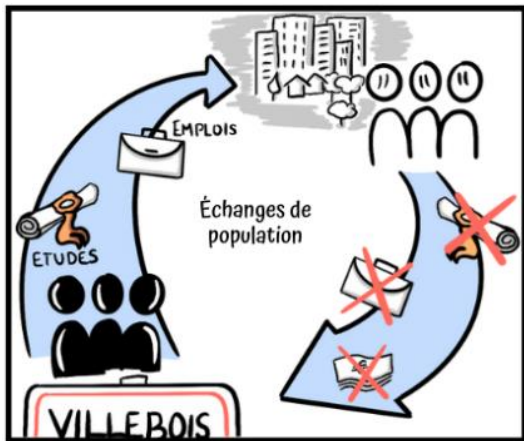


Le vieillissement de la population est spectaculaire. Les rares personnes que Romain croise sont très âgées, à l'image du Maire de la commune, ancien instituteur de près de 90 ans.

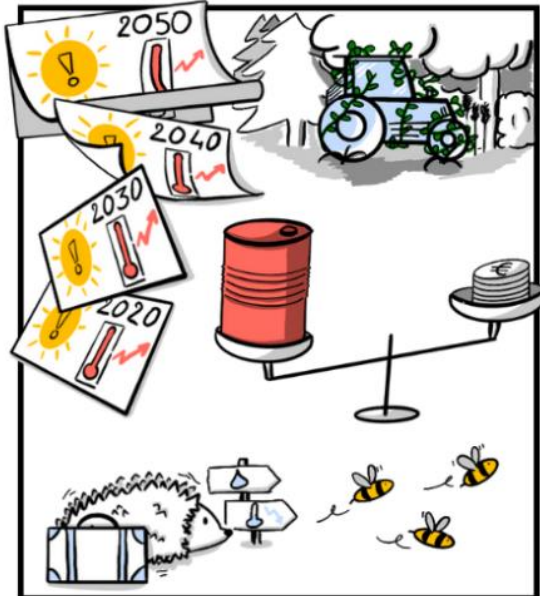


Le déclin démographique est encore plus dramatique que ce que l'INSEE avait projeté en 2020. La commune ne compte plus que 196 habitants aujourd'hui, contre 1152 en 1932.

@Explore-IEM



De nouveaux habitants sont bien venus s'installer, mais il s'agit d'une population en situation très précaire. Le mitage des paysages et l'artificialisation des sols à fait des ravages.



Le changement climatique a un impact dévastateur : à cause des sécheresses successives, l'agriculture s'effondre, les prix de l'énergie s'envolent, la biodiversité se dégrade dramatiquement.



Le Maire achève son 5ème mandat. En l'absence de candidature alternative, du fait de l'effondrement démographique, la commune sera placée sous administration préfectorale. Il y a peu d'espoir : malgré son attachement, Romain lui-même ne peut envisager de revenir s'installer à Villebois, où aucune perspective d'amélioration ne semble se dessiner.



Malgré l'installation d'une Maison France Service puis d'un Tiers-Lieu, l'offre de Services Publics et de services ou commerces de proximité est quasiment inexistante.



Le manque d'attractivité et l'isolement de ces territoires ne font qu'accroître les problématiques : désert médical, économies productive et résidentielle en déclin.

@Explore-LEM

En cette belle journée du 11 mai 2050, Romain fête ses 50 ans. Il se dit alors qu’il serait temps pour lui de redécouvrir son village d’enfance de Villebois sur Indre qu’il avait quitté 32 ans plus tôt, après avoir décidé de s’inscrire à Tours en PACES, à la Faculté de Médecine. Si pendant ses premières années d’études, au tout début des années 20, il avait eu l’opportunité de revenir occasionnellement sur les bords de l’Indre, il y était très peu retourné depuis son internat, commencé en 2024 : en effet, ne trouvant pas de poste d’interne dans un hôpital de la Région, il s’était trouvé dans l’obligation d’aller en chercher un dans les Hauts de France. Il y avait alors rencontré celle qui devait devenir sa compagne et avait fini par s’installer comme médecin libéral à Dunkerque ...

La vie urbaine dans la ville flamande ne lui déplaisait pas, mais éprouvant une forte nostalgie des lieux où il avait grandi, des parties de pêche et de foot avec ses copains, de ses balades le long des berges de la rivière, de la douceur des paysages et d’un climat plus ensoleillé que celui auquel il s’était pourtant adapté, il s’était dit que pour son anniversaire il s’offrirait un petit retour aux sources de sa vie, dans ce petit village associé à tant d’images paisibles et souriantes.

Y accéder ne fut pas des plus simples. Il avait pris le train, changé de gare à Paris, débarqué à Châteauroux, et s’était mis en quête d’un moyen de transport jusqu’à Villebois. Sa grande surprise fut de ne trouver aucune correspondance pouvant le déposer à Villebois, car la ligne de chemin de fer avait fermé, apprit-il par la suite, en 2030. Il n’y avait plus, non plus, de bus pouvant le conduire à destination. Il dû se résigner à prendre un taxi qu’il paya fort cher pour parcourir les 32 kilomètres qui le séparait de ses racines.

Mais, une fois de retour à Villebois, le choc fut rude : certes, il reconnut instantanément les lieux, les berges riantes, le petit pont et le lavoir, le moulin en ruine et son bief, l’église, sa toiture d’ardoises et son clocher d’une architecture quelque peu banale, la petite Mairie avec son drapeau aux couleurs lessivées ; mais où étaient passés les enfants qui jouaient quotidiennement au ballon sur la place ? comment se faisait-il que l’école se soit transformée

en triste bâtisse aux volets fermés ? Qu’étaient devenues l’épicerie et la boulangerie où il avait l’habitude d’acheter quelques friandises ? Et pourquoi y avait-il autant de façades et de toitures dégradées, de maisons à l’abandon, alors qu’autrefois elles étaient si pimpantes avec leurs corbeilles de fleurs multicolores ? Comment se faisait-il que la gendarmerie, la trésorerie étaient fermées, avec pour seul repère une inscription presque effacée surmontant la porte d’entrée ?

Et le bar, si animé qu’il avait connu, où certains, dans un joyeux brouhaha, refaisaient le monde, pendant que d’autres échangeaient les derniers « potins » de la semaine, comment avait-il pu disparaître ? Poursuivant son itinérance à travers les ruelles, de plus en plus perplexe, il constata qu’il n’y avait plus de commerce, et que les deux ateliers d’artisans, un ferronnier et réparateur de vélos, s’étaient eux aussi évanouis !

Mais ce qui le laissa encore plus perplexe, ce fut de ne rencontrer, au fil de sa déambulation, que des personnes très âgées. Au détour d’une rue, il fut hélé par l’un de ces anciens, qui devait probablement approcher des 90 ans : « Ah, mais c’est toi, Romain ? si je m’attendais à te revoir aujourd’hui ? que viens-tu faire dans notre pauvre village ? ». Romain mit un peu de temps à identifier son interlocuteur, mais il finit par reconnaître son ancien instituteur de CM2, qui avait été élu Maire l’année même de son départ pour l’internat, et Conseiller régional 2 ans plus tard pour un seul mandat.

Le retraité lui expliqua qu’il achevait son 5^{ème} mandat de Maire, non pas qu’il ait souhaité s’accrocher à un pouvoir devenu plus virtuel que réel, mais simplement en raison de l’absence de candidature alternative.

La discussion s’engagea alors sur la transformation du village, qui laissait Romain aux franges de la sidération : ce qu’il éprouvait alors ne relevait plus de la nostalgie, mais de la solastalgie, ce sentiment de perte et d’errance que connaissent ceux qui ont l’impression de vivre un exil sur place, ne reconnaissant plus leur monde familier⁷¹.

⁷¹ La solastalgie est un concept psycho-clinique qui qualifie un état de fort stress et d’anxiété psychique induits par la perte du « réconfort » (solace en anglais) procuré par un monde familier, propre au chez-soi, alors que l’on n’a pas bougé. On peut par exemple supposer qu’un changement climatique brutal s’accompagne d’un sentiment de perte, anxiogène, de son environnement habituel alors que l’on y vit toujours, et provoque une forme de solastalgie (Voir à ce sujet : B. Morizot, « ce mal du pays sans exil. Les affects du mauvais temps qui vient ». Editions de Minuit, 2019, pp. 166 à 181. Article accessible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-critique-2019-page-166.htm>

- « Mais que s'est-il passé ici, depuis mon départ définitif en 2023 ? demanda Romain. Je voudrais bien comprendre pourquoi mon petit village alors si chaleureux paraît totalement dépourvu de vie ! Pouvez-vous m'expliquer ?
- Ah, mon petit Romain, il s'en est passé des choses depuis ton départ, mais allant toutes dans le sens d'une mort à petit feu...
- N'exagérez-vous pas un peu ? » rétorqua Romain, surpris par un tel pessimisme. Portant un regard circulaire, il dût se rendre à l'évidence : aucune âme qui vive dans la rue, des volets clos pour la plupart, plus aucune vitrine ouverte ! Seules quelques fleurs plantées ici ou là permettaient de présager une présence humaine.
- Non, je n'exagère pas. Notre village est à l'image de bien d'autres en Centre-Val de Loire, surtout dans nos territoires du sud régional, déjà identifiés il y a 30 ans comme faisant partie de « la diagonale des faibles densités », comme disent les géographes. Notre commune a connu un fort déclin démographique. Il ne faut donc pas s'étonner de voir tant de maisons en vente depuis des lustres ! Année après année, nous avons vu notre population décliner – aujourd'hui nous ne sommes plus que 196 ! Certes, la tendance au déclin était amorcée depuis longtemps. J'ai compulsé quelques archives la semaine passée : tiens-toi bien, notre village comptait en 1936, 1152 âmes et il y avait alors plus de 50 exploitations agricoles. Aujourd'hui nos deux derniers agriculteurs, proches de la retraite, vont partir bientôt. Je ne vois pas qui pourra les remplacer ! D'autant plus qu'avec le changement climatique leurs exploitations ont beaucoup perdu en rentabilité. Notre population a rapidement décliné, mais surtout elle a vieilli ! Pourquoi crois-tu que je suis encore Maire ? Les jeunes sont devenus bien trop peu nombreux pour trouver des citoyens prêts à prendre la relève.
- Oui mais j'imagine que si on en est là c'est parce que beaucoup de gens ont fait comme moi et sont partis.
- Ne culpabilise pas, mon petit Romain. Vous n'aviez plus réellement le choix, faute de possibilité d'insertion économique sur place, surtout après la grande crise de 2029 ! Rappelle-toi, les tensions géopolitiques de 2028 ont débouché sur une hyperinflation, rapidement suivie d'une explosion du

chômage, et en retour d'un mouvement social majeur. Nos campagnes ont subi de plein fouet cette crise, voyant alors s'effondrer ce qui nous restait d'activité économique. Non seulement nos jeunes ne pouvaient espérer se former chez nous, mais en plus ils n'avaient plus aucune perspective d'emploi localement.

De fait, le cas de Romain n'était en rien unique. Entre 2020 et 2030, on a assisté, à Villebois sur Indre, comme dans la plupart des territoires ruraux du Centre-Val de Loire, au départ définitif d'une proportion importante des jeunes poursuivant leurs études ou à la recherche d'un premier emploi, et, à l'effondrement de la natalité au sein d'une population vieillissante bien au-delà des projections à 50 ans que l'INSEE avait publiées en 2022. Seuls une partie des franges franciliennes, le corridor ligérien ou les espaces fortement patrimonialisés de Sologne ont pu résister à cette dynamique du déclin. Entre 2020 et 2050, une véritable « hémorragie émigratoire » a laissé toute une partie de la Région exsangue et privée de ses forces vives. Les disparités territoriales au sein de la Région ont atteint un niveau que personne n'avait imaginé en 2022. En sens contraire, nombre de communes rurales ont reçu une immigration de pauvreté, ce qui a renforcé la surreprésentation de populations vivant des minima sociaux, dans l'incapacité de se loger à proximité des deux métropoles. Les effets « en ciseaux » de cette évolution démographique, sont comparables à ceux que l'on avait pu constater pendant l'entre-deux guerres dans certaines régions très rurales (Auvergne, Pyrénées, etc.). C'est pourquoi Villebois sur Indre, comme bien d'autres petites communes rurales, se retrouve au cœur de territoires à très faible densité, abritant moins de 30 habitants au Km² : L'INSEE en dénombre, en 2050, 820 (au lieu de 398 en 2017).

- « Tu vois, Romain, reprit le Maire, le problème ne se résume à un problème d'effectif de population : nos communes rassemblent une proportion de plus en plus élevée « d'assignés territoriaux », soit du fait d'un manque de moyens de mobilité, soit du fait de leur incapacité physique et/ou financière à se déplacer. Les dispositifs de transport solidaire et de covoiturage, s'avèrent aujourd'hui insuffisants, d'autant plus que nos conducteurs eux-mêmes vieillissent. Les obstacles à la mobilité engendrent des conséquences

sociales lourdes. Mais c'est aussi l'employabilité de nos habitants, peu mobiles, qui se trouve compromise. En conséquence, les PME de nos villages ont dû se délocaliser vers les deux métropoles ligériennes, faute de pouvoir trouver sur place une main d'œuvre adaptée.

- Mais, j'ai aussi remarqué que sur les franges du bourg, quelques maisons sans caractères avaient été construites, ainsi que des hangars aujourd'hui vides... Il y a donc eu quand même un renouvellement partiel du bâti.
- Oui, mais cela s'est fait de façon totalement désordonnée, provoquant une réelle artificialisation de nos sols vivants, qui avaient vocation à supporter des cultures aptes à répondre aux besoins locaux, comme à ceux du marché. La loi Climat et Résilience de 2021 avait instauré un principe de sobriété foncière, mais n'a pas eu tous les effets escomptés et n'a pu éviter le mitage de nos paysages. Je me suis « bagarré » avec mes colistiers pour faire admettre l'idée que nous avons besoin de régulation dans l'usage de nos sols, mais je n'ai pas réussi à les convaincre de permettre à notre commune de participer à l'élaboration du PLUi, avec les communes de notre EPCI. Mais, à partir de maintenant on va nous imposer le Zéro artificialisation nette. Franchement, cela ne m'inquiète pas, car d'un côté j'ai malheureusement peu l'espoir que l'on me demande des terrains pour de nouvelles constructions. Et si d'aventure quelque amoureux des espaces désertifiés souhaitait vraiment nous rejoindre, je ne serais pas en peine de lui indiquer l'un de nos nombreux logements vacants. Nous avons ici de très belles maisons abandonnées qui pourraient lui convenir, moyennant une réhabilitation nécessaire, notamment énergétique. Et, s'il arrive avec l'idée de développer une activité nouvelle je lui trouverai très rapidement un local disponible. »

La réaction du Maire n'est pas une surprise : En dépit des dispositions législatives des années 20, l'artificialisation des sols des campagnes n'a pas été stoppée, induisant un étalement urbain et un mitage résidentiel préjudiciables au paysage, mais aussi à l'organisation spatiale des territoires ruraux. A aucun moment, l'artificialisation des sols n'a pu descendre au-dessous du seuil atteint dans les années 20. Les intentions affichées alors d'un renouvellement de la planification territoriale sont

restées lettre morte : près de la moitié des intercommunalités n'ont toujours pas pris la compétence PLUi (En 2022, leur pourcentage était de 52,9% en France entière). Le nombre de logements vacants dans les bourgs et les petites communes, déjà très élevé en 2020, n'a cessé de croître.

- Je vois aussi, reprit Romain, que le paysage a bien changé ; du fait du changement climatique je suppose. Le niveau de la rivière est beaucoup plus bas que pendant mon enfance et les grands arbres de la place de l'église ont disparu. Pourtant, ces grands chênes, on les annonçait centenaires...
- Tu as raison, répondit le Maire. Avec l'enchaînement des sécheresses successives, le lit de notre rivière s'est asséché partiellement et nos beaux arbres n'ont pas résisté au stress hydrique. Nous avons bien essayé d'en replanter, mais aucun ne prit, d'autant plus que les restrictions d'eau nous interdisaient de les arroser en été. Notre place, où l'on aimait s'asseoir à l'ombre des frondaisons s'est enlaidie et plus personne ne s'y arrête.

A Villebois, comme dans le reste de la Région, les dégradations environnementales sont multiples. Elles tiennent au réchauffement climatique, mais aussi à un usage non maîtrisé des pesticides et des engrais chimiques, à la diminution quantitative et qualitative de la ressource en eau, à la perte de la biodiversité qui a vu disparaître une grande partie des insectes et de la population avicole de plaine. Elles se traduisent par une bien réelle perte d'agrément des campagnes régionales, qui nuit elle-même à l'attractivité résidentielle et touristique de la Région. Seuls les pôles emblématiques « sanctuarisés » tirent leur épingle du jeu et alimentent un tourisme de masse très localisé, notamment dans le corridor ligérien, sans retombées positives pour les territoires les moins denses, dont fait partie Villebois sur Indre.

- Mais, ajouta le Maire, les conséquences du réchauffement de la planète ne s'arrêtent pas là. Je te parlais tout à l'heure de la disparition de nos agriculteurs contraints de délaisser leurs exploitations faute de rentabilité. Tiens, il y a 15 ans de cela, j'avais un agriculteur qui, anticipant le réchauffement, s'était engagé dans la production de kiwis – il avait renoncé à toutes ses activités antérieures d'élevage -. Au début cela marchait plutôt bien, la production

de ses grands vergers avoisinait les 100 tonnes par an... eh bien, quelques années plus tard, il était descendu à moins de 10 tonnes. Les changements imprévisibles des conditions climatiques avec des précipitations cataclysmiques, des périodes de sécheresse intense (en 2039, nous avons même approché les 50 degrés !) mais aussi des gelées de printemps intempestives ont eu raison de son exploitation et il dû renoncer à produire, ne conservant qu'un potager plutôt misérable pour son autosubsistance... Et ses terres sont devenus des friches, où la verdure n'apparaît que pendant quelques courtes périodes. »

Le Maire illustre ainsi la déprise agricole qui n'a cessé de s'amplifier au fil des ans. Le CESER Centre-Val de Loire y avait consacré en 2022 un rapport qui avait alors marqué les esprits ! Déjà très significative à cette époque, la régression des surfaces cultivées a impacté directement le développement des territoires ruraux dans la Région ; tout comme la disparition dans une forte proportion de la petite industrie rurale, sous l'effet de délocalisations vers les zones péri-urbaines ou urbaines. Les bases économiques du développement des territoires ruraux de la Région Centre-Val de Loire en ont été fortement fragilisées.

Comme par ailleurs, la transition énergétique est restée inachevée, et que la raréfaction des ressources s'est accentuée (phénomène du *peak oil*, perte de capacité du parc électro-nucléaire, objectifs de développement des ENR non atteints...) la hausse du coût de l'énergie observée depuis de la guerre russo-ukrainienne s'est poursuivie précarisant un peu plus des populations rurales à revenus faibles. L'incidence de ce renchérissement est particulièrement forte pour les primo-accédants, nombreux en termes relatifs dans les territoires à faible densité, en raison d'une relégation imputable à la faiblesse de leurs ressources et à leur incapacité à se loger ailleurs.

- « *Romain, le Maire que je suis n'a eu que ses yeux pour pleurer face à l'accumulation de désastres qui se sont succédés au fil des ans ! Nous avons bien tenté de créer, avec l'aide de la Région et d'une association d'habitants, un tiers-lieu dans une maison que nous avons préemptée pour répondre à une demande de services de proximité. Mais faute de « combattants », et malgré un esprit de*

solidarité toujours présent, nous avons dû le fermer. Nos agriculteurs ne sont plus là, mais, tu t'en souviens aussi, nous avons une petite usine de lingerie - disparue en 2037 ! – Quant à nos services publics, toutes catégories confondues, nous en avons fait très tôt le deuil. Leur fermeture, l'un après l'autre, a été très précoce suite au lancement de la RGPP en 2007. Et pour finir, c'est notre chère école qui a disparu. A mon départ en retraite, en 2025 je n'ai pas été remplacé, et comme j'étais le seul instituteur à exercer localement dans la cadre d'un RPI couvrant toute la Communauté de communes, notre école a dû fermer ses portes ! Quel crève-cœur ! Nous avons perdu le socle de services publics locaux indispensables à un bien vivre à la campagne à cause des ajustements budgétaires successifs de l'Etat comme des collectivités locales ; ceci, en dépit de la généralisation des Maisons France Services (MFS) dès le milieu des années 20 et de l'achèvement au même moment du raccordement à la fibre dans toute la région. Les MSF pallient certes les carences résultant de la disparition d'un grand nombre de services, mais elles ne couvrent pas le spectre complet des services régaliens. Elles ne suffisent pas à compenser les effets d'un illectronisme toujours persistant à grande échelle. Or, comme médecin tu es bien placé pour le savoir ! Une grande partie de notre population a les plus grandes difficultés à se connecter et à faire valoir ses droits alors que l'accès aux services passe désormais exclusivement par le numérique.

Le propos du Maire se comprend aisément : En 2050, l'illectronisme a sans doute régressé par rapport aux années 20 où l'INSEE constatait qu'un habitant de plus de 15 ans sur quatre était en situation d'illectronisme dans l'espace rural à habitat très dispersé. Mais il persiste, en dépit de l'amélioration des connexions. En 2050, les défaillances techniques des années 20 ont été résorbées, et l'ensemble du territoire régional jouit d'une couverture complète par les réseaux, mais le vieillissement prononcé d'une partie de la population conduit à une exclusion de fait des réseaux.

La persistance de l'illectronisme péjore les effets que l'on aurait pu attendre d'une amélioration des connexions. Si certains petits commerces sont parvenus à se maintenir dans quelques bourgs, ou si leur disparition a été en partie compensée par la

création de tiers-lieux, d'initiative municipale, et de circuits courts, l'approvisionnement par le biais du commerce électronique ne suffit pas à répondre aux besoins locaux, une fois de plus en raison de l'illectronisme.

Par réflexe professionnel, et avec une petite arrière-pensée, Romain s'était mis en quête du cabinet médical. Il ne le trouva point :

- « *Cela fait plus de 10 ans que notre cabinet a fermé, lui expliqua le Maire. Nous avons bien accueilli un jeune médecin. Mais après un passage éclair, il est reparti faute de pouvoir disposer d'un environnement médical et sanitaire suffisant pour pouvoir exercer son art dans de bonnes conditions. La pharmacie et le cabinet de soins infirmiers avaient déjà disparu. Nous n'avons plus d'autre choix que d'aller nous faire soigner à Châteauroux, pour les consultations ordinaires, et dans l'une des deux métropoles de la Région, ou à Poitiers pour des soins plus spécialisés* ».

Les années 20 avaient vu s'exprimer en Région Centre-Val de Loire une forte prise de conscience de la désertification médicale (et plus généralement de l'offre de soins), qui avaient conduit à des mesures fortes (recrutement de médecins salariés, Maisons pluridisciplinaires de santé, renforcement de la formation médicale à Tours et Orléans, etc.). Mais les initiatives régionales insuffisamment relayées au niveau national, si elles ont permis en 2050 de résorber les déficits de l'offre de soins dans les zones urbaines, n'ont pas empêché la rétractation de l'offre de soins dans les territoires les plus affectés par le vieillissement et l'arrivée de populations en situation précaire, alors que ce sont précisément ces populations qui ont le plus besoin d'une prise en charge socialisée.

- *Quelle sombre destinée !* » rétorqua Romain, ne sachant plus trop quoi dire, ni quoi penser face à cet enchaînement de régressions successives. Il commençait à se dire que, décidément, son espérance secrète d'un retour au pays s'estompait définitivement.
- *Oui, Romain, dans les années 20, on parlait encore de la renaissance des campagnes, et après les années COVID, on a assisté à quelques frémissements, qui chez nous se sont traduits par l'arrivée de trois familles de néo-ruraux et d'un couple de hollandais. Mais eux aussi ont vieilli. Ne survit qu'un seul des pères de famille, tandis que les enfants sont repartis*

s'installer à Orléans où ils ont pu trouver un emploi. Nous mettions alors beaucoup d'espoir dans les politiques de relocalisation annoncées par les gouvernements d'alors, mais nous n'avons rien vu venir.

Le Maire décrit ici une situation extrême que l'on retrouve en 2050 dans la quasi-totalité des territoires ruraux centro-ligériens, y compris dans ceux sous influence urbaine.

Les salariés de ces territoires subissent de plein fouet les effets de la désindustrialisation rurale, tandis que les agriculteurs supportent les conséquences du détricotage de la PAC. Le processus de concentration des emplois dans les deux aires métropolitaines et dans les bassins d'emploi du corridor ligérien ou des franges franciliennes n'a cessé de s'exacerber. De plus, le développement de l'économie présentielle, sur lequel avaient misé de nombreux territoires, ne compense plus la désintégration de l'économie productive, car les transferts de revenus créés dans les territoires les plus productifs ne percolent plus autant dans les territoires en déshérence. Les politiques publiques étant devenues plus restrictives, ces territoires ne peuvent plus espérer, comme le passé, fonder leur développement sur des revenus de transfert (prestations sociales, retraites, etc.). L'économie présentielle que l'on avait imaginée comme motrice du développement rural des « territoires du sud » (Indre et Cher) et préservée des crises récurrentes (climatiques, économiques, géopolitiques, etc.) se replie à son tour, à la suite de l'effondrement de l'économie productive. L'écart de développement avec les aires urbaines et quelques zones rurales encore privilégiées, car dotées de fortes aménités naturelles, s'amplifie de façon drastique, douchant les espoirs des années 20. Le temps n'est donc plus où certains proclamaient en direction de la ruralité qu'il fallait « oser le désert », car désormais même les oasis sont en voie de disparition !

- *Tu vois, Romain, mon grand âge fait que de toute façon je ne serai pas en mesure de faire évoluer cette situation. Je n'en ai plus le temps de toute façon. Pourtant, j'ai beaucoup essayé d'enrayer ce processus de déclin inexorable. Je me suis même totalement engagé dans un processus de création de commune nouvelle par fusion avec nos deux communes les plus proches. Mais cela n'a pas abouti malgré les promesses de dotations budgétaires supplémentaires venant de l'Etat, car nous*

nous sommes rendus compte, les uns et les autres, que nous n'avions plus rien à mutualiser. Alors, à quoi bon ? Mon successeur, si tant est que l'on en trouve un pour éviter de placer la commune sous administration préfectorale, n'aura sans doute pas beaucoup plus de perspective. Il lui faudra beaucoup de force morale pour surmonter ce sentiment d'impuissance que j'éprouve moi-même depuis fort longtemps et qui n'a fait que se renforcer au fil des ans. Entre parenthèses, j'avais beaucoup espéré de la Communauté de Communes, mais elle aussi a été frappée du syndrome du déclin.

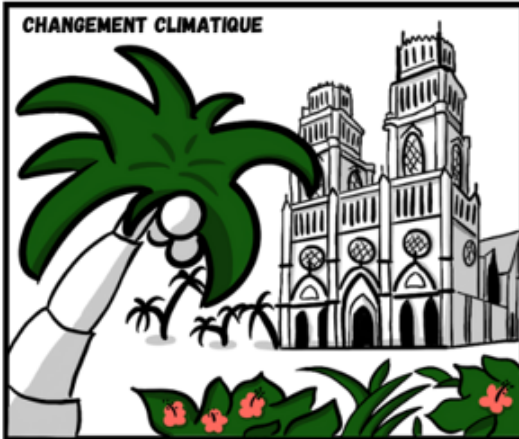
Après un long silence que Romain ne savait plus comment rompre, abasourdi qu'il était par la situation qu'il découvrait, le Maire sentit le besoin de nuancer son propos, peut-être un peu trop catastrophique.

- *Au cours de mes cinq mandats, il y eut quand même quelques évolutions positives, mais sans qu'elles ne parviennent à inverser le cours des choses.*
- *Ah oui, par exemple ?*

- *J'ai déjà évoqué le tiers-lieu, mais je peux aussi évoquer la Maison France Services que nous avons créée en 2024, en mettant à disposition un local qui s'était libéré près de la Mairie. Mais pour autant, la Maison tourne au ralenti aujourd'hui avec un personnel de catégorie C à mi-temps, très mal payé – ce qui me désespère ! – Elle ne couvre pas le spectre complet des services régaliens.*
- *« Bon, Monsieur le Maire, j'ai été très heureux de vous revoir malgré les tristes transformations de notre village, qui malheureusement ne me permettent pas d'envisager la réinstallation à laquelle j'avais, un moment, rêvée. Mais il se fait tard, et il faut que j'aille retenir une chambre à l'Hôtel de la Paix... mais ne me dites pas qu'il a lui aussi fermé ?*
- *Eh bien, je dois malheureusement te décevoir ! Malgré le tourisme saisonnier qui nous amenait quelques cyclotouristes ou randonneurs pendant les beaux jours, il n'a pas eu d'autre perspective que de fermer l'an passé.*
- *Oh, cela est vraiment triste. Il ne me reste plus qu'à repartir à Tours, où je devrais trouver une chambre sans trop de difficultés !*

SCENARIO 3

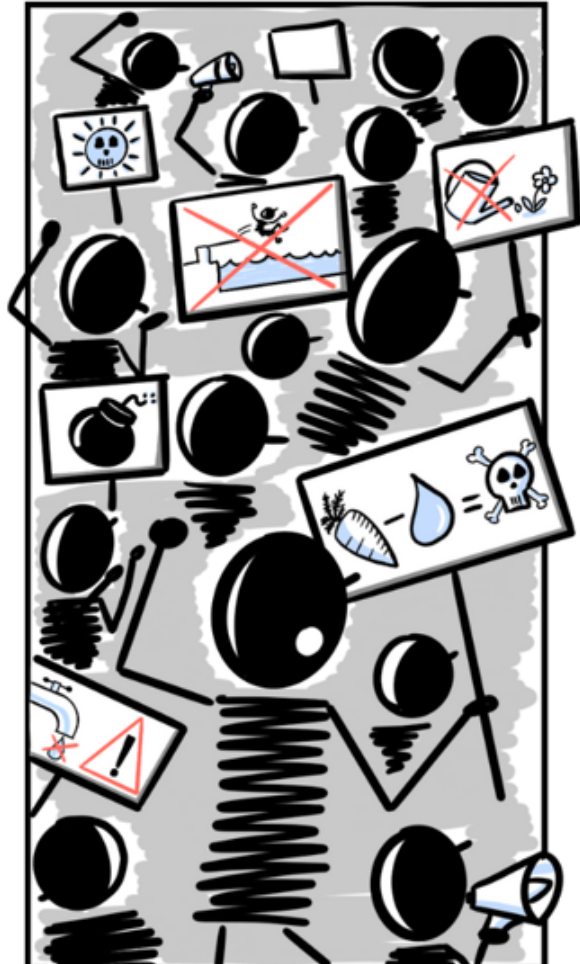
LA RURALITÉ CONSUMÉE : LES CAMPAGNES SINISTRÉES SOUS L'EFFET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



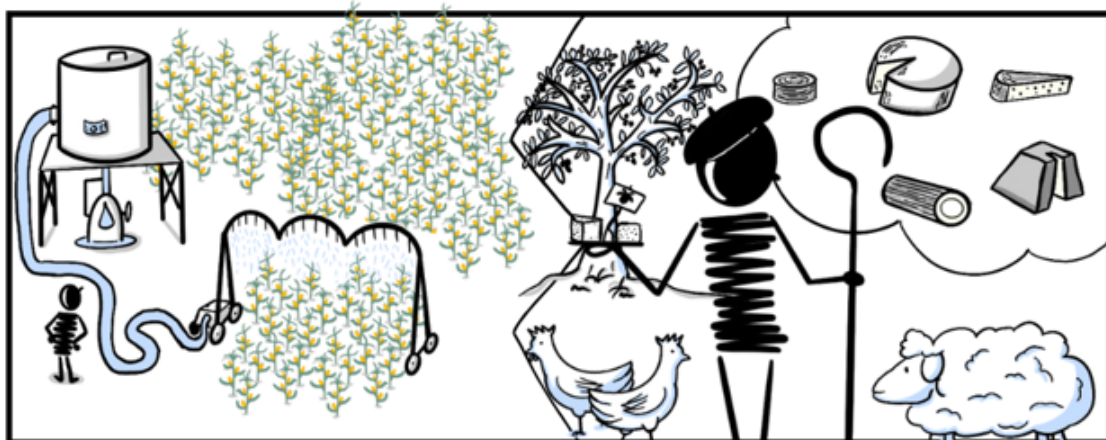
Ce qui au début des années 2020 apparaissait comme une anomalie devient la norme : les paysages de la Région se sont progressivement transformés, avec une nouvelle végétation.



Les conflits pour l'usage de l'eau s'exacerbèrent partout, allant jusqu'à des actes de sabotage de pompes et de gros engins agricoles de plus en plus fréquents.

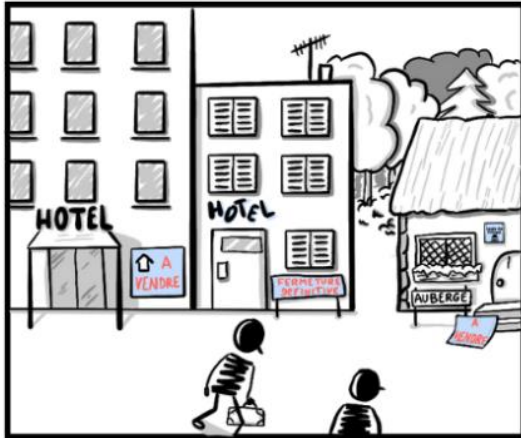


Les sécheresses estivales apparurent très vite beaucoup moins réjouissantes, avec leur cortège de restrictions et de conflits d'usage, pour aboutir à une véritable "guerre de l'eau".



L'adaptation de l'agriculture aux nouvelles conditions climatiques s'avéra un peu plus aisée dans le sud où parvenait à se maintenir une petite production marchande ou d'autosubsistance, relativement diversifiée. Mais l'effondrement de la production céréalière dans les terres de grande culture tourna à la catastrophe pour ceux qui avaient lourdement investi dans des équipements d'irrigation.

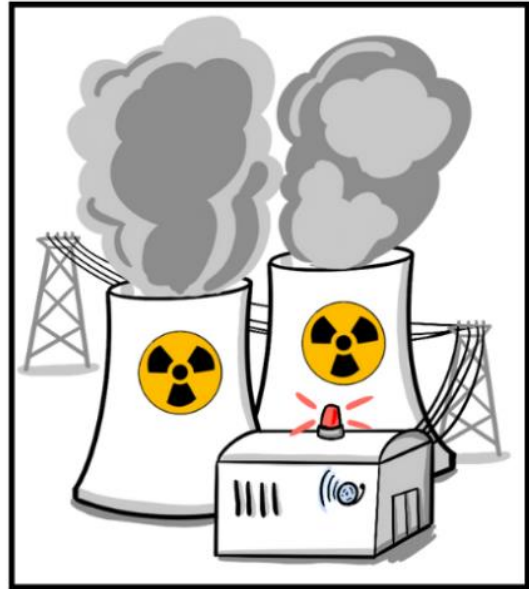
@Explore-IEM



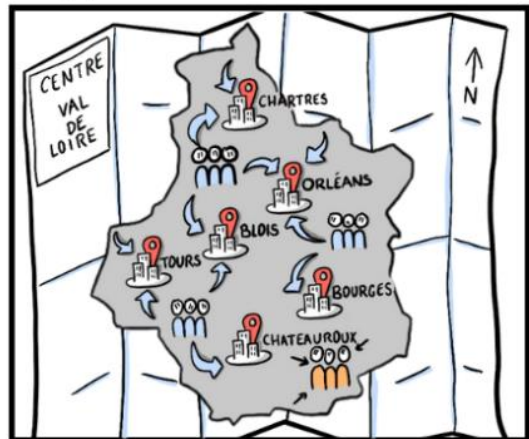
Les restrictions d'eau affectèrent durablement le tourisme local, au profit de lieux plus hospitaliers, ce qui amena à la faillite toute une partie du réseau hôtelier.



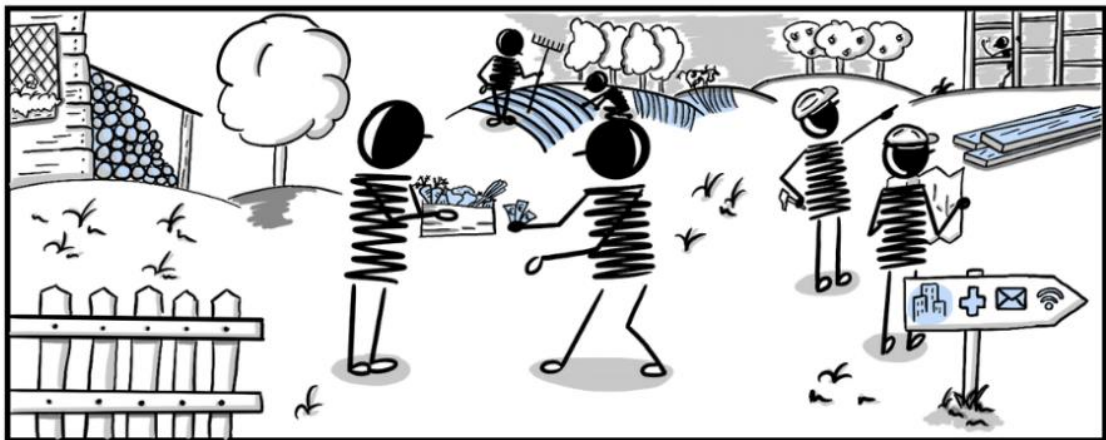
La consommation et la vente des vins de Touraine, mondialement connus, furent interdites pour plusieurs années. Toutes les parts de marché furent alors perdues.



Les assèchements successifs de la Loire fragilisèrent également les centrales nucléaires, jusqu'à ce qu'un incident survienne à Chinon, la plus vieille d'entre elles.



Seul le Berry sut assurer la transition. Ailleurs ce fut la débâcle, les villages se dépeuplèrent et l'exode vers les métropoles régionales s'accrut.



Des jeunes en quête d'un nouveau mode de vie rural vinrent s'installer : auto-suffisance alimentaire, circuits-courts, chauffage au bois, nouveaux emplois dans le secteur de la rénovation énergétique... Ces néoruraux malgré eux ne vont en ville que pour les soins médicaux, pour les services publics qui ont disparu des campagnes (poste...), ou pour se connecter dans les cybercafés.

@Explore-IEM

« Qui aurait pu prédire la crise climatique aux effets spectaculaires encore cet été dans notre pays... »

31 décembre 2022, vœux du Président à la nation

Ce qui au début des années 2020 apparaissait comme une anomalie, un été exceptionnellement sec et un hiver doux, trop doux, devint peu à peu la règle. Il pouvait ne pas pleuvoir pendant les trois mois d'été et ne pas geler du tout plusieurs hivers de suite. Au lieu de s'alarmer de ce changement, la population commença par s'en réjouir et l'on vit fleurir dans les jardins toutes sortes de plantes méditerranéennes comme les cannas et les agapanthes. Certains s'amusaient à planter des bananiers ou des palmiers, on se serait cru par endroits sur la côte du Morbihan, tant cette évolution de la végétation avait modifié le paysage. Le vieux dicton « Noël au balcon, Pâques au tison » faisait sourire, et rappelait surtout les souvenirs des conversations au coin du feu avec les grands parents. La répartition des fruitiers s'en trouva modifiée également, les noyers ne supportaient plus étés trop chauds et hivers trop secs ; en revanche, figuiers, pêchers et abricotiers produisaient de mieux en mieux. Les framboisiers produisaient jusqu'à Noël.

Mais les sécheresses estivales apparurent très vite beaucoup moins réjouissantes, avec leur cortège de restrictions et de conflits d'usage. Au-delà de l'interdiction de laver les voitures, d'arroser les pelouses et de remplir les piscines, c'est le type même de l'agriculture pratiquée dans la région qui était remis en question, et en particulier la culture du maïs. Irriguer de grandes surfaces souvent en plein soleil, alors qu'on voyait dans le même temps le niveau de la Loire et des petits cours d'eau baisser drastiquement et mettre ainsi en péril tout l'écosystème aquatique, finit par attiser la colère des différents usagers.

La colère se manifesta alors sous la forme d'une véritable « guerre de l'eau ».

La région était de plus de plus en plus soumise à un climat méditerranéen (comme le montrait la remontée en CVL de la « ligne de l'olivier »). L'adaptation de l'agriculture aux nouvelles conditions climatiques devint de plus en plus problématique. Dans le sud de la région, elle s'avéra plutôt moins difficile, du fait d'une taille moindre des exploitations et d'une plus grande diversité des cultures, ce qui favorisa le maintien d'une petite production marchande, voire parfois

d'autosubsistance. L'effondrement de la production céréalière dans les terres de Beauce tourna à la catastrophe pour ceux qui avaient lourdement investi dans les pompes et les gros enrouleurs pour l'irrigation. Les conflits pour l'usage de l'eau s'exacerbèrent partout, allant jusqu'à des actes de sabotage de pompes et de gros engins agricoles de plus en plus fréquents.

Certains pensèrent que les rives de Loire seraient plus sûres et réussirent leur conversion dans la viticulture. Ils déménagèrent aux alentours de Saint Laurent-Nouan et d'autres en Touraine. Ils introduisirent de nouveaux cépages, mieux adaptés aux fortes chaleurs, comme le Syrah, d'origine méditerranéenne.

Mais la pénurie d'eau allait vite les rattraper sous une autre forme.

En effet, plusieurs étés caniculaires virent la Loire atteindre des étiages très sévères, qui autorisaient toutefois le fonctionnement des centrales nucléaires malgré un débit voisin de 45m³/s, et cela grâce à quelques dérogations préfectorales. Cela dura jusqu'au moment où la Loire, telle un oued saharien, se retrouva complètement à sec et cela pour plusieurs mois. En effet la Préfecture de Bassin n'avait pas anticipé la sécheresse estivale, et avait utilisé les réserves des barrages de Naussac et Villerest pour soutenir les débits de l'Allier et de la Loire, déjà trop bas pendant l'hiver. Ce qui se révéla catastrophique lorsque l'été fut venu.

Bien évidemment la priorité fut donnée par les autorités à l'alimentation en eau potable. Une agglomération comme Blois qui puisait plus de la moitié de son eau dans la Loire dut se rabattre sur les forages de Vineuil, et d'autres firent de même ce qui amena à de notables baisses des niveaux des nappes souterraines, en plus du déficit de précipitations. Il devint donc totalement interdit d'irriguer et surtout d'arroser les pelouses. Seuls les potagers pouvaient l'être, de nuit.

Par ailleurs, l'arrêt total de l'écoulement de la Loire pendant les mois d'été amena à l'interruption temporaire du fonctionnement des centrales nucléaires, ce qui conduisit à des délestages sur le réseau en pleine saison touristique. Le mécontentement allait grandissant, les climatiseurs étaient interdits, les piscines fermées pour économiser l'électricité, les activités nautiques évidemment arrêtées par manque d'eau. Les touristes abandonnèrent la région pour se tourner

vers des lieux plus hospitaliers en période estivale comme la Bretagne et la côte d'Opale, ce qui amena à la faillite toute une partie du réseau hôtelier.

Un été la Loire coulait pourtant, il devait s'agir de 2045 ou 2046, et les centrales nucléaires avaient repris leur activité, ce qui satisfaisait tout le monde, sauf ceux qui s'inquiétaient de leur grand âge.

Survint alors sur le site de Chinon, la plus vieille d'entre elles, un accident entraînant un risque en dehors du site, classé 5 sur l'échelle INES. Ce n'était ni un accident grave ni un accident majeur, mais il fallait quand même évacuer au moins les populations concernées par le périmètre des PPI (Plan Particulier d'Intervention), à savoir sur un rayon de 20km. La saison touristique était définitivement compromise, et cela pour plusieurs années. La réputation des vins de Touraine mondialement connus comme le Chinon, le Bourgueil et le Saint Nicolas de Bourgueil non seulement atteinte, mais leur consommation et leur vente interdites pour plusieurs années. Cette nouvelle se répandit comme une traînée de poudre jusqu'en Australie et surtout en Californie où les viticulteurs, nombreux là-bas, et cultivant souvent les mêmes cépages que chez nous, s'emparèrent définitivement des parts de marché. Le profil de Rabelais trônait désormais sur les étiquettes de la Napa Valley...

Pénurie d'eau, impossibilité de maintenir l'irrigation des grandes cultures, désaffection des touristes pour le val de Loire, mauvaise image des produits locaux en Touraine, seul le Berry sut assurer la transition vers une agriculture aride et de l'élevage ovin et caprin. Le paysan berrichon devenait un berger corse en quelque sorte...

Ailleurs ce fut la débandade, les villages se dépeuplèrent et l'exode vers les métropoles régionales s'accrut. Les plus riches vendirent à temps et s'expatrièrent en Argentine ou au Brésil.

Les prix des terres chutèrent tellement que cela permit à des jeunes en quête d'un nouveau mode

de vie rural de venir s'installer. Ils s'inspirèrent des expériences vécues autrefois au Larzac et aussi à Notre Dame des Landes, qui perdurèrent après l'abandon du projet d'aéroport.

Ils vivent en autarcie, dans des exploitations de dimension familiale, ils privilégient les modes de circulation douce, la traction animale et l'agriculture biologique. Ils sont autosuffisants en nourriture. Ils se chauffent avec du bois local et certains produisent leur électricité. La règle des circuits courts s'étant généralisée, peu de véritables problèmes de transport subsistent. C'est la consommation de productions locales qui prime. Ils utilisent peu internet, et sont donc indifférents à l'existence de zones hors connexion.

Les lois successives relatives au climat ont en fait créé pas mal d'emplois à la campagne, comme la loi Climat et résilience de 2021 : isolation des combles, changement des fenêtres et des portes, isolation des façades. Le chanvre étant utilisé de plus en plus à cet effet, sa culture s'est répandue surtout qu'il résiste très bien à la sécheresse. Il n'a pas besoin de traitements phytosanitaires.

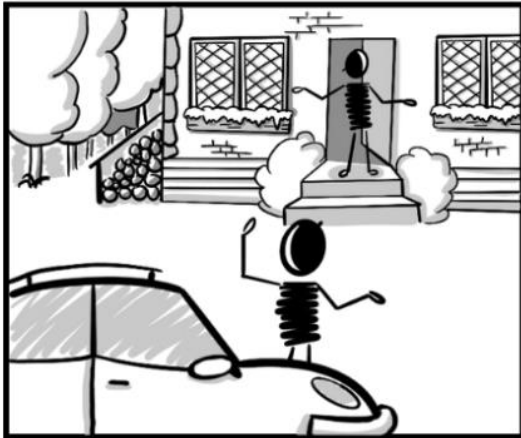
Ces néoruraux malgré eux ne vont en ville que pour les soins médicaux, et éventuellement se connecter dans des cybercafés prévus à cet effet. Ils s'y rendent aussi pour la poste car il n'y a plus du tout de points poste en milieu rural, et le facteur se fait de plus en plus rare, environ un passage hebdomadaire. Ils se disent parés contre toute éventuelle nouvelle crise.

Ceux qui ont rejeté ce mode de vie sont finalement les plus malheureux. Ils évoquent le passé avec nostalgie : « c'était mieux avant... » et tentent de se rassurer en disant que ce n'est qu'un mauvais moment à passer, que tout redeviendra bientôt « normal ». Un peu comme les climatosceptiques du début du siècle !

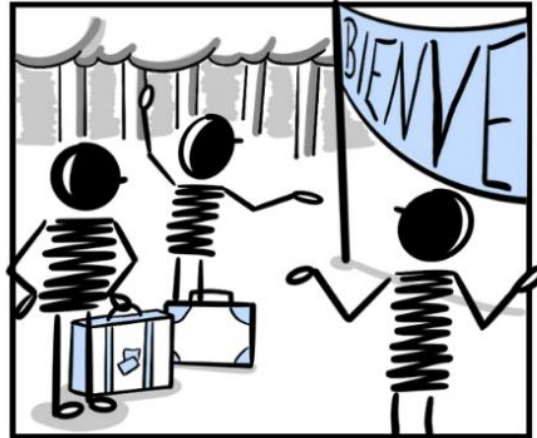
Affaire à suivre.

SCENARIO 4

**LA RURALITÉ RENAISSANTE :
UNE VOLONTÉ POLITIQUE FORTE ET PARTAGÉE**



Ulysse, agriculteur engagé dans la vie politique locale en tant que conseiller municipal et communautaire, accueille son père qui revient s'installer dans la Région après plusieurs années.



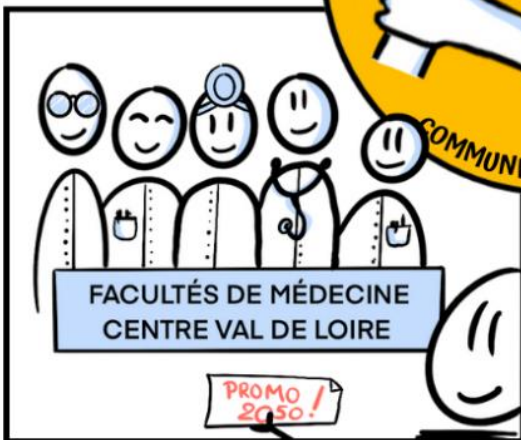
Une nouvelle population s'est installée dans la Communauté de Communes, qui a déployé des moyens pour bien l'accueillir et ainsi endiguer la chute démographique et le vieillissement.



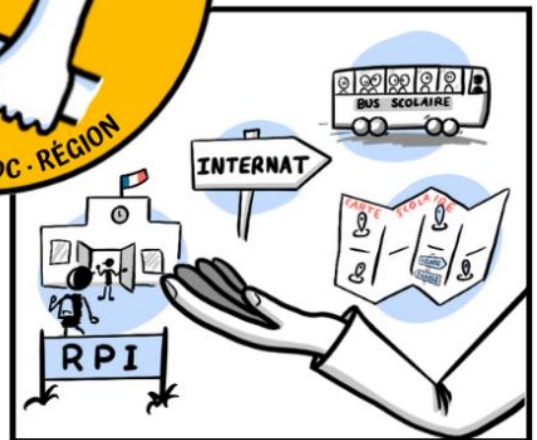
Avec le soutien de la Région, les différents projets d'aménagement du territoire ont pu aboutir.



Les services de proximité ont laissé place à des services dématérialisés. Le rural est désormais connecté.



Menacée de désertification médicale dans les années 2020, la Région déploya un plan d'urgence, tandis que l'Etat mettait fin au principe de libre installation des médecins.

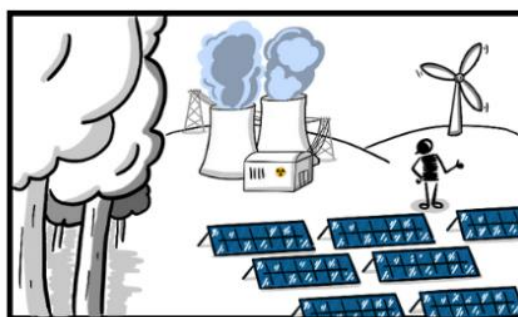


Soutenue par l'Etat, la politique locale systématise et rationalise les dispositifs éducatifs déjà existants. Il existe encore des difficultés pour le lycée, des expérimentations sont en cours.

@Explore-LEM



Fruits d'efforts et de politiques raisonnées, un nouvel équilibre urbanistique est en train de s'installer, réinterrogeant les rapports entre ville et monde rural.



La production d'énergie est repensée : une complémentarité entre matériaux biosourcés, nucléaire et photovoltaïque est recherchée. L'éolien est limité, pour préserver les paysages.



L'agriculture s'est profondément modifiée. Plusieurs mesures locales et nationales ont été prises, favorisant les petites exploitations maraichères et de polyculture.



Après des années d'incertitude et d'impuissance face au changement climatique, l'eau devient un bien commun, géré sous la responsabilité de la collectivité.



Le rural a toujours produit une culture, souvent de qualité, et vivace. Mais le contact entre deux populations d'origines très diverses produit aujourd'hui des choses étonnantes !



A travers cette remarque finale, Ulysse souligne combien il est important de s'extraire du passé et même du présent, et de s'affranchir d'un raisonnement technocratique froid pour essayer de comprendre les évolutions, les aspirations et les attentes légitimes, et faire renaître une ruralité au service des territoires et de leurs habitants.

@Explore-LEM

Les ailes de son véhicule effleurent les talus, quand s'étant malgré lui égaré, Jason aborde le CD305, quelque part entre Oizon et Villegenon, en des lieux peu propices aux vitesses prohibées par la loi. Les ailes de la Mercedes effleuraient les pylônes, quand s'étant malgré lui égaré, Jason aborde le CD305, quelque part entre Oizon et Villegenon, en des lieux peu propices aux vitesses prohibées par la loi.

Au loin, sur le capot, s'avance en éclaireur l'étoile d'argent du radiateur, dont les voiles légers volent aux avant-postes ; hautaine, dédaigneuse, insensibles aux talus accostés, tandis que le hurlement de la radio couvre les bruits feutrés de la nuit, elle tient les mors des cent-vingt chevaux volta...

Ainsi Jason rêvassait avant de perdre le contrôle du véhicule...

« Meeerde... j'ai raté le chemin qui mène à Blâme-truand » [Blâme-truand n'est que le nom de la ferme habitée par son fils, Ulysse].

Un mois déjà qu'il s'est installé, provisoirement, chez son fils - quitté il y a plus de 20 ans, après son divorce, et son départ vers les rivages souriants du Trégor, avec sa belle armoricaine -. Les contacts, en plus de 20 ans, ont été ténus (la rancune est tenace chez les Berrichonnes) et distants ; mais même les belles armoricaines sont sensibles aux années qui passent, et Jason, devenu veuf, supporte mal la solitude, d'autant plus que la ravissante bourgade bretonne a évolué en « village-vacances » essentiellement peuplé de résidents secondaires absents 11 mois de l'année sur douze.

Arrivé enfin au domicile filial, Jason reprend la conversation arrêtée la veille, avec son fils, particulièrement au fait des transformations de son territoire, du fait de sa situation d'agriculteur, élu municipal et conseiller communautaire.

- *En fait de pays en perdition, je trouve le paysage plutôt animé : beaucoup de bâtiments sont habités, même au fin fond du bocage, les gens circulent, les places de villages sont loin d'être vides... Qu'est-ce donc que cette histoire de désertification, et de fuite des habitants ? où avez-vous puisé cette nouvelle énergie, et cet avenir radieux ?*
- *Avenir radieux, n'exagérons rien, rétorqua Ulysse ; plutôt un nouvel équilibre que nous*

arrivons tout juste à trouver au sein de notre Communauté de communes. C'est essentiellement l'apport d'une population nouvelle, très différente des anciens habitants, qui a permis de mettre fin à la perte annuelle d'habitants et à la fuite des jeunes de nos contrées. Notre CdC n'a pas ménagé ses efforts pour accueillir les salariés des bassins d'emplois périphériques (pour nous essentiellement les activités industrielles d'Aubigny, Gien, voire Bourges ou Lamotte-Beuvron, les centrales nucléaires de Dampierre et Belleville...) attirés par la vie au grand-air, mais aussi des télétravailleurs issus des grandes métropoles, de « nouveaux agriculteurs » et des jeunes porteurs de nouvelles idéologies, parfois étonnantes. Bien accueillir ces populations nouvelles n'a pas été simple, mais cela a été rendu possible par une volonté politique partagée, tant au niveau local, au sein de la CdC⁷², que régional. Cette volonté s'est notamment concrétisée à travers le projet de territoire que nous avons adopté à la fin des années 20 et par des générations successives de Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, signés avec la Région, et ayant fait de cet accueil une de leurs priorités majeures.

- *Mais ces nouveaux habitants, venus pour l'essentiel des villes, ont dû avoir des exigences particulières en matière de services ; or c'était justement l'un des points épineux des zones rurales en grandes difficultés ?*
- *Oui et non, nuance Ulysse. Pour certains services essentiels dont nous manquons, la demande évolue très rapidement, a fortiori avec des personnes très habituées par formation et par profession à utiliser les technologies nouvelles ; nul besoin d'une agence bancaire pour gérer leurs comptes, ni d'employés des impôts pour défricher le maquis des niches fiscales ; même les vêtements se choisissent plus facilement sur internet que dans la gamme restreinte d'une boutique locale. Et la plupart ont compris l'intérêt des techniques modernes de conservation des aliments. Simplement, le rythme des achats change, leur volume aussi d'ailleurs ; quant aux fruits et légumes, c'est plutôt le trop plein local. »*

⁷² Comme beaucoup d'élus, Ulysse désigne par cet acronyme sa Communauté de communes !

En fait, cette question des services de proximité au sein des territoires du rural, dit « profond », est devenue beaucoup moins cruciale que dans les années 20 grâce aux efforts conjugués d'innovation technique et sociale de tous les acteurs locaux principalement dans quelques domaines de l'action publique : l'accès aux soins, l'éducation, l'accès aux liaisons informatiques et télématiques. La situation dans ces trois domaines, au début des années 20, était proche de la catastrophe, de l'effondrement disait-on à l'époque. Cela n'était pas d'ailleurs pas spécifique à la CdC, ce qui a obligé l'Etat à mettre en œuvre une politique fortement volontariste d'aménagement du territoire et de soutien au développement local au bénéfice des collectivités et des EPCI. A l'époque, la quasi-totalité de la Région Centre-Val de Loire était menacée de désertification médicale, ce qui justifia une forte réaction du Conseil Régional sous forme d'un plan d'urgence, tandis que l'Etat multipliait fortement le nombre des personnels médicaux formés et mettait fin au principe de libre installation des médecins.

- *Aujourd'hui, poursuit Ulysse, au sein de la CdC, nos médecins, organisés en réseau de proximité et en lien direct avec l'hôpital proche, assurent les soins de premier secours dans une quinzaine de communes, progressivement rejointes par 7 autres (en Sologne et Sancerrois). Il a fallu plus de 15 ans pour installer le dispositif, et les débuts ont été difficiles. En matière d'éducation, l'Etat s'est toujours montré assez favorable au maintien de structures de proximité, pour les premiers niveaux d'apprentissage du moins ; nous n'avons eu qu'à systématiser et rationaliser les dispositifs déjà existants (regroupements pédagogiques, petits collèges, ...) et à favoriser les initiatives pour stabiliser les enseignants, souvent nommés contre leur gré dans des postes vus comme « déshérités » (pourtant les conditions d'enseignement y sont infiniment meilleures que dans la plupart des banlieues). Reste aujourd'hui encore une faiblesse en matière de Lycées (toujours trop éloignés malgré les conventions Education Nationale-Enseignement Agricole) qui ne peuvent garantir une scolarité en externat à tous. Des expériences de relance des internats et de « classes éclatées » (une partie de*

l'enseignement se faisant en local, et une autre au lycée central) sont en cours, notamment pour les niveaux supérieurs ; attendons les résultats ! Enfin, le développement d'une université multisites sur l'ensemble du territoire régional a rapproché les lieux de « science » de la ruralité profonde, le premier des avantages étant d'élargir le champ des vocations des jeunes.

L'accès aisé de tous à internet et aux liens télématiques a été finalement le moins complexe à régler. Las de quémander auprès d'opérateurs indifférents l'extension du réseau fibre, la collectivité a pris en charge une connexion satellitaire fiable en émission et en réception, profitant des nuages de satellites fraîchement mis en orbite pour des besoins autres. Débit, simplicité, économies sont au rendez-vous, garantis par un Syndicat Mixte couvrant tout le territoire (c'est en voie d'évolution, les besoins d'autres territoires étant finalement très proches).

Les propos d'Ulysse appellent plusieurs remarques :

- La mise en place d'un service (quel qu'il soit) entraîne de facto la création de plusieurs emplois directs et indirects (et l'arrivée d'habitants) ; Or, ce qui est peu sensible dans une métropole devient essentiel dans une petite bourgade.
- L'arrivée de nouvelles populations au sein du territoire facilite les négociations en vue de nouveaux projets : un directeur de centrale nucléaire expliquant la nécessité d'une bonne liaison internet avec ses cadres d'astreinte est écouté par un président d'assemblée territoriale (qui d'ailleurs trouve très rapidement l'espace d'une entrevue). Ce brassage intellectuel et social n'est pas le moindre des acquis, même si cela n'est pas toujours facile. C'est dans la saine confrontation de nos différences que naît l'excellence.
- Une situation de relative pénurie, liée à l'éloignement, conduit à de nouvelles relations sociales, de nouvelles solidarités, et à un nouveau « contrat citoyen » implicite ou explicite permettant une acceptation naturellement réciproque pour un mieux vivre ensemble dans des espaces à taille humaine où chacun s'écoute et se respecte. Mutualisation des équipements (et des savoir-

faire), entraides diverses, co-voiturage plus ou moins organisé, veille collective sur les plus fragiles, tendent à remplacer concurrence, m'as-tu-vu, pelouses plus vertes et barrières sociales.

- *Ben, dis donc, on croit rêver ! Et les mobilités dans tout cela, pas de problèmes, s'enquit Jason ?*
- *Il en subsiste, mais pas plus que cela. La question, dans ces années 20, se présentait de façon assez banale : les habitants du Pays Fort, tu en conviendras, ont le droit, comme tous les Français, de se déplacer où ils souhaitent (y compris dans le monde entier) et quand ils le souhaitent, dans des délais comparables à ceux des grandes villes. Toutefois, nous sommes confrontés à deux contraintes, irréductibles, la situation géographique et l'impératif de réduction des gaz à effet de serre (abandon de la production de véhicules thermiques en 2035 selon la loi). En conséquence, après un long débat animé, nous sommes arrivés à la conclusion qu'aucune solution unique et idéale ne se présentant, il nous fallait privilégier un « mix de solutions », impliquant le recours à une pluri-modalité réfléchie et organisée, de façon à permettre un accès aux principaux services en moins d'une demi-heure, tout en préservant la liberté de chacun, et en favorisant les transports en commun !!! Bah, on va y arriver quand même !*

Si Ulysse fait preuve d'un optimisme raisonné en la matière c'est qu'au terme de 25 ans de débats, d'essais, d'erreurs, d'évolutions techniques, se met en place un véritable système multimodal bénéficiant à l'ensemble de la CdC, et au-delà du bassin de vie, incluant de nouvelles formes de mobilité individuelle et collective. Le territoire est encadré par deux autoroutes, trois lignes de voies ferrées, et irrigué par important réseau secondaire plus ou moins adapté. Autoroutes et voies ferrées ont été adaptées, aménagées, pour faciliter l'utilisation locale (multiplication des accès pour les autoroutes, électrifiées pour le trafic lourd, renationalisées et quasi gratuites, adaptation du trafic ferroviaire, ouverture liaison Orléans-Gien...). Une partie du réseau routier secondaire a été rénovée et recalibrée. De nouveaux véhicules (électriques ou à hydrogène pour l'essentiel) sont apparus, remplaçant peu ou prou cyclomoteurs, scooters, mini-automobiles, à côté des classiques

véhicules électriques ; des poids lourds « mixtes » (principalement alimentés par caténaire sur les axes principaux, par batterie ailleurs) ont été mis en circulation. Il y a là de quoi satisfaire tous les besoins. Surtout si la convivialité vient développer covoiturage, offre de substitution, voire auto-stop comme au bon vieux temps hippy (Make not war, draguez votre voisine), mais désormais organisé (aires spécifiques, contacts par smartphone, etc.). Les mobilités douces servent principalement aux loisirs (le vélo, non-électrique, est l'objet de furieuses courses inter-villages, dont l'ascension de la « côte de Montailard », 123 mètres, son classement aux côtés du Galibier et du Mont Ventoux est imminent) mais répondent aussi à des besoins de déplacements de proximité d'une partie de la population, grâce à une politique de socialisation de la route (chaussées partagées, pistes cyclables, etc.).

Mais ton mix de solutions nécessite de l'énergie, en grande partie électrique. Cette électricité, tu la fais comment, d'où vient-elle ? Et les énergies nouvelles, quelle place prennent-elles ? Et le plan de sobriété, qu'en est-il de fait ?

- *Je te répondrai en faisant appel à un minimum de connaissances techniques... Pour les véhicules, passer du thermique à l'électrique, c'est ipso facto diviser par 3 ou 4 la consommation d'énergie finale (question de rendement de moteur et de récupération d'énergie cinétique). En France, c'est diviser par 10 ou 20 les émissions de gaz à effet de serre. Donc... L'électricité ne manque pas, surtout en France, et les mobilités électrifiées ne dispensent pas d'un vrai programme d'économies, incluant notamment l'isolation du bâti et le traitement des consommations d'énergie ; le milieu rural n'a aucune raison de s'affranchir de cet effort. Là où il bénéficie d'un vrai avantage, c'est en matière de combustibles renouvelables (bois, biomasse) et de matériaux biosourcés, mieux utilisables à coup sûr à la campagne que dans des centrales industrielles. Les exploitations agricoles peuvent même être largement auto-suffisantes dans ce domaine. Nous avons fait le choix de compléter l'apport énergétique par un recours au photovoltaïque (installé sur les toitures de hangar, bâtiments de service et parkings, par souci esthétique) tout en évitant également la couverture de terres agricoles ou paysagères, avec une utilisation modérée de*

l'éolien, accusé de détruire le paysage. J'ajouterai une mention spéciale pour l'utilisation pratique de l'hydraulique sur nos rivières, soit en direct soit en relevage.

- *Les installations agricoles, tiens, parlons-en, répartis Jason en changeant de sujet ; quand je suis parti, l'heure était au non-renouvellement des exploitants, à la déprise des terres, à un revenu agricole en constante baisse.*
- *Oui, nous avons vécu une bien triste période, presque le fond de l'abîme ; d'autant plus que le changement climatique, et ses infernales sécheresses, nous ont valu des paysages en déroute, une disparition progressive du cheptel, des rendements en baisse importante (même les patates) et un sentiment d'impuissance absolue. Le problème touche l'ensemble du territoire français et les « solutions » dépendent très largement de décisions nationales ou européennes. Trois points semblent majeurs :*

Tout d'abord, les cultures traditionnellement gourmandes en eau à la mauvaise période doivent céder la place à des cultures plus sobres, voire carrément adaptées à des climats arides. On favorise la polyculture qui ménage les effets pervers des évolutions climatiques. Les programmes de recherche de l'INRAE nous ont bien aidé ces 25 dernières années, et on peut considérer que le problème est en voie de solution, même si les résultats étonnent encore parfois (des plantes venues d'Afrique ou d'Asie, ou d'Amérique latine choquent encore) et les équilibres socio-économiques peinent un peu à se stabiliser. Mais on en a vu d'autres, la tomate et la pomme de terre, ou les haricots, par exemple ; et les vaches, elles, se sont bien habituées à manger du sorgho ou de la brachiaria ...

Deuxième point, la question de la sécheresse touche indifféremment villes et rural, agriculture et industrie, et les solutions ont été cherchées au niveau national. A défaut d'avoir la solution localement (qui serait de revenir à un climat plus tempéré - il y en a pour 10000 ans) et de se contenter d'adapter cultures et mode de vie (ce qu'il faudra faire de toutes façons), nous avons cherché à traiter les problèmes de ruissellements particulièrement dévastateurs lors des cataractes que nous subissons désormais du fait du dérèglement

climatique ; et par la même occasion à stocker l'eau surabondante en automne et hiver pour utilisation l'été. La technique utilisée, faisant appel à des « barrages » souterrains, est de stocker sous terre cette eau précieuse, en sur-remplissant les nappes phréatiques, qui maintiennent alors en été une fraîcheur relative des sols et une réalimentation partielle des cours d'eau. Elles constituent une réserve de puisage pour des besoins essentiels. Ce n'est pas une solution magique, mais elle est déjà expérimentée de longue date dans des pays à régime de mousson et même en France (Essonne, Alsace, Sud-Ouest), et atténue significativement les effets des sécheresses. Cela n'empêche pas une gestion parcimonieuse de l'eau et des pratiques culturelles adaptées. Cela modifie considérablement notre rapport à l'eau, qui passe du statut de « res nullus » à celui de bien commun, géré sous responsabilité de la collectivité.

Enfin, troisième point, les diverses crises subies, climatiques, sanitaires ou politiques, ont favorisé les prises de conscience en matière de souveraineté et de dépendance ; le constat était sévère pour la région CVL où 80% de la production agricole est exportée (cultures céréalières et oléagineux) et 80% des fruits et légumes importés. Plusieurs mesures nationales d'attributions d'aides et de subventions ont été prises, notamment en matière d'aides PAC, auxquelles se sont ajoutées des mesures favorisant les petites exploitations maraîchères et de polyculture. Accessoirement divers dispositifs (contrôlés) visent à rémunérer les agriculteurs concernés par la préservation et l'entretien du paysage et des éléments naturels.

Une cellule d'aide à l'évolution des exploitations conduit, pour répondre à la demande, à favoriser l'élevage sur pré et à fournir des produits plus coûteux mais de meilleure qualité, comme d'ailleurs pour le maraîchage, utilisant moins d'intrants et de phytosanitaires. Paradoxalement, une baisse des rendements se traduit par un meilleur équilibre économique des exploitations, des circuits courts innovants permettant une meilleure valorisation des produits. Mais l'imagination (collective) des « nouveaux

agriculteurs » ne cesse de nous étonner. Il semble que la paysannerie locale soit en train de se réinventer, de grossir, de bouillonner, d'écrire un nouveau chapitre du lien avec la ville... Le folklore y perd beaucoup, mais la vie, elle, y gagne !

Après ce qui n'était dans la bouche d'Ulysse qu'un long plaidoyer en faveur d'une « réinvention » de l'agriculture, la réaction de Jason témoigna de sa perplexité et de ses doutes :

- *Tu me parles d'une soupe nouvelle, épicée, inventive, dans un vieux pot. Mais, justement, de ce vieux pot, parlons-en ; comment conciliez-vous ces mutations avec un pays fossilisé par les siècles, adapté à certaines fonctions, et pas à d'autres ? Et la culture, là-dedans, c'est quoi ; elle vous sert à quoi l'anthologie de la poésie du XIXème ? A caler la télé ?*
- *Ouh là, doucement l'immigré de la 25^{ème} heure, nous ne sommes pas aussi incultes que tu sembles le croire ! Mais commençons par le commencement, l'aménagement des lieux, qui est un des premiers thèmes qui ont justifié nos premières réunions d'EPCI. Pas grand monde ici, dans les années 20, n'était d'accord avec les modèles d'aménagement qui semblaient nous attendre ; tout le monde redoutait le monde semi-urbain qui nous entourait, avec son fouillis de pavillons s'étendant peu à peu, comme une hydre obèse aspirant nos dernières forces, et dévorant nos jeunes, à peine matures. Les 2 ou 3 maires qui avaient tenté le coup d'un lotissement, sur le premier champ vendu par la succession de Gustave, ou de Jules je ne me rappelle plus, l'avaient amèrement regretté ; le résultat était un pavillon de style néo-béarnais, resté seul sur les 20 parcelles désertes, et invendu depuis. Il fut donc décidé d'inscrire dans notre PLU une forte incitation à favoriser la rénovation du bâti ancien, éventuellement le comblement des dents creuses, pour faire quelque chose qui ressemble à quelque chose. Après tout, les gens qui viennent ici, c'est sans doute parce que ça leur plaît ; mais il faudrait aussi que l'on s'occupe aussi du « centre-bourg », à commencer par rouvrir un bistrot, un dépôt de pain, un peu de presse, peut-être de l'épicerie...*

Ulysse évoque ici un véritable changement de paradigme en matière d'action publique territoriale :

en effet, la réflexion des élus locaux et régionaux ne s'arrêta pas là, stimulée par les lois ALUR, ELAN et Climat et Résilience qui semèrent quelque trouble chez les décideurs, notamment du fait de la limitation drastique des espaces à artificialiser imposé par le ZAN, qui en 2050 doit s'appliquer intégralement. Un véritable débat régional s'imposa sur la place publique, autour de la question urbanistique qui ne concernait pas seulement les zones rurales. En fait dans les années 20, l'étalement urbain mal maîtrisé dérivait vers une zone désordonnée, sans cohérence, absorbant peu à peu les communes périphériques des grandes villes, mettant à mal leurs identités et rendant difficile l'organisation des transports en commun et la survie des activités diverses. La majorité de la région s'orienta vers une urbanisation en réseau le long des grands axes de communication, ouvrant de facto un avenir aux zones très rurales : les habitants en recherche de logement pouvaient échanger une plus grande facilité de transport en contrepartie d'un éloignement accru. Ainsi, diverses activités industrielles ou artisanales, mal à l'aise dans un environnement urbain, trouvèrent plus simple de s'installer en zone rurale, du moins à proximité des centralités secondaires. Etonnant d'ailleurs de voir les flux de travailleurs s'inverser, divers habitants du périurbain venant travailler « à la campagne ».

- *En fait, tu vois, Daron, c'est un nouvel équilibre urbanistique qui est en train de s'installer, réinterrogeant les rapports ville-rural et faisant tomber diverses barrières géographiques et culturelles...
La culture, oui, parlons-en ! D'abord, il est faux de croire de croire que campagne et inculture sont synonymes ; le rural a toujours produit une culture, souvent de qualité, et vivace. Mais le contact entre deux populations d'origines très diverses produit des choses étonnantes. Un groupe d'habitants se mit en tête de faire un inventaire historique de l'architecture en Pays Fort, et a produit à ce jour plusieurs études remarquables, et remarquées, sur les granges pyramidales (exceptionnelles granges aux proportions de cathédrale, spécifiques au pays), dont une est devenue lieu d'animation culturelle (musique et arts plastiques) après réhabilitation ; un groupe voisin a reconstitué l'histoire d'un château local, classé à l'époque parmi les 10 plus beaux châteaux de France et a tracé les pierres récupérées pour les besoins locaux ; un autre s'est intéressé au passé d'un des plus petits villages (200 âmes) et a*

découvert un glorieux passé de bailliage (les cellules de prison servaient à notre époque de taires à cochon) et de place forte militaire de la guerre de 100 ans. Un éducateur, épris de travail du fer, développe des sculptures monumentales pour agrémenter l'entrée de la grange, devenue lieu de musique, et de divers lieux symboliques du pays ; sa renommée dépasse maintenant les limites de la Région. Un « artiste » potier, mi-bohème mi-anachorète, attire de plus en plus de curieux et d'acheteurs d'une production ne ressemblant à rien de connu. Quelques musiciens ont ouvert une « école de musique » très « musique vivante » et organisent, dans la grange justement, plusieurs journées Jazz et musiques d'ailleurs, avec un succès certain. Enfin un musée de la sorcellerie (nous sommes au plein cœur du pays des birettes et des toucheuses), ouvert il y a 7 ans, vient de dépasser en nombre de visiteurs la cathédrale de Bourges. Oui, le petit d'homme a besoin pour grandir autant de culture, de contes, de chants, d'images que de lait et de soins. Et tant qu'il y aura des hommes, la culture sera. Nous n'en sommes pas en manque.

- C'est bien beau tout cela... oui, bien beau... murmura, pensif, Jason. Mais finalement quelle conclusion ?
- Je ne conclus rien, répondit Ulysse au moment de clore la discussion. Quand tout commence, l'heure n'est pas à la conclusion.

Ou plutôt si, provisoirement : le plus difficile dans tout cela, c'est de faire émerger une volonté politique commune pour inventer un avenir plus radieux, plus durable, bref plus résilient pour beaucoup de nos territoires – pas tous - qui ont connu par le passé bien des problèmes et ont été confrontés à des menaces de marginalisation ; c'est cela qui nous a posé le plus de difficultés. Les problèmes matériels ou techniques, on les règle ...

A travers cette remarque finale, Ulysse souligne combien il est important de s'extraire du passé et même du présent, et de s'affranchir d'un raisonnement technocratique froid pour essayer de comprendre les évolutions, les aspirations et les attentes légitimes, pour faire renaître une ruralité au service des territoires et de leurs habitants.

3. CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Les quatre scénarios nous montrent que **des futurs contrastés, mais plausibles, peuvent être envisagés à l'horizon 2050, transformant en profondeur les territoires ruraux** ; et ce malgré les très fortes incertitudes relatives aux évolutions globales (changement climatique, transformations sociétales, contexte géopolitique...). **Les trois premiers scénarios donnent à voir des évolutions récessives qui se différencient selon un gradient de gravité, allant de la poursuite des tendances actuelles à la catastrophe climatique, mais ce sont ces scénarios de l'inacceptable que le CESER souhaite voir évités.** Le premier, prolongeant les tendances lourdes déjà à l'œuvre, se concrétise par le maintien des inégalités de développement observées dans la première partie du rapport, et par un lent déclin démographique, économique, et social des territoires à faible densité des franges sud et ouest de la région. Le second, plus inquiétant

pour la cohésion régionale, emporte de lourdes conséquences économiques, sociales et environnementales, découlant d'une dévitalisation, voire d'une désertification de la plupart des territoires ruraux, exception faite d'une minorité d'entre eux qui peuvent encore bénéficier d'une forte valorisation de leur patrimoine naturel et bâti (Vallée de la Loire, Sologne, etc...). La troisième repose sur l'hypothèse d'une transition écologique non réussie. Cette hypothèse qui malheureusement ne peut pas être totalement exclue à la lecture du 6^{ème} rapport du GIEC⁷³, est celle d'une région accablée par les catastrophes climatiques et une succession de sécheresses extrêmes, impliquant restrictions et conflits d'usage de l'eau, mais aussi une remise en question radicale de l'organisation spatiale de la Région, du fonctionnement de son

⁷³ Voir à ce sujet la synthèse de ses travaux menés aux cours des huit dernières années que le GIEC a publié le 20 mars 2023, que le quotidien Le Monde qualifie « d'appel de la dernière chance » (Le Monde, édition du 23 mars 2023)

économie, de son agriculture, de sa production d'énergie (arrêt des centrales), etc.

A l'opposé des perspectives plus ou moins sombres proposées par les scénarios de l'inacceptable que l'on souhaiterait pouvoir éviter, même si des évolutions environnementales et sociétales peu favorables alimentent à tort ou à raison les craintes de leur occurrence, le scénario 4 est celui de la non-résignation. **Il se base à la fois sur la prise en considération de l'existence avérée de potentialités de développement et de ressources locales spécifiques, y compris dans les territoires les moins denses, et, sur une volonté politique forte et partagée de redonner vie au territoire.**

La question alors posée est celle de savoir comment infléchir voire inverser les évolutions en cours et permettre un développement plus équilibré du territoire régional, où l'ensemble des territoires et bassins de vie pourraient s'inscrire dans des démarches pro-actives de redynamisation, favorisant *ipso facto* la résorption des fractures territoriales. C'est à cette question que la troisième partie du rapport ambitionne d'apporter des éléments de réponse en explorant des pistes d'action ; car quel que soit le scénario auquel la Région sera en définitive confrontée, seules des mesures fortes permettront d'éloigner les menaces qui pèsent sur l'avenir des ruralités du Centre-Val de Loire, et de créer les conditions de dynamiques plus positives.

PARTIE III – ENJEUX, LEVIERS D’ACTION THÉMATIQUES ET PRÉCONISATIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT RURAL ÉQUILIBRÉ ET COHÉSIF EN CENTRE-VAL DE LOIRE

1. INTRODUCTION

Les deux premières parties de ce rapport, centrées l’une sur un diagnostic des différences et des inégalités en termes de développement territorial des espaces ruraux, et l’autre sur des scénarios prospectifs, exploratoires de différents futurs possibles, nous permettent de discerner les principaux enjeux auxquels doit répondre l’action publique. Il s’agit pour elle de créer les conditions d’une **résilience** de territoires ruraux du Centre-Val de Loire, dont on a vu qu’ils n’étaient pas dépourvus de potentialités, mais qu’ils sont aussi confrontés à des handicaps et des problématiques parfois difficiles, mettant en jeu leur devenir.

Le premier chapitre (§ 2, P. 79) de cette troisième partie propose un retour sur les **enjeux du développement** rural en Centre-Val de Loire, de façon à pouvoir ensuite (§ 3, P. 83) identifier les **leviers de développement** que le CESER propose d’activer dans le cadre d’une politique

d’aménagement du territoire régional et d’accompagnement du développement des territoires locaux. L’activation de ces leviers peut s’inscrire dans des temporalités multiples, allant du très court terme au long terme, et peut s’engager en mobilisant des **outils et des schémas d’action régionale** déjà existants, sans préjuger de leur évolution future (§ 4, P. 104).

Les préconisations du CESER, objets de cette partie, s’expriment donc en deux temps :

- Le premier, à travers l’énoncé des leviers de développement, propose des objectifs de long terme et des orientations de développement rural, à intégrer dans les politiques publiques nationales, régionales et locales.
- Le second concerne plus directement le recours aux « outils » aujourd’hui immédiatement disponibles pour s’engager dans l’activation des leviers.

2. LE DÉVELOPPEMENT RURAL, DURABLE ET INCLUSIF, EN CENTRE-VAL DE LOIRE : UN « ENCHAINEMENT D’ENJEUX »

Le rapport de la section prospective du CESER sur les incidences de la métropolisation en Centre-Val de Loire⁷⁴ avait déjà montré que la Région Centre-Val de Loire doit faire face à un enjeu majeur : celui de sa cohésion sociale et territoriale. Mais, à travers le prisme du devenir des ruralités, on retrouve en définitive la même question, qui est également celle de la **réduction des fractures territoriales**, à toutes les échelles ; non seulement du fait d’une concentration non maîtrisée dans les aires métropolitaines, mais aussi au sein du monde rural lui-même.

La première partie de ce rapport nous le montre : les ruralités en Centre-Val de Loire, d’une grande diversité en termes de systèmes territoriaux et de dynamiques de développement, sont traversées par

de profondes disparités qui mettent en jeu la cohésion sociale : Sinon, comment pourrait-on expliquer que le mouvement des gilets jaunes ait eu un tel impact dans les petites villes et les territoires ruraux de la Région (comme en France entière) ? Quelle que soit la typologie retenue, l’analyse fait ressortir de très grandes disparités au sein du milieu rural centro-ligérien, et nos scénarios, s’ils envisagent aussi bien des évolutions négatives que positives, montrent que le risque est bien réel de voir ces disparités se maintenir ou s’amplifier en dépit des politiques et dispositifs de soutien existants.

En conséquence, le premier impératif qui s’impose à la Région (mais aussi à l’Etat et aux pouvoirs locaux) est de penser et de mener l’action publique

⁷⁴ CESER (2020) : *Métropolisation et cohésion régionale...* (op.cit.)

dans un sens plus favorable à la **réduction des inégalités de développement** qui traversent le territoire régional et à l'organisation d'un « **mieux vivre ensemble** » en Centre-Val de Loire.

C'est là sans aucun doute le principal enjeu de développement des territoires ruraux qui englobe tous les autres, un « méta-enjeu » qui n'est autre que celui d'une société plus durable et plus cohésive, au sein de laquelle toutes les ruralités peuvent trouver leur place. Les diagnostics de la première partie de ce rapport nous ont révélé combien les transformations actuelles des territoires ruraux de la Région sont très contrastées et s'inscrivent dans un contexte marqué par de multiples transitions sociales, économiques et écologiques ; à l'image de ce qu'ont montré les travaux commandités par l'ANCT concernant la construction d'une typologie systémique pour la France entière⁷⁵.

Or, s'il est une conclusion qui se dégage de ces travaux et s'applique tout autant au cas du Centre-Val de Loire, c'est que les trajectoires de développement à l'échelle locale et les contributions des territoires aux transitions globales ne relèvent pas d'un modèle unique. Bien au contraire ! Face aux risques de marginalisation et de fragmentation, voire de désertification, des espaces ruraux, mis en exergue à travers les trois premiers scénarios du CESER, les réponses que l'action publique peut apporter doivent nécessairement faire l'objet d'adaptations locales en fonction des spécificités des territoires auxquels elle s'applique. Le deuxième enjeu, corollaire du premier, est donc bien celui de la **territorialisation** de l'action, qui ne saurait être conduite de façon uniforme sur l'ensemble du territoire régional, et qui ne peut être menée qu'à travers des déclinaisons locales, sur une base partenariale avec les acteurs locaux, dans le cadre de **projets de territoire**.

La question qui se pose donc à travers les deux enjeux complémentaires de la cohésion territoriale et de la « mise en territoire » de l'action publique est de savoir comment accompagner la résilience

des territoires ruraux les plus fragiles à très faible densité, mais aussi celle de tous ceux qui, peut-être moins défavorisés, éprouvent cependant des difficultés à mettre en valeur toutes leurs potentialités et leurs ressources spécifiques (matérielles et immatérielles). Il s'agit d'identifier les leviers que les politiques de développement rural, en particulier celle de la Région, peuvent activer pour répondre aux attentes diverses des territoires.

Ceci nécessite au préalable de décliner plus finement les enjeux du développement territorial, sous forme d'un ensemble de grands objectifs interdépendants en vue de se rapprocher du quatrième scénario « vertueux », et plus désirable : le scénario de la résilience et de la renaissance de ruralités parvenues à éviter le syndrome du déclin, à se revitaliser, et à s'engager dans des stratégies pro-actives⁷⁶.

Face à un phénomène aussi systémique que peut l'être le développement de territoires ruraux, les défis à relever ne peuvent l'être que dans une **approche intégrée d'aménagement et de développement territorial, durable et cohésif**. En d'autres termes, les leviers à mobiliser dans le cadre de politiques coordonnées – on pourrait aussi dire d'une planification souple, décentralisée et collaborative ! – procèdent nécessairement d'une vision à la fois globale et localisée. Gardons à l'esprit la fameuse formule du romancier portugais Miguel Torga⁷⁷ : « *L'universel, c'est le local moins les murs.* », formule que l'on pourrait aussi renverser : Le local, ce n'est « que » l'universel (autrement dit le global) inscrit dans des limites territoriales. En conséquence, la redynamisation des territoires ruraux relève nécessairement d'une vision globale et systémique de l'action à mener localement.

Ce n'est que pour la simplification de l'analyse que l'on est amené à sérier des enjeux sectoriels et les grands objectifs du développement rural en Centre-Val de Loire⁷⁸, à travers un ensemble d'axes ou domaines d'action principaux. Ces axes, présentés dans les lignes qui suivent de façon succincte et non hiérarchisée, sont nécessairement articulés les uns

⁷⁵ Voir en première partie de ce rapport, pages 19 et suivantes

⁷⁶ telles que celles que les étudiants de Polytech Tours ont conçues dans les 4 territoires-tests, qui ont été présentés dans la deuxième partie (paragraphe 2.2.1 p. 53 et suivantes)

⁷⁷ Cette citation est le titre d'une conférence de M. Torga prononcée au Brésil en 1954 et consacrée à l'éloge des montagnes du nord du Portugal. Le texte complet, en version française, a été publié en 2012 par les éditions William Blake & Co (32 pages)

⁷⁸ Il va de soi que ces enjeux ne sont pas nécessairement propres à la Région CVL et se déclinent aussi à l'échelle nationale, mais la façon dont ils se concrétisent dans la Région présente d'indéniables particularités mises en évidence dans les éléments de diagnostic rassemblés en première partie de ce rapport.

aux autres, et s'enchaînent du fait de leurs interdépendances. C'est seulement à la suite de leur énonciation que l'on pourra préciser les leviers de développement que le CESER préconise d'activer en Centre-Val de Loire :

- Le premier axe concerne prioritairement la **revitalisation démographique et la capacité pour le territoire à se rendre attractif à l'égard de ses jeunes et de nouveaux résidents actifs**. En effet, la déprise démographique affecte les territoires les moins denses et s'accompagne d'un vieillissement inexorable de la population locale, notamment là où peuvent se cumuler des soldes naturels et migratoires négatifs, en particulier dans le sud régional. Pour éviter une généralisation du scénario 2, celui du déclin irréversible, la question se pose de trouver les moyens de permettre le maintien des populations déjà présentes, et tout particulièrement des jeunes qui, au moment de leurs études, quittent leurs territoires, pour le plus souvent ne plus y revenir autrement que de façon occasionnelle. Mais concomitamment, la lutte contre la déprise passe par un **regain d'attractivité et un renforcement de l'accueil de nouveaux résidents**, temporaires (touristes, stagiaires, etc.) ou permanents (néoruraux, familles...). Or, ce regain d'attractivité ne peut être espéré sans **redynamisation de la vie culturelle**, lato sensu, dont on sait quelle importance elle peut avoir dans le maintien et le renforcement du lien social.
- L'accueil de nouveaux habitants présuppose résolue la **question du logement** ce qui implique d'identifier les vacances, souvent nombreuses dans les centres-bourgs, pour favoriser leur retour au marché ; ceci d'autant plus qu'à l'horizon 2050 l'instauration du « zéro artificialisation nette » limitera les possibilités d'extension sous la forme classique de lotissements, et imposera aussi de rechercher de nouvelles formes urbaines⁷⁹ (y compris dans les petits bourgs). Le défi est donc de transformer une contrainte forte et nouvelle en opportunité pour s'engager dans

un nouveau modèle d'aménagement des territoires.

- **Mais on ne peut permettre à des populations de choisir de se relocaliser ou de se maintenir dans des espaces ruraux, que si on leur garantit la possibilité d'en sortir au quotidien**. Autrement dit, l'enjeu du développement rural et de la lutte contre la déprise démographique s'exprime aussi comme un **enjeu d'accessibilité et de mobilité**, au sein des territoires et avec leur environnement géographique, comme en témoignent nos scénarios. Nombreux sont les habitants des territoires ruraux qui se voient limités physiquement ou financièrement dans leurs mobilités, se trouvant en situation « d'assignés territoriaux », en grande difficulté pour accéder aux services dont ils ont besoin, dans les zones très peu denses du Centre-Val de Loire, plus particulièrement en matière de formation et de santé pour cause de désertification médicale. De plus, dans la mesure où les déplacements motorisés sont en Centre-Val de Loire la deuxième cause d'émission de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique, la réponse à la question de la mobilité en milieu rural requiert l'apport de solutions durables et « climato-compatibles ».
- La solution aux problèmes de mobilité en milieu rural passe également par la réduction des besoins de déplacement et des distances-temps de parcours, ce qui renvoie à la question de la proximité et de **l'accès aux services publics et privés** ; ce qui n'exclut en rien la nécessité du renouvellement de ces derniers pour tenir compte des évolutions technologiques. Eviter le départ du dernier commerce, ou au contraire favoriser l'arrivée d'une nouvelle activité marchande tout comme permettre l'accès aux services régaliens, au cœur-même des petites villes et des centres-bourgs, participent d'une recherche d'attractivité, sans laquelle la revitalisation des bourgs et villages - en particulier démographique - et la perspective d'une plus grande cohésion territoriale seront vouées à l'échec, les territoires à faible densité

⁷⁹ Voir à ce sujet : Rapport d'autosaisine du CESER « Réussir l'objectif de zéro artificialisation nette sur le volet du besoin en logements » (en cours de rédaction – validation prévue en octobre 2023).

ne pouvant alors entrevoir que la spirale du déclin et de la paupérisation. Et, cela concerne aussi bien entendu des services essentiels comme la santé et l'éducation, au cœur de la « bataille pour le développement local ».

Garantir un accès aux services de santé, trop souvent compromis dans les campagnes menacées de désertification médicale, est l'une des nécessités les plus cruciales engageant l'avenir des territoires, qui ne s'analyse pas seulement comme une question d'ordre sanitaire, mais aussi comme un impératif de revitalisation des territoires et une condition essentielle du mieux vivre en territoire rural ; tout comme assurer le maintien de l'école primaire, ou un accès plus direct aux lieux de formation secondaire et supérieure⁸⁰.

- Mais retrouver de la cohésion sociale dans les territoires peu denses présuppose, tout autant que la pérennisation et le renouvellement des appareils productifs locaux, un **développement d'activités nouvelles**, source d'emplois. Il peut s'agir pour certaines d'activités liées à des pratiques agricoles renouvelées (par exemple sous forme de circuits courts, d'agroforesterie ou de production énergétique locale), et pour d'autres de productions de biens et de services, relevant d'autres secteurs tels que l'accueil touristique ou l'économie productive, notamment artisanale. C'est là un autre défi à relever par les décideurs, mais le développement économique ne se décrète pas, et c'est donc à travers de nombreuses mesures d'accompagnement que l'on peut espérer le favoriser dans des territoires dévitalisés.
- En étroite relation avec les axes précédents, la **préservation du patrimoine naturel et bâti** (grand et petit patrimoine vernaculaire dont

les territoires ruraux sont particulièrement bien dotés) constitue un autre axe d'intervention, porteur d'enjeux importants, non seulement au titre de la **sauvegarde de la mémoire et de l'identité locale**, mais aussi en tant que facteur d'attractivité par la mise en valeur des images et représentations du territoire. En outre, le patrimoine est un vecteur essentiel du développement touristique et de ses activités induites, et devient un facteur de **redynamisation des centres-bourgs**. Restaurer un édifice à haute valeur patrimoniale peut jouer un rôle d'attracteur ne serait-ce que par sa valeur iconique ; tout comme favoriser la restauration des façades ou renaturer et végétaliser une place ou un bord de rivière ! Mais ce qui se joue aussi à travers la réhabilitation des centres-bourgs et des cœurs de village, c'est en même temps la **préservation de lieux de socialisation** indispensables aux échanges interindividuels et à la persistance des identités collectives.

- La réalisation des objectifs de développement évoqués ci-dessus, d'ici 2050, ne pourra s'opérer que dans un contexte général de transition écologique, comme on l'a vu dans les parties précédentes ; de toute évidence sous l'effet d'un changement climatique dont on ne connaît pas encore l'ampleur à l'horizon 2050, mais dont les effets multidimensionnels en Centre-Val de Loire sont de moins en moins imprévisibles, comme l'a montré un précédent rapport du CESER⁸¹. Le scénario 3 nous montre combien pourrait être catastrophique pour le développement des territoires ruraux un dérèglement climatique non maîtrisé. En conséquence, **la transition écologique, et son corollaire la préservation de la biodiversité**, occupent désormais une place centrale dans toute stratégie de développement rural

⁸⁰ Voir à ce sujet le scénario 4

⁸¹ Voir le rapport du CESER Centre-Val de Loire : « 38,3 ° le matin... à l'ombre ; s'adapter au changement climatique en région Centre-Val de Loire » (nov. 2015)

3. LA REDYNAMISATION DES TERRITOIRES RURAUX : UNE STRATÉGIE À MENER AU TRAVERS DES ACTIONS INTEGRÉES ET COMPLÉMENTAIRES.

Dans ce chapitre sont rassemblées sous forme de fiches, les actions transversales et sectorielles que le CESER préconise de mener à court, moyen et long terme en vue de favoriser la redynamisation des territoires ruraux de la Région.

Compte tenu des enjeux mentionnés ci-dessus, la redynamisation des territoires ruraux implique la mise en œuvre d'une **stratégie intégrée de développement rural** incluant des politiques et des mesures correspondant aux enjeux pour lesquels la Région, mais aussi l'Etat et les autres collectivités, peuvent activer différents leviers. Il serait excessif de prétendre que les objectifs et les leviers de développement évoqués dans ce chapitre sont exhaustifs et épuisent toutes les problématiques du développement rural. En outre, ils sont certainement appelés à évoluer à long terme. Mais, ils relèvent de priorités qui se dégagent tout autant des éléments de diagnostic de la situation actuelle que de la prise en compte des scénarios prospectifs. C'est pourquoi le défi majeur à relever en faveur du développement des ruralités dans toutes leurs diversités est **d'éviter de penser une stratégie « en silo »** qui se limiterait à un catalogue d'actions non articulées et non hiérarchisées. En partant d'une approche intégrée et systémique du développement rural, il convient de distinguer deux niveaux de priorités :

- Celles de nature transverse qui constituent une sorte de matrice stratégique de l'action publique en direction du monde rural.
- Celles qui relèvent d'une approche plus sectorielle, étant entendu que le degré d'interdépendance entre elles reste élevé et doit nécessairement être pris en considération.

On retrouve là l'esprit d'une stratégie à 360 degrés, telle que celle préconisée par le SRADDET, visant à garantir à tous les citoyens « **un droit de bien vivre à la campagne** », quel que soit le type d'espace rural dans lequel ils vivent, et à leur assurer des conditions de vie non discriminantes.

Les thèmes d'action de premier niveau, qui conditionnent tous les autres par leur transversalité, concernent fondamentalement :

- **Le renforcement de l'attractivité démographique** des territoires peu ou très peu denses.
- **Le maillage territorial des territoires** à faible densité par les petites villes et les principaux bourgs.
- **La généralisation d'une offre diversifiée de mobilité** au sein des territoires et avec leur environnement géographique.
- **La transition écologique et énergétique.**

Les priorités de second niveau concernent des actions plus « sectorielles », mais complémentaires des précédentes, et aussi entre elles, car il faut réitérer que le développement rural procède par essence de processus de caractère systémique. Elles ont trait aux objectifs suivants :

- La redynamisation des centres-bourgs et des cœurs de village.
- Le maintien ou la restauration de l'accès aux services publics locaux.
- La santé et le renforcement de l'offre de soins.
- Le renouvellement et le développement d'activités économiques, y compris dans la sphère agricole et forestière.
- L'essor du tourisme « vert »
- La préservation de la biodiversité locale.
- La mise en valeur du patrimoine naturel et bâti et la préservation des identités locales.
- La dynamisation de la vie culturelle, et sportive.

Pour chacun de ces thèmes, sont présentées dans les pages qui suivent des « **fiches – actions** », les 4 premières étant dédiées aux priorités de premier rang et les 8 suivantes aux actions plus « sectorielles ». Les fiches indiquent après de brefs rappels contextuels pour chacun des thèmes, **les objectifs et les leviers de développement que le CESER estime nécessaire de mobiliser aux échelles régionale et locale en vue d'un développement durable et cohésif de l'ensemble des ruralités de la Région Centre-Val de Loire** ; sachant que les modalités d'activation de ces leviers sont à préciser et à moduler localement, de façon spécifique dans

chaque territoire, en fonction de ses ressources, en donnant priorité à l'innovation technique, sociale et/ou institutionnelle, et *in fine* de son propre projet de territoire.

Parmi les mesures à prendre pour activer les leviers du développement rural, certaines relèvent de dispositions de niveau national, comme celles inscrites dans « l'agenda rural » et compétées par le Plan France Ruralités (cf. § 4 P. 105)

Mais, les fiches-action rassemblées dans ce chapitre se focalisent principalement sur les leviers que les autorités publiques du Centre-Val de Loire, locales et régionales, peuvent activer ; le cas échéant en partenariat avec l'Etat et l'UE.

L'analyse des leviers de développement par grand thème d'intervention en milieu rural proposée par le CESER dans les pages qui suivent ne prétend aucunement être exhaustive ; ce d'autant plus que l'on ne saurait préjuger de l'évolution à long terme des outils de l'action publique, tels que les

dispositifs contractuels, les outils de planification, ou encore les lois et règlements régissant l'action territoriale. Ces fiches ne sauraient être lues comme pourrait l'être « un plan d'actions clefs en main », ce qu'elles ne sont pas. **Il faut y voir des propositions d'orientations à suivre d'ici 2050, et même probablement au-delà, en mobilisant les outils de l'action publique actuels ou à venir.**

En outre, chacun peut le constater, les territoires ruraux, *lato sensu*, sont le siège de très nombreuses et diverses **innovations et expérimentations**, parfois très originales, comme certaines évoquées lors des auditions de la section prospective, et reprises à titre d'exemples illustratifs dans les pages qui suivent. La mise en œuvre des mesures préconisées dans les fiches ne peut s'envisager sans une évaluation des expérimentations locales déjà engagées dans nombre de territoires, non pas dans la perspective d'une réplique mimétique, mais d'une diffusion des meilleures pratiques à adopter et à adapter au sein de chaque territoire.

Le CESER souhaite que les orientations préconisées dans les fiches puissent être reprises dans les futurs schémas et plans d'aménagement et de développement que la Région et les collectivités locales seront amenées à réviser à court et moyen terme, ou à élaborer à des échéances plus lointaines

3.1 4 THEMES D'ACTION « TRANSVERSALE »

3.1.1 Fiche n°1 : L'attractivité démographique

En Centre-Val de Loire, les dynamiques démographiques sont très fortement contrastées entre des bassins de vie ruraux qui connaissent une croissance de leur population, sous l'effet d'un croît naturel conjugué à un renforcement de leur attractivité migratoire, plus particulièrement dans les franges franciliennes et le corridor ligérien, d'autres bassins plus dispersés sur le territoire régional qui conservent une évolution positive en dépit d'un déficit de naissances ou inversement de pertes migratoires, et enfin de territoires qui enregistrent un dépeuplement à double signe (solde naturel et migratoire tous deux négatifs) ou ne parviennent pas à compenser une émigration apparente des plus jeunes générations. Cette dernière catégorie participe de la « diagonale des

faibles densités » (cf. 1^{ère} partie, chapitre 1) et concerne principalement les territoires à très faible densité hors influence des pôles du sud régional, dans les départements de l'Indre et du Cher (cf. 1^{ère} partie, § 3 P.12 et suivantes).

En conséquence le défi démographique ne s'exprime pas dans les mêmes termes dans toutes les ruralités : si, d'une part, il s'agit de soutenir une dynamique démographique positive dans les territoires en croissance, d'autre part c'est bien un processus de déprise démographique qu'il convient d'inverser dans ceux confrontés à la fois au phénomène de dépeuplement et à son corollaire, un vieillissement plus rapide des populations ; ce qui ne signifie pas pour autant que la question du

vieillesse ne se pose pas non plus dans les territoires en croissance.

Toutefois, quelles que soient les spécificités locales, l'attractivité démographique d'un territoire rural reste fondamentalement tributaire de la possibilité effective :

- D'y résider, ce qui pose la question de l'accès au logement.

- D'y accéder et de s'y déplacer, ce qui renvoie aux réponses apportées aux besoins de mobilité à l'intérieur du territoire comme avec son environnement géographique (voir fiche 3).
- Et d'avoir accès aux aménités et aux services que seules des petites villes et gros bourgs peuvent assurer (voir fiche 2), ce qui nécessite un maillage territorial des espaces ruraux par des pôles de centralité proches.

OBJECTIFS ET LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

- Favoriser l'accueil des néo-ruraux et/ou permettre aux résidents (en particulier les plus jeunes) de se maintenir sur le territoire par une offre immobilière adaptée et renouvelée (voir fiches n° 2 et n° 5), un « socle » de services publics locaux (voir fiche n° 6), un équipement assurant des services de santé de proximité (voir fiche n° 7), des services culturels (voir fiche n° 12), et une mise en valeur du patrimoine local, facteur d'attractivité (voir fiche n° 11)
- Développer une communication sur les « aménités » du rural en direction des populations intéressées.
- Redynamiser l'offre de logements en milieu rural, par la mise en œuvre des orientations du CESER contenues dans le rapport sur la mise en œuvre du Zéro artificialisation nette⁸², de façon à réduire le phénomène de la vacance de longue durée et à requalifier les friches bâties (anciens bâtiments industriels, hangars agricoles, etc.). Favoriser la réhabilitation et la remise sur le marché de logements vacants « à prix abordable »
- Inscrire un volet « jeunesse rurale » dans les Contrats de Plan Etat - Régions et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, pour créer les conditions permettant de ralentir l'exode des jeunes ruraux par :
 - la création d'emplois nouveaux ou renouvelés (voir fiche n° 8),
 - le rapprochement des lieux de formation et de vie, et une offre de « formations de niche » répondant aux besoins des territoires découlant de la présence de secteurs spécifiques,
 - une offre de services adaptés à la demande des jeunes, notamment dans les centres-bourgs et les petits pôles de centralité (voir fiches n° 2 et n° 5),
 - des activités sportives et culturelles plus en adéquation avec les attentes de la jeunesse (voir fiche n° 12).
- Permettre aux habitants de rester sur leur territoire en leur donnant la possibilité d'en sortir au quotidien par une offre de mobilité diversifiée (voir fiche n° 3), et, en renforçant la capacité des petites villes et bourgs principaux à répondre aux demandes de biens et de services par une offre de proximité (voir fiche n° 2)
- Favoriser l'accès des habitants aux études supérieures et aux « services rares » dans les pôles intermédiaires et les villes moyennes pour faciliter à ceux qui le souhaitent leur maintien sur le territoire (voir fiches n° 2 et n° 6)
- Améliorer les conditions d'un maintien en milieu peu dense des personnes âgées par le développement de nouvelles activités de service (voir fiche n° 8), la création d'espaces de vie, de structures intergénérationnelles, et de lieux de convivialité.

⁸² Voir à ce sujet : Rapport d'autosaisine du CESER « Réussir l'objectif de zéro artificialisation nette sur le volet du besoin en logements » (en cours de rédaction – validation prévue en octobre 2023).

3.1.2 Fiche n° 2 : le maillage des territoires ruraux par les petites villes et les gros bourgs

Comme le relève fort opportunément le SRADDET, les espaces ruraux de la Région sont polarisés par 16 « pôles de centralité », des petites villes de plus de 5 000 habitants, disposant d'une large gamme de services, et/ou distantes d'au moins 30 km d'un des 8 pôles de services supérieurs (les 2 métropoles et les agglomérations de plus de 50 000 habitants). Ces « petits pôles » relayés par une soixantaine de pôles dits « de proximité » (des communes ayant entre 1 000 et 5 000 habitants) créent ensemble un maillage fin de la Région Centre-Val de Loire que l'on pourrait en première analyse considérer comme un atout fort pour le développement rural.

Mais force est de constater, ce que reconnaît le SRADDET, qu'une tendance à la dévitalisation touche particulièrement nombre de ces villes petites et moyennes et « gros bourgs », dont l'attractivité est mise à mal ; ce que traduit à la fois le retrait de certains services publics, une accélération de la vacance commerciale parfois très élevée, et, un taux de vacance de logements en augmentation continue, comme le montre le rapport du CESER sur la mise en œuvre du ZAN⁸³.

Il apparaît en conséquence nécessaire d'agir en faveur de la revitalisation des petites centralités, à travers des appuis spécifiques aux petites villes, de façon à permettre à la Région dans son ensemble, et aux territoires les moins denses, de bénéficier d'un maillage urbain multiéchelles. L'objectif à retenir est d'inverser la tendance et de soutenir le développement de ces petites localités pour pouvoir répondre dans tous les territoires de façon équitable aux nécessités du quotidien, en matière de services. Il s'agit de garantir à tout habitant en milieu rural **la possibilité effective de résider à la campagne**, avec des possibilités d'accès aux aménités et aux services du quotidien, de niveau équivalent à défaut de pouvoir être identiques à ceux qu'offrent les villes moyennes et les pôles principaux.

Mais ce maillage urbain ne peut être efficient sans des interconnexions de réseaux permettant une mobilité généralisée à toutes les échelles territoriales (voir fiche n° 3)

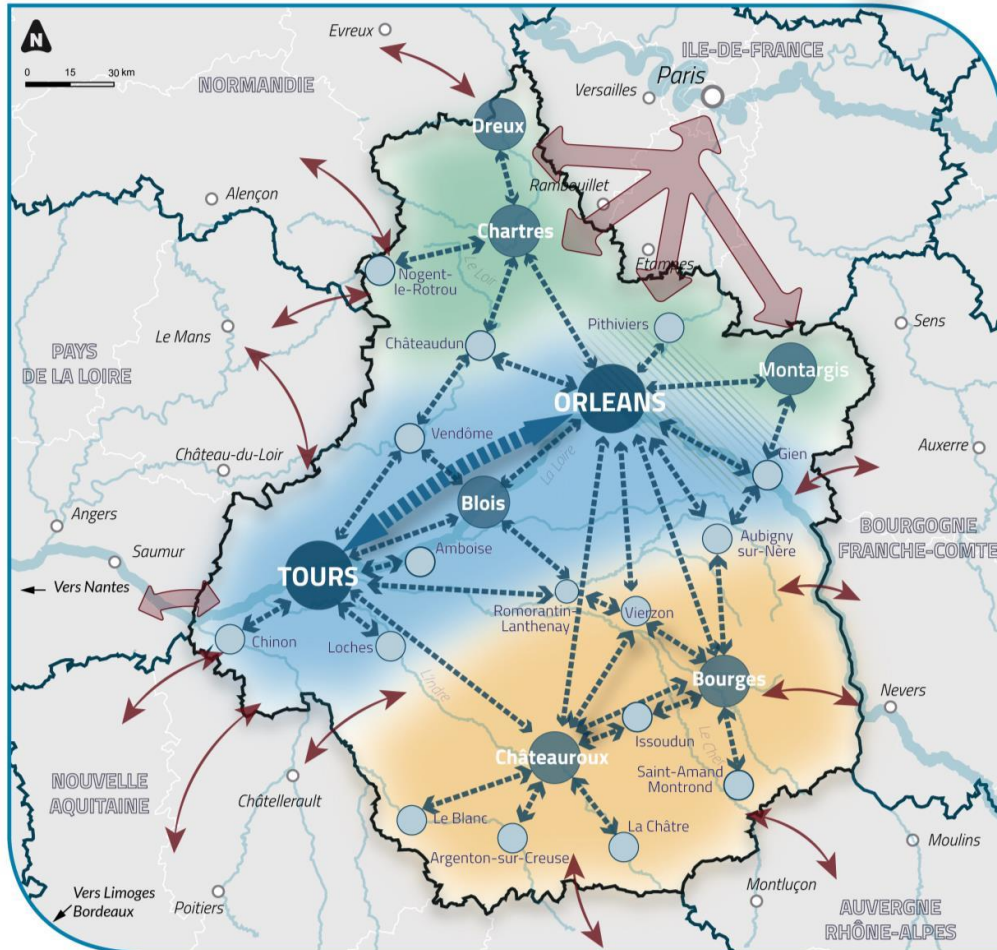
OBJECTIFS ET LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

- Faire des petites villes un maillon essentiel de l'articulation entre les territoires peu denses et les grandes agglomérations régionales
- Mettre en application les prescriptions du SRADDET et des SCoT concernant le maillage territorial de la Région (Voir carte n° 19 page suivante)
- Accompagner le développement des petites villes et des gros bourgs en mobilisant les dispositifs nationaux, tels que ceux relevant des programmes Actions cœurs de villes et Petites villes de demain (voir supra § 4, P. 112 et 113), ou ceux qui seraient appelés à les relayer à l'avenir.
- Accentuer les soutiens régionaux aux petites villes à travers les futures générations de Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (voir supra § 4, P 115.).
- Renforcer les interconnexions de réseaux de mobilité, en faisant des petites villes les points nodaux d'un maillage fin du territoire régional.
- Redynamiser l'offre de services publics et de services du quotidien aux ménages dans les petites centralités
- Revitaliser les centres des bourgs et villages (voir fiche n° 5)

⁸³ Rapport d'autosaisine du CESER « Réussir l'objectif de zéro artificialisation nette sur le volet du besoin en logements » (en cours de rédaction).
Ce rapport non encore validé au moment de l'écriture de ces lignes sera discuté en vue de son approbation au cours de la session plénière du CESER d'octobre 2023





Carte n° 19 : Carte de la « vision spatiale » de la Région, et de son maillage territorial proposée par le SRADDET

**STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT A L'HORIZON 2030 :
POUR UN CENTRE-VAL DE LOIRE FORT, ACCUEILLANT, RAYONNANT, RESPONSABLE**






Un projet spatial qui :


Valorise les spécificités et les atouts de chacun

-  **Berry**
 - Conforter l'organisation territoriale et renforcer les centres-villes et centres-bourgs
 - Assurer le renouveau économique des territoires en s'appuyant sur les ressources spécifiques (filières industrielles, patrimoine naturel...)
 - Assurer les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux
-  **Val de Loire**
 - Renforcer les centres-villes et centres-bourgs et limiter l'étalement urbain
 - Conforter et pérenniser la dynamique économique ligérienne
 - Préserver et valoriser les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles
-  **Nord régional**
 - Maîtriser les effets de l'influence francilienne (pression résidentielle, renforcement des pôles et centre-bourgs, flux domicile-travail)
 - Poursuivre la dynamique et le renouveau économique, et tirer parti des opportunités du Grand Paris
 - Assurer les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux
-  **Zone de confluence importante entre les 2 systèmes nord et ligérien**

Affirme et dynamise l'armature territoriale de la région pour un développement équilibré et complémentaire de tous les territoires, urbains comme ruraux



-  Métropoles
-  Pôles régionaux
-  Pôles d'équilibre et de centralité

Renforce les synergies entre les territoires

- Développer les liaisons et les coopérations entre les pôles
-  Renforcer spécifiquement :
 - les coopérations Orléans-Tours et valoriser la dynamique métropolitaine ligérienne à l'échelle nationale et européenne
 - les coopérations Bourges-Vierzon-Châteauroux-Issoudun et valoriser la dynamique de rapprochement inter-pôles

Valoriser la réciprocité urbain-rural et les réseaux thématiques (sites universitaires, hôpitaux, numérique...) partout en région

Développe le dialogue et les coopérations avec les régions et les territoires limitrophes

-  Coopérations avec les territoires et les régions limitrophes
-  Assurer un dialogue réciproque sur les développements mutuels des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire si possible à l'échelle du Bassin Parisien et renforcer les coopérations avec l'ouest

3.1.3 Fiche n° 3 : La mobilité

Malgré une desserte des réseaux ferroviaires et des bus Rémi relativement homogène, subsistent, en Centre-Val de Loire, des communes hors influence de pôles urbains particulièrement éloignées des réseaux de transports en commun. La question se pose donc de se tourner vers des formes de mobilité permettant de désenclaver les territoires les moins denses, tout en cherchant à optimiser les besoins de déplacements. L'assignation territoriale que connaît une part importante de la population dans ces territoires constitue une véritable entrave au développement local et réduit les possibilités d'accès aux services assurés dans les petites villes. C'est pourquoi, il faut envisager un bouquet de solutions permettant de ne plus s'en remettre à l'usage exclusif de la voiture et de rompre avec la pratique de l'autosolisme, même s'il est inenvisageable d'exclure le recours à la voiture individuelle. Cette nécessité est encore plus prégnante dans les territoires à faible densité de la Région, où le lien entre précarité matérielle et difficultés de mobilité est particulièrement prononcé.

Les leviers à activer en la matière ont fait l'objet d'une réflexion spécifique conduite en partenariat

avec le CESE⁸⁴ dont les préconisations se déclinent selon 3 axes formulés comme suit :

1° Réunir les conditions à même de réussir la transition vers une plus grande sobriété des territoires.

2° Privilégier le territoire intercommunal en promouvant une gouvernance inclusive et en systématisant la participation citoyenne,

3° Renforcer l'attractivité des territoires peu denses par des transports collectifs adaptés.

Présentées en annexe de ce rapport (voir annexe 2, p. 137), les préconisations du CESE demandent à être adaptées en Centre-Val de Loire, de façon à respecter le « **droit à la mobilité choisie** » dans tous les territoires et à promouvoir des moyens de déplacement à faible émission ; ce qui nécessite de respecter pleinement la logique de gouvernance prévue par la Loi LOM qui fait de la Région le chef de file en la matière et permet aux intercommunalités qui le souhaitent de devenir autorités organisatrices de mobilité (AOM)

OBJECTIFS ET LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

- Evaluer les conditions d'application en Centre-Val de Loire des préconisations formulées dans l'avis du CESE concernant les mobilités durables et inclusives dans les territoires peu denses (voir annexe 2), notamment celles relatives aux contrats opérationnels de mobilité et celles permettant de renforcer la planification de proximité en matière de mobilités (Elaboration de plans de mobilité simplifiée – PDMS – rendus compatibles avec les autres documents de planification locale). Mettre en place un appel à projet régional permettant le co-financement d'expérimentations concrètes.
- Renforcer dans le cadre du CPER la politique de modernisation du réseau ferré local (petites lignes) et régional, de façon à réhabiliter le mode ferroviaire, partout où cela est possible ; renforcer à défaut le transport collectif en autocar.
- Développer les investissements à long terme dans les modes de transport collectif innovants, par exemple la solution du tram-train permettant une interconnexion avec les lignes à grande vitesse).
- Remettre de la présence humaine dans les gares ferroviaires rurales et rouvrir des gares sur les petites lignes (notamment pour faciliter l'accès aux billets)
- Créer des bouquets de mobilité à l'échelle des intercommunalités (Création d'un réseau continu et maillé de voies cyclables et piétonnes, transports collectifs cadencés, covoiturage, flottes de véhicules partagés...)

⁸⁴ Le CESER Centre-Val de Loire a été associé avec 7 autres CESER à la rédaction de l'avis du CESE, adopté en séance plénière, le 11 juillet 2023, sous le titre « *Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses ?* »

- Accompagner les intercommunalités qui ont choisi de devenir autorité organisatrice de transport de proximité (notamment en mobilisant l'aide à l'ingénierie apportée par le CEREMA⁸⁵), et en permettant à celles qui ne l'ont pas choisi de revenir sur leurs choix, si elles le souhaitent.
- En lien avec la stratégie de développement touristique (voir fiche n° 9) finaliser le schéma régional des véloroutes.
- Relier toutes les communes aux petites centralités, en commençant par celles dotées d'un collège, par des itinéraires de mobilité douce, piétonne ou cyclable.
- Favoriser la mutualisation des modes de transports (transports à la demande (TAD), covoiturage organisé, autopartage, ouverture du transport scolaire au transport régulier de voyageurs...).
- Développer l'accompagnement pédagogique individualisé et inclusif à la mobilité, à la fois par des applications numériques du type JVMalin, et par du conseil direct dans les espaces France Services (voir fiche n° 5).
- Réaliser des diagnostics de mobilité dans les zones d'activité, en vue de rechercher avec les entreprises et leurs salariés des améliorations des conditions de déplacement domicile – travail et favoriser les programmes d'accompagnement à l'écomobilité et au changement de comportement (mobilité douce, mobilité partagée ...) à destination des employeurs en zone rurale ainsi que de leurs salariés, en commençant par de petites zones d'activités.
- Accompagner et aider les initiatives citoyennes de transport solidaire.

Encart n°1 : Un exemple de stratégie de mobilité innovante en milieu très peu dense : Le cas du Pays de la Châtre en Berry (SOURCE : Audition de N. Thepault, Pays de la Châtre en Berry, audition du 22 février 2022)

Ce territoire, très peu dense, s'ingénie à mettre en place des solutions de mobilité face aux difficultés rencontrées par ses habitants. Le Pays de la Châtre en Berry (51 communes) cumule les entraves à la mobilité. Quelques éléments de contexte expliquent ces difficultés :

- 66 % des habitants vivent dans des communes de moins de 500 habitants.
- 30 % des habitants ont plus de 65 ans.
- Le niveau de vie est inférieur à la moyenne nationale et départementale soit 18 850€ contre 20 370€ en France.
- Faiblesse du réseau de transports collectifs : la gare la plus proche à Châteauroux est à 45 min et seules 2 lignes de bus régulières desservent le Pays.

En 2019, le Pays de La Châtre en Berry a été territoire d'expérimentation, avec le soutien de l'ADEME et de France Mobilités, et une « étude mobilité » a été menée par la DREAL. Cette étude a servi de socle à la candidature portée par le Pays dans le cadre de l'Appel à Projet national Territoire de Nouvelles Mobilités Durables. Lauréat en septembre 2020, le Pays de la Châtre a pu financer un poste à 50% sur la mobilité en 2022, puis à 80% en 2023 et à 80% en 2024. L'appel à projet a permis de créer un service de location de vélos électriques et de mettre en place un transport solidaire. Les priorités sont maintenant de faciliter les déplacements vers les écoles et les déplacements domicile-travail. Lancé dans une boucle vertueuse, le Pays de La Châtre en Berry a été lauréat de l'édition 2021 du même appel à projet. Les nouvelles actions promettent d'être innovantes !



Source : diaporama audition de N.Thepault

⁸⁵ Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

3.1.4 Fiche n° 4 : La transition écologique et énergétique

Les territoires ruraux ne sont pas moins que les autres concernés par les grands défis environnementaux auxquels nos sociétés doivent faire face. C'est pourquoi les priorités transversales présentées dans les fiches précédentes ne peuvent être assurées sans prise en compte de l'impératif de la transition écologique. Cette dernière se doit d'être l'un des « fils rouges » de l'action publique en faveur du développement rural. En effet, les communes et les intercommunalités rurales se retrouvent en première ligne dans la lutte pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ce qui leur impose de placer la transition écologique et la préservation de la biodiversité au cœur de leur projet de territoire.

Les phénomènes extrêmes qui semblent devoir se démultiplier mettent en jeu la pérennité de

certaines essences forestières. Ils augmentent la vulnérabilité des forêts (incendies), compromettant ainsi le développement de la sylviculture et les services écosystémiques de la forêt régionale, alors que celle-ci couvre 23% de la surface régionale et marque fortement les paysages ruraux de la Région. Si, plus globalement, l'environnement naturel est sous la menace de fortes dégradations, les territoires ruraux, du fait de leurs aménités naturelles et paysagères, offrent aussi des opportunités, notamment en termes de ressources énergétiques, permettant de les transformer en « *fers de lance de la transition écologique et énergétique* », selon les termes de l'Agenda rural (voir annexe 1).

OBJECTIFS ET LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

- Mettre en application à toutes les échelles territoriales, notamment intercommunales, les orientations et les règles du SRADET, notamment via les SCoT et les PLUi, concernant la transition énergétique et écologique et l'aménagement durable du territoire.
- Mettre à profit la révision du SRADET pour intégrer les objectifs de sobriété foncière et de lutte contre l'étalement urbain dans les territoires ruraux, qui peuvent contribuer à la fois à une meilleure préservation de la biodiversité (voir fiche n° 10) par une moindre artificialisation des sols, à l'optimisation des besoins de mobilité (voir fiche n° 3), au maintien ou au renouvellement des capacités productives de l'agriculture (voir fiche n°8) et à un développement contrôlé des énergies nouvelles et renouvelables (ENR)
- Rechercher des solutions pérennes de la préservation de la qualité et de la quantité de l'eau en Centre-Val de Loire en conformité avec les préconisations du rapport du CESER « Préserver l'eau, ressource épuisable » (Octobre 2023)
- Fixer des objectifs de transition énergétique et de déploiement des ENR dans les EPCI ruraux, à inscrire dans les documents d'urbanisme, tout en veillant à la protection des paysages, en conformité avec les objectifs du SRADET et les préconisations du CESER découlant de la prospective énergétique adoptée par l'assemblée en 2022⁸⁶.
- Organiser des consultations citoyennes à l'échelle des Communautés de communes pour élaborer localement des schémas directeurs d'ENR et associer les acteurs des territoires dans des démarches écoresponsables.
- Faire appel aux trois volets du « Fonds Vert » (performance environnementale, adaptation au changement climatique, amélioration du cadre de vie) pour accélérer la transition écologique des territoires ruraux.
- Mettre à disposition des territoires ruraux l'ingénierie qui leur fait défaut pour faire émerger des projets écologiques et énergétiques et en assurer le montage, que ce soit en complétant par des aides régionales les dispositifs d'appui nationaux, du type CRTE (sous réserve de leur pérennisation), ou via l'apport de ressources

⁸⁶ CESER Centre-Val de Loire (mai 2022) « Démarche de prospective énergétique » Rapporteur Jean-Claude Brossier

humaines (tel que le recrutement de VTA (Volontaires territoriaux administratifs) permettant aux communes et intercommunalités d'embaucher des jeunes techniciens.

- Mettre en œuvre une stratégie « bois » régionale (forêts et bocages), pour une meilleure valorisation de la ressource locale, tout en protégeant l'écosystème forestier (notamment face aux effets du changement climatique) (voir fiche n° 8)
- soutenir les pratiques d'agriculture durable plus favorables à la préservation des ressources, notamment hydriques, et de la biodiversité.
- Développer le partenariat de la Région avec les grands organismes de recherche pour diffuser les solutions innovantes en matière de transition écologique et énergétique dans les territoires ruraux (notamment) l'INRAE et le BRGM

Encart n°2 : Exemple d'une diversification écologique de production agricole en Eure et Loir.

En complément des cultures traditionnelles, la culture du lavandin fait son apparition en Eure et Loir. Cette plante favorise la pollinisation et permet de valoriser des terres à faible potentiel, séchantes et caillouteuses. Cette culture est très peu consommatrice en eau, un atout en ces périodes de crise hydrique et de réchauffement climatique.

Pour offrir un débouché à proximité, la SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir) a lancé la construction d'une distillerie. Le lavandin servira à produire des huiles essentielles naturelles qui seront vendues aux industriels utilisant les parfums et arômes. Cette nouvelle production va de pair avec le développement de la Cosmetic Valley.

Tout est pensé : distillerie à 20km de la ligne SNCF, des résidus servant de compost, installation de ruches, créations d'emplois ...

Un exemple de transition écologique en agriculture : la culture de la lavande a la Ferté Villeneuil



© J. Guineau

3.2 LES ACTIONS « SECTORIELLES »

3.2.1 Fiche n°5 : La redynamisation des centres-bourgs et des cœurs de village

A l'instar de ce qui a été maintes fois constaté à l'échelle nationale, les pôles de proximité que sont les petites villes, tout comme les centres des bourgs- et des villages de la Région Centre-Val de Loire connaissent depuis plusieurs décennies tout à la fois la disparition de nombreux services régaliens (postes, écoles, gendarmeries, trésoreries, etc.), la fermeture de très nombreux commerces de proximité et services aux ménages, une

augmentation importante de la vacance de logements qu'accentue un rythme faible de réhabilitation, une mise en valeur réduite, voire dans certains cas l'abandon, du patrimoine vernaculaire (fours à pain, lavoirs, calvaires, petit bâti rural, etc.), etc. La redynamisation de ces localités rurales passe nécessairement par l'inversion de ces tendances, qui jouent comme facteurs de « désattractivité » de la ruralité.

OBJECTIFS ET LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

- Réimplanter dans les centres des bourgs des services publics et privés, des commerces de proximité (mener des actions spécifiques en faveur du premier ou du dernier commerce - voir fiche n° 8) et des lieux de convivialité (cafés, voir l'exemple de Ste Lizaïgne - encart n°3).
- Comblent les insuffisances en « équipements lourds » (salles polyvalentes, équipements sportifs, ...) dans les territoires les moins denses en mutualisant les investissements au sein des communautés de communes
- Soutenir l'artisanat local et les TPE/ PME (voir fiche n°8).
- Aider la création de multiples ruraux ou de tiers lieux, en mettant à profit les disponibilités offertes par les vacances de commerces, bureaux et logements, par les changements d'usage du bâti existant, et sa reconversion ; des biens sans maître, les "dents creuses" ou friches pouvant aussi offrir d'autres opportunités (voir le rapport du CESER sur le ZAN⁸⁷).
- « Remettre l'école au milieu du village » en réhabilitant, lorsque cela est nécessaire les locaux (voir fiche n° 6).
- Réhabiliter le petit patrimoine, dans une perspective de renouvellement d'image du lieu, mais aussi de valorisation de l'identité locale et d'attractivité de résidents temporaires (tourisme rural – voir fiche n° 9).
- Amplifier l'appui aux actions de rénovation de l'habitat ancien dégradé et lutter contre le phénomène de vacance de logements de longue durée, y compris en ayant recours au droit de préemption et à la surtaxation des édifices laissés à l'abandon.

Encart n°3 : Le café, lieu emblématique et fédérateur du centre-bourg : l'Exemple de Sainte Lizaïgne (36)

26000 communes françaises n'ont pas ou plus de café pourtant lien social et lieu de vie dans les territoires ruraux. Le groupe SOS 1000 cafés, une association à but non lucratif avec son secteur « Action territoriale », forte de son expertise et son réseau de partenaires, réinstalle au cœur des villages, des lieux de convivialité, de services et un lien de proximité, dans le cadre de l'opération « 1000 cafés ». Cette initiative nationale,

⁸⁷ Rapport d'autosaisine du CESER « Réussir l'objectif de zéro artificialisation nette sur le volet du besoin en logements » (en cours de rédaction – validation en octobre 2023).

soutenue par le ministère de la Cohésion des Territoires dans le cadre de l'Agenda rural, a vocation à implanter ou réimplanter un millier de cafés dans autant de communes de moins de 3500 habitants. Toutefois, sous l'appellation de « café » il s'agit en réalité d'un modèle multi-services très variables selon les lieux et ce que veut/peut proposer le gérant. Les cafés du réseau proposent tous une offre socle, à laquelle s'ajoutent des services adaptés aux besoins exprimés par les habitants, comme, par exemple, la distribution de produits de première nécessité (voir l'exemple de Baccon ci-après).

Sainte Lizaigne (Indre) est la première commune du Centre Val de Loire à intégrer le dispositif. Cette commune de 1200 habitants a été retenue parmi plus de 700 candidatures. La commune a mis à disposition du projet un local municipal, dont elle est propriétaire, de 130 m² entièrement rénovés avec l'aide de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 40 %. Le Conseil départemental a financé 30 % de l'opération, et la Région 10 % au titre des contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST). Les gérants, recrutés par l'équipe « 1000 cafés », disposent d'un appartement attenant au bar-restaurant-épicerie nommé « L'Atelier » pour un loyer modique des deux s'élevant à 300 € par mois. L'Atelier a ouvert en mars 2022.

A Baccon, autre exemple, dans un village d'un territoire encore sous influence urbaine, car proche de Beaugency (45), le café associatif Mocquesouris assure également la commercialisation de produits de première nécessité, évitant par là-même la nécessité de déplacements importants aux habitants.

« L'atelier » de Sainte Lizaigne



© Patricia Laupin

« Café Mocquesouris » de Baccon



© Sandrine Bertrand

3.2.2 Fiche n°6 : L'amélioration de l'accès aux services publics et au public

La révision générale des politiques publiques dans les territoires à faible densité, mise en œuvre au cours des deux dernières décennies dans un souci de rationalisation des choix budgétaires, a induit des effets cumulatifs dans les territoires les plus fragiles, contribuant ainsi à l'augmentation des disparités au sein même du monde rural en matière d'accessibilité aux services publics. Elle a profondément modifié la géographie des services régaliens dans l'espace rural par le biais de la réduction du nombre d'agents présents dans les territoires, le retrait et le redéploiement des services ; tandis que la présence des services aux

ménages, principalement en matière de santé et de présence médicale, régressait parfois de façon drastique.

Les grandes modifications ayant affecté les services postaux, les écoles, la gendarmerie, les tribunaux, sont perçues comme le symptôme d'un manque d'appui au développement local. La conséquence de ce qui est devenu une impossibilité d'apporter une réponse satisfaisante à la demande sociale des ruraux entraîne un ressenti fortement négatif de cette situation par les populations locales. Il est fréquent que ce sentiment s'exprime parfois en termes « d'abandon et de dépossession » et de «

délaissement des territoires », même si par ailleurs on voit émerger de nouvelles formes de solidarité « citoyenne » en réponse aux carences des services publics. Tout comme apparaissent de fortes innovations émanant de la société civile, en particulier de différentes instances de la société civile organisée, assurant une offre alternative de services non régaliens, fondée sur des formes nouvelles de mutualisation (notamment en matière de transport). De plus, la dématérialisation de l'accès aux services publics et aux démarches administratives devient la règle à laquelle aucun territoire n'échappe, et contribue à renforcer le sentiment de marginalisation éprouvé par un nombre important de ruraux, soit du fait d'un

illelectronisme persistant et/ou de difficultés de connexion (dont on peut espérer la résolution complète à moyen terme).

Face à ce qui peut s'analyser comme la conséquence d'un socle de services insuffisant dans les territoires, les mesures déjà prises comme l'instauration par la Loi NOTRe des Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASaP) présentent de fortes insuffisances⁸⁸ ; tout comme on ne peut que dresser le constat des limites des Espaces France Services qui n'ont encore produit tous les effets attendus en termes d'atténuation du déficit de l'offre de services publics en territoires à faible densité.

OBJECTIFS ET LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

- Accompagner les collectivités (communes et collectivités de commune) s'engageant dans le déploiement de l'offre France Services et des conseillers numériques France Services.
- Mettre en conformité les SDAASaP avec le SRADDET, en leur donnant une portée prescriptive.
- Soutenir le développement des maisons de service dans les centres-bourgs (voir fiche n° 5) et la création de dispositifs itinérants, tels que bus de services (cf. l'encart n°... présentant ci-après l'expérience de la « Brenne Box »)
- Agir pour le maintien des classes primaires dans le cadre de RPI « de proximité », condition essentielle de l'installation de familles jeunes.
- Assurer la pérennité des collèges ruraux, notamment en facilitant l'accueil de familles nouvelles (voir fiche n° 1),
- Organiser l'offre de mobilité de proximité en donnant priorité à l'accès aux lieux de services (TAD, navettes, etc. voir fiche n° 3) et en combinant transport scolaire et desserte des lieux de service (centres administratifs des petites villes, Maisons France Services, Maisons pluridisciplinaires de santé, etc.)
- Mettre les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale au service de l'intensification de l'offre de services publics de proximité.

Encart n°4 : La Brenne Box : Un exemple de maintien et/ou de restauration des services publics (source : Rapport de stage CESER de Bastien Papillon-Lamy)

Portée par les élus locaux, la Brenne Box a été, dans un premier temps, un projet de numérisation du territoire répondant aux attentes de la population et à un objectif, à plus long terme, de désenclavement du territoire. A l'origine, la Box avait une double mission : déployer un réseau et devenir un lieu d'apprentissage, elle est ensuite devenue un espace de coworking et un cyberspace puis une maison France Service englobant tous les services préexistants. La Box est particulièrement bien située : au centre de Mézières-en-Brenne, face à la mairie, à côté du marché, proche d'un hôtel, d'un médecin, etc. Elle s'est désormais implantée dans les pratiques quotidiennes : la fréquentation est passée de 1016 demandeurs en 2016 à 4266 demandeurs en 2022.

⁸⁸ Ce point sera repris dans le chapitre suivant

De plus, la Box est un point central dans les sociabilités et les solidarités locales. Ainsi, plus que l'espace de coworking, la maison France service a eu un réel impact sur la vie sociale. Les services proposés sont nombreux : la Caf, Pôle Emploi, les Impôts, l'Assurance maladie, la MSA, CARSAT, la Préfecture de l'Indre, le Conseil départemental de l'Indre, la FEPEM-CESU, l'ADIL de l'Indre et SOLIHA.

Pour aller plus loin, la nouvelle idée de la Communauté de Communes Cœur de Brenne, est d'amener le numérique dans les écoles grâce à un Fab Truck qui disposera d'imprimantes 3D et du matériel de fabrication de robots et proposera des animations permettant aux enfants de devenir acteurs du numérique et aux adultes de créer des pièces de réparation pour des matériels défectueux.



© B. Papillon-Lamy

3.2.3 Fiche n°7 : La santé et l'offre de soins

Parmi les handicaps majeurs qui pénalisent les territoires ruraux, et plus singulièrement ceux à très faible densité hors influence des pôles, le syndrome de la désertification médicale est source d'enjeux cruciaux pour le développement rural, que ce soit en termes de santé publique ou d'attractivité : un territoire où l'offre de services de santé (qui ne se réduit pas à la présence médicale !) est déficiente, aura d'autant plus de mal à garder sa population, à attirer des familles avec enfants, etc. Au-delà de l'injustice sociale que représente l'absence de services de santé dans les territoires les plus fragiles, celle-ci peut devenir un facteur déterminant de la déprise démographique et économique dont souffrent les territoires à très faible densité et enclavés. Il est indéniable que l'ampleur inégalée et avérée du déficit global de

l'offre de soins qui affecte la Région Centre-Val de Loire est à l'origine de très fortes disparités territoriales en la matière, au préjudice des territoires ruraux les moins denses. Le CESER salue l'engagement très pro-actif de la Région dans le domaine de la santé, bien que celle-ci ne relève pas directement de sa compétence, et souhaite que cet engagement se poursuive à l'avenir, indépendamment du calendrier électoral, tant il est avéré que l'action dans le domaine de la santé se comprend aussi comme un levier de développement rural. L'engagement de la Région dans la mise en place de Maisons Pluridisciplinaires de Santé, à l'image de celle de Saint-Flovier (Communauté de Communes de Loches-Sud-Touraine- 37), contribue à rapprocher l'offre de soins de proximité en territoire peu dense.

OBJECTIFS ET LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

- Favoriser la construction d'une politique de prévention et de promotion de la santé en développant les actions via les CLS (contrats locaux de santé) en coordination avec les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé).
- Poursuivre le déploiement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) dans tous les territoires à faible densité en réponse au déficit avéré de l'offre de soins, et, intégrer le déploiement de la télémédecine et des nouvelles technologies médicales dans les MSP.
- Mettre en application, en priorité dans les territoires ruraux, les préconisations du rapport de février 2022 sur la santé, élaboré conjointement par le CESER et le Conseil Régional⁸⁹.
- Favoriser l'implantation des jeunes médecins dans les territoires, y compris par une régulation, en soutenant la réalisation des stages d'internat dans les petites villes et les gros bourgs.

⁸⁹ CESER Centre-Val de Loire (février 2022). Pacte régional pour répondre aux enjeux de la santé publique. 52 pages

Repenser l'implantation de tout l'écosystème médical, pour permettre un accès de tous, en particulier des ruraux, à une médecine de qualité ; et maintenir dans les petites villes des structures hospitalières, notamment en matière de soins de premier secours, et fonctionnant en réseau avec les CHU.

Encart n° 5 : Le succès de la maison de santé de St Flovier (37)

La Maison médicale de Saint-Flovier a ouvert ses portes en janvier 2014. Elle abritait trois médecins, une kinésithérapeute, une infirmière et une podologue. Bâtie par la Communauté de commune de Loches Sud Touraine, elle a reçu de l'aide de l'Etat et de Région. Le succès a été au rendez-vous et la Maison médicale s'agrandit aujourd'hui. Les travaux s'élèvent à un montant de 400 000 € HT et la livraison est prévue pour juillet 2023.



© Communauté de Commune de Loches Touraine Sud

3.2.4 Fiche n°8 : Le renouvellement et le développement d'activités économiques, y compris dans la sphère agricole et forestière

Les territoires ruraux de la Région se caractérisent globalement par un niveau élevé de multifonctionnalité : nombreux sont ceux où s'articulent agriculture, petite industrie, tourisme, services tertiaires de proximité, mais où l'économie présentielle conserve une place prépondérante, en dépit du déclin prononcé de l'activité commerciale de proximité et de l'offre de services aux ménages dans le « rural profond ». Le constat s'impose aussi d'évidence d'une double corrélation entre le niveau des revenus et la densité démographique (corrélation positive), d'une part, et, le poids relatif des activités productives industrielles, agricoles et forestières (corrélation négative) d'autre part. Les éléments de ces constats sont rappelés dans la première partie du rapport.

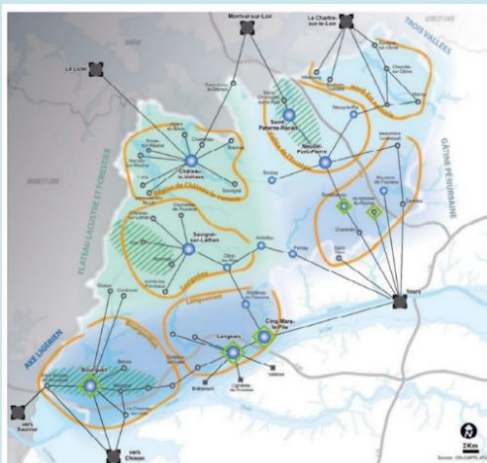
Pour autant, les raisons d'espérer ne manquent pas qui tiennent à des possibilités importantes de

renouvellement et de créations d'activité, fondées sur des innovations techniques et sociales et la mise en valeur de ressources locales ; qu'il s'agisse du développement d'activités relevant de l'économie présentielle (commerce de proximité, circuits courts et labels, tourisme « vert », « silver economy », services aux ménages et aides à domicile, etc..) ou, dans un contexte régional fortement impacté par les transitions agro-industrielles, d'activités productives renouvelées dans l'agriculture (cf. fiche n°4), dans l'industrie et l'artisanat, ou encore dans la mise en valeur des ressources locales, notamment forestières et la production d'énergie renouvelable... La multifonctionnalité peut aussi se révéler comme un atout et devenir une force pour le développement des bassins de vie les moins denses, tout comme leur maillage étroit par un tissu de petites villes et de bourgs-centres (voir fiche n° 2).

OBJECTIFS ET LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

- A l'exemple du Pays de Racan, (voir encart n°6 ci-après), innover dans des activités nouvelles en exploitant les opportunités de mise en valeur de ressources spécifiques matérielles et immatérielles, à l'échelle de chaque EPCI ou territoire de projet (PNR, Pays, PETR, etc.).
- Agir en lien avec la BPI « régionale » pour accompagner les entreprises rurales dans leur développement.

- A l’instar de l’exemple de Mehun sur Yèvre (encart n°7), favoriser la renaissance d’une industrie « rurale » combinant la préservation de savoir-faire anciens et industrie du futur mobilisant l’innovation technologique ; éventuellement sous forme de clusters⁹⁰
- Dans le cadre du CRDFOP, prévoir de rapprocher les lieux de formations professionnelles et d’emploi en milieu rural, en associant les intercommunalités et les territoires de projet (PNR, PETR, etc.) aux choix des orientations en la matière
- Accompagner les transitions agro-techniques permettant une diversification vers la production de biens communs environnementaux (énergie, eau, gestion des déchets, par exemple – voir fiche n° 4) et faire évoluer les pratiques culturelles en fonction des évolutions climatiques, de façon à réduire la vulnérabilité des exploitations aux aléas climatiques.
- Analyser, en lien avec l’INRAE, les mutations de l’agriculture, notamment celles induites par le changement climatique et les sécheresses à venir, pour mieux les anticiper, et, favoriser l’émergence de nouvelles pratiques culturelles (agroforesterie, polyculture, etc.) et la création d’emplois nouveaux en agriculture.
- Développer les Projets alimentaires de territoire (PAT) en vue d’assurer le maintien d’une production agricole locale et la promotion des circuits courts.
- Favoriser la reconversion des exploitations agricoles vers une polyculture à vocation alimentaire et l’organisation de circuits de commercialisation à destination des populations urbaines (Marché d’Intérêt Régional, ...)
- Soutenir et accompagner la diversification des services marchands et non marchands dans les petites villes et centres-bourgs (voir fiche n° 5), et, faire de l’économie résidentielle un levier de développement permettant d’accueillir de nouveaux habitants et de répondre à leurs besoins quotidiens (voir fiche n° 1).
- Soutenir le développement des structures de l’économie sociale et solidaire en milieu rural.



Encart n° 6 : Le pays de Racan engagé dans la promotion d’un économie créative et solidaire (source : audition de M. le Maire de St-Paterne Racan – 37 – M. Laplaud).

Depuis 30 ans, ce territoire du nord de l’Indre-et-Loire n’a de cesse d’innover ! Il s’agit d’une association de communes (5 à 6 000 habitants) se regroupant sous la bannière « Pays de Racan » au Nord de Tours. Cette association a su développer une réelle économie innovante : marché en costume, festival de musique, logo proposé aux producteurs (macarons, volaille « géline », pomme de terre), marketing territorial avant l’heure. Toutes ces activités n’ont pas toutes survécu mais aujourd’hui, Saint Paterne - Racan se lance dans de nouvelles expériences qui débouchent sur des activités pérennes. Par exemple, la commune a racheté l’hôtel-restaurant de la place du village pour héberger des apprentis afin pour développer l’offre de formation et l’emploi dans les commerces. La dernière innovation de la commune consiste à soutenir la « Fabrique d’estime » qui propose un service de réemploi de mobilier usagé. "La Fabrique d’estime" conçoit, imagine, redessine et réalise des meubles design pour des logements étudiants de Tours. 21 logements seront ainsi meublés pour la rentrée 2023 !

⁹⁰ Voir le rapport d’autosaisine du CESER : CESER Centre-Val de Loire (avril 2023). Clusters de demain pour l’avenir du territoire en Centre-Val de Loire, 47 pages

Encart n°7 : L'industrie rurale, un levier de développement à ne pas oublier : l'exemple de Mehun sur Yèvre

Un axe de développement économique Berry - Sologne entre Bourges et Vierzon, se développe à Mehun sur Yèvre construit entre savoir-faire séculaires et industrie du futur. Ce bassin situé entre Bourges et Vierzon travaille en sous-traitance pour les industries de la défense, l'aéronautique et l'automobile et la porcelaine.



3.2.5 Fiche n°9 : Promouvoir le tourisme rural

La Région Centre-Val de Loire, s'affirme comme une région à haut potentiel touristique avec 12 millions de visiteurs et près de 10 millions de nuitées enregistrées dans les hébergements marchands (hors Air Bnb) en 2022. Avec plus de 38 000 emplois, le tourisme y apparaît comme un facteur important de développement économique, dont on peut espérer de fortes retombées sur l'ensemble des composantes du territoire régional ; y compris en ce qui concerne les espaces très peu denses, comme le montrent par exemple les territoires de la Brenne ou du Perche. Dotée d'un riche patrimoine naturel et bâti dans ses zones les plus rurales, la Région peut espérer tirer parti d'un tourisme « diffus », en complément de la mise en valeur des grands sites ou du patrimoine culturel des villes.

En outre, la Région Centre-Val de Loire dispose avec sa stratégie de développement touristique

régionale « Ambitions tourisme 2030 »⁹¹ d'une feuille de route procédant d'un projet complet, qui à travers ses 5 ambitions et ses 30 priorités d'action, répond aux enjeux régionaux que l'autosaisine du CESER relative à « L'économie touristique, outil d'attractivité du territoire régional » (février 2023) a, de son côté, parfaitement mis en exergue. Ces deux documents, s'ils ne traitent pas spécifiquement du tourisme en milieu rural, contiennent de nombreuses pistes d'action en direction des territoires les moins denses, permettant à ceux-ci de mettre en valeur leurs ressources spécifiques (les paysages, le « silence », la nature, la gastronomie locale et les produits du terroir, etc...). Le CESER souhaite que les propositions d'action formulées dans ces deux documents complémentaires puissent se concrétiser à travers la politique régionale et les actions locales de développement touristique.

OBJECTIFS ET LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

- Mettre en application les préconisations du rapport d'autosaisine du CESER sur « l'économie touristique, outil d'attractivité du territoire régional » (février 2023), notamment quand elles concernent spécifiquement le tourisme rural.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la « Stratégie de développement touristique régionale : ambitions 2030 » et de ses futures évolutions au-delà de 2030 :
 - Faire du tourisme un axe majeur du développement local en milieu rural peu dense, notamment en s'appuyant sur les PNR existants ou à créer, comme dans le Pays de Sud-Berry.
 - En complément de la promotion du patrimoine historique (les châteaux, etc.), procéder à un recensement exhaustif du « petit patrimoine » matériel et immatériel rural, au potentiel d'attractivité encore sous-estimé ; et en amplifier la mise en valeur (voir fiches n° 9 et 10).
 - Favoriser le « slow tourisme » et l'agritourisme pour mieux tirer parti des aménités paysagères et naturelles, tout en préservant la biodiversité (voir fiche n° 9) et développer les activités et événements touristiques en lien avec les richesses productives locales.

⁹¹ Conseil Régional du Centre-Val de Loire (avril 2023). *Stratégie de développement touristique régionale. Ambitions tourisme 2030*. 21 pages

- Renforcer le programme d'accompagnement et de soutien à l'hôtellerie rurale.
- Diversifier l'offre régionale de tourisme de nature, y compris à l'extérieur des PNR.
- Encourager les formes d'itinérances douces par la réalisation de sentiers pédestres et cyclables et en proposant des services de location longue durée de vélos à assistance électrique (à l'exemple du Pays de La Châtre en lauréat de l'Appel à Projet AVELO 2 en septembre 2021).
- Anticiper une modification des comportements touristiques susceptibles de favoriser les destinations rurales, notamment en intersaison.

- A l'exemple de la politique mise en œuvre par le PNR de la Brenne, lier la promotion du tourisme aux actions de services aux populations, au renforcement de l'attractivité et plus largement au soutien à l'économie rurale, de façon à concevoir un tourisme intégré à un projet global de territoire.

- Aider les communes à promouvoir le tourisme social et solidaire.

Encart n°8 : Centre-Val de Loire : une région avec de fortes potentialités de développement de tourisme rural « Doux »

Les plus beaux villages en Centre-Val de Loire

Sous le label « Plus beaux villages de France » se cache une association Loi 1901 née il y a quarante ans afin de regrouper l'ensemble des petites communes de France présentant un certain cachet et qui ne demandent qu'à être découvertes...

Pour être sélectionnée, une commune doit avoir moins de 2 000 habitants et disposer d'au moins deux sites ou monuments protégés d'une façon ou d'une autre par un règlement ou une loi.

Après une demande d'adhésion motivée faite par le conseil municipal, un jury se rend sur place. Puis, deux fois l'an, une commission nationale se réunit afin d'élire les nouveaux villages retenus.

Centre-Val de Loire :

Cher : Apremont-sur-Allier, Sancerre

Indre : Gargilesse-Dampierre, Saint-Benoît du Sault

Indre-et-Loire : Candes-Saint-Martin, Crissay sur Manse, Montrésor

Loir-et-Cher : Lavardin

Loiret : Yèvre-le-Châtel

Au cœur des ruralités de la région Centre-Val de Loire, un patrimoine bâti et naturel remarquable



Grange de Concessault (Cher)

© François Bardot



Bords de Loire

© Pierre Chezalviel

3.2.6 Fiche n°10 : Le préservation de la biodiversité

En matière de biodiversité, la Région Centre-Val de Loire est caractérisée par une mosaïque de milieux, comme l'avait souligné le rapport du CESER « 38,3° le matin... à l'ombre » (nov. 2015). Les différents types d'occupation des sols y cohabitent et composent une biodiversité particulièrement riche, mais soumise à de multiples pressions. Ce sont surtout les modifications en cours du climat qui rendent déjà visibles dans la région de nombreux impacts sur la faune et la flore (extinction d'espèces, perturbation des périodes de reproduction et de migration, parasitisme des plantes indigènes (Jussie, etc.), disparition de certaines essences...), ceci dans un contexte global de 6ème extinction de la biodiversité à l'échelle

planétaire. Alors que nous sommes définitivement entrés dans l'ère de l'anthropocène, c'est-à-dire celle où l'avenir de la planète devient principalement dépendant de l'action humaine, d'autres menaces pèsent aussi lourdement sur la biodiversité, y compris à l'échelle régionale, telles que par exemple l'artificialisation des sols ou de multiples formes de pollutions globales affectant la qualité des sols, de l'air et de l'eau. Or, ces menaces, parce qu'elles portent directement atteinte à la biodiversité, peuvent aussi compromettre par le fait-même à la fois l'attractivité et les dynamiques de développement local au sein du monde rural.

OBJECTIFS ET LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

- Renforcer la préservation des zones protégées et la protection de la biodiversité, notamment en densifiant le volet transition énergétique des futures générations de Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale et du Contrat de Plan Etat-Région.
- Lutter contre l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers, par une application raisonnée du « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050, conformément aux propositions formulées par le rapport du CESER d'octobre 2023 « Réussir l'objectif de Zéro Artificialisation Nette sur le volet du besoin en logements »
- Agir en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux régionales en conformité avec les préconisations du CESER des rapports sur l'eau de 2022 et de 2023⁹²)
- Privilégier aux échelles locales les solutions de sauvegarde de la biodiversité, fondées sur la nature et élaborées en partenariat avec appuyées notamment par l'Agence Régionale de la Biodiversité et l'Office Central Français de la Biodiversité.
- Augmenter les surfaces réellement protégées en Centre-Val de Loire qui ne représentent actuellement que 0,15% du territoire régional (France : 1,5%)⁹³ notamment en densifiant le réseau de Réserves Naturelles Régionales.
- Renforcer et pérenniser les financements à destination des structures gestionnaires d'espaces naturels.
- Mettre en place une rémunération pour services rendus au bénéfice des agriculteurs qui participent à l'entretien des milieux à protéger.

⁹² CESER Centre-Val de Loire (Décembre 2020) Eau secours, 22 pages. Et : Préserver l'eau, ressource épuisable. (en cours de rédaction, validation prévue en Octobre 2023)

⁹³ Source : rapport de la DREAL Centre-Val de Loire, Plan d'actions 2022 – 2024 pour les aires protégées terrestres, Février 2023, p. 17

Encart n° 9 : Agir pour la biodiversité se fait dans les territoires avec les collectivités et les citoyens⁹⁴.



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

Le dispositif « Territoire engagé pour la nature » (TEN) prend de l'ampleur depuis son lancement en 2019. Au total, 28 collectivités sont reconnues en Centre-Val de Loire pour leur engagement à agir concrètement en faveur de la biodiversité et à mobiliser autour d'elles les acteurs locaux. Les solutions face aux enjeux écologiques se trouvent dans les territoires, la mobilisation d'un grand nombre de collectivités est un gage de réussite dans la transition écologique et la préservation de la biodiversité. Avec le nouvel appel à projet, ouvert jusqu'au 15 décembre 2022, l'ARB invite les collectivités à amplifier la dynamique et bénéficier d'un accompagnement.

Chaque territoire ayant des enjeux différents, une diversité d'actions sont susceptibles d'être conduites. Une « action socle » commune à toutes les collectivités est requise pour être reconnu TEN : la réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale. Généralement participatifs, ils sont l'occasion de mobiliser les habitants.

En Centre-Val de Loire, une riche biodiversité à protéger



© Guy Janvrot



© Pierre Chezalviel

3.2.7 Fiche n°11 : Le patrimoine naturel est bâti au service de la préservation des identités locales

La Région Centre-Val de Loire est dotée d'un patrimoine historique et naturel d'exception, réparti sur l'ensemble de son territoire, qui lui confère une remarquable attractivité touristique (12 millions de visiteurs en 2022⁹⁵). Le rapport d'auto-saisine du CESER sur « L'économie touristique, outil d'attractivité du territoire régional » a largement souligné l'enjeu que représente la mise en valeur de ce patrimoine pour la Région, l'aménagement et l'attractivité de ses territoires.

Toutefois, nombre de bassins de vie et/ou d'intercommunalités peu denses, loin des grands pôles touristiques et des « grands sites », disposent

surtout de la qualité de leurs paysages et d'un « petit » patrimoine vernaculaire, comme principaux atouts de développement. Ce sont autant d'éléments qui confèrent à ces territoires leur identité propre, au même titre que des traditions et savoir-faire locaux à mettre en valeur à travers des stratégies et politiques locales de développement territorial articulant des objectifs multiples : renouvellement des identités locales, mais aussi essor de l'économie présente à travers un tourisme diffus (voir fiche n° 9), redynamisation des centres-bourgs et des cœurs de village (voir fiche n° 5), préservation de la biodiversité (voir fiche n° 10), etc.

OBJECTIFS ET LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

- Inclure un volet préservation de la nature et des paysages dans chaque CRST (voir fiche n° 10)

⁹⁴ Texte inspiré du communiqué de presse (8/9/2022) de l'Agence Régionale de la Biodiversité

⁹⁵ Comme le rappelle le rapport du Conseil Régional sur la stratégie de développement touristique régionale : « ambitions tourisme 2030 »

- Renforcer l'appui à la rénovation, voire à la reconstitution du petit patrimoine vernaculaire, en abondant les aides de l'Etat, en vue de restaurer l'identité et l'image des lieux.
- Mener des actions de sensibilisation des populations locales à la valeur du patrimoine local, en particulier des jeunes.
- Développer en milieu rural un tourisme de découverte des espaces naturels et du patrimoine bâti rural (organisation de circuits – voir fiche n° 9)
- Développer et diversifier les offres de tourisme patrimonial (monuments, sites naturels, villages remarquables, etc.), en les accompagnant par des financements spécifiques.
- Renforcer les structures nécessaires au développement du cyclotourisme (hébergement rural, réseaux de pistes cyclables, locations de vélos à assistance électrique, etc.) et à la randonnée pédestre (voir fiches n° 3 et 9).
- Prévoir des modalités de rémunération des actions de préservation de la nature.

Encart n° 10 : Agir pour réhabiliter le « petit » patrimoine

La connaissance des paysages et des éléments de patrimoine est un préalable nécessaire à leur sauvegarde. Cela est une nécessité encore plus évidente lorsqu'il s'agit du « petit » patrimoine vernaculaire ne bénéficiant pas nécessairement d'un statut de protection, alors qu'il contribue directement

à forger l'identité d'un territoire. La mise en valeur de ce patrimoine, si possible en y associant directement les habitants, comme avait pu le faire la Région en organisant en mars 2023 une exposition photo participative, peut se révéler devenir un facteur d'attractivité, pour des territoires qui ne sont pas toujours dotés des éléments emblématiques que sont les incontournables châteaux, églises, ou musées. Ce type d'initiative associant collectivité régionale et habitants permet d'espérer des retombées économiques du tourisme (voir fiche n° 9), tout en diffusant une image attractive et de qualité de vie de territoires « oubliés ».



3.2.8 Fiche n°12 : La dynamisation de la vie culturelle et sportive

En Centre-Val de Loire, comme dans beaucoup d'autres régions, l'offre culturelle reste globalement très concentrée géographiquement, principalement dans les métropoles et dans les chefs-lieux de Département. Moins du cinquième des communes très peu denses et hors influence des pôles de la Région sont dotées au moins d'un équipement culturel (cinémas, musées, théâtres, bibliothèques et/ou médiathèques, salles polyvalentes, salles des fêtes), laissant de ce fait de nombreux territoires démunis pour faciliter l'accès à la culture de leur population !

La répartition territoriale des équipements sportifs paraît certes plus homogène (plus de 80 % des communes disposent au moins d'un équipement), mais ils restent rudimentaires dans

de nombreux secteurs ruraux, sans pouvoir répondre aux attentes des habitants et principalement des plus jeunes.

Or, une vie culturelle et des activités sportives dynamiques constituent des facteurs bien réels d'attractivité locale contribuant à l'attachement aux lieux des habitants, et à l'implantation de familles nouvelles (voir fiche n° 1). Ceci d'autant plus que les territoires ruraux sont souvent à même d'accueillir des initiatives culturelles fort originales, soit liées à des activités itinérantes ou décentralisées, soit à des activités portées par des associations locales. Les initiatives en la matière sont en réalité beaucoup plus fréquentes et riches qu'on ne l'imagine souvent. C'est pourquoi en favoriser le développement participe pleinement

4. LES « OUTILS » À MOBILISER OU À CRÉER POUR ACTIVER LES LEVIERS

Ce dernier chapitre vise à apporter des réponses à la question de savoir comment et avec quoi la Région et les collectivités locales, au premier rang desquelles les intercommunalités rurales et les territoires de projet (PNR, Pays, PETR⁹⁶), peuvent mettre en œuvre une stratégie de revitalisation des espaces ruraux, et en activer les leviers pour réduire à l'horizon 2050 les fractures territoriales au sein de l'espace régional. C'est pourquoi ce chapitre est dédié à un examen, qui ne prétend pas absolument être exhaustif, de différents systèmes d'aide au développement des territoires ruraux, actuellement en vigueur. Il serait particulièrement hasardeux de préjuger de ce que seront les orientations des

politiques territoriales et leurs « outils » à long terme ; ne serait-ce qu'en fonction de l'évolution des rapports de forces politiques et des alternances futures. En revanche, il est parfaitement possible de s'interroger sur la façon dont les instruments dont disposent actuellement les différents niveaux de pouvoirs peuvent être mis au service de politiques de développement rural ayant pour objectif la mobilisation des leviers identifiés dans le chapitre précédent. En conséquence, ce chapitre formule un certain nombre de recommandations concernant la mobilisation des principaux outils de politique territoriale aujourd'hui disponibles pour revitaliser les territoires ruraux les plus fragiles.

4.1 ELABORER EN CONCERTATION AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS REGIONAUX UN « AGENDA RURAL REGIONAL »

La renaissance des campagnes et l'inversion des dynamiques de marginalisation dont souffrent nombre de communes rurales du Centre-Val de Loire dépendent très largement de mesures et de dispositifs relevant directement de la responsabilité de l'Etat. Le **Plan d'action en faveur des territoires ruraux** (connu sous le nom d'agenda rural) et ses 181 propositions, adoptées en 2019 en apporte l'illustration. L'agenda conçu pour renforcer la cohésion des territoires ruraux (voir annexe 1) couvrait de nombreux domaines (Numérique, santé, culture, éducation, commerces et services, emploi et activité économique, écologie, déplacement...) qui touchent au quotidien des habitants, tant dans leurs activités personnelles que professionnelles.

Au bout de 3 ans et demi l'agenda rural a fait l'objet d'une première évaluation de son application par l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)⁹⁷, qui fait ressortir un manque de visibilité et de suivi, et au total une mise en œuvre partielle et globalement insuffisante car ne relevant pas d'une stratégie nationale d'ensemble ; pour autant le rapport de l'IGEDD ne remet pas en question l'utilité de l'Agenda, puisque

« la ruralité n'avait pas été traitée par l'Etat depuis plusieurs décennies ». S'il ressort de l'évaluation que seulement 13 mesures sur les 181 n'étaient toujours pas engagées en octobre 2022, le bilan donne à voir un niveau global d'avancement de l'application des mesures très inégal selon les Départements.

En Région Centre-Val de Loire, il apparaît que l'Indre et le Cher se classent dans la catégorie des Départements à niveau d'avancement *« moyennement haut »*, alors que les autres Départements de la Région figurent dans la catégorie à niveau *« moyennement bas »*.

En conséquence de ce bilan, le gouvernement a proposé le 15 juin 2023 un recentrage de ses propositions à travers son « Plan France Ruralités » (voir encart n° 12, page suivante). Celui-ci, élaboré en partenariat avec les associations nationales d'élus, et ayant pour « fil rouge » la transition écologique rassemble des mesures, pour certaines innovantes comme les medicobus, ou la refonte des Zones de Revitalisation Rurale (cf. supra, P. 114 et 115)⁹⁸ et un volet dédié à l'ingénierie pour les villages les plus fragiles.

⁹⁶ Pôles d'Equilibre Territorial et Rural. Un pôle d'équilibre territorial et rural est un établissement public qui a vocation à constituer un outil collaboratif à la disposition des territoires situés hors métropoles, ruraux ou non.

⁹⁷ Le rapport en a été remis à Mme la Ministre Dominique Faure, le 20 avril 2023

⁹⁸ Leur suppression avait été initialement prévue fin 2023, mais leur sauvegarde, ayant été défendue par le Sénat et l'Association des Maires Ruraux, a été finalement entérinée par le Gouvernement.

Encart n°12 : Synthèse des principales dispositions du Plan France Ruralités du 15 juin 2023

France ruralités (2023-2027) : un plan pour soutenir les territoires ruraux

Le 15 juin 2023, la première ministre Elisabeth Borne a annoncé le lancement du Plan France Ruralités articulé autour de 4 axes. France ruralités s'inscrit dans la suite des programmes suivants : Action cœur de ville (2017-2026), Agenda rural (2019-2023)⁹⁹, Petites Villes de demain (2020-2026).

Pour formuler une réponse globale et adaptée aux besoins des territoires ruraux, France ruralités agit sur 4 axes :

Axe 1 : Apporter des solutions d'ingénierie aux communes rurales – Villages d'avenir

- Des communes volontaires labélisées Villages d'avenir bénéficieront du concours d'un chef de projets dans le domaine du logement, des mobilités, de la santé, du patrimoine et de développement économique. 100 chefs de projets seront déployés à travers toutes les ruralités françaises.

Axe 2 : Valoriser des territoires ruraux pour la planification écologique

- Revalorisation de la dotation biodiversité à 100 millions d'euros dès 2024.

Axe 3 : Améliorer le quotidien des habitants des territoires ruraux

- Mobilités : création d'un fonds de 90 millions d'euros sur trois ans permettra de déployer des services de mobilité innovants et solidaires (ex : véhicules électriques, vélos, transport à la demande etc.) pour réduire la dépendance à la voiture.
- Vie quotidienne des élus : permettre aux maires d'assurer leur mission de police de l'environnement
- Egalité des chances et éducation : labélisation de 3000 places d'internat d'excellence, recrutement de 1240 services civiques en ruralité, vision à 3 ans sur l'évolution de la carte scolaire etc.
- Attractivité et services : prolongation du volontariat territorial en administration (VTA) ; poursuite de l'action en faveur des commerces ruraux à travers d'un fonds de soutien dédié etc.
- Santé : lancement de 100 médicobus dans les territoires les plus touchés par la raréfaction médicale ; doublement du nombre de maisons de santé (45 millions sur 3 ans) ; encourager les futurs médecins à réaliser une quatrième année de formation dans les zones peu denses.
- Culture : mise en place d'un plan en faveur de l'ingénierie culturelle en ruralité (recrutement de 60 Volontaires Territoriaux en Administration).
- Habitat et logement : création d'une prime de sortie de vacances de 5 000 euros à condition que des travaux de réhabilitation soient réalisés, accompagnement d'opération prévues par les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) à la hauteur de 10 millions d'euros sur 5 ans.

Axe 4 : Les zones de revitalisation rurales (ZRR)

- Les ZRR s'établissent selon un zonage que le gouvernement identifiera après des discussions avec les partenaires (parlementaires, associations d'élus, acteurs économiques). Les ZRR permettent des défiscalisations et exonérations. Le gouvernement souhaite mettre à la focale sur les territoires les plus fragiles.

En conséquence, le CESER recommande aux acteurs du monde rural régional, et en premier lieu à la Région :

- D'évaluer de façon exhaustive les adaptations possibles au contexte régional des propositions de l'Agenda national et du Plan France Ruralités.
- De proposer, dans le cadre de sa compétence d'Aménagement du territoire, à partir d'une concertation large pouvant inclure une consultation citoyenne, un « AGENDA RURAL REGIONAL ». Celui-ci aurait pour objet de définir une stratégie d'ensemble et un plan d'action en faveur des


⁹⁹ Voir annexe 1

territoires à faible densité de la Région, en déclinant les mesures selon les types de territoire et en tenant compte de l'hétérogénéité du monde rural régional.

- De reconnaître à travers cet agenda régional les services et les aménités, autrement dit les bienfaits, apportés par les territoires ruraux, comme le revendique l'Association des Maires Ruraux de France.
- Comme au plan national, d'élaborer une stratégie de développement rural à long terme pouvant prendre la forme d'un agenda rural régional ; ceci dans une perspective de transition écologique en proposant des mesures de valorisation des aménités rurales, et mettant l'accent sur les nouvelles thématiques évoquées dans les fiches-action du chapitre précédent.

4.2 MOBILISER LES DISPOSITIFS DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE ET L'AIDE AUX TERRITOIRES

Pour renforcer la cohésion sociale et territoriale de la Région et répondre aux enjeux du développement rural en Centre-Val de Loire, les pouvoirs publics locaux et régionaux peuvent actuellement avoir recours à différents outils et schémas. Certains d'entre eux ne resteront probablement pas opérationnels jusqu'au terme de notre horizon prospectif, en 2050. D'autres seront appelés à connaître des changements importants dans les années ou les décennies qui viennent, sans que l'on puisse subodorer ce que sera leur évolution au gré des changements politiques. Enfin, de nouveaux dispositifs pourront émerger, en fonction des politiques futures, mais aussi du renforcement d'enjeux pouvant devenir de plus en plus prégnants : on peut penser ici à ceux liés au changement climatique, à la gestion de la ressource en eau, à l'énergie, etc.



Mais quelles que soient les incertitudes sur les évolutions futures des instruments de l'action publique en direction du monde rural, le CESER préconise de s'emparer des dispositifs existants, et de les rendre opérationnels tout en les amplifiant, pour s'engager sur le chemin de la résilience et éviter les scénarios de l'insoutenable.

Certes, les schémas de développement régionaux et locaux, tout comme les dispositifs de soutien aux

territoires suscitent nombre de controverses. Leur efficacité et leur verticalité sont souvent mises en question, surtout en ce qui concerne ceux mis en œuvre par l'Etat. Le fait est que les appréciations portées sur ces dispositifs ne sont pas toutes convergentes¹⁰⁰. Si d'un côté l'action publique, notamment en termes d'offre de services publics (voir la fiche n°6), est souvent perçue comme défavorable au développement des territoires ruraux, *a contrario*, certains observateurs constatent que le soutien aux territoires ruraux s'exprime de façon importante et multiple, et à différentes échelles territoriales¹⁰¹. Quoiqu'il en soit, et sans trancher de façon définitive le débat, on doit admettre, au-delà des considérations comptables et en s'en tenant au vécu des populations, que **les politiques contractuelles de soutien aux territoires ruraux sont indispensables pour corriger les disparités et éviter les fractures territoriales. Elles méritent d'être poursuivies et amplifiées.**

En d'autres termes, les territoires ruraux, surtout ceux très peu denses et hors aire d'influence des pôles, ne peuvent espérer « sortir la tête de l'eau » sans que ne s'exercent en leur faveur diverses formes de **solidarité territoriale** et de transferts de ressources inscrits dans un agenda régional ; ce qui pour autant ne dispense pas ces mêmes territoires d'élaborer démocratiquement, par eux-mêmes et pour eux-mêmes, leur propre **projet de territoire**

¹⁰⁰ Cela n'est pas nouveau, puisque dès 2002, le Sénat écrivait : "l'impression prévaut cependant que l'espace rural s'est beaucoup plus transformé sous l'effet des mécanismes technico-économiques, politiques, sociaux et culturels généraux que sous l'impact des politiques spécifiques d'aménagement de l'espace rural"¹⁰⁰ (Rapport du Sénat n°241, 2002-2003, p.111).

¹⁰¹ Selon Laurent DAVEZIES « L'État est en réalité protecteur en termes d'emplois, de dépenses publiques et de redistribution depuis longtemps. S'il y a eu « abandon » de ces territoires, c'est le fait de leurs entreprises, puis de leurs populations et particulièrement des jeunes. » (La Gazette des communes - avril 2021), mais de son côté, la Cour des Comptes, tout en défendant l'idée qu'il n'y a pas eu d'abandon généralisé des territoires ruraux par les grands réseaux nationaux de services publics, adopte une position intermédiaire et reconnaît que l'État n'a pas su garantir l'accès aux services publics dans les territoires ruraux (L'accès aux services publics dans les territoires ruraux, Cour des comptes, mars 2019).

dans un cadre de **coopération interterritoriale renforcée**.

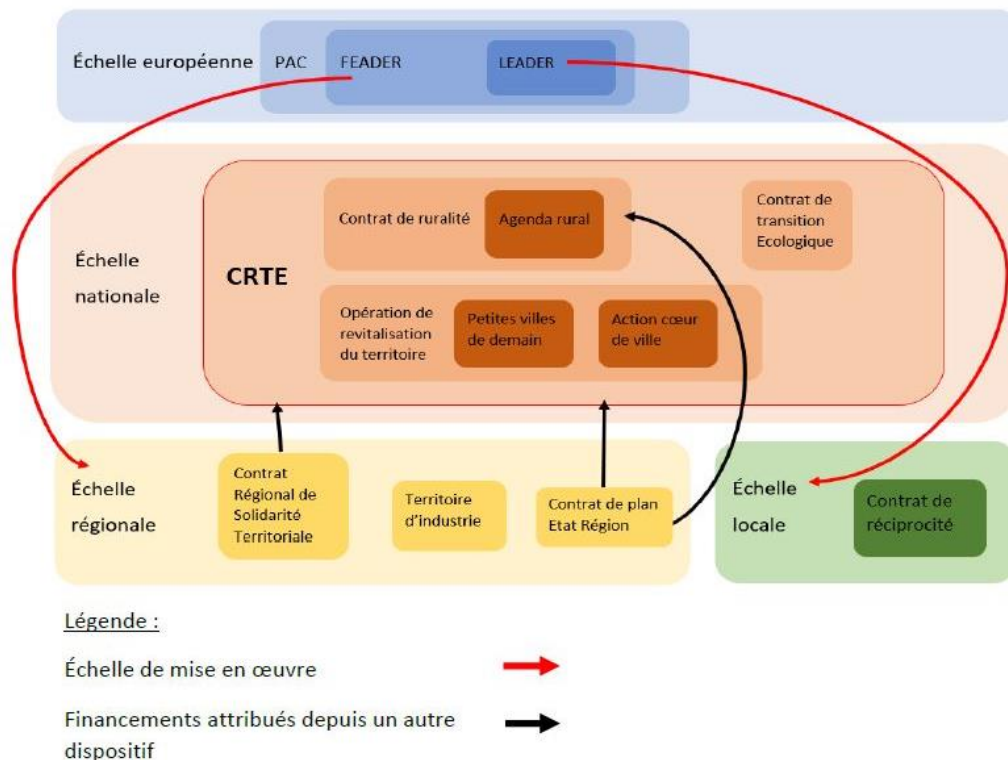
La conjugaison de la décentralisation et de la contractualisation a multiplié les acteurs de l'aménagement et du développement territorial. Emanant à la fois de l'Europe, de l'État et des Régions, les politiques de soutien à la ruralité sont transversales et parfois systémiques.

En conséquence, le CESER propose aux territoires ruraux de faire appel à l'ensemble des dispositifs présentés dans le schéma n° 1 ci-

dessous, dans une perspective de coopération partenariale et multi-échelles.

Cette préconisation nécessite cependant qu'une meilleure information sur l'ensemble des dispositifs soit dispensée en direction des élus locaux, notamment de façon systématique à l'occasion des conférences des Maires. Elle conduit aussi à placer le territoire intercommunal au cœur de l'action tout en systématisant la participation citoyenne et améliorant à cette échelle l'information sur le contenu des dispositifs.

Schéma n° 1 : Les principaux dispositifs de contractualisation dont peuvent bénéficier les territoires ruraux (source : Atelier Polytech 'Tours, DAE5 – ITI, 2021)



Pour chaque niveau d'intervention, les pages qui suivent proposent aux acteurs du développement rural des recommandations à adapter localement à chaque réalité territoriale. Ces recommandations se déclinent en cinq points qui concernent :

- La mobilisation des aides européennes.

- Le recours aux dispositifs de contractualisation de l'Etat.
- L'appui de la Région au développement de ses ruralités.
- Le soutien des Départements.
- L'appui des métropoles à travers les contrats de réciprocité.


4.2.1 Mobiliser les aides européennes

FAIRE APPEL AUX FONDS STRUCTURELS POUR FINANCER LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAL

La Commission européenne a présenté, en juin 2021, une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE, qui recense les défis et les problèmes auxquels elles sont confrontées. S'appuyant sur de vastes consultations prospectives des citoyens et d'autres acteurs des zones rurales, la vision présentée par la Commission européenne propose un **pacte rural** et un **plan d'action rural**, dont l'objectif est de faire de nos zones rurales des régions plus fortes, connectées, résilientes et prospères, en ayant recours aux moyens (un tiers du budget européen) de la politique dite de « cohésion » territoriale que sont les fonds structurels, en particulier du FEDER et du FSE¹⁰² qui peuvent venir en appui d'opérations de développement rural.

Autrefois zoné et de fait réservé aux territoires défavorisés ou en mutation (notamment industrielle), le FEDER, géré par la Région, autorité de gestion depuis 2014, peut aujourd'hui bénéficier à l'ensemble des porteurs de projets de la région. Quant au FSE, le contenu de son programme ainsi que sa gestion découlent « *d'une ligne de partage* » établie entre les services déconcentrés de l'État et les services de la Région. La Région est de ce fait en capacité de favoriser l'utilisation de ces ressources au bénéfice des territoires ruraux.

Toutefois, les milieux ruraux se sentent souvent lésés par rapport aux milieux urbains car ceux-ci peuvent mobiliser plus d'ingénierie pour répondre aux exigences des dossiers européens. Selon Christophe MOREUX, directeur du Pôle territoires et cohésion de l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe), auditionné par la Section Prospective, il s'agit-là plus d'une impression que d'une réalité démontrée. Mais quoiqu'il en soit, le constat s'impose que nombre de territoires ruraux aux échelons communal et intercommunal rencontrent des difficultés liées à un manque de connaissance et d'ingénierie pour porter leurs projets au niveau européen et tirer parti des opportunités offertes par le FEDER et le FSE.



C'est pourquoi, le CESER prend acte de la volonté de l'autorité de gestion qu'est la Région d'intensifier son appui au montage des dossiers de demande de financement européen par des collectivités rurales démunies des capacités d'ingénierie nécessaires. A cet égard, **il salue la création des Maisons de la Région** dans les Départements qui constituent un bon relais en direction des porteurs de projet à faire financer par les fonds structurels. Il souhaite que les moyens en soient pérennisés et amplifiés.

MOBILISER LES RESSOURCES DU DEUXIEME PILIER DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) POUR DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Au-delà de la politique de cohésion, la PAC, parce qu'elle bénéficie aux agriculteurs et soutient les zones rurales, n'est pas sans impact sur les dynamiques de développement rural. Alors que le « premier pilier » de la PAC concerne le soutien des marchés et des revenus agricoles, le deuxième pilier a pour objectif de soutenir le dynamisme socio-économique des territoires ruraux. Grâce au programme Leader, une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de

revitaliser les zones rurales et de créer des emplois, alimenté par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) le soutien de l'UE aux territoires ruraux englobe un large panel de mesures cofinancées par l'État et la Région, allant de la modernisation des exploitations à la promotion du tourisme rural, en passant par la formation des agriculteurs, les aides à l'installation ou encore l'agriculture biologique (voir encart n°13 ci-après).

¹⁰² Il est à noter que le Centre-Val de Loire n'est pas éligible au Fonds de Cohésion, proprement dit, qui ne concerne que les pays dont le PIB par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne européenne.

Encart n°13 : Le FEADER et LEADER, outils de la politique de soutien au développement rural

Le FEADER est l'instrument financier de cette politique. Pour la période 2023-2027 et de manière globale : 1 308 millions d'euros seront dédiés à l'intervention de l'État et 700 millions d'euros dédiés à l'intervention gérée par les Régions. Bien que ne relevant pas strictement de la politique de cohésion, le FEADER a pour objectif de contribuer au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant. En Centre Val de Loire, l'enveloppe FEADER 2014/2020 était de 353 M€, enveloppe à laquelle s'ajoute un programme de transition doté de 144,3 M€ sur la période 2021/2022. Elle permet de financer le programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale – programme créé en 1991), et à travers lui de participer à l'activation de l'ensemble des leviers de développement décrits dans les fiches du chapitre précédent.

Ce programme a été administré par l'État pendant une longue période de 1995 à 2013, mais est géré depuis par les Conseils régionaux.

Partout en Europe, les territoires bénéficiant du programme LEADER sont sélectionnés sur la base d'un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'acteurs publics et privés et proposant un programme d'actions exemplaires. Pour la période 2023-2027, la Région Centre-Val de Loire a retenu 20 GAL (au lieu de 23 pour la période 2014 – 2020), correspondant par obligation aux territoires qui bénéficient déjà d'une contractualisation avec la Région Centre-Val de Loire : Syndicats de Pays, Parcs Naturels Régionaux, Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux, Communauté de Communes et certaines Communautés d'Agglomération (voir liste ci-dessous). Les métropoles avaient été exclues de l'appel à candidature.

Dépt	GAL 2023-2027	Territoires du périmètre de candidature 2023-2027	Enveloppe par GAL	Enveloppe 2014-2020 ramenée à 5 ans
18	Berry St Amandois	Pays Berry St Amandois	818 000	714 286
18	Berry Val de Loire	Pays Loire Val d'Aubois Pays Sancerre Sologne	1 135 000	857 143
18	Centre-Cher	PETR Centre-Cher	1 785 000	1 428 571
28	Agglo de Dreux	Agglo du pays de Dreux	872 000	714 286
28	Beauce Dunois	Pays Dunois Communauté de Communes Cœur de Beauce	1 214 000	928 571
28	Perche d'Eure-et-Loir	Pôle territorial du Perche	950 000	857 143
36	Brenne	PNR de la Brenne	894 000	805 303
36	Castelroussin Valençay	Pays Castelroussin Val de l'Indre Pays Valençay en Berry	1 423 000	1 142 857
36	Issoudun	Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne	626 000	571 429
36	La Châtre	Pays La Châtre en Berry	728 000	642 857
36	Val de Creuse -Val d'Angli	Pays Val de Creuse -Val d'Anglin	515 000	480 411
37	Chinonais	Pays du Chinonais	766 000	642 857
37	Loches Sud Touraine	CdC Loches Sud Touraine	774 000	642 857
37	Loire Nature	Pays Loire Nature	882 000	714 286
37	Loire Touraine	Pays Loire Touraine	1 030 000	857 143
37	Touraine Vallée de l'Indre	CdC Touraine Vallée de l'Indre	380 000	285 714
41	Des Châteaux	Pays des Châteaux	1 155 000	928 571
41	Grande Sologne	Pays Grande Sologne	662 000	571 429
41	Vallée du Cher et du Romorantinois	Pays Vallée du Cher et du Romorantinois	905 000	714 286
41	Vendômois	Pays Vendômois	784 000	642 857
45	Forêt Orléans Loire Solog	PETR Forêt Orléans Loire Sologne	1 135 000	928 571
45	Loire Beauce	PETR Loire Beauce	837 000	714 286
45	Pithiverais et Gatinais	PETR Beauce Gâtinais PETR Gâtinais Montargois	1 380 000	928 571
			21 650 000	

L'enveloppe financière dont bénéficiera LEADER en Centre-Val de Loire sera de 22,15 M€ dont 0,5 M€ iront aux projets de coopération entre territoires. 21,65 M€ seront donc redistribués entre les GAL eux-mêmes.

La réussite de LEADER comme programme de développement des territoires ruraux est citée en exemple dans les rapports d'évaluation d'un grand nombre de localités et par les acteurs de terrain auditionnés pour

l'élaboration de la contribution du CESER sur LEADER en 2022. Malgré les lourdeurs administratives et les délais de paiement lents, Il permet de mettre en place des projets d'animation culturelle ou touristiques, par exemple.

Pour conclure, sa longévité et sa gouvernance, ses innovations font de LEADER un vrai levier de développement territorial¹⁰³ que la Région peut mobiliser pour atteindre ses objectifs de soutien au développement des territoires ruraux, en souhaitant la pérennisation de ces aides au-delà de l'échéance de 2027.



Sous réserve de la pérennisation du programme au-delà de 2027, et dans l'esprit de son avis de 2022 sur la mise en œuvre du programme¹⁰⁴, le CESER souhaite que la Région Centre-Val de Loire puisse négocier avec l'UE une amplification du programme LEADER, tout en introduisant une plus grande sélectivité territoriale au bénéfice des territoires les plus en difficulté. Le CESER souhaite que soit examiné la possibilité d'un pré-financement par la Région des projets retenus.

4.2.2 Permettre aux territoires ruraux de tirer parti de la restructuration des dispositifs contractuels de soutien, créés et gérés par l'État

REPENSER LES POLITIQUES CONTRACTUELLES EN FAVEUR DES TERRITOIRES RURAUX.

En France, la politique d'aménagement du territoire a profondément évolué à travers le temps, tant dans ses orientations que dans les « outils » et moyens utilisés. La contractualisation est devenue au fil des années le mode opératoire principal de l'État, avec pour ce qui concerne le développement rural la mise en place des contrats de ruralité en 2016, puis des contrats « Action cœur de ville » en faveur des villes moyennes en 2018 et parallèlement la création des pactes État-

métropoles (lancés en 2016), et enfin, dans un souci de simplification, des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) destinés à regrouper tous les systèmes d'aide de l'État. Toutefois, l'ambition de clarifier et de simplifier le système semble pour le moment difficile à appréhender et donne l'impression d'un empilement et d'un enchevêtrement des dispositifs antérieurs plus que d'une véritable intégration.

Encart n°14 : De la mise en œuvre des contrats de ruralité aux contrats de relance et de transition écologique (CRTE) : Des outils évolutifs au service de la revitalisation rurale

La création des contrats de ruralité est partie de deux constats, dont on peut penser qu'ils gardent encore aujourd'hui de leur actualité, en particulier au sein de la Région CVL : d'une part, la France rurale faisait (et fait toujours) face à des problèmes structurels : déclin démographique, vieillissement de la population, déclin économique, etc. D'autre part les dispositifs d'aide, jugés inadéquats, ne prenaient pas en compte la ruralité dans sa globalité.

C'est pourquoi, pour la période 2017-2020, les contrats de ruralité se sont vu assigner la mission de soutenir les projets stratégiques locaux et de fédérer les acteurs des territoires ruraux autour des thèmes suivants : Accès et services de soins, cohésion sociale, transition énergétique, mobilité et accessibilité, attractivité du territoire et revitalisation des bourgs centres.

¹⁰³ Etude d'efficacité des dispositifs d'appui au territoires ruraux, Emma LANNEAU-AHMADI, Polytech Tours, stagiaire auprès du CESER Centre-Val de Loire, 2022

¹⁰⁴ Référence précise à indiquer

La Région Centre Val de Loire a bénéficié en 2017 d’une enveloppe de 8,6 millions d’euros, soit 4,6 % de l’enveloppe nationale des financements distribués dans le cadre des contrats de ruralité.

Pour Gwenaël Doré et Mohammed Chahid¹⁰⁵, le bilan de ces contrats est plutôt positif : ils ont servi d’outil de dialogue entre l’intercommunalité et l’État et d’instrument d’échange entre les cofinanceurs (État, Région, Département).

Mais en 2020, les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), des documents contractuels évolutifs signés par l’État et les acteurs territoriaux pour coordonner et planifier l’action publique locale à l’échelle d’un bassin de vie se sont substitués aux contrats de ruralité, avec l’objectif de répondre à deux défis majeurs dans les territoires. Le premier vise la réussite du « Plan de relance » à l’échelle territoriale avec pour finalités la transition écologique et la cohésion territoriale. A ce titre, les CRTE peuvent paraître entrer en conformité avec les enjeux du développement rural que l’on rencontre dans la Région Centre-Val de Loire. Le deuxième défi consiste à regrouper les démarches contractuelles existantes. Comme l’explique la circulaire du 20 novembre 2020 : « la politique interministérielle de contractualisation avec les collectivités territoriales s’est au fil des années déployée en recourant à un nombre élevé d’outils... » et la situation actuelle « rend peu lisible l’action de l’État sur les territoires... ».

Les conséquences concrètes consisteront en l’intégration progressive des autres programmes dans le CRTE : Action cœur de villes, Petites villes de demain, Territoires d’industrie, Agenda rural, Opérations de revitalisation des territoires (ORT) ; le CRTE se substituant aux contrats de ruralité.

Pour la période 2020-2026, 833 CRTE ont été signés majoritairement à l’échelle d’une ou plusieurs intercommunalités, périmètre privilégié par l’ANCT. La signature avec les pôles d’équilibre territoriaux et ruraux (PETR) est également encouragée. D’ailleurs, il faut souligner que l’échelle PETR/SCOT est très conséquente en région Centre-Val de Loire (19 contre 34 portés par un EPCI). En Centre-Val de Loire sur les 42 contrats signés, 11 sont originaires d’Indre-et-Loire, 7 du Loiret, 7 de l’Indre, 7 de l’Eure et Loir, 5 du Loir et Cher et 5 du Cher.

La section prospective a confié une étude pour l’année universitaire 2021-2022 aux élèves-ingénieurs de 5ème année de Polytech Tours (Atelier DAE 5 -Option ITI) encadré par les Professeurs Abdelillah HAMDOUCH et José SERRANO, dont le sujet était : « Le dispositif « Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) » répondra-t-il aux défis des territoires ruraux de demain en Région Centre Val-de Loire ? » Certains des commentaires qui vont suivre reprennent leurs observations.

La transversalité des thématiques choisies devrait permettre des projets plus ambitieux, plus riches que celles primitivement incluses dans les Contrats de ruralité. Elles portent sur la revitalisation urbaine, la réduction des inégalités sociales et territoriales, l’emploi, le développement économique (commerce, artisanat, agriculture...), les mobilités, l’efficacité énergétique, la préservation de la biodiversité, le traitement des friches et terrains pollués, la gestion économe du foncier et la lutte contre l’artificialisation, l’économie circulaire, l’éducation, la culture, l’accès aux services publics, la santé, l’alimentation durable, l’aménagement numérique... Il apparaît donc que le CRTE en tant que dispositif contractuel couvre l’ensemble des leviers de développement énumérés dans le chapitre précédent et peut donc être utilisé comme moyen de leur activation.

Les étudiants ont observé, à travers leurs enquêtes en Centre-Val de Loire, que les thématiques qui reviennent majoritairement sont le numérique, l’environnement, les mobilités, l’aide aux TPE/PME et l’emploi. La problématique environnementale s’avère être la plus présente dans les projets étudiés ce qui correspond à un effet attendu du dispositif.

Mais, aucun financement spécifique dédié au CRTE n’a été mis en place, ce qui en limite la portée. Les crédits mobilisables pour les investissements sont ceux du Plan de relance dont la DSIL « relance », de la DSIL¹⁰⁶

¹⁰⁵ *Le renouvellement de la contractualisation territoriale de l’État français, Gwenaël Doré et Mohammed Chahid : les contrats de ruralité, Économie Rurale, N°369, 2019.*

¹⁰⁶ *Dotations de soutien à l’investissement local*

« classique », de la DETR¹⁰⁷, du FNADT¹⁰⁸, d’autres crédits de l’État de droit commun (transition écologique, santé, culture...), des partenaires publics et privés, des collectivités territoriales et des fonds européens.

Pour les territoires ruraux, intégrer ce type de démarche se révèle complexe et l’accompagnement à l’ingénierie est essentielle à la mise en œuvre du CRTE au cours de toutes ses phases (élaboration, mise en œuvre, concertation, animation, pilotage, montage opérationnel de projets, évaluation...). C’est pourquoi l’Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a mis en place avec ses partenaires ADEME¹⁰⁹ et CEREMA¹¹⁰ un dispositif spécifique d’appui à l’élaboration des CRTE pour les collectivités qui en ont le plus besoin. Ce dispositif prévoit la possibilité de cofinancer un poste de chef de projet contractualisation avec les crédits inscrits dans les volets territoriaux du Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

Point positif en théorie, tout CRTE doit mettre en place un comité de pilotage composé librement selon un accord local. Il est installé pour l’élaboration, l’animation et l’évaluation du CRTE, et se réunit régulièrement pour faire vivre le partenariat et rendre compte des réalisations.

Pour les étudiants, le dialogue entre les acteurs a plutôt été un frein dans l’élaboration et l’exécution de tels contrats car la multiplicité des interlocuteurs a parfois complexifié les démarches.

Dans la perspective de la revitalisation des territoires ruraux au sens large, deux programmes de l’Etat, désormais inclus dans le CRTE, méritent une attention particulière : Action cœur de ville (ACV) lancé en 2018 et Petites villes de demain (PV) créés en 2020. Ces deux programmes, à des échelles différentes, ont l’ambition commune d’améliorer les conditions de vie des habitants, tout particulièrement dans les petits centres urbains

polarisant des territoires ruraux. En conséquence, ils sont conçus pour renforcer le maillage territorial des petites villes et des bourgs ruraux. Le programme Petites villes de demain vise plus particulièrement les petites communes et les territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et dans la transition écologique (voir encart n° 15 et carte n° 20).

Encart n° 15 : Zoom sur les programmes Action cœur de villes et Petites villes de demain

Action cœur de ville (ACV) :

Objectif : l’objectif principal est de redynamiser le centre des villes moyennes autour de 5 axes : l’habitat, le commerce, les mobilités, les espaces publics et les équipements. Le plan initialement prévu pour 5 ans (2018-2022) est prolongé jusqu’en 2026.

Portée : en 2018, 222 villes (les communes principalement) ont signé des conventions-cadres pluriannuelles avec le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. L’ORT (Opération de revitalisation de territoire) est l’outil de facilitation des procédures, qui permet l’accélération des projets.

Financement : À travers ce plan, l’État joue un rôle de facilitateur pour permettre aux territoires de développer leurs propres projets. Cinq milliards d’euros ont été mobilisés à l’échelle nationale sur cinq ans, dont 1 milliard d’euros de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 millions d’euros de prêts, 1,5 milliard d’euros d’Action logement et 1,2 milliard d’euros de l’Agence nationale de l’habitat (Anah)

Gouvernance : l’échelle locale (échelle de décision, exécutifs de la commune et de son intercommunalité), échelle régionale (majoritairement l’échelle du financement) et l’échelle nationale principalement animée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales).

¹⁰⁷ Dotation d’équipement des territoires ruraux

¹⁰⁸ Fonds National d’Aménagement et de Développement du Territoire

¹⁰⁹ Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie

¹¹⁰ Centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement

Petites villes de demain (PV) :

Objectif : l'objectif principal est d'accompagner sur 6 ans (2020-2026) les petites communes et les territoires alentours sur des trajectoires dynamiques et dans la transition écologique. Le programme est destiné aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité.

Portée : 1 600 communes-intercommunalités (binômes) en 2021, l'ANCT pilote la démarche nationale. Le plan comprend 181 mesures à déployer d'ici la fin 2022 afin d'améliorer le quotidien des habitants de ces territoires. Les mesures portent sur des questions de santé, de numérique, de commerce, de jeunesse, de services publics et de mobilité.

Financement : le budget s'élève à 3 milliards d'euros (crédits qui résultent des ministères de la cohésion des territoires et de la transition écologique, la Banque des territoires, L'ANCT, le CEREMA et l'ANAH). 250 millions d'euros sont dédiés à l'ingénierie pour lancer et consolider les projets.

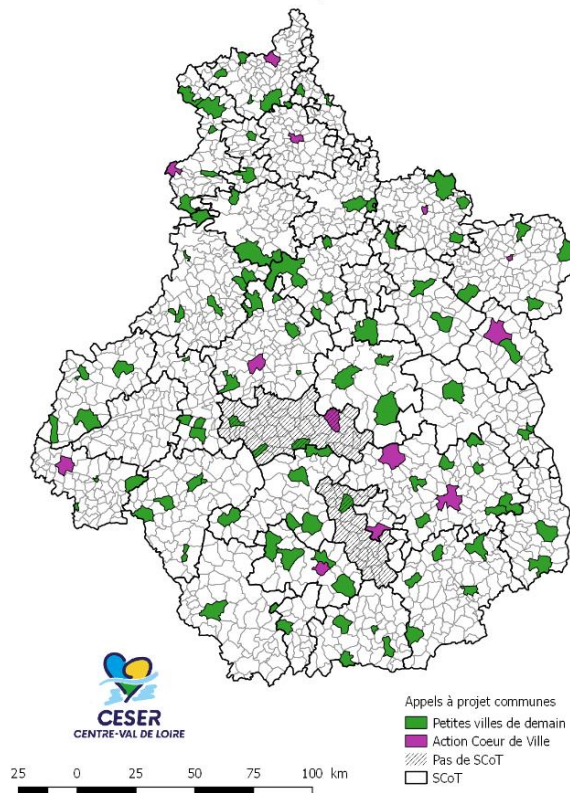
Pilotage : l'accès à un réseau grâce au Club Petites villes de demain permet le partage d'expériences et la montée en compétence des bénéficiaires.

La répartition spatiale des actions Cœurs de ville et Petites villes de demain est relativement homogène sur l'ensemble du territoire national, mais aussi régional (carte n° 20). En Centre-Val de Loire, tous les périmètres de SCoT ont au moins

une commune bénéficiaire. Néanmoins, il reste un important « gisement » potentiel de petites villes et de gros bourgs qui pourraient prétendre en bénéficier.

Carte n° 20 : Communes bénéficiant des programmes « Action cœur de ville » et Petites villes de demain » mis en œuvre par l'ANCT en Centre-Val de Loire

Programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain, en 2022





Le CESER considère comme nécessaire une évolution des CRTE, ou des dispositifs futurs qui en prendront le relais, **vers des formes plus intégrées de coopération Etat-Collectivités**, ce qui nécessite un dialogue plus constant et plus approfondi entre les services de l'Etat et les collectivités rurales, en apportant à celles-ci des capacités d'ingénierie plus importantes (en particulier par des financements de postes). Il serait également souhaitable que les dispositifs Action cœur de ville, et surtout Petites villes de demain, puissent être élargis à un plus grand nombre de petites villes et de gros bourgs maillant les bassins de vie les plus ruraux (voir fiche n° 2). Il convient de prévoir la participation des Conseils de développement au pilotage de ces contrats

EN COMPLEMENT DES PROCEDURES CONTRACTUELLES : MAINTENIR UN SOUTIEN DES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES PAR LE BIAIS DE LA FISCALITE, AVEC LE RENOUVELLEMENT DES ZRR (ZONES DE REVITALISATION RURALE)

Indépendamment des dispositifs contractuels, l'Etat a recours à des mesures fiscales et sociales en vue de revitaliser les territoires ruraux les plus fragiles. C'est ainsi que la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995 a créé les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), au sein desquelles s'appliquent des mesures spécifiques de développement économique (voir encart n° 16). En dépit d'une complexité jugée excessive par de nombreux élus, d'une méconnaissance importante du dispositif et de la modestie des aides apportées,

l'Association des Maires Ruraux de France a souhaité que les ZRR soient pérennisées après 2024, tout en adaptant le dispositif en vue d'un classement à l'échelle communale et non plus des EPCI, et en ciblant mieux les zones très peu denses. La Première Ministre, Elisabeth Borne, dans son annonce du 15 juin 2023 concernant le lancement du Plan France Ruralités a fait droit à cette requête, précisant que le zonage sera revu après concertation avec les partenaires (parlementaires, associations d'élus, acteurs économiques)

Encart n°16 : Les ZRR, un dispositif d'aide fiscale à maintenir

Depuis leur redéfinition en 2018, les ZRR regroupent des territoires ruraux présentant d'importantes difficultés économiques et sociales et ayant en commun faible densité démographique, déclin de leur population totale ou active, et forte proportion d'emplois agricoles.



Carte n° 21 : Répartition spatiale des ZRR en France métropolitaine, selon le classement de 2017

La carte n° 21 des territoires placés dès 2017 en ZRR reflète très directement celle des territoires ruraux présentant les indices de fragilité les plus élevés. On y retrouve la « diagonale des faibles densités », en particulier en Centre-Val de Loire, où l'on peut observer une forte concentration des zones éligibles principalement dans la moitié sud de la Région, et à un moindre degré sur sa frange occidentale.

L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'installation et le maintien d'entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales : Toute entreprise située ou qui souhaite s'implanter dans une ZRR bénéficie d'exonérations fiscales (impôts et cotisations patronales) sous certaines conditions.



Le CESER considère qu'en tout état de cause le principe d'un appui direct et sélectif aux territoires ruraux les plus fragiles et directement confrontés aux risques de désertification auquel répondent les ZRR est à retenir au cours des années futures.

Enfin, comme indiqué dans la fiche n° 4 il est très souhaitable que les territoires ruraux puissent faire appel au « **Fonds vert** » récemment mis en place par l'Etat pour financer leurs actions de transition écologique. Rappelons que ce fonds créé en 2022 est doté de 2 milliards d'Euros, répartis selon 3 axes (840 millions pour des actions de performance environnementale, 285 millions pour l'adaptation au changement climatique, 840 millions pour l'amélioration du cadre de vie, auxquels s'ajoutent 35 millions d'aides à l'ingénierie). Outil simple et déconcentré (la gestion en a été confiée aux

Préfets), le fonds est pérennisé pour une durée de 5 ans, et il faut espérer qu'il puisse être renouvelé au-delà de cette échéance. Complémentaire des autres dotations de l'Etat (DETR, DSIL) dont bénéficient déjà les collectivités rurales et des apports de la Banque des territoires, le Fonds vert permet aux collectivités - toutes sont éligibles- qui y font appel sans avoir à attendre un appel à projets, de s'engager plus activement dans la transition énergétique, notamment à travers différents types d'opérations¹¹¹.

4.2.3 Renforcer le soutien de la Région aux territoires en vue de renforcer la cohésion régionale¹¹²

La Région Centre-Val de Loire dispose de moyens d'action pour activer les leviers du développement rural, en s'appuyant sur ses propres schémas stratégiques d'aménagement et de développement (SRADDET, SRDEII, etc.), et ses propres procédures contractuelles, en particulier les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST).

Ainsi, le Conseil Régional a adopté en novembre 2022, une nouvelle génération de Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) pour la période 2023-2028, cette mesure s'inscrivant dans un projet plus large de refondation de sa politique territoriale, visant à renforcer sa proximité et sa

solidarité avec les territoires, et la visibilité de son action en direction des territoires locaux.¹¹³

Toutefois la politique contractuelle de la Région s'exerce aussi au travers de la signature de différents contrats distincts des CRST, tels que les conventions Région-Départements, le Contrat de Plan Etat-Région (CPER), la mobilisation des crédits du dispositif A VOS ID. L'organisation de transferts d'expériences et d'échanges en mobilisant certains réseaux d'acteurs tels que le réseau Oxygène (Lab des initiatives devenu Lab des transitions) participe aussi de l'action territoriale de la Région.

Encart n°17 : Les contrats régionaux de solidarité territoriale : un appui de la Région au développement des territoires ruraux

Les CRST, ont permis au cours de leur dernière génération (2014- 2022)¹¹⁴ :

- D'engager plus de 335M€ de subventions régionales à travers 5500 dossiers pour accompagner les trois priorités thématiques alors retenues (1° - développer l'emploi et l'économie, 2° - Favoriser le mieux-être social, 3° - renforcer le maillage urbain et rural)
- D'accompagner des projets de territoires en faveur de la transition écologique (30M€ entre 2014 et 2022 pour le Plan isolation pour les bâtiments publics, 7 000 logements sociaux rénovés thermiquement, 12,9M€ engagés pour les Trames Vertes et Bleues...),

¹¹¹ Valorisation des biodéchets, rénovation de l'éclairage public, rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, prévention des risques d'incendie, renaturation des villes et des villages, plateformes de co-voiturage, recyclage foncier, accompagnements de la stratégie biodiversité 2030

¹¹² Ce paragraphe reprend pour une part les termes de l'avis voté par le CESER le 7 novembre 2022, dont le rapporteur était le Vice -Président du CESER, Pierre Allorant

¹¹³ C'est pourquoi la révision du cadre d'intervention des CRST s'est accompagnée de la transformation des Espaces Régionaux Centre-Val de Loire, en maisons de la Région dans les 6 départements, d'une part, et de mesures spécifiques de soutien à la création de tiers-lieux sur l'ensemble du territoire

¹¹⁴ Sources : rapport de M. le président du Conseil Régional à la séance plénière du Conseil Régional des 9 – 10 novembre 2022

- D’apporter 26M€ pour le déploiement du Très Haut Débit (THD),
- De soutenir l’implantation ou le développement d’équipements culturels ou sportifs,
- De financer 53 Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP) concernant 25 de ses territoires de contractualisation,
- D’appuyer l’animation et l’ingénierie territoriales (6,6M€ pour l’animation territoriale et 30 agents de développement recrutés),
- D’apporter des aides à l’ingénierie pour faire émerger des réponses nouvelles sur les territoires dans un cadre coopératif ou participatif, avec le dispositif A VOS ID
- D’organiser des transferts d’expériences et d’échanges entre acteurs territoriaux via le réseau régional Oxygène
- etc.

La mise en œuvre de la nouvelle génération de CRST à partir du milieu de 2023 bénéficiera d’une enveloppe de 400M€ sur une période de 6 ans, maintenant un engagement fort de la Région pour le développement et l’accompagnement des territoires infrarégionaux. Des fonds issus du dispositif A VOS ID seront également mobilisés.

Il est à noter que la Région Centre-Val de Loire souhaite stimuler à travers les CRST les projets en faveur de la sobriété foncière et adapter, en l’intensifiant, l’offre de services publics de proximité ; ces deux objectifs impliquant directement les territoires ruraux. De même, dans le cadre de la priorité de renforcement des services publics de proximité, il est prévu de poursuivre le déploiement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) en réponse au déficit avéré de l’offre de soins dans les territoires à faible densité.

Le processus d’élaboration de ces nouveaux CRST s’effectuera en plusieurs phases :

- En premier lieu via l’élaboration d’une convention d’objectifs et de moyens signée entre la Région et les représentants du Bassin de vie¹¹⁵ (Pays/PETR, EPCI et le cas échéant le Pôle d’équilibre et de centralité et/ou le PNR) établie pour une durée de 6 ans.
- En deuxième lieu, via des contrats de 3 ans, renouvelables une fois, signés avec les EPCI et dans lesquels seront déclinés les projets contractualisés : chaque EPCI, en association avec le Pays/PETR, formalise le projet de contrat qui est discuté de façon itérative avec la Région ;
- En dernier lieu, à l’issue du contrat de 3 ans, l’EPCI doit fournir un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre du contrat.

Pour la prochaine génération de CRST, l’échelle territoriale retenue, celle du bassin de vie, totalement pertinente dans son principe, peut susciter des interrogations. De fait, la recherche de la bonne maille de contractualisation est une question qui se pose dans toutes les Régions. Depuis 2016, beaucoup d’entre elles, ont révisé leur mode de contractualisation en s’appuyant sur les Communautés de communes ou d’agglomération.

Les contrats territoriaux mis en place par les Régions dessinent un « paysage bigarré », selon la formule de G. Doré¹¹⁶. En Centre-Val de Loire, la

délimitation des 25 nouveaux bassins de vie comme périmètre de référence sera-t-il à même d’apporter plus de cohérence et d’efficience à la territorialisation de l’action régionale ? Seul un premier bilan au terme des 3 premières années de cette nouvelle contractualisation, soit courant 2026, permettra de répondre précisément à cette question, et de savoir si le nouveau découpage de la Région en 25 bassins, privilégiant le regroupement d’EPCI, aura permis de renforcer la portée des CRST, et si l’on peut envisager d’aller vers une harmonisation des périmètres des territoires d’intervention et des intercommunalités.

¹¹⁵ Le bassin de vie est déterminé comme le niveau de concertation pour la préparation et la mise en œuvre des CRST (25 BV définis par la Région en Centre-Val de Loire), car c’est un espace cohérent avec les SCOT, les bassins de mobilité (hors 37, où les bassins de mobilité épousent plutôt le périmètre des EPCI) et les CODEV. La Région a ainsi essayé de rationaliser les périmètres retenus afin d’avoir une certaine cohérence et robustesse de son action territoriale (taille critique). Toutefois, les bassins de vie retenus ne correspondent pas aux bassins de l’INSEE, ce qui est regrettable. En effet, les bassins de vie de l’INSEE en cours de redéfinition, au moment de la rédaction de ces lignes, serviront de base à la déclinaison des politiques de l’Etat...

¹¹⁶ Voir Gwenaél Doré « Les régions françaises et le soutien aux territoires depuis 2016 », Revue d’Economie Régionale & Urbaine, 2020.

RENFORCER LES PRIORITES REGIONALES PRISES EN COMPTE PAR LES CRST

Les priorités d'intervention dans le cadre des CRST sont définies par les stratégies territoriales de la Région, au premier rang desquelles le SRADET, comme dans les stratégies plus sectorielles (Plan santé publique, plan vélo, plan en faveur des nouvelles mobilités, SRDEII actualisé fin 2022, Stratégie régionale de l'alimentation, etc.), ou encore dans les engagements pris dans le cadre de la déclaration d'urgence climatique et sociale de décembre 2021.

Ces priorités d'intervention devront être partagées au sein de chaque bassin de vie, au cours de la concertation préalable à la signature de chaque contrat. Elles concernent principalement (sans ordre hiérarchique) :


- **La transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique** (40% des crédits régionaux seront mobilisés en faveur de cette priorité)
- **L'adaptation et l'intensification de l'offre de services publics de proximité.**

Ces deux grandes priorités se déclinent elles-mêmes en actions qui pourront être intégrées dans les contrats. Mais les priorités régionales pourront également s'exprimer de façon plus transverse dans le cadre des contrats sous formes de conditionnalités (énergétiques, sociales, tarifaires en faveur des jeunes, etc.) et de bonifications pour les projets de réhabilitation des logements utilisant le bois ou les matériaux biosourcés.

Il convient aussi de relever que, aussi bien pendant la phase d'élaboration de la convention d'objectifs et de moyens, que lors de la mise en œuvre du contrat, les communes seront associées sans exclusive aux délibérations, via les Conférences des Maires des EPCI inclus dans les Bassins de vie.


Les CRST apparaissent clairs, faciles à mobiliser et rapides dans le paiement, selon les dires des responsables locaux interviewés par les étudiants de Polytech Tours. Si aucun de ces contrats ne se

destine exclusivement aux territoires à faible densité, c'est en fait à travers le contenu concret des actions que s'organise l'aide au développement des territoires ruraux apportée par les CRST.



C'est pourquoi, le bilan des CRST étant apprécié positivement, et mieux perçu par les acteurs locaux, le CESER considère comme souhaitable leur reconduction en cours, et leur pérennisation au-delà de 2028, sous réserve de l'évolution future des compétences régionales, en en faisant un instrument de cohésion territoriale et de développement rural. Le CESER propose d'aller vers une harmonisation des périmètres des CRST avec les territoires « institutionnels » que sont les intercommunalités et les territoires de projet, lors des prochaines reconductions du dispositif.

Enfin, au-delà de son rôle en matière de planification stratégique, via le SRADET et autres schémas territoriaux, ou de soutien direct aux projets, comme le réalisent les CRST (ou tout autre forme de procédure contractuelle qui viendrait à les remplacer), la Région doit aussi inciter les acteurs locaux à s'engager dans la voie d'un développement rural plus solidaire et plus cohésif, tant il est vrai que celui-ci ne peut résulter que d'une multiplicité d'initiatives convergentes impliquant les collectivités, mais aussi les entreprises, le milieu associatif, et les citoyens eux-mêmes.



C'est dans cet esprit que le CESER propose que soit instauré, comme dans la Région Grand Est¹¹⁷ un Prix régional des solidarités rurales, permettant de mettre en valeur les « bonnes pratiques » et les initiatives innovantes en matière de redynamisation des territoires ruraux.

¹¹⁷ Le Prix Régional des Solidarités Rurales de la Région Grand Est est un concours ouvert aux associations, aux groupements, aux entreprises, aux collectivités et à leurs établissements qui, dans les communes rurales de la région, œuvrent pour soutenir l'initiative économique, sociale ou environnementale dans le but de dynamiser les territoires ruraux et d'améliorer les conditions de vie des habitants. Délivré par le CESER Grand Est, le prix est doté en 2023 de 67 000 euros, mais sa portée est avant tout symbolique en permettant de valoriser les initiatives les plus porteuses, à l'échelle des ruralités régionales. Pour plus de précisions, se reporter à : <https://www.ceser-grandest.fr/prix-des-solidarites-rurales/>

4.2.4 Le soutien (non contractuel) des départements aux territoires ruraux

Le champ d'action des départements a été réduit par la suppression, opérée par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), de sa clause générale de compétence qui leur accordait une large capacité d'intervention, au profit de compétences limitativement circonscrites par le législateur. Toutefois, les départements ont su jouer de leur compétence de « solidarité territoriale », notion malaisée à définir, pour accompagner financièrement des communes et/ou des intercommunalités et pour apporter un appui en matière d'ingénierie technique dans le montage et la conduite des projets locaux, notamment via les Agences Techniques Départementales (ATD).

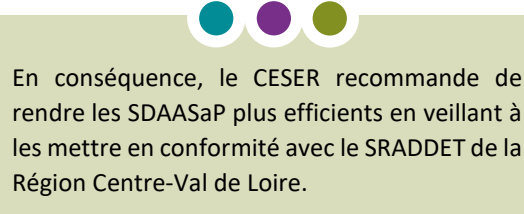
De plus, en dehors de l'ATD, le Conseil Départemental a sous sa gouvernance des outils comme ADIL¹¹⁸, CAUE¹¹⁹, SEM¹²⁰ ou EPL¹²¹ départemental actif en opération d'aménagement, OPH¹²² (ex OPAC départemental) ; un tel "outillage" est devenu général (ce n'était pas le cas en Centre-Val de Loire, il y a 15 ans). A titre d'exemple, le CAUE 41 est très engagé dans les études de revitalisation de bourgs-centres et petites villes. En outre, deux départements (37 et 45) ont pris la délégation de compétence "aides à la pierre", pour la part de leur territoire hors métropoles.

On le voit donc le soutien des Départements à leurs ruralités présente un caractère multiforme.

Enfin, la loi NOTRe confie aux départements, l'élaboration en partenariat avec l'Etat d'un **Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASaP)**, visant à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.

Ainsi par exemple, le Département du Loiret a mis en place une assistance à maîtrise d'ouvrage nommée CAP pour aider les communes et intercommunalités à faire grandir leurs projets et à les concrétiser. Le Département apporte ses compétences dans les domaines tels que l'autonomie, l'insertion, le foncier et l'aménagement, l'habitat, la voirie et les réseaux d'eau et l'assainissement, le patrimoine bâti, le numérique et le tourisme.

Mais, force est de constater avec G. Doré (intervention au séminaire CPAT – ANCT de janvier 2022) que les SDAASaP présentent de réelles limites dans leur élaboration et leur mise en œuvre (très faible participation des opérateurs, absence de portée prescriptive, absence d'articulation avec le SRADDET, non-mobilisation des usagers, etc.).



En conséquence, le CESER recommande de rendre les SDAASaP plus efficaces en veillant à les mettre en conformité avec le SRADDET de la Région Centre-Val de Loire.

4.2.5 L'appui des métropoles aux territoires ruraux à travers les contrats de réciprocité

En 2015, un Comité interministériel sur la ruralité instaura les « **Contrats de réciprocité** » liant métropoles et territoires ruraux, donnant ainsi aux premières la capacité de venir en soutien des territoires les environnant dans un « jeu gagnant-gagnant ». En 2017, le « Pacte Etat-Métropoles » inclut un volet de « coopération métropolitaine » pour donner plus de poids aux contrats de réciprocité.

Les EPCI ruraux peuvent par ce biais des contrats de réciprocité apporter une contribution, certes modeste, au rayonnement des métropoles et à la satisfaction de besoins des habitants de ces dernières, tels que, par exemple, accès aux ressources alimentaires via les Plans Alimentaires Territoriaux, gestion et traitement des déchets, création d'itinéraires cyclables, d'espaces récréatifs, structures d'accueil, etc. ; tandis que les territoires ruraux, connaissant un déficit d'ingénierie pour le montage de leurs projets,

¹¹⁸ Agence Départementale d'Information sur le Logement

¹¹⁹ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement


¹²⁰ Société d'Economie Mixte

¹²¹ Etablissement Public Local

¹²² Office Public de l'Habitat

peuvent espérer recevoir de la part des métropoles assistance technique et financière. Actuellement, dans la Région, seule Tours-métropole-Val de Loire s'est engagée dans ce processus en signant 10 contrats de réciprocité avec tous les EPCI du Département d'Indre et Loire, et une deuxième génération de contrats est en cours de négociation. Pour mémoire, rappelons que le CESER dans le rapport sur « Métropolisation et cohésion territoriale » (2020) avait préconisé un élargissement du dispositif aux deux métropoles, elles-mêmes constituées en Pôle métropolitain avec comme parties prenantes la Région et les EPCI du

corridor ligérien, le Pôle pouvant être lui-même en capacité de signer des contrats de réciprocité avec l'ensemble des EPCI de la Région¹²³.



Le CESER suggère aux EPCI ruraux et aux deux métropoles de renforcer leur coopération à travers les contrats de réciprocité, conformément à la préconisation déjà formulée dans le rapport de la section prospective du CESER : Métropolisation et cohésion régionale (octobre 2020).

5. CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Ce dernier chapitre nous a permis d'inventorier les outils principaux de l'action publique, aujourd'hui à la disposition des décideurs - entre autres les élus régionaux - permettant d'activer les leviers de développement en réponse aux principaux enjeux auxquels sont confrontés les territoires ruraux de la Région.

Mais, pour le CESER, si les dispositifs existants de soutien à la ruralité, y compris ceux prévus par le dernier plan gouvernemental France Ruralité de juin 2023 sont à mobiliser pleinement, la nécessité d'un dépassement s'impose, compte tenu de l'ampleur croissante des enjeux, sans commune mesure avec ceux des décennies précédentes ; notamment de ceux qui résultent directement des transitions globales, sociétales et environnementales, tels que le vieillissement démographique ou encore le changement climatique et ses conséquences écologiques et sociales.

Au regard de l'intensité des urgences actuelles (urgence climatique, préservation de la ressource en eau, redynamisation démographique des campagnes, etc.), penser le développement rural à long terme dans une perspective de résilience imposera inéluctablement de faire appel à **l'imagination créatrice** pour « revisiter » les outils de l'action publique en faveur de la revitalisation

des territoires ruraux, et tout particulièrement de ceux à très faible densité de population.

Peu nombreux, relégués à la périphérie de la région, souvent au cœur de la « diagonale du vide » ces derniers sont trop souvent engagés dans une spirale négative de facteurs convergeant vers leur affaiblissement.

Sans **réaction politique volontariste**, impliquant tous les échelons de décision (national et européen, territoriaux et locaux), et surtout cohérente, mobilisant les énergies et les forces vives, ces territoires seront tentés par le découragement et la résignation.

C'est à cet effort général d'imagination et de créativité que le CESER souhaite inviter tous les acteurs du développement rural, à l'instar de l'appel lancé par Zoé Tousterat, conseillère régionale, ayant reçu en 2027 la mission de rédiger une « **stratégie rurale 2040** » pour le Centre-Val de Loire.

Dans le texte qui suit elle nous livre ses premiers éléments de réflexion, au moment de s'engager dans les premières consultations.

¹²³ Pour en savoir plus à ce sujet, voir : Hamdouch, A., & Carrière, J.-P. (2022). *Métropoles—espaces ruraux, des réciprocités sont-elles possibles ? Éclairages à partir du cas de la région Centre-Val de Loire en France. The Journal of Rural and Community Development, 17(2), 54–80.*

« Réinventer le rural : Vers une stratégie régionale 2040 en Centre-Val de Loire. ».

Note de Zoé Tousterat dans sa contribution préliminaire remise à la presse.

« Cette note a pour objet d'esquisser un ensemble de réflexions préliminaires à l'élaboration d'une stratégie régionale de développement rural à l'horizon 2040, associant la Région et l'ensemble de ses partenaires (autres collectivités, acteurs économiques, monde associatif, citoyens, etc.)

Il faut le reconnaître, nombre d'aides financières, dispositifs divers, subventions et contrats de solidarité existent, plus ou moins sollicités selon les territoires (peut-être d'ailleurs un tel empilage complexe gagnerait-il à être simplifié et clarifié ? c'est une question que l'on ne pourra pas esquiver). Le principe de la solidarité entre territoires urbains et ruraux semble acquis (et même chiffré et budgété). Mais un territoire en grande difficulté peut-il retrouver sens dans un avenir borné par la seule quête incessante de financements et de subventions ?

Ou bien l'avenir ne se situerait-il pas plutôt dans un nouveau **contrat social** pour ces zones rurales, incluant de nouvelles fonctions économiques, de nouveaux rapports avec l'espace métropolitain, de nouvelles perméabilités entre urbain et rural ?

Beaucoup de choses restent à inventer, ou à réinventer, à transformer, parfois à réagencer, à travers des **innovations sociétales et organisationnelles**, pour enrayer la dynamique du déclin et de la marginalisation de ces « ruralités profondes » ... Mais surtout de nombreuses traditions ou habitudes sont à réinterroger et à bouleverser.

Cela pourrait paraître relever d'une certaine forme d'utopie, mais le pire danger ne serait-il pas celui de l'immobilisme ?

Pour autant, tout n'est pas à réinventer. Le rôle traditionnel de la campagne est de nourrir les villes ; et l'agriculture n'est pas destinée à disparaître. En revanche, de multiples évolutions sont indispensables, liées aux questions de changement climatique, ou aux questions de souveraineté alimentaire, ou de nouveaux besoins en matière de matériaux bio-sourcés et d'énergie. Ce qui induira des évolutions, parfois lourdes, dans les activités connexes, à l'amont comme à l'aval, et peut aider un peu au repeuplement des campagnes.

Les zones rurales ont aussi vocation à assurer un rôle d'hébergement des travailleurs citadins qui le souhaitent (et d'après les sondages, nombre de citadins sont attirés par une vie rurale) ; une nouvelle conception des « villages-résidences » en quelque sorte se dessine, en rupture avec ce qui se fait aujourd'hui, et sans doute avec un profil d'habitants très différent des classiques banlieues. En conséquence, il va falloir innover pour répondre à leurs attentes en matière de logement, de services et de mobilités.

De même, la fonction récréative des campagnes, aujourd'hui de plus en plus reconnue, représente un champ d'innovations que l'action publique territoriale se doit de prendre en compte en renouvelant les structures d'accueil des citadins (notamment métropolitains) en « désir de nature ».

Tout comme il est impératif de créer, dans le cadre d'une politique de relocalisation bien menée au sein des territoires très peu denses, les conditions d'implantation de nouvelles activités allant de l'artisanat aux PME.

Compte-tenu du processus de vieillissement-fuite des jeunes largement installé dans ces populations peu ou très peu denses, il semble illusoire d'espérer voir s'inverser le phénomène de façon spontanée. Bien au contraire, c'est par une **action volontaire** et là-encore innovante, que l'on pourra renouer avec un dynamisme démographique dans les territoires les moins denses. Cette action est en fait double et s'inscrit à la fois dans une démarche d'expérimentation de **politiques intégrées en direction des jeunes** des territoires ruraux et dans un **effort d'accueil de populations nouvelles**.

Par « politiques intégrées en direction des jeunes », j'entends des politiques publiques construites de manière coordonnée entre différents secteurs d'action publique (éducation, emploi, santé, logement, loisirs, etc.), ainsi qu'entre des acteurs de natures diverses (institutions publiques, organisations de la société civile, entreprises),

dans lesquels les jeunes sont directement impliqués dans leur processus d’élaboration¹²⁴. La mise en œuvre de politiques ciblant spécifiquement les jeunes ruraux est un impératif à inclure dans une stratégie de développement rural de façon à permettre à ceux qui souhaitent pouvoir construire leur vie d’adultes en devenir dans leurs campagnes fragilisées, en prenant leur part à la redynamisation de ces dernières. Il convient de permettre aux jeunes de participer en pleine responsabilité à des projets à fort impact en termes de développement local, qu’il s’agisse, entre autres exemples, de projets culturels ou d’activités nouvelles, en particulier d’activités participant de l’économie sociale ou solidaire et de la transition écologique.

La « politique jeunesse » mise en œuvre pour et par les jeunes est un corollaire incontournable de la revitalisation des territoires ruraux les moins denses.

Mais celle-ci ne peut s’envisager non plus sans un effort important sans l’accueil de populations nouvelles. De nouveaux habitants d’origines diverses (salariés des centralités proches, jeunes retraités, nouveaux travailleurs ruraux, militants de la nature, etc...), que l’on qualifie habituellement de « néo-ruraux » ont pour caractéristiques d’apporter de plus hauts niveaux de revenus, des goûts et opinions divers, des exigences différentes de celles des habitants en place. Quelle que soit l’origine de ces « migrants », un minimum de communication en leur direction est nécessaire pour établir le contact et favoriser la décision. L’impact de ces nouveaux arrivants est très important en matière de services, de mobilités, d’habitat et d’urbanisme... Communes, communautés de communes, collectivités doivent se préparer à les accueillir dans des conditions permettant leur ancrage territorial, même si a priori leur mode de vie diffère de celui des communautés villageoises « de jadis ».

Dans cette perspective de mettre fin au dépérissement démographique, la disponibilité d’un habitat conforme aux besoins des habitants, nouveaux ou anciens, si elle est quantitativement garantie (taux de vacance élevé, aussi bien en centre bourg qu’en habitat dispersé) demande un important effort de rénovation, incluant les aspects économies d’énergie. En théorie, l’utilisation des constructions vacantes permet de rompre avec l’étalement urbain et la multiplication des lotissements. Reste à adapter les textes prescripteurs pour favoriser un habitat plus respectueux de la personnalité des villages et de leur agencement.

Un autre axe stratégique concerne la mobilité lato sensu : Le maillage du territoire avec ses centralités secondaires, semble suffisamment bien réparti en Centre-Val de Loire (surtout si l’on inclut dans ce réseau les petites villes des régions limitrophes), nul point du territoire n’étant éloigné de plus de 30 km d’un bourg important (ni d’un collège) ; en revanche, le réseau secondaire de mobilité souffre d’une configuration et d’un entretien parfois médiocres. L’accès aux réseaux nationaux, peu en relations avec le réseau local, demande aussi des aménagements adéquats.

Le droit à la mobilité est un des droits fondamentaux de tous les citoyens¹²⁵, y compris les ruraux, dans les mêmes mesures que les habitants des zones denses. L’exercice de ce droit doit inclure les contraintes de décarbonation des transports et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les solutions offertes aux habitants consistent en un panel allant des mobilités « douces » aux divers déplacements motorisés (essentiellement électriques) -vélos, motocycles, tri et quadricycles, automobiles, véhicules lourds...- avec utilisation préférentielle en covoiturage ou en mutualisation ; le recours aux pluri-modalités (voie ferrée, transports collectifs) est possible pour les voyages plus éloignés, notamment en direction des métropoles. Une adaptation des réseaux de circulation (voies ferrées et autoroutes) est indispensable.

De la même façon, l’accès au réseau haut-débit devra être garanti, avec couverture intégrale du territoire. Dans tous les cas de figure, la collectivité publique doit se substituer aux services privés en cas de défaillance de ceux-ci.

¹²⁴ Zoé Tousterat s’inspire ici de la proposition de Lasse Siurala qui définit la notion de « politiques intégrées de jeunesse » de la manière suivante : « ‘Integrated youth policy’ was earlier defined as a conscious and structured crosssectoral policy to co-ordinate services for youth involving young people themselves in the process » (L.Siurala, 2005, A European Framework for Youth Policy, Conseil de l’Europe, Strasbourg, p. 33), définition reprise par J. Parisse dans son article : « Construire des politiques intégrées en direction des jeunes. Les enjeux d’une démarche d’expérimentation » (Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire | « Cahiers de l’action » 2019/2 N° 54 | pages 15 à 22

¹²⁵ Dont le CESE dans son avis du 11 juillet 2023 portant sur « mobilités durables et inclusives en territoires peu denses » a réaffirmé l’importance.

L'agriculture, qui restera une des activités essentielles des zones rurales, est directement impactée par le changement climatique d'une part, par l'indispensable rééquilibrage au profit de l'agriculture à vocation alimentaire en privilégiant les circuits courts, d'autre part. Compte tenu de l'ampleur des mutations prévisibles et de la diversité des situations, un accompagnement par des organismes de recherche (Inrae, Brgm), dans le cadre de conventions avec le Conseil Régional doit faciliter l'effort des agriculteurs. Par ailleurs de vraies interventions structurelles sont nécessaires pour développer les nouvelles activités (Marchés d'Intérêt Régional pour l'agriculture alimentaire, valorisation organisée des produits spécifiques, structuration de la filière bois, diffusion des agro-combustibles...). Une rémunération ciblée devra compenser le travail de préservation de l'environnement confié aux agriculteurs. Enfin, un vrai dispositif de lutte contre la déprise des terres agricoles, incluant la responsabilité de la puissance publique, garantira, par une nouvelle réglementation, la préservation des terres et l'installation des jeunes agriculteurs.

L'accès aux services essentiels est déterminant pour l'attractivité de nos zones rurales et constitue un champ potentiel d'innovation considérable. Si l'accès à beaucoup de services a profondément évolué, et évoluera encore (banques, communication, divers commerces, administrations...), un certain nombre de ces services demandent encore des structures de proximité ; il en est ainsi de l'enseignement, qui doit garder un réseau serré pour tout ce qui concerne la scolarité obligatoire, et des structures les plus proches possible pour les lycées et l'Enseignement Supérieur (des mesures spécifiques type « antennes universitaires » doivent rapprocher les études supérieures des milieux ruraux, où elles sont déficitaires). L'Etat doit prendre des engagements forts dans ce domaine. Il en est aussi ainsi pour l'accès aux soins, dans un état dramatique dans notre région ; il est primordial de reconstituer un réseau de médecine générale articulé autour d'hôpitaux de proximité garantissant un accès rapide aux soins de premier recours. Nonobstant le remarquable plan d'urgence pour la santé du Conseil Régional (mais qui ne produira d'effet important que dans quelques années), il semble clair que la question de l'accès aux soins ne trouvera solution qu'avec la négociation et la mise en place d'une régulation sérieuse de l'installation des médecins. C'est évidemment une tâche nationale.

L'évolution du climat comme la raréfaction des énergies liées aux transports modifieront sensiblement les habitudes des citoyens, tout en laissant intact leur besoin de changer d'air. Abandonner les sports d'hiver (faute de neige) ou le séjour en Thaïlande (pour cause de coût du transport aérien) au profit de séjours à la campagne ? La chose n'est évidemment pas si simple, mais disons qu'une partie des moyens libérés peut profiter à un tourisme rural, moins spectaculaire mais aussi oxygénant, dès l'instant où équipements adéquats et contenu imaginaire rendent la nature attractive. Il y a donc là matière à innover pour accompagner cette évolution de façon positive, en faisant du tourisme vert un des axes forts de la redynamisation des espaces peu denses.

De la même façon le développement de formes d'accueil solidaires et sociales, à destination des populations scolaires (et/ou des ménages modestes) encadrées et aidées par les collectivités territoriales, permettrait d'offrir un panel régional satisfaisant les nombreuses attentes et besoins ; ce qui irait dans le sens d'une osmose permanente entre le milieu urbain et la « campagne profonde ».

La ruralité en Centre-Val de Loire connaît une très grande diversité et tous les territoires peu denses ne présentent pas les mêmes atouts, mais ma conviction est que tous disposent de ressources spécifiques encore peu mises en valeur, C'est par la recherche de solutions innovantes, originales et propres à chacun d'entre eux que l'on pourra enrayer le processus d'amplification des disparités et les dynamiques de déclin encore trop prégnantes dans notre région. La collectivité régionale se doit de prendre toute sa part, aux côtés des autres collectivités et des autres acteurs du monde rural, à la mise en œuvre d'une stratégie régionale partagée permettant d'accompagner une complète résilience des territoires ruraux dans le respect de leur diversité.

Face aux urgences qu'imposent les transitions globales, il est plus que temps de mettre l'imagination au service de l'innovation territoriale dans les territoires peu denses. L'institution régionale est en première ligne et se doit de fédérer les acteurs autour d'un projet de résilience rurale en Centre-Val de Loire. Il n'est nul besoin d'attendre d'hypothétiques ruptures technologiques ou scientifiques pour engager ce travail, mais il reste à concevoir et engager des projets portés par une volonté politique forte et partagée par la majorité des acteurs.

Pour conclure, j'en appelle donc à l'imagination de tous, élus et acteurs du monde rural. C'est à une véritable révolution intellectuelle qu'il faut consentir pour relever le défi du développement rural et de la cohésion régionale. C'est dans cet esprit que nous devons construire notre stratégie partagée. »

Ainsi parla Zoé Tousterat, lors de la conférence de presse présentant le lancement des travaux d'élaboration de la « stratégie rurale 2040 » en Centre-Val de Loire.

CONCLUSION

Le constat peut paraître paradoxal, mais il est somme toute logique : les conclusions qui se dégagent de ce rapport de la Section prospective du CESER convergent fortement avec celles du rapport précédent, de 2020, qui concernait les conséquences de la métropolisation en Centre-Val de Loire ; même si bien entendu la question du devenir des ruralités soulève des problématiques bien spécifiques et différenciées selon les territoires. De fait, il y a une réelle continuité entre les deux rapports qui posent de façon complémentaire la question de la cohésion territoriale au sein du périmètre régional, et de l'articulation entre les différents niveaux de l'organisation territoriale en Centre-Val de Loire. On ne s'étonnera donc pas de retrouver des éléments de conclusion similaires dans les deux rapports.

L'analyse de la situation présente des ruralités centro-ligériennes et les quatre scénarios prospectifs donnent à voir l'ampleur des défis à relever, que ce soit pour éviter les risques d'un déclin qui deviendrait irréversible dans les territoires les moins denses et hors influence des grands pôles, ou pour au contraire permettre aux zones les plus fragiles de s'engager sur le chemin de la résilience territoriale. Ce faisant, ils nous invitent à explorer un nouveau paradigme de l'action publique en matière d'aménagement et de développement rural et à rechercher les voies d'un renouvellement de l'action territoriale. Qui plus est, en Centre-Val de Loire, comme ailleurs, le contexte planétaire et les transitions globales imposent de repenser, sans plus attendre et en profondeur, les politiques ayant pour cibles les ruralités. **La redynamisation des territoires ruraux n'échappe pas à cet impératif de devoir faire appel à l'innovation et à concevoir un nouvel aménagement rural durable et intégré, en sortant des approches monosectorielles et court-termistes, à toutes échelles territoriales, depuis le petit village ou le hameau jusqu'à l'ensemble régional.**

Les événements récents, depuis la crise des gilets jaunes jusqu'aux émeutes de l'été 2023 qui se sont propagées jusque dans des petites villes, voire des bourgs, jusque-là particulièrement tranquilles, ont montré combien est impérieuse la nécessité de

concevoir une politique d'aménagement du territoire à même de répondre aux besoins locaux et de réduire les fractures territoriales. Une telle politique, à l'heure des transitions économiques, sociétales, écologiques et environnementales, ne peut, ne doit plus négliger la ruralité dans son ensemble, de manière à éviter l'exacerbation du sentiment de délaissement qui s'exprime parfois avec violence. C'est ce postulat qui fonde l'ensemble des propositions contenues dans ce rapport. Mais une politique d'aménagement du territoire prenant pleinement en compte les réalités du monde rural ne peut s'envisager de façon uniforme, indifférenciée, et de façon purement « descendante ». Elle se doit de **prendre en considération les spécificités et les projets des territoires** ; ce qui au demeurant légitime l'association pleine et entière des régions à sa mise en œuvre.

Les territoires ruraux de la Région Centre-Val de Loire, principalement les moins denses, apparaissent marqués doublement par de fortes disparités de peuplement et de développement économique et social, et par des inégalités dans leur capacité à faire face aux diverses transitions en cours. Ils ne pourront espérer échapper au syndrome de la marginalisation qui les menace déjà – bien avant 2050 ! - **sans construire leur propre projet de territoire dans une perspective de durabilité et de démocratie participative** ; notamment en intégrant la société civile organisée au sein des Conseils de développement et en mobilisant les adultes de demain à travers des politiques locales de la jeunesse. **Ces territoires, en particulier les plus excentrés par rapport au corridor ligérien et aux deux métropoles, peuvent élaborer des projets stratégiques en donnant toute sa place à l'innovation sociale et en valorisant leurs ressources spécifiques (patrimoine, aménités naturelles et paysagères, savoirs faire locaux, etc.)** dont ils sont particulièrement bien dotés et qui, cependant, ne sont pas toujours bien identifiées. Certains se sont déjà engagés dans cette voie, et sont le siège de belles initiatives innovantes inductrices de dynamiques locales positives, démontrant par là-même que les ruralités peuvent aussi constituer de véritables laboratoires d'idées. **Mais la généralisation de ces innovations et expérimentations ne peut s'envisager que sous la**

condition d'un réel accompagnement par l'action publique aménagiste de l'Etat, de la Région et des métropoles.

Il ne s'agit pas ici de nier l'ampleur des efforts déjà consentis à travers les politiques publiques en faveur de monde rural, aux différentes échelles (UE, Etat, Régions, voire Départements et Métropoles), mais trop souvent ces soutiens sont mis en œuvre selon une logique purement compensatoire et réparatrice, alors que le véritable enjeu est de parvenir à **valoriser les potentialités des territoires ruraux en favorisant l'ancrage local des hommes - en particulier des plus jeunes - (Adam Smith ne s'exclamait-il pas « il n'est de richesse que d'hommes ! ») et des activités.** Cela requiert, on l'a vu à travers les fiches-actions de la troisième partie, une action multidimensionnelle articulant un ensemble diversifié de mesures générales et sectorielles.

Mais, en tout état de cause, l'application de ces mesures ne peut s'envisager que dans un contexte de **coopération et de partenariat permettant de retrouver de véritables solidarités interterritoriales** ; sans par ailleurs exclure la possibilité de repenser les périmètres d'intervention, en particulier là où cela paraît pertinent et accepté par les populations, en envisageant la création de communes nouvelles par fusion, ou la refonte de certains EPCI. Mais au-delà de la question des périmètres, c'est la question de la gouvernance territoriale qui se pose, compte tenu d'un émiettement communal sans équivalent en Europe et préjudiciable à la cohérence de l'action interterritoriale. Les réponses, d'ordre institutionnel à cette situation, dépassent de toute évidence le cadre régional, et sans préjuger des solutions qui seront retenues à l'échelle nationale, il est clair qu'elles constituent l'une des clefs de la destinée des territoires ruraux.

Quoiqu'il en soit, Il n'est plus temps d'opposer de façon binaire villes et campagnes, opposition d'autant plus dépassée qu'elle ignore les interdépendances et ne permet pas de relever ensemble les défis qu'imposent les transitions évoquées plus haut. Une nouvelle approche de coopération plus équilibrée entre la ville et la campagne s'impose comme une priorité de développement et d'aménagement, qu'il s'agisse d'alimentation, d'énergie, de relocalisation d'activités économiques, de mobilités, d'environnement, d'emploi, de formation et de

culture, pour ce ne citer que ces thèmes d'action, sans être pour autant exhaustif.

Le principe de nouvelles solidarités territoriales était déjà une des conclusions principales du rapport sur la métropolisation, dont les préconisations, notamment en ce qui concerne les **relations de réciprocité et complémentarité** entre territoires métropolitains et non métropolitains d'une part, et l'action régionale d'autre part, peuvent aussi s'appliquer au monde rural. Dans une région marquée par une telle diversité économique, sociale, environnementale, culturelle et paysagère, la cohésion régionale ne peut résulter que d'un partenariat villes-campagnes, qui reste à organiser.

La Région est devenue aujourd'hui du fait de ses compétences et grâce au SRADDET l'échelon le mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre une **stratégie d'aménagement rural, prenant la forme d'un véritable agenda rural régional.** Elle a, comme le soulignait le rapport de 2020, « *la capacité à contrebalancer un aménagement du territoire [qui serait] exclusivement métropolitain, susceptible d'engendrer de trop fortes inégalités et l'amplification des déséquilibres déjà existants.* » Avec l'appui de l'Etat, dans le cadre du Plan France Ruralités, la Région Centre-Val de Loire se doit, au vu de l'ampleur et de l'urgence des enjeux mis en exergue dans ce rapport, **d'assumer son rôle d'ensemblier territorial afin d'éviter le renforcement des inégalités infrarégionales**, y compris au sein des territoires ruraux.

L'Etat affirme aujourd'hui sa volonté de prendre en charge la thématique des ruralités dans sa globalité, notamment à travers le Plan France Ruralités et les missions confiées à l'ANCT sans que pour autant cela laisse entrevoir la possibilité de mettre fin aux déséquilibres au sein des Régions. C'est pourquoi, la Région, dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire, pourrait profiter du vide « institutionnel » qui résulte de la non-définition d'une compétence spécifique, pour porter un projet de « réinvention du rural » sur son territoire. La Région Centre-Val de Loire pourrait alors se prévaloir d'être pionnière en la matière.

Au total, éviter les scénarios de l'inacceptable pour prendre le chemin de la résilience rurale ne pourra se faire sans une forte volonté politique partagée et sans une réelle participation de la société civile. Il incombe à la Région d'en créer les conditions.

• • •

« L'avenir n'est pas seulement ce qui peut arriver ou ce qui a le plus de chances de se produire. Il est aussi, dans une proportion qui ne cesse de croître, ce que nous aurons voulu qu'il fût ». (Gaston BERGER, 1949)

COMPOSITION DE LA SECTION PROSPECTIVE

Président : Jean-Paul CARRIÈRE

Vice-président issu du CESER : Jean-Claude MOREAU

Vice-président issu des membres extérieurs : Mohammed AMJAHDI

Secrétaire : Christine GONÇALVÈS

Membres du CESER (20)

Noël ADAM (FO)

Pierre ALLORANT (Univ Orléans)

François BARDOT (FSU)

Jean-Paul CARRIÈRE

Pierre CHEZALVIEL (Medef)

Jean-Paul COMBEMOREL (EDF)

Nicole COMBREDET (France Nature Envirt)

Hervé COUPEAU (CRA)

Marc DUFOND (Medef)

Géraldine FERTEUX (U2P)

Christine GONÇALVÈS (CGT)

Jessica GOUINEAU (UNSA)

Jean-François HOGU (FNAUT)

Patricia LAUPIN (FO)

Pascal LONGEIN (USH)

Jean-Paul MOKTAR (Fédé Chasse)

Jean-Claude MOREAU (Conf paysanne)

Julien REY (CFDT)

Sébastien ROBLIQUE (URIOPSS/Alerte)

Dominique ROUZIÈS (CRA)

Personnalités extérieures (10)

Mohamed AMJAHDI, Directeur de l'ADEME

Samuel BALMAND, Chef du service Etudes et diffusion à l'INSEE CVL

Abdel-Allah HAMDOUCH, Professeur des universités à Tours en aménagement de l'espace et urbanisme

Guy JANVROT, Ancien Vice-Président du CESER Centre-Val de Loire

Francis LALBA, Chargé de mission à la DREAL CVL

Béatrice MICHALLAND, Sous-directrice de l'information environnementale

Commissariat Général au Développement durable

Joel MIRLOUP, Professeur émérite de géographie à l'Université d'Orléans

Marie-Noëlle PINSON, Directrice adjointe de Villes au Carré

René ROSOUX, Ancien membre du CESER

Loïc VAILLANT, Professeur émérite de médecine à l'Université de Tours

Rapport suivi par Cécilia RONCUCCI, Chargée de mission Prospective, Europe et Démocratie participative.

REMERCIEMENTS

- La section Prospective remercie les étudiants du Département Aménagement et Environnement de Polytech Tours qui grâce au concours de leurs enseignants Abdel-illah HAMDOUCH, José SERRANO, Chems Eddine HACINI ont contribué à la conception du présent rapport. Leurs contributions ont été de nature différente selon les exercices proposés par le CESER aux étudiants. Durant le 1^{er} semestre de l'année 2021, la section a accueilli en stage trois étudiants qui avaient pour mission de dresser un diagnostic des ruralités du Centre-Val de Loire. Après une réflexion sur les indicateurs pertinents, ils ont élaboré une série de cartes faisant ressortir les contrastes entre les différents territoires ruraux. En avril 2022, une autre stagiaire s'est attelée à la réalisation d'une enquête de terrain révélant l'opinion des acteurs et l'appropriation plus ou moins forte par ces derniers des dispositifs d'aide à leur disposition. Parallèlement, se sont tenus deux ateliers, l'un, en 2021, avait pour objectif d'établir un premier bilan des CRTE (Contrats de Relance et de Transition Écologique) et l'autre, en 2022, visait à analyser les défis démographiques dans les territoires à faible densité. Les ateliers concernaient des élèves ingénieurs en génie de l'aménagement de quatrième et de cinquième année. Le travail remarquable des étudiants de Polytech émaille et enrichit ce rapport.
- Pour la deuxième fois consécutive, le CESER fait appel à une facilitatrice graphique pour illustrer les 4 scénarios d'évolution possible des territoires peu denses en Centre-Val de Loire. Sophie Morel, collaboratrice d' « EXPLORE », a su capter l'essentiel du message de chaque scénario et les a décliné en 4 planches racontant chacune une histoire. Merci à elle pour ce travail.



- La section prospective tient à remercier à Zoé VILETTE, apprentie au CESER en communication et étudiante en Master Communication événementielle et digitale à l'université d'Orléans. Elle a réalisé la mise en forme du présent rapport avec talent et rapidité.

AUDITIONS

Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY - Chargée de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), associée au CERLIS et à l'INED (unité Genre, sexualité, inégalités).

Vincent BERNARD - Chef du service Études et diffusion à l'Insee Centre-Val de Loire.

Elodie BRICHE - Coordinatrice du pôle aménagement des villes et territoires à l'ADEME.

Frédéric BUXERAUD - Chef du service FEADER au Conseil régional Centre-Val de Loire.

Roland CAILLAUD - Maire de Pouligny Saint Pierre, Président de l'association des Maires de l'Indre

Gwenaël DORÉ - Chercheur associé à l'Université de Poitiers

Vincent GRIMAUULT - Journaliste à la revue Alternatives Economiques

Karine GLOANEC-MORIN - Conseillère régionale - Présidente du groupe Socialistes, Radicaux, Citoyens, Déléguée auprès du vice-Président « Économie, tourisme et Europe », chargée du suivi des dossiers et actions concernant l'Europe, à la coopération européenne et aux échanges économiques internationaux.

Bertrand HAUCHECORNE - Maire de Mareau-aux-Prés et Vice-Président de l'association des maires ruraux de France et du Loiret.

Marie HUYGHE - Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche à l'Université de Tours et Consultante en mobilité.

Daniel LABARONNE - Député d'Indre-et-Loire.

Eric LAPLEAU - Maire de Saint Patern Racan

Alexis LEBRAT - Secrétaire général de LEADER France

Sylvaine LEGUYADER - Cheffe de pôle "analyses et diagnostics" à l'ANCT

Sébastien MARIANI - Conseiller groupe CFDT au CESE

Christophe MOREUX – Directeur du Pôle territoires et cohésion à l'AFCCRE

André TORRE - Président du centre INRAE Corse, Directeur de recherche en économie à l'INRAE

Nicolas THEPAULT - Chargé de mission mobilité au Pays de la Châtre en Berry.

Jacques THIBAUT - Agriculteur à la retraite/ancien membre du CESER

Luc VILLET - Notaire à Meung-sur-Loire

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

- Augias D., 2022, Une approche comparative des « modèles nationaux » de cohésion des territoires au sein de plusieurs pays européens, in Demaye-Simoni P. (Dir.) (2022), *La cohésion des territoires. De nouveaux mots pour penser les maux*. Berger-Levrault, coll : *Au fil du débat*.
- Bauer G. & Roux J-M., 1976, *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Editions du seuil, Paris,
- Bouron J-B. & Georges P-M., 2019. *Les territoires ruraux en France*. Ed. Ellipses, 2^{ème} édition,
- Carrière, J.-P., Farthing S., 2007 *Reflections on policy-oriented learning in transnational visioning processes: the case of the ASDP*. *Planning : Practice and Research*, Vol. 22 N° 3, pp. 329 -345 .
- Carrière, J.-P., Hamdouch, A., & Iatu C. (dir.), 2016, *Développement durable des territoires*. Paris : Economica - Anthropos.
- Chauchefoin, P. (dir.), 2020, *Nouvelles régions et métropoles. La grande transformation ?* Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Collard A., 2022, « Un habitant sur cinq n’a aucune compétence numérique dans la région. » *INSEE Flash Centre-Val de Loire*, N° 56, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6657843>
- Clerzau A., Méreau B., Tagnati V. 2012 « Les bassins de vie structurent le territoire de la région Centre », *INSEE Centre Info*, N° 184, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1291103>
- Colletis, G., & Pecqueur, B., 2018, Révélation des ressources spécifiques territoriales et inégalités de développement. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 993–1011-
https://doi.org/10.3917/reru.185.0993#xd_co_f=YWRmYmM0MWMtYWJkZC00Y2UyLTg5ZWYtMTc3MDJlOTRmY2Nh~
- Coquard B., 2022 *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, ed. La Découverte Poche, Paris,
- Courcelle T., Fijalkow Y., & Taullèle F. (dir.), 2017, *Services Publics et Territoires. Adaptations, innovations et réactions*. Ed. Presses Universitaires de Rennes, coll. Espaces et Territoires.
- DATAR, 2011, *Des systèmes spatiaux en prospective*, Territoires 2040, n°4, 2011 – La documentation française.
- Davezies L., 2008, *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, éditions du Seuil.
- Davezies L., 2021, L’Etat a toujours soutenu ses territoires, *La Gazette des communes* (avril 2021)
- De Jouvenel, H. (2014). *Invitation à la prospective*. Ed. Futuribles
- Delcros, B., Husson, J.-F., Montaugé, F., & Vall, R., 2020, *Rapport d’information sur les collectivités territoriales, leviers du développement des territoires ruraux*. Paris : Sénat.
- Desjardins X., 2020. *Planification urbaine, la ville en devenir*. Coll. Le siècle urbain, Armand Colin, Paris.
- Demaye-Simoni P. (Dir.), 2022, *La cohésion des territoires. De nouveaux mots pour penser les maux*. Berger-Levrault, coll : *Au fil du débat*.
- Doré, G., 2022, *Métropoles, villes moyennes, territoires ruraux : le retour du balancier ? permanences ou dissemblances ?* in Demaye-Simoni P. (Dir.), 2022, *La cohésion des territoires. De nouveaux mots pour penser les maux*. Berger-Levrault, coll : *Au fil du débat*
- Doré, G., 2020a, Les régions françaises et le soutien aux territoires depuis 2020. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, (3), 533–554.
https://doi.org/10.3917/reru.203.0533#xd_co_f=YWRmYmM0MWMtYWJkZC00Y2UyLTg5ZWYtMTc3MDJlOTRmY2Nh~
- Doré, G., 2020b, Quelles coopérations entre les métropoles et les territoires ruraux en France ? Les pactes État-métropoles et l’expérimentation des contrats de réciprocité. *L’Information Géographique*, 83(4), 55-78.
https://doi.org/10.3917/lig.904.0055#xd_co_f=YWRmYmM0MWMtYWJkZC00Y2UyLTg5ZWYtMTc3MDJlOTRmY2Nh~
- Doré, G., & Chahid, M., 2019, Le renouvellement de la contractualisation territoriale de l’Etat français : les contrats de ruralité. *Économie Rurale*, 369, 103–118. <https://doi.org/10.4000/economierurale.7060>
- Doré G. & Chahid M., 2019, les contrats de ruralité, *Économie Rurale*, N°369.

- Gilli, F., 2015, Les territoires de l'innovation... ne sont pas ceux qu'on croit. *L'Économie politique*, 68(4), 20–35.
https://doi.org/10.3917/leco.068.0020#xd_co_f=YWRmYmMOMWMTYwJkZC00Y2UyLTg5ZWYtMTc3MDJlOTRmY2Nh~
- Goupil S., 2019, « Les métropoles régionales portent la croissance en Centre-Val de Loire. » *INSEE analyses Centre Val de Loire*, n°50, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3695509>
- Grelet Y., & Vivent C., 2021, La course d'orientation des jeunes ruraux, *Céreq Bref*, n° 292.
- Grimault, V., 2020a, *La Renaissance des campagnes. Enquête dans une France qui se réinvente*. Paris: Le Seuil.
- Grimault, V., 2020b, Le monde rural sous-estime son potentiel et ses réussites. [Interview] *Le Monde*. (23 novembre 2020) https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2020/11/23/le-monde-rural-sous-estime-son-potentiel-et-ses-reussites_6060815_4497916.html
- Gumuchian, H., & Pecqueur, B., 2007, *La ressource territoriale*. Paris : Economica.
- Hamdouch, A., & Carrière, J.-P. 2022, *Métropoles - espaces ruraux, des réciprocitys sont-elles possibles ? Éclairages à partir du cas de la région Centre – Val de Loire en France*. Journal of Rural and Community Development, vol. 17 n°2
- Husson Z., 2023, « *Dynamiques internes et leviers de redynamisation des territoires ruraux en Centre-Val de Loire : analyse statistique multivariée des communes du département de l'Indre. Comment développer les espaces ruraux en périphérie lointaine et isolés de la région Centre-Val de Loire dans un souci d'aménagement durable ?* ». Projet de fin d'études, Polytech Tours.
- INSEE, RGP, 2017, in *La France et ses territoires*, INSEE références, ed. 2021
- Jean Y., & Rieutort L. (dir.), 2018, *Les espaces ruraux en France*. Armand Colin.
- Mainet, H., & Rieutort, L. (dir.), 2021, *Métropoles, villes intermédiaires et espaces ruraux. Quelles interactions au service du développement territorial ?* Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal.
- Meyniel C., 2016, « La densité de population déterminante en matière de temps d'accès aux équipements courants » *INSEE Analyses* n° 20 – Janvier 2016, accessible en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908432>
- Mora, O. (coord.), 2008, *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*. Ed. Quae .doi:10.3917/quae.mora.2008.01
- Morin E., 2020, Entretien, journal *Le Monde* du 19 avril 2020.
https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/04/19/edgar-morin-la-crise-due-au-coronavirus-devrait-ouvrir-nos-esprits-depuis-longtemps-confines-sur-l-immediat_6037066_3232.html
- Morizot, B., 2019, *Ce mal du pays sans exil. Les affects du mauvais temps qui vient*. Editions de Minuit, Accessible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-critique-2019-page-166.htm>
- Parisse J., 2019, « Construire des politiques intégrées en direction des jeunes. Les enjeux d'une démarche d'expérimentation » - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire in « Cahiers de l'action » 2019/2 N° 54 | pages 15 à 22
- Peyroni J., 2022, Cohésion territoriale, un regard européen et transfrontalier, in Demaye-Simoni P. (Dir.) (2022), *La cohésion des territoires. De nouveaux mots pour panser les maux*. Berger-Levrault, coll : *Au fil du débat*.
- Piraux E., 2022, « Les jeunes qui ont quitté le Centre-Val de Loire sont plus diplômés, mais pas plus souvent en emploi » INSEE FLASH CENTRE-VAL DE LOIRE, N° 55, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6656106>
- Porte E., 2021, « La périurbanisation s'étend sur l'espace rural » INSEE Flash Centre-Val de Loire, N° 43, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5360830>
- Rieutort L. 2023, L. Rieutort, Les territoires ruraux face à quatre transitions, *Population et avenir* n°761.
- Rieutort L., 2023 « La métamorphose des territoires ruraux de France métropolitaine. De la répulsion à l'attraction. Une géographie de la France Métropolitaine. » *Population et avenir* n° 761, janvier-février 2023
- Richard F., Tommasi G., Saumon G., 2017, Le capital environnemental, nouvelle clé d'interprétation de la gentrification rurale ? *Noréis*, 243, 89-110
- Siurala, L. 2005, *A European Framework for Youth Policy*, Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Taleb N., 2020, *Le cygne noir, la puissance de l'imprévisible*. Ed. Les belles lettres – Format Poche
- Taulelle F., (dir.), 2012, *Le délaissement du territoire. Quelles adaptations des services publics dans les territoires ruraux ?* Sous la direction de François Taulelle, Sciences de la Société.

- Vanneaux M-A., 2022, La cohésion territoriale et le budget de l'Etat, in Demaye-Simoni P. (Dir.) (2022), *La cohésion des territoires. De nouveaux mots pour panser les maux*. Berger-Levrault, coll : *Au fil du débat*.
- Verdu S. & Tillard T., 2021, « Recensement de la population : 2 573 180 habitants en Centre-Val de Loire en 2019 », INSEE Flash Centre-Val de Loire, N° 48, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6014127>
- Verdu S. & Tillard T., 2022, « Moins d'habitants en Centre-Val de Loire à l'horizon 2070 Projections de la population en Centre-Val de Loire », INSEE Flash Centre-Val de Loire, N° 58, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6659807>

Rapports et notes

- AGRESTE Centre-Val de LOIRE, ESSENTIEL, Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020), mars 2022, N° 1
- AGRESTE, statistique agricole annuelle, 2019
- ANCT, 2023, « Etude sur la diversité des ruralités. Typologie et trajectoires de territoire ». Etude réalisée par le Cabinet ACADIE et Talandier M.
- Atelier DAE 5 – filière urbanisme et ingénierie territoriale – option ITI, Polytech Tours, 2021, « Processus d'élaboration et de mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dans les territoires ruraux de la Région Centre-Val de Loire. Rapport final, décembre 2021
- Atelier DAE 5 – filière urbanisme et ingénierie territoriale – option ITI, Polytech Tours, 2022, « Les défis démographiques dans les territoires peu denses en Région Centre-Val de Loire : enjeux et stratégies d'action ». Rapport final, décembre 2022.
- Caillaud, B., Duplan, M., & Kressman A., 2021, « Un diagnostic des ruralités en région Centre-Val de Loire. Des analyses statistiques révélant des disparités territoriales ». Rapport de stage Polytech Tours réalisé au sein du CESER Centre-Val de Loire.
- CESE, 2023, « Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses ? » Rapport d'avis adopté en plénière le 11 juillet 2023. Rapporteur Sébastien Mariani
- CESER Région Centre, (décembre 2010). « Populations et territoires de la Région Centre. Scénarios pour 2030 », 61 pages. Rapporteur : Jean-Pierre. Barnagaud
- CESER Centre-Val de Loire, (octobre 2015), « 38,3 ° le matin... à l'ombre ; s'adapter au changement climatique en région Centre-Val de Loire », Rapport de la section prospective du CESER Centre-Val de Loire. Rapporteur : Jean-Pierre Barnagaud,
- CESER Centre-Val de Loire (novembre 2020) « Métropolisation et cohésion régionale. Tours et Orléans peuvent-elles « faire métropole » ? Un défi régional en Centre-Val de Loire ». Rapport de la Section Prospective du CESER Centre-Val de Loire. Rapporteur : Jean-Paul Carrière, Orléans, 116 p. Disponible sur : <https://ceser.regioncentre.fr/cms/home/les-publications/les-rapports-1/les-rapports-de-2018-a-2020.html>
- CESER Centre-Val de Loire (février 2022), « Pacte régional pour répondre aux enjeux de la santé publique », rapporteur : Pierre Allorant, 57 pages
- CESER Centre-Val de Loire, (Mai 2022), « Démarche de prospective énergétique », rapporteur Jean-Claude Brossier, 43 pages
- CESER Centre-Val de Loire (juin 2021) « Comprendre le décrochage pour mieux agir », rapporteur : Monique Fantin, 98 pages
- CESER Centre-Val de Loire (Juin 2022), « Déprise agricole », rapporteur : Jean-Claude Moreau, 67 pages
- CESER Centre-Val de Loire, (avril 2023), « Clusters de demain pour l'avenir du territoire en Centre-Val de Loire. » Rapporteur : Patrick Ugarte. 47 pages
- CESER Centre-Val de Loire, (Juin 2023), « L'économie touristique, outil d'attractivité du territoire régional » (février 2023). rapporteur : Anaïs Rubaud, 81 pages
- CESER Centre-Val de Loire, (Octobre 2023), « Réussir l'objectif de zéro artificialisation nette pour le volet du besoin en logements. » Rapporteur : Samuel Senave (Rapport d'autosaisine en cours de validation)
- CESER Centre-Val de Loire, (Octobre 2023), « Préserver l'eau, ressource épuisable » Rapporteur : Isabelle Parot (Rapport d'autosaisine en cours de validation).
- CESER Centre-Val de Loire, (février 2022) « Contribution sur le programme européen LEADER », rapporteur : Hervé Coupeau, 19 pages
- Cour des comptes, 2019 « L'accès aux services publics dans les territoires ruraux ». Rapport

- Courteau R (Sénateur) & Fugit J.L. (Député), 2020, – « L’agriculture face au défi de la production d’énergie », rapport de l’Office parlementaire d’évaluation des choix scientifiques et technologiques n°646. https://www.senat.fr/rap/r19-646/r19-646_mono.html
- DATAR Nouvelle Aquitaine, 2021, « L’industrie en milieu rural en France et en Nouvelle Aquitaine ». Site web : <https://www.banquedesterritoires.fr>)
- DREAL Centre-Val de Loire, 2023, Plan d’actions 2022 – 2024 pour les aires protégées terrestres.
- France Stratégie, 2022, « Soutenabilités ! orchestrer et planifier l’action publique » (Rapport - mai 2022)
- CGET, 2018, « la cohésion des territoires ». Rapport du Commissariat général à l’égalité des territoires.
- Gouvernement de la République Française, 2016, « Pacte Etat-métropoles. L’innovation au service des territoires. » <https://www.gouvernement.fr/actualite/pacte-etat-metropoles-l-innovation-au-service-des-territoires>
- Gouvernement de la République Française, 2023, « France Ruralités. Les ruralités au cœur de l’équité territoriale. » https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/France%20Ruralit%C3%A9s%20-%20PPT%20-%20v11_compressed.pdf
- Labaronne D., Joly P., Jarlier P., Gallien C., Dhumeaux D., 2019, « Ruralités : une ambition à partager. 200 propositions pour un agenda rural », https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/Rapport_Mission-ruralite_juillet-2019.pdf
- Lanneau-Amhadi E., 2022, « Etude d’efficacité des dispositifs d’appui au territoires ruraux, CRTE, CRST, LEADER. » Rapport de stage auprès du CESER Centre-Val de Loire.
- Papillon-Lamy B. 2023, « Un espace dynamique et modèle ; enquête sur la Brenne Box » note de stage de Maîtrise réalisé au sein du CESER Centre-Val de Loire, 4 pages.
- Poncet J.-F., 2003, « L’exception territoriale, un atout pour la France ». Rapport d’information du Sénat n°241. <https://www.senat.fr/notice-rapport/2002/r02-241-notice.html>
- POPSU, 2023, "Exode urbain : un mythe, des réalités", rapport de la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (Popsu).
- Recensement Général Agricole 2020 : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2105/detail> (consulté le 02/08/2022)
- Région Centre-Val de Loire, 2020, « Centre-Val de Loire, la Région 360°, SRADDET Centre-Val de Loire » (version adoptée et approuvée). <https://www.centre-valdeloire.fr/comprendre/territoire/centre-val-de-loire-la-region-360deg>
- Région Centre-Val de Loire, 2023, « Ambitions tourisme 2030 », rapport du Conseil Régional
- Ricoux R. & Bailly G., 2013, Sénat, « L’avenir des campagnes » Délégation à la Prospective du Sénat.
- Tours Métropole Val de Loire, 2018, 22 octobre, « Délibération du conseil métropolitain portant adoption du schéma métropolitain d’aménagement, de développement durable et à l’égalité des territoires » [P.V de séance].
- UNADEL (Union nationale de acteurs du développement local), 2020, Juin, En Touraine, 10 contrats de réciprocité pour une coopération inédite. *Écoutes territoriales*. <https://unadel.org/wp-content/uploads/2020/07/fiche-territoire-touraine-web.pdf>

Webographie

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques>

<https://www.agreste.gouv.fr>

<https://www.ceser-grandest.fr/prix-des-solidarites-rurales/>

<https://www.senat.fr>

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES SCENARIOS PROSPECTIFS NATIONAUX

Nous présentons ici les grandes lignes des scénarios nationaux sans en restituer l'intégralité.

Les 5 scénarios de la DATAR (2011)

Dans le cadre de la prospective « **territoires 2040** »¹²⁶, la DATAR s'est penchée sur le devenir des 7 systèmes spatiaux composant le territoire national, dont celui des « **espaces de la faible densité** ». Ces travaux ont débouché sur la construction de 5 scénarios dont certaines séquences pourraient s'appliquer au contexte centro-ligérien :

- Le scénario 1, celui des « **archipels communautaires** », dessine des territoires d'isolement ou d'exclusion, résultant de l'abandon de fait par les politiques publiques des principes d'égalité et de cohésion territoriales, la disparition des services publics et l'effacement des solidarités collectives au profit des replis communautaires, dans un contexte de régression de l'économie résidentielle.
- Le second, celui des « **plateformes productives** », basé sur l'hypothèse d'une concentration de l'intervention publique sur des objectifs productivistes, avec pour conséquence le déclin de la multifonctionnalité des espaces ruraux, des services publics, de l'économie résidentielle et du tourisme rural.
- Le scénario 3, celui de « **la faible densité absorbée** », postule une croissance démographique soutenue, la poursuite de la périurbanisation et de l'étalement urbain, un mitage généralisé, et, la quasi-disparition des politiques de développement rural.
- Le scénario 4, celui du « **canevas territorial des systèmes entreprenants** », se décline en termes de redynamisation, accompagnée par un repositionnement de l'agriculture plus tournée vers le marché local et la demande interne. De nouvelles activités de transformation locales émergent, en partie grâce à l'arrivée de populations nouvelles dans les zones peu denses.
- Le cinquième scénario présente les espaces ruraux comme « **l'avant-scène des villes** ». L'urbanisation ayant pris beaucoup d'ampleur en 2040, la faible densité joue un rôle stratégique en tant que complément des métropoles, offrant une possibilité d'atténuation des externalités négatives produites par la grande ville.

Une lecture transversale de ces scénarios nous permet d'y retrouver des processus partiellement à l'œuvre dans les territoires ruraux de Centre-Val de Loire, puisqu'on y retrouve encore des problématiques telles que celle de l'étalement urbain (scénario 3), de l'emprise métropolitaine sur les espaces ruraux (scénario 5), du productivisme (scénario 2), notamment dans le nord régional, ou encore de la redynamisation (scénario 4) ; ce qui nous conforte dans l'idée que le devenir des ruralités en Centre-Val de Loire, loin d'être uniforme, sera lui-même très différencié selon les territoires locaux.

¹²⁶ Pour retrouver l'intégralité des scénarios, se reporter à la revue *Territoires 2040*, n°4, 2011 – La documentation française.

Les 4 scénarios de l'INRA

Dans leur rapport de 2008, portant sur « **Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030** », les chercheurs de l'INRA identifient des « tendances lourdes » et des « signaux faibles » permettant de dessiner 4 scénarios différents¹²⁷ :

- Le scénario 1 est celui des « **campagnes de la diffusion urbaine** », dont le déroulement est subordonné (entre autres) simultanément à l'extension de l'habitat résidentiel et à la concentration des activités et des emplois dans les métropoles régionales. Un tel scénario n'est pas sans rappeler certaines des tendances lourdes observées en Centre-Val de Loire.
- Le scénario 2 est celui des « **campagnes intermittentes des systèmes métropolitains** ». Les territoires ruraux restent essentiellement animés par une forte économie présentielle, et conservent une attractivité propre, du fait de leur diversité paysagère et patrimoniale. Ils entretiennent avec les métropoles des relations cycliques et intermittentes du fait de va-et-vient réguliers d'usagers se partageant entre les deux espaces.
- Le scénario 3 est celui des « **campagnes au service de la densification urbaine** ». Sous l'effet conjugué du renchérissement de l'énergie et des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce scénario repose sur l'hypothèse centrale d'une densification de population et des activités dans les villes ; les espaces ruraux étant alors voués à l'accueil d'activités polluantes ou surconsommatrices d'espace, reléguées hors du périurbain.
- Le scénario 4 est celui des « **campagnes dans les mailles des réseaux de villes** ». Il prévoit une limitation de la périurbanisation des grandes agglomérations et l'orientation des migrations résidentielles vers les bourgs ruraux, petites villes et villes moyennes. La perspective offerte par ce scénario est celle d'une imbrication d'espaces urbains et ruraux multipolarisés et structurés par des réseaux de villes et de bourgs donnant accès à une gamme complète de services et d'emplois. Le développement territorial rural s'appuie sur une véritable complémentarité entre économie résidentielle et productive, et tous les grands secteurs d'activité sont présents. De nouvelles modalités de gouvernance permettent de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire...

Il faut préciser que chacun de ces scénarios est illustré par des situations de caractère paradigmatique en Midi-Pyrénées (scénario 1), dans le sillon alpin (scénario 2), au sein de l'ex-Région PACA (scénario 3), et dans le Département de la Manche (scénario 4). Les dynamiques territoriales y font l'objet d'analyses fines, montrant leur adéquation avec celles explicitées à travers les scénarios généraux.

Malgré des démarches sensiblement différentes, les deux approches ont en commun d'identifier, des facteurs d'évolution qualifiés de « composantes » pour lesquelles des hypothèses contrastées permettent d'envisager différents avenir possibles des territoires ruraux¹²⁸.

Comme on le verra par la suite, la construction des scénarios du CESER Centre-Val de Loire renvoie aussi à ce type de démarche.

¹²⁷ Pour une présentation complète de ces scénarios se reporter à Mora, O. (2008). *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*. Ed. Quae. doi:10.3917/quae.mora.2008.01

¹²⁸ Pour l'INRA, les 4 composantes territoriales sont : les mobilités, les rapports villes-campagnes, les dynamiques économiques dans les campagnes, les ressources naturelles et patrimoniales, la gouvernance des territoires ruraux. Sont également prises en compte des évolutions globales (coût de l'énergie, changement climatique, technologies de l'information et de la communication) ; et pour la DATAR, sont pris en compte quatre grands foyers d'analyse des composantes constitutives de la faible densité, à savoir la composition socio-démographique, les systèmes de ressources et les formes d'occupation et de valorisation, les conditions et les formes de l'intégration des espaces de faible densité dans le système territorial global, et les formes de gouvernance et de régulation.

L'avenir des campagnes françaises selon la Délégation à la prospective du Sénat

Dans un rapport de Janvier 2013¹²⁹, présenté par les sénateurs Renée Ricoux (PS, Creuse) et Gérard Bailly (UMP, Jura), le Sénat s'interroge sur le devenir des territoires ruraux les plus menacés par les conséquences de la crise économique et sociale, particulièrement vive à cette époque. Prenant le parti de l'aménagement du territoire, les auteurs s'interrogent sur la politique structurelle permettant de s'opposer à un « *scénario tendanciel noir inacceptable et injuste* » et déterminer les contours d'un scénario souhaitable où « *l'aménagement du territoire redevient une priorité nationale pour sauver des territoires ruraux qui ne sont pas une charge, mais un espoir pour la France* ». Les lignes qui suivent proposent un résumé drastique des processus de transformation rurale, envisagés de façon binaire par le Sénat, opposant l'inacceptable au souhaitable.

Le scénario noir est celui du laisser-faire et des « **campagnes sacrifiées au cours des deux prochaines décennies** », principalement les plus fragiles. Ce scénario se décline en quatre points, à l'horizon 2030 :

- Un « **environnement et un agrément dégradé** », en raison d'un étalement urbain non contrôlé, d'un usage irraisonné des pesticides, et de la précarisation de toute une population de primo-accédants à faibles revenus, relégués loin des villes.
- Une « **population recroquevillée** », principalement dans le Massif Central et la partie nord de la diagonale des faibles densités. Conjugués à la dégradation des dessertes ferroviaires et routières le vieillissement et la persistance d'une population à faibles revenus liée à une « *immigration de la pauvreté* », composée de migrants venus des territoires proches, peu employables, en sont les causes premières.
- La « **fin du rattrapage économique des campagnes** » : le détricotage de la PAC et la désindustrialisation vont de pair avec une désertification économique des territoires les moins denses. Le développement de l'économie résidentielle ne suffit plus à compenser la différence de revenu productif entre villes et territoires ruraux ; ceci d'autant plus que les revenus de transferts diminuent sous l'effet de politiques publiques restrictives. L'écart de développement avec les aires urbaines se creuse à nouveau.
- Des « **services et des commodités raréfiés** » : La concentration des services, notamment ceux du secteur public, s'accroît. L'offre de santé se rétracte dans les territoires les plus fragiles : « *pauvreté et détresse sanitaire engendrent une misère inadmissible* ».

Ce scénario de l'inacceptable, selon les termes du rapport, est « *en partie la résultante des iniquités que subissent les campagnes.* » Ceci d'autant plus que les zones urbaines bénéficient, sans contrepartie identifiée, des externalités positives produites par les espaces ruraux. C'est pourquoi, se limitant à une démarche binaire, le Sénat propose un scénario alternatif de caractère normatif : « **Le scénario souhaitable de l'aménagement des campagnes** ».

En contrepoint du scénario noir, le scénario dit « **d'intérêt national** » envisage une série d'actions/réactions de la part des acteurs ruraux, « *qui entretiennent un rapport affectif avec leur territoire [et...] sont innovants et combattifs* ». Ces actions menées dans un contexte de relance de l'aménagement du territoire permettent d'entrevoir pour les deux décennies du scénario, à l'horizon 2030, des transformations favorables du monde rural qui s'expriment à travers quatre évolutions principales :

- « **Un environnement et un agrément préservés** », grâce à un accompagnement des mutations agricoles positives : l'essor des circuits courts, le développement de nouvelles pratiques d'agriculture intégrée « *sans compromettre la rentabilité de la ferme France* », le développement de la

¹²⁹ Une synthèse plus complète est proposée dans le rapport d'information de la Délégation à la Prospective du Sénat : *L'avenir des campagnes*. Rapporteurs Renée Ricoux, Sénatrice de la Creuse, et Gérard Bailly, Sénateur du Jura, Janvier 2013

méthanisation ; mais aussi grâce à une planification foncière exhaustive et ambitieuse, pour préserver l'attractivité des bourgs et limiter le mitage des paysages, et à une organisation mieux contrôlée de la périurbanisation, « *en partie inévitable* ».

- « **Une population en mouvement** », permise par une amélioration des dessertes routières et ferroviaires des campagnes les plus enclavées, un accès mieux garanti à la culture et à la formation. Le rajeunissement et l'élévation des compétences qui en résultent favorisent la reprise démographique. Le développement d'internet permet diverses formes de coordination et le renforcement des réseaux sociaux et professionnels. De ce fait, les habitants et les entreprises deviennent « *moins sensibles au problème de mobilité.* » tandis que les progrès du covoiturage et de l'intermodalité améliorent les capacités de déplacement.

- « **Une économie résiliente, diversifiée, localisée et attractive** ». Celle-ci s'appuie toujours sur l'agriculture et sur une base résidentielle importante, résultant à la fois d'une demande de proximité des habitants, dont le nombre s'accroît, et d'un tourisme rural en progression. Le verdissement de la PAC se poursuit et « *accompagne un foisonnement de filières privilégiant la qualité et/ou la proximité, soutenues par des politiques spécifiques* », ceci sans compromettre le développement de filières agro-industrielles (chimie verte, agro-alimentaire...). L'essor des services à la personne permet le maintien en campagne des retraités et un retour de certaines familles. Des territoires parviennent à anticiper des diversifications d'activité et à introduire nombre d'innovations économiques, sur la base de projets territorialisés. Les entreprises parviennent à satisfaire localement une partie de leurs besoins en ressources humaines, tandis que le télétravail « *fait un grand bond en avant.* ». Les marchés publics « *surpondèrent la proximité* » et les démarches interterritoriales s'avèrent favorables à un renouveau de la planification économique.

- « **Des services et des commodités accessibles** » : L'accès aux services essentiels, en particulier de santé, devient un objectif prioritaire. La soutenabilité budgétaire en est assurée par une vaste mutualisation qui englobe également des services privés. Le très haut débit se généralise, « *mais sans heurter la logique de proximité* », tandis que l'offre de santé se propage jusque dans les campagnes les plus reculées, grâce au déploiement des maisons de santé et à la télémédecine. Les petits commerces des villes moyennes, des bourgs et des villages, bénéficiant de soutiens publics, sont confortés par l'usage d'internet. L'offre culturelle se trouve favorisée par le maintien de structures ad hoc dans les villes petites et moyennes, elles-mêmes devenues beaucoup plus facilement accessibles.

Ce scénario se veut correctif d'un déséquilibre croissant du territoire national sous l'effet d'une « *métropolisation triomphante* ». Mais, pour le rendre effectif à l'horizon des deux décennies, quatre principaux leviers d'action sont retenus, eux-mêmes déclinés en une série de mesures relevant d'une politique dite « structurelle ». Des préconisations complémentaires ciblent directement six principaux secteurs (Industrie, commerces et services, agriculture, logement, environnement, tourisme et culture). Les leviers d'action concernent la gouvernance et les structures locales, les services et équipements publics, les mobilités (infrastructures et transports) et les réseaux numériques. L'adaptation de l'ensemble des mesures à la Région Centre-Val de Loire est examinée dans la troisième partie de ce rapport, certaines entrant en résonance directe avec les préconisations de la Section prospective du CESER Centre-Val de Loire.

Quelles solutions pour des *mobilités* durables et inclusives en zones *peu denses* ?

SÉBASTIEN MARIANI

Se nourrir, travailler, se soigner, etc. La majeure partie des actes du quotidien nécessitent de se déplacer. Dans les territoires peu denses, la voiture est bien souvent la seule solution. Cette dépendance peut alors s'accompagner d'inégalités économiques et sociales, tout le monde n'ayant pas les moyens ou l'aptitude de se déplacer en voiture individuelle, ou de problèmes environnementaux, compte tenu des impacts des véhicules thermiques.

Répondre aux défis et enjeux des mobilités en zones peu denses

Développer des mobilités durables et inclusives en zones peu denses constitue autant une nécessité indéniable qu'un défi ambitieux. L'essor de solutions alternatives, véritable transition à accomplir, nécessite de faire évoluer les mentalités et exige des investissements financiers conséquents, pour répondre aux attentes de la population.

Pour y parvenir, le CESE formule des préconisations, fruit d'un important dispositif de participation citoyenne à même de faire entendre les attentes et besoins des habitants des territoires concernés.

Se déployant autour de trois axes, ces préconisations visent à :

- Réunir les conditions à même de réussir la transition vers une plus grande sobriété des transports ;
- Privilégier le niveau intercommunal et une gouvernance inclusive associant la participation citoyenne ;
- Renforcer l'attractivité des territoires peu denses par des transports collectifs adaptés.

Ces préconisations appellent une nouvelle grande loi d'orientation et de programmation et une refonte de la fiscalité pour redonner aux collectivités des moyens d'agir.

MÉTHODOLOGIE

UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE INNOVANT

Pour se baser sur le vécu et les propositions des personnes directement concernées, le CESE a coproduit cet avis avec 8 CESER et a imaginé un dispositif de participation citoyenne novateur. Une plateforme en ligne a

été créée : elle a permis de faire remonter les attentes de plus de 10 000 répondants. Afin de compléter ce dispositif, une consultation physique, construite spécifiquement pour les habitants des départements et

régions d'Outre-mer (DROM), a été organisée, grâce notamment à la mobilisation d'agents de la Poste. Elle a permis d'alimenter une contribution spécifique à l'Outre-mer intégrée à l'avis.

Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses ?

AVIS

1 RÉUNIR LES CONDITIONS À MÊME DE RÉUSSIR LA TRANSITION VERS UNE PLUS GRANDE SOBRIÉTÉ DES TRANSPORTS

- Concrétiser dans les prescriptions d'urbanisme le droit à la mobilité choisie qui permet à toute citoyenne ou citoyen, quelle que soit sa commune de résidence, d'accéder facilement à une offre de mobilités variée, intermodale, sécurisée et adaptée à sa situation ;
- Repenser les différents usages de la route et renforcer et pérenniser les actions de formation et sensibilisation pour favoriser le recours aux mobilités douces ;
- Compenser une inégalité en encourageant le changement d'usage grâce à un forfait mobilité durable géographique et sous conditions de ressources et/ou handicap ;
- Répondre aux besoins de mobilité individuelle en zone peu dense en encourageant la production, la conversion et l'usage de véhicules automobiles sans émission plus légers ;
- Développer un réseau d'ambassadrices et d'ambassadeurs des nouvelles mobilités en zones peu denses pour accompagner le changement vers d'autres usages et fournir aux habitants de ces territoires un conseil individualisé et inclusif à la mobilité notamment intermodale.

2 PRIVILÉGIER LE NIVEAU INTERCOMMUNAL EN PROMOUVANT UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE ET EN SYSTÉMATISANT LA PARTICIPATION CITOYENNE

- Inciter les intercommunalités à prendre la compétence d'organisation des mobilités en ouvrant la gouvernance à tous les acteurs locaux ;
- Revoir les critères de recours au Versement Mobilité (VM) en l'élargissant aux transports durables et inclusifs non réguliers, et utiliser la fiscalité sur les sociétés d'autoroute pour augmenter les moyens financiers des territoires peu denses les moins favorisés ;
- Favoriser la mutualisation des différents modes de transports, en menant une concertation locale sur la « gestion des temps » et en incitant par exemple les employeurs à proposer à leurs salariés l'autopartage de véhicules légers d'entreprise à faible émission, en contrepartie d'une modulation du versement mobilité.

3 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES PEU DENSES PAR DES TRANSPORTS COLLECTIFS ADAPTÉS

- Lancer un plan de réinvestissement dans les transports collectifs d'au moins 3 milliards d'euros par an pour les petites lignes ferroviaires et d'au moins 500 millions d'euros par an pour le transport collectif routier ;
- Réimplanter des services de proximité (point d'accès au service public dans les gares ou commerces itinérants dans les villages par exemple) pour réduire la demande de déplacements des habitantes et des habitants de zones peu denses (plan pluriannuel de 36 M€ par an).

LE RAPPORTEUR

Sébastien MARIANI

sebastien.mariani@lecese.fr • 01 44 43 64 07

Sébastien Mariani est membre du groupe de la CFDT au CESE. Il siège aux commissions Territoires, agriculture et alimentation et Travail et emploi. Cadre à la SNCF, il est Secrétaire général adjoint de la Fédération générale Transports environnement FGTE-CFDT.

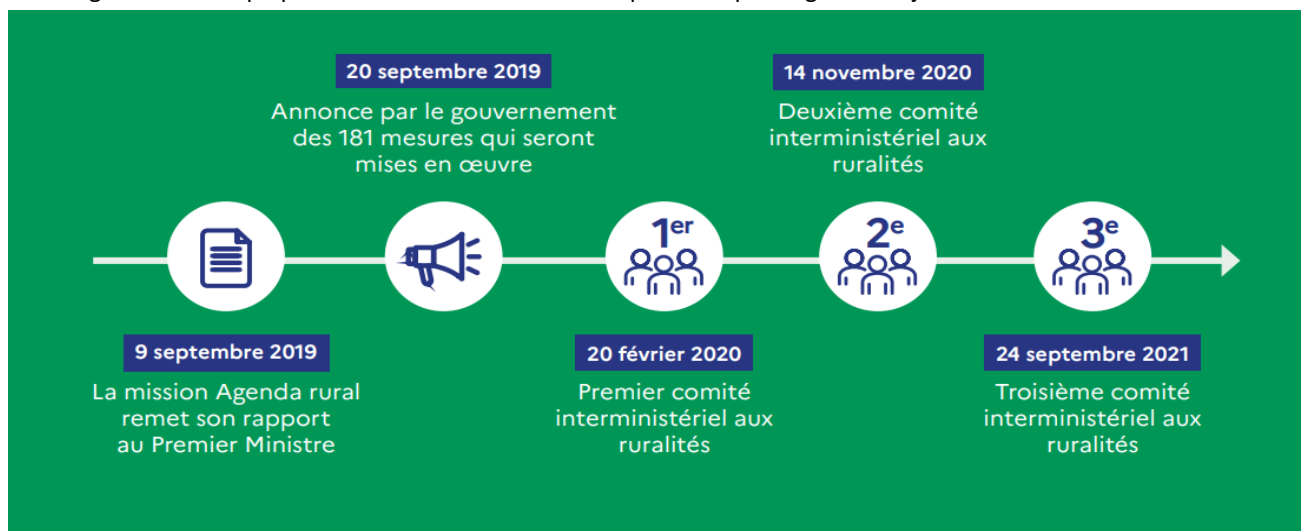
ANNEXE N°3 : SYNTHÈSE DE L'AGENDA RURAL DE 2019



L'Agenda rural

En missionnant, en mars 2019, cinq parlementaires et élus ruraux, le gouvernement s'est appuyé sur leur expérience de terrain et leur réseau. Ils ont remis un rapport argumenté pour construire un Agenda rural ambitieux. Inspiré de ce rapport, un plan d'action de 181 mesures a été présenté par le Premier ministre en septembre 2019. De grandes étapes marquées par la réunion de Comités interministériels aux ruralités permettent de mesurer les avancées du plan d'action ainsi que d'améliorer le dispositif en par l'ajout d'actions supplémentaires.

L'Agenda rural impliquant l'ensemble des ministères poursuit quatre grands objectifs :



- faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique,
- renforcer leur attractivité,
- améliorer la vie quotidienne des habitants,
- appuyer les élus locaux dans leur action.

Pilotage de l'Agenda rural

Depuis le lancement de l'Agenda rural en septembre 2019, des **avancées substantielles** sont constatées dans quatre domaines : le numérique, la jeunesse et l'égalité des chances, le soutien aux projets des collectivités locales et l'accès aux services publics.

Plusieurs mesures visant à structurer la gouvernance et à renforcer la territorialisation de l'Agenda rural ont été mises en œuvre :

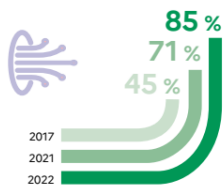
- la nomination d'un « référent ruralité » dans chaque cabinet ministériel, chaque administration centrale et chaque préfecture de département (sous-préfets référent ruralité),
- la mise en place, en lien avec les associations d'élus, de 86 feuilles de route départementales pour la ruralité.

1. L'aménagement numérique du territoire

Le Gouvernement a fait du déploiement numérique sur l'ensemble du territoire une priorité, tant en matière de téléphonie mobile que d'internet fixe :

TRÈS HAUT DÉBIT

Nombre de locaux raccordés



- sur la **couverture mobile**, l'objectif fixé est d'atteindre la couverture en 4G par au moins un opérateur pour 85 % du territoire (DOM compris) d'ici fin 2022. Depuis 2018 et la mise en place du New Deal Mobile, près de 3 593 sites mobiles ont été identifiés dans des zones non ou mal couvertes dans le cadre du dispositif de couverture ciblée et 1 339 pylônes ont déjà été mis en service.

- sur le **très haut débit fixe**, le but est d'assurer d'ici fin 2022 l'accès au très haut débit fixe (30 mégabits/seconde) à tous les Français et de généraliser la fibre optique d'ici 2025.

COUVERTURE 4G

des territoires ruraux par au moins 1 opérateur



2. Mesures en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances

CAMPUS CONNECTÉS

en milieu rural



- Les campus connectés

Les campus connectés visent à permettre aux jeunes bacheliers habitant en zones rurales de poursuivre leurs études supérieures à distance tout en vivant chez eux.

- Les « cordées de la réussite »

Grâce à un partenariat entre établissements du supérieur et collèges ou lycées, les cordées de la réussite permettent à des jeunes de découvrir de nouvelles possibilités d'orientation et favorisent l'accès à l'enseignement supérieur.

- Le volontariat territorial en administration (VTA)

Le dispositif VTA vise à apporter un soutien en ingénierie aux collectivités territoriales rurales en leur permettant d'embaucher facilement un jeune diplômé qui pourra les épauler dans la mise en œuvre des projets de leur territoire. Les collectivités perçoivent, ainsi, une subvention forfaitaire de 15 000 euros par mission de 12 à 18 mois.

- Faciliter l'obtention du permis de conduire

L'ANCT participe financièrement à l'installation et à la maintenance de simulateurs de conduite dans les missions locales, ainsi qu'à l'accompagnement des jeunes dans leur utilisation

- Les boussoles des jeunes

Ce dispositif qui vise à faire connaître, notamment aux jeunes ruraux, via une plateforme dédiée les services et ressources à leur disposition sur leur territoire. Il a connu une accélération de son déploiement territorial et thématique, en 2022, dans le cadre du PIA Jeunesse.

3. Mesures en faveur des projets des collectivités locales

PETITES VILLES DE DEMAIN

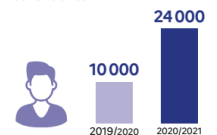


- Petites villes de demain

Le programme « Petites villes de demain », lancé en octobre 2020, s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, qui connaissent des difficultés de développement. L'État leur propose, à travers un accompagnement sur-mesure, des ressources d'ingénierie, financières ou techniques, pour mener des projets visant à améliorer les conditions de vie de leurs habitants et l'attractivité de leur territoire.

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Jeunes bénéficiaires



aire, à l'horizon 2050 ? – Octobre

CESER Centre-Val de Loire – Les espaces ruraux à la croisée des chemins. Quels avenir pour les camp

- **Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)**

Le CRTE s'est désormais imposé comme le nouveau cadre des relations contractuelles entre l'État et les collectivités locales, notamment en remplacement des contrats de ruralité

- **La dotation biodiversité**

Le CIR de fin 2021 a été l'occasion d'annoncer le doublement des moyens consacrés à la dotation biodiversité (passage de 10 à 20 M€) afin de renforcer la prise en compte, dans les communes rurales, des aménités naturelles.

- **Le soutien à l'agriculture de proximité**

Les Projets alimentaires de territoire (PAT) ont pour triple objectif le maintien d'une production agricole locale, la promotion des circuits courts et la qualité nutritionnelle dans les restaurants collectifs publics.

PROJETS
ALIMENTAIRES
TERRITORIAUX



- **Le programme « pont »**

Le programme national « ponts », doté de 40 M€ sur la période 2021-2022, est un programme d'ingénierie de l'ANCT et du CEREMA à destination des petites communes afin de les aider à mieux gérer leurs ouvrages d'art.

4. Mesures en faveur de l'accessibilité des services publics



- **Une maison France Services à moins de 30 minutes de son domicile**

Le déploiement de l'offre France Services sur l'ensemble du territoire vise à améliorer l'accès aux services publics et faciliter les démarches administratives du quotidien, grâce à la présence d'au moins deux agents d'accueil, formés et disponibles. Neuf organismes publics sont représentés au sein des maisons France services : CAF, CNAM, CNAV, MSA, Finances publiques, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Pôle emploi, La Poste.

- **Les conseillers numériques France services**

Dans le cadre de France Relance, le Gouvernement mobilise 250 M€ supplémentaires pour déployer 4 000 nouveaux médiateurs numériques. Cette mesure trouve évidemment un écho particulier dans les zones rurales, où l'illectronisme est souvent prégnant (chez les personnes âgées notamment).

- **Les fabriques de territoires et manufactures de proximité**

Les tiers lieux sont devenus des plateformes de services qui contribuent à la vitalité d'une nouvelle offre de service dans les territoires ruraux. Ce sont des centres de ressources capables, au-delà de leur rôle d'accueil des usagers et créateurs, d'accompagner des porteurs de projets de tiers-lieux dans des domaines aussi variés que la solidarité numérique, les circuits courts, l'alimentation urbaine, le prototypage d'objets dans des fab labs ou l'organisation collective de rencontres culturelles...

- **Le soutien aux lieux de convivialité**

Le dispositif « 1 000 cafés » et des initiatives comme Bouge ton coq, Comptoirs de campagnes, Villages vivants ou encore Bistrot de pays sont en soutenus par l'Agenda rural.

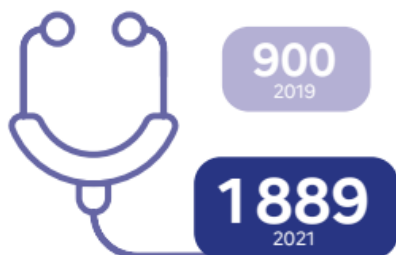
- **Le renforcement des mobilités rurales**

État a engagé un partenariat avec toutes les régions pour **moderniser 1 500 km de petites lignes ferroviaires régionales**, avec un soutien financier de 530 M€ dont 300 M€ au titre de France relance.

5. Mesures en faveur de lutte contre les déserts médicaux et de l'accès aux soins dans les zones rurales

- Renforcer l'offre de soin

MAISONS DE SANTÉ



- Le rythme de création des maisons de santé pluri-professionnelles ne se dément pas, avec 1 889 structures recensées en janvier 2022 (contre 900 en 2017), dont 657 en zones rurales.
- Des dispositions particulières ont été mises en place dans le cadre de la crise sanitaire pour favoriser le recours à la télémédecine.
- Mobiliser les futurs professionnels de santé (stage en milieu rural, régulation des futurs professionnels)
- Le Gouvernement agit également en faveur de la mobilisation des étudiants en médecine générale en milieu rural. Depuis la loi Santé du 24 juillet 2019, les futurs diplômés doivent réaliser au cours de leur dernière année « au minimum un stage d'un semestre en pratique ambulatoire », en priorité dans une zone peu dense.

INTERVENTIONS DES GROUPES

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif au rapport d'auto-saisine « les espaces ruraux à la croisée des chemins. Quels avenir pour les campagnes du CVL à l'horizon 2050 ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude MOREAU

Au nom du groupe : Agriculture

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Le groupe agricole votera l'avis formulé par notre rapporteur. En effet ce travail sur la ruralité était nécessaire. Il fait le point sur de nouvelles approches et il met en exergue des possibilités. La définition d'un territoire rural s'appuie sur la notion de densité et sur la proximité ou pas d'une ville-centre. On constate que cette proximité est une composante extrêmement difficile à décrire puisque on a le cas de personnes salariées dans des territoires éloignés et qui, grâce au télé travail, peuvent n'avoir avec le lieu d'embauche qu'une présence très occasionnelle. Nous expérimentons nous-mêmes, chers collègues, ce paradoxe auquel il est quasi impossible de donner des règles absolues. On doit en tirer un motif d'atout si on le coordonne avec d'autres objectifs à relever, le principal étant celui des services. Une évaluation sérieuse paraît indispensable et on ne pourra se contenter des autosatisfecits. L'histoire de l'accès à la santé au sens le plus large ne ferait-elle pas un cas d'école ? Les difficultés d'accès pour le rural se sont étendues à des départements entiers et la crédibilité de l'ARS ne peut se renforcer dans un tel état des lieux. On pourrait penser à un livre blanc. Par ailleurs force m'est de remarquer qu'autant on a maintenant des outils statistiques de différenciations des territoires autant il me semble que les conséquences que l'on pourrait en tirer du point de vue des aides publiques sont encore hésitantes.

Parmi les contraintes liées à la démographie en territoire rural il nous faut mieux comprendre ce que cela a comme conséquence pour un jeune, pour nos jeunes. Nous ne sommes pas la seule région de France touchée par cette difficulté. Cependant nous sommes peut-être la région la moins favorisée pour ré-installer ses jeunes dans ses territoires ruraux. Il y a sans nul doute plus de facilité pour un jeune des Monts d'Arrée à se projeter breton en Bretagne qu'un jeune indrien à se projeter « Centre Val de Loire ». Si on en juge par les avantages et adaptations que la Région propose aux jeunes, ce handicap de repérage d'attractivité est bien compris. Mais c'est aussi chaque territoire rural peu dense ou très peu dense qui doit se prendre par la main. Est-ce que ce jeune qui va partir faire ses études hors de mon territoire pourra revenir ? De quel espoir doit-il se nourrir alors qu'il est encore ici ? De quel support vivifiant d'émulation peut-il se fortifier ? Quelle coopération le mettra en action ? Toutes ces interrogations ne se résolvent pas par de la communication mais par la mise en train de projets divers, voyages, solidarités, familles, découvertes, rencontres ... Certains appellent cela l'éducation populaire, mais on peut y donner bien d'autres noms tels que la culture par exemple. Tout au moins il paraît souhaitable que les territoires se dotent d'une politique intégrée de la jeunesse. On dit « intégrée » pour relever que les acteurs autour de la jeunesse sont nombreux et fort différents : enseignement, lieux de culture et de sport, associations de jeunesse et d'accompagnement etc. Mettre en place une telle politique est difficile parce-que cela demande de l'anticipation, beaucoup de concertations et de synchronisations. Pour résumer, les pistes existent aussi bien pour les pouvoirs publics en termes d'évaluations, que pour les territoires en termes de réévaluation de projets. Elles sont exigeantes, très exigeantes, l'enjeu en étant de ramener de la confiance.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif au rapport sur la ruralité

Intervention de Madame Maria PEREZ

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

C'est avec beaucoup d'intérêt que le groupe FO a pris connaissance de ce rapport très documenté, riche, et complexe à la fois.

Si l'approche scientifique du document peut sembler difficile à la lecture, et aux non-initiés, c'est sûrement parce qu'il reflète la complexité du sujet, et dans la société actuelle tout n'est pas tout blanc ou tout noir.

La notion de « territoires » a eu raison du cliché souvent, trop souvent, limitatif et réducteur de la dualité entre « la ville » et « la campagne ».

Depuis 2020, la nouvelle définition de l'INSEE de la ruralité désigne désormais l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après une grille communale de densité

En France cela concerne 88% des communes et 33% de la population, il faut certainement moduler ces données qui datent de 2017, en effet, les territoires sont en pleine transformation. En région, parmi les 1757 communes, 1622 sont classées comme rurales, soit plus de 9 sur 10. La région CVL est une des régions les plus rurales puisqu' 'elle se classe au 6ème rang national.

La crise sanitaire a imposé une réévaluation du caractère stratégique des ressources naturelles et agricoles, le changement climatique et la perte de la biodiversité, sans parler de l'eau, constituent des préoccupations largement partagées.

Les dernières crises sociales, dont celle des gilets jaunes, mettent en lumière les écarts entre « les villes et les campagnes » en milieu urbain et le milieu rural. C'est ainsi que l'on s'aperçoit que tous les problèmes sociétaux urbains : crise de l'énergie, accès aux soins, au numérique, transports, l'inflation, les questions environnementales etc... se retrouvent également en milieu rural quand ils ne sont pas décuplés.

Si le déclin démographique, déjà constaté, et la désertification des territoires sont une réalité, il convient toutefois de ne pas sombrer dans une morosité sclérosante et il est temps maintenant de réconcilier en région, aménagement du territoire, environnement et agriculture.

FO est complètement en phase avec une des préconisations du rapport stipulant : « *à toutes les échelles, et plus encore au niveau micro-local, s'impose la nécessité de sortir de l'auto-résignation et de la compétition permanente entre les territoires, par la co-construction de solidarités nouvelles* »

Il est temps de ne plus se laisser enfermer dans mille-feuille territorial qui sclérose toute initiative locale.

La région est tout à fait légitime pour s'emparer du sujet et sa compétence d'aménagement du territoire devrait en faire la première de cordée sur ces sujets.

Enfin notre groupe FO partage l'idée d'un agenda rural qui aurait pour mérite de rendre visible et planifier des actions et comme le souligne l'avis le CESER doit poursuivre ces réflexions sur le sujet de la ruralité.

Le Groupe FO votera donc favorablement l'avis et le rapport présentés

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif au Rapport « Les espaces ruraux à la croisée des chemins »

Intervention de Monsieur Hubert JOUOT

Au nom du groupe : URAF Centre-Val de Loire

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur Général, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

J'interviens au nom de l'Union Régionale des Associations Familiales Centre-Val de Loire.

Ce rapport saisit avec finesse la diversité des espaces ruraux et leurs perspectives d'évolution, et pour les territoires à faible densité de population et éloignés des grandes villes, il met clairement en évidence les risques d'un déclin irréversible.

Pour ces territoires, le rapport établit des propositions afin de les relancer ; elles paraissent en première approche plutôt théoriques et éloignées des attentes immédiates de leurs habitants et élus, ainsi : « construire leur propre projet de territoire dans une perspective de durabilité et de démocratie participative » ou encore, élaborer « des projets stratégiques donnant toute leur place à l'innovation sociale et valorisant les ressources spécifiques »

Plus concrètement, l'aide à l'implantation d'activités nouvelles, l'accès à des soins de proximité et de qualité, le plafonnement des dépenses de mobilité, le maintien des écoles et des collèges sont des mesures attendues qui seraient de nature à donner rapidement des perspectives ou des assurances à ces territoires.

Une attention particulière pourrait être aussi portée à l'impact des décisions notamment normatives, créatrices de contraintes difficiles à gérer sur les territoires classés en Zones de revalorisation rurale (ZRR), et aussi de découragement.

Néanmoins, nous gardons le moral !

Nous approuvons l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif au rapport «Les espaces ruraux à la croisée des chemins. Quels avenir pour les campagnes en Centre Val de Loire, à l'horizon 2050 ? »

Intervention de Madame Christine GONÇALVÈS

Au nom du groupe CGT

La délégation CGT est en accord avec l'avis qui nous est soumis.

Pas de boule de cristal ici mais le résultat d'un choix judicieux d'auditions et de la contribution éclairée de jeunes qui étudient l'aménagement du territoire, organisés dans un format original et bien pensé. Au-delà de la qualité des analyses de ce rapport, un ensemble de préconisations et d'outils sont proposés dont les acteurs locaux devraient s'emparer sans tarder.

En effet, nous constatons d'ores et déjà des éléments du scénario 3 liés au réchauffement climatique. En adaptant la méthode utilisée par le GIEC pour estimer le réchauffement planétaire, des scientifiques ont revu à la hausse les températures qui attendent l'Hexagone. D'ici 2100, cette augmentation serait de 3,8 °C par rapport au début du XX^e siècle, et ce dans un scénario *d'émissions modérées* de gaz à effet de serre¹. Un chiffre qui pose d'immenses défis d'adaptation et qui promet des changements sévères dans l'agriculture et les écosystèmes français.

En effet, les étés pourraient être en moyenne 5 °C plus chauds par rapport aux décennies 1900-1930. On peut à peine imaginer la force des impacts sur les écosystèmes et les cultures. Avec des pics de chaleur beaucoup plus fréquents et chauds, et des sécheresses plus intenses et prolongées, l'un de points clés sera comment maintenir les ressources en eau et comment les utiliser. À 3,8 °C de hausse de températures moyennes, des écosystèmes entiers pourraient disparaître, et le paysage agricole en serait drastiquement modifié.

En France, la sécheresse provoque déjà des pertes de récoltes à hauteur de 1,2 milliards par an. Or il y a un fossé entre ce que la France affiche et ce qui est réalisé en termes de réduction des émissions. Le « quinquennat écologique ou pas » affiché en 2022 par le candidat Macron est maintenant précisé par le président de la République : il faut tout changer sans rien changer. Pourtant les solutions sont connues et n'attendent que d'être mises en œuvre. Pourtant le secteur de l'agriculture, la forêt et l'usage des terres représentent un potentiel important de réduction des émissions, avec des bénéfices potentiels pour la biodiversité.

On voit ici que notre région doit faire face aux problématiques liées à l'avenir de ses ruralités dans un contexte climatique et environnemental en cours de dégradation.

Sortir de l'opposition stérile entre villes et campagnes, globalement arrêter la compétition entre les territoires, cet enjeu est sans doute un préalable aux autres. Plutôt que de rester dans la logique de l'attractivité, « il faut plutôt partir de ce qui existe dans le territoire, des pratiques de vie des habitants. Que mangent-ils ? Comment se logent-ils ? Comment se déplacent-ils ? Et partir de ce constat pour recréer secteur par secteur des emplois

répondant à leurs besoins. Il faut aussi que les territoires voisins travaillent ensemble en synergie et non pas les uns contre autres. Tout est là sous nos yeux. »ⁱⁱ

Où est le courage politique indispensable pour limiter les conséquences du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité ? Sans aucun doute englouti dans les abîmes capitalistiques du sacrosaint marché. Impliquer les territoires et les populations dans la recherche de solutions et leur mise en œuvre est pour notre délégation plus que jamais nécessaire.

La CGT votera cet avis

ⁱ Journal du CNRS mis à jour le 27.07.2023

ⁱⁱ « La renaissance des campagnes – Enquête dans une France qui se réinvente » *Vincent Grimault*

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

AVIS DU CESER SUR LE RAPPORT D'AUTOSAISINE « LES ESPACES RURAUX A LA CROISEE DES CHEMINS. QUELS AVENIRS POUR LES CAMPAGNES DU CENTRE VAL DE LOIRE A L'HORIZON 2050 ?

Intervention de Madame Nathalie DUMAIS

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, chers collègues.

Ce rapport de qualité, qui produit une analyse approfondie de la situation et du devenir des espaces ruraux, fait suite à un précédent document réalisé par le CESER et qui portait sur le devenir des espaces urbains de la région Centre Val de Loire

L'enjeu dans le cas présent est celui-ci : comment faire vivre les ruralités de notre région, marquées par ailleurs par de grandes inégalités territoriales et une grande hétérogénéité ?

Après un état des lieux, l'analyse prospective a pour but de nous faire prendre conscience d'un avenir souhaité et souhaitable pour nos concitoyens, ou qui pourrait ne pas l'être.

Nous nous attacherons ici à appuyer plusieurs propositions ou préconisations présentées dans le rapport dans le cadre d'une ruralité renaissante, volonté politique forte et partagée

Parmi les multiples outils proposés, **l'agenda rural régional** nous semble une proposition intéressante en vue d'aborder de façon globale nos territoires ruraux selon les besoins et leurs spécificités, en vue de réussir les transitions

Cela suppose

- Une évaluation régulière des projets et de leur état d'avancement
- Des moyens humains renforcés (et donc financiers) mis en place en matière d'ingénierie locale pour accompagner les élus, et les forces vives locales (dans les métropoles, il existe des agences d'urbanisme, permettant l'analyse des besoins, la concertation avec les élus, et les forces vives)

De nombreux exemples inspirants cités dans le rapport nous montrent que cela est possible

Ce rapport a vocation à être porté à la connaissance des élus ruraux, de leurs associations, il nous semble aussi important que **le SRADDET** modifié puisse intégrer ces analyses et préconisations, afin que collectivement le développement de nos ruralités puisse s'opérer en coopération avec le milieu urbain.

Cela suppose également, de mettre en œuvre des moyens pour associer et mobiliser la population et notamment les jeunes pour agir collectivement sur la dynamique du territoire.

La Cfdt votera le rapport



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif sur le rapport d'autosaisine « LES ESPACES RURAUX A LA CROISEE DES CHEMINS »

Intervention de Madame : CARATY-QUIQUET Marie-Christine

Au nom du groupe CFE-CGC

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues,

La CFE-CGC ne peut que remercier les personnes qui ont réalisé cet excellent dossier.

En effet, la première partie de ce rapport fait une photographie très précise et précieuse de ce qu'est notre Région, non seulement au sujet de la ruralité mais sur tous les sujets dont le CESER peut se saisir, par exemple, sur l'agriculture, sur la santé ou sur les entreprises. La CFE-CGC est convaincue que la Région pourra se servir de cette partie du rapport qui permet d'avoir des renseignements précieux sur notre situation par rapport à d'autres régions.

Pour la deuxième partie, aborder le sujet de la ruralité par des scénarios est une façon originale mais très percutante. Les scénarios sont crédibles et associer une école à cette étude permet également d'impliquer nos étudiants à notre Cité au sens grec du terme. Les prospectives envisagées ne sont pas si « projectives » que cela. La réalité nous rattrapera très vite.

Enfin la troisième partie présente une réflexion et des pistes pour que les scénarios les plus pessimistes ne se réalisent. La CFE-CGC y voit un superbe tremplin de réflexion sur le devenir de notre Région, non seulement sur la ruralité mais sur tous les sujets, qu'ils soient économiques, sociaux, éducatifs.

La CFE-CGC félicite les auteurs de ce rapport. La qualité de celui-ci montre, si besoin était de le faire, que le CESER a toute sa place dans le système régional.

La CFE-CGC votera favorablement l'avis.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr